



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE
ET TÉLÉPHONIQUE
(C.C.I.T.T.)

LIVRE ROUGE

TOME I BIS

DEUXIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

NOUVELLE DELHI, 21 NOVEMBRE-16 DÉCEMBRE 1960

PARTIE I

Liste des participants

Procès-verbaux des séances de l'Assemblée Plénière

Rapports, Résolutions, Vœux

Commissions d'études en 1961-1964

Liste des questions qui doivent être étudiées en 1961-1964

PARTIE II

Moyens d'expression

Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
AVRIL 1961

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE
ET TÉLÉPHONIQUE
(C.C.I.T.T.)

LIVRE ROUGE

TOME I BIS

DEUXIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

NOUVELLE DELHI, 21 NOVEMBRE-16 DÉCEMBRE 1960

PARTIE I

Liste des participants

Procès-verbaux des séances de l'Assemblée Plénière

Rapports, Résolutions, Vœux

Commissions d'études en 1961-1964

Liste des questions qui doivent être étudiées en 1961-1964

PARTIE II

Moyens d'expression

Publié par
l'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
AVRIL 1961

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PLAN DU LIVRE ROUGE DU C.C.I.T.T.

- TOME I bis** — Procès-verbaux et rapports de la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.
— Résolutions et Vœux émis par le C.C.I.T.T.
— Tableau général des Commissions et Sous-Commissions d'études pour la période 1961-1964.
— Tableau récapitulatif des questions à l'étude pendant la période 1961-1964.
— Texte des Avis (série A) relatifs à l'organisation des travaux du C.C.I.T.T.
— Texte des Avis (série B) et des Questions (Commission VII) relatifs aux moyens d'expression.
- TOME II bis** — Avis (série E) et Questions (Commissions II et III) relatifs à l'exploitation et la tarification téléphoniques.
— Avis (série F) et Questions (Commissions I et III) relatifs à l'exploitation et la tarification télégraphiques.
- TOME III** — Avis (séries G, H, J) et Questions (Commissions XV, XVI et C) relatifs à la transmission sur les lignes.
— Avis (série K) et Questions (Commission V) relatifs à la protection contre les perturbations.
— Avis (série L) et Questions (Commission VI) relatifs à la protection des enveloppes de câble et des poteaux.
- TOME IV** — Avis (séries M et N) et Questions (Commission IV) relatifs à la maintenance et aux mesures sur les lignes du réseau international commun.
- TOME V** — Avis (série P) et Questions (Commission XII) relatifs à la qualité de la transmission téléphonique et aux appareils téléphoniques.
- TOME VI** — Avis (série Q) et Questions (Commissions XI, XIII et B) relatifs à la signalisation et à la commutation téléphoniques.
- TOME VII** — Avis (séries R, S, T, U) et Questions (Commissions VIII, IX, X, XIV) relatifs à la technique télégraphique.
— Avis (série V) et Questions (Commission A) relatifs aux transmissions de données.

Chaque volume contient, pour son domaine, les extraits des contributions reçues pendant la période 1957-1960 qu'il a été reconnu utile de publier en raison de leur intérêt.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I BIS

| | Pages |
|---|-------|
| Plan du Livre Rouge du C.C.I.T.T. | 3 |

PARTIE I. — II^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

| | |
|---|-----|
| Organisation de la II ^e Assemblée Plénière | 9 |
| Liste des participants | 11 |
| Liste des documents | 32 |
| Procès-verbaux des séances plénières | 36 |
| Rapports: | |
| Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'activité du C.C.I.T.T. | 85 |
| Rapport sur les méthodes de travail et l'organisation des Commissions d'études | 103 |
| Rapports sur les besoins du C.C.I.T.T. pour la période 1961-1964 et Rapport de la Commission de contrôle budgétaire | 109 |
| Rapport sur les questions intéressant les pays nouveaux et les pays en voie de développement | 135 |
| Résolutions | 141 |
| Vœux | 155 |
| Avis de la série A | 158 |
| Liste des Commissions d'études, des Sous-Commissions d'études et des Groupes de travail | 163 |
| Liste des questions à étudier pendant la période 1961-1964 | 168 |

PARTIE II. — MOYENS D'EXPRESSION

| | |
|--|-----|
| Avis de la série B | 179 |
| Questions à étudier par la Commission d'études VII | 181 |

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PARTIE I

DEUXIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ORGANISATION
DE LA DEUXIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE
(NOUVELLE-DELHI, NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1960)

La II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a siégé à la Nouvelle-Delhi du 8 au 16 décembre 1960. Elle a été précédée par des réunions de Commissions et Sous-Commissions d'études du 21 novembre au 7 décembre. Les réunions ont eu lieu au Vigyan Bhavan, bâtiment spécialement construit pour la tenue de grandes conférences.

54 administrations de pays Membres ou Membres associés de l'Union, 17 exploitations privées reconnues et 8 organisations internationales étaient représentées à cette Assemblée plénière; 12 organismes industriels ont assisté aux réunions des Commissions d'études.

12 pays, parmi lesquels certains venaient d'accéder à l'indépendance, participaient à cette occasion pour la première fois aux travaux du C.C.I.T.T., en bénéficiant des dispositions financières de la Résolution N^o 416 du Conseil d'administration.

Le nombre total de délégués, représentants, experts et observateurs assistant aux réunions de la Nouvelle-Delhi a été de 342 dont 240 pour l'Assemblée plénière proprement dite.

Réunions de l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière a été précédée le 7 décembre par une réunion des chefs de délégation. Elle a été ouverte officiellement le 8 décembre par M. Nehru, Premier Ministre du Gouvernement de l'Inde, accompagné de M. Surrabayan, ministre des Transports et Communications.

La présidence de l'Assemblée a été confiée à M. R. C. VAISH, chef de la délégation de l'Inde. Quatre Vice-Présidents ont été désignés: MM. H. STERKY (Suède), C. NÚÑEZ ARELLANO (Mexique), H. BACZKO (Pologne) et S. H. RAHEB (République Arabe Unie).

Quatre Commissions d'Assemblée plénière ont été constituées. Elles sont énumérées ci-après avec l'indication de leurs Présidents et Vice-Présidents.

- Commission A Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études.
MM. G. H. BAST (Pays-Bas) et P. POSTELNICU (Roumanie)
- Commission B Examen et attribution des questions; programme des travaux des Commissions d'études.
MM. A. CHOVET (France) et S. A. ZARIN (U.R.S.S.)
- Commission C Contrôle budgétaire.
MM. A. LANGENBERGER (Suisse) et I. LIPKOVIĆ (Yougoslavie)
- Commission D Questions intéressant les pays nouveaux ou en voie de développement.
MM. G. TEDROS (Ethiopie) et S. A. SATHAR (Pakistan)

**RÉUNIONS DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS D'ÉTUDES
A LA NOUVELLE-DELHI**

Les Commissions ou Sous-Commissions du C.C.I.T.T. suivantes se sont réunies à la Nouvelle-Delhi:

| Numéros des Commissions et Sous-Commissions | Désignation des Commissions et Sous-Commissions | Présidents, MM. |
|--|--|------------------------------|
| | | Présidents, MM. |
| 1 | Problèmes généraux de transmission | BAST (Pays-Bas) |
| 1/1 | Spécification des lignes interurbaines | SUEUR (France) |
| 1/2 | Utilisation des lignes pour la téléphonie . . . | R. H. FRANKLIN (Royaume-Uni) |
| 1/3 | Utilisation des lignes pour la télégraphie . . | BASSOLE (France) |
| 2 | Coordination de l'exploitation et de la tarifi- cation | LANGENBERGER (Suisse) |
| 2/1 | Exploitation et tarification télégraphiques . . | PERRY (Pays-Bas) |
| 2/2 | Exploitation et tarification téléphoniques . . | TERRAS (France) |
| 2/4 | Exploitation téléphonique semi-automatique et automatique | LAMBIOTTE (Belgique) |
| 3 | Faisceaux hertziens | M. B. WILLIAMS (Royaume-Uni) |
| 4 | Maintenance | VALLOTON (Suisse) |
| 5 | Protection contre les perturbations | COLLET (France) |
| 6 | Corrosion et enveloppes de câbles | HALSTRØM (Danemark) |
| 7 | Définitions et symboles | GELLA (Espagne) |
| 8 | Appareils télégraphiques | PELLÉ (France) |
| 9 | Transmission télégraphique | VAN LOMMEL (Pays-Bas) |
| 10 | Commutation télégraphique | FAUGERAS (France) |
| 11 | Commutation et signalisation téléphoniques . | D. A. BARRON (Royaume-Uni) |
| | Groupe « Asie » de la Commission du Plan . . | MATSUDA (Japon) |

**LISTE DES PARTICIPANTS
AUX RÉUNIONS DE LA II^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

(y compris les participants aux réunions des Commissions d'études)

(Note: AP signifie que le participant a pris part aux réunions de l'Assemblée plénière.)

A. ADMINISTRATIONS

AFGHANISTAN

M. M. A. Gran
Chef de délégation

M. H. K. Sauermilch

AP Ministry of Communications
Kabul

AP U.N.T.A.M., P.O. Box 5
Kabul

AFRIQUE ORIENTALE BRITANNIQUE

M. B. B. Butterworth
Chef de délégation

AP E.A. Posts and Telecommunications
Administration, Box 30310
Nairobi

ARABIE SAOUDITE

M. A. Zaidan
Chef de délégation

M. M. Mirdad

AP Directorate General of Posts
and Telecommunications
Mecca

AP c/o The Director General
P.T.T.
Mecca

AUSTRALIE

M. C. J. Griffiths
Chef de délégation

M. L. M. Harris
Adjoint

M. E. R. Banks

M. A. C. Beckwith

M. E. C. Harcourt

AP Postmaster General's Department
Treasury Place
Melbourne C.1, Victoria

AP Postmaster General's Department
Treasury Place
Melbourne

AP Postmaster General's Department
Treasury Place
Melbourne

AP Postmaster General's Department
Treasury Place
Melbourne

AP Overseas Telecommunication Commission
12 Spring Street
Box 7000, G.P.O.
Sydney

AUSTRALIE (suite)

*M. R. D. Kerr**M. A. E. Shepherd**M. M. G. Stevens**M. H. B. Wood*AP c/o Director General, Posts and Telegraphs
Commonwealth Offices, Treasury Gardens
*Melbourne C.2*AP Overseas Telecommunication Commission
14 Spring Street
*Sydney*AP Postmaster General's Department
Treasury Place
Melbourne
Standard Telephones and Cables Pty Ltd.
Box 525, G.P.O.
Sydney

AUTRICHE

M. N. Weninger
Chef de délégation*M. F. Schmidl*AP Austrian P.T.T.
Postgasse 8
*Wien*AP Austrian P.T.T.
Postgasse 8
Wien

BELGIQUE

M. R. Vandenhove
Chef de délégation*M. H. J. Claeys**M. M. Lambiotte*AP Régie des Télégraphes et des Téléphones
42, rue des Palais
*Bruxelles 3*AP Régie des Télégraphes et des Téléphones
42, rue des Palais
*Bruxelles 3*AP Régie des Télégraphes et des Téléphones
42, rue des Palais
Bruxelles 3

BIÉLORUSSIE (R.S.S. DE)

M. I. M. Kvasha
Chef de délégationAP Ministère des Postes et des Télécommunications
Minsk

CAMBODGE

M. Ven Peng Kith
Chef de délégation*M. So-Than*
Adjoint*M. Keou Choum*AP Direction générale des Postes et Télécommunications
*Phnom-Penh*AP Direction générale des Postes et Télécommunications
*Phnom-Penh*AP Direction générale des Postes et Télécommunications
Phnom-Penh

CANADA

M. D. S. Robertson
Chef de délégationAP Department of Transport
Telecommunications and Electronics Branch
No. 3 Building
*Ottawa**M. D. H. Hawley*AP Canadian National Telegraphs
151 Front Street W
Toronto

CANADA (suite)

M. J. R. Lamb

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M. J. Dobremez
 Chef de délégation

CEYLAN

M. W. S. A. Goonesekera
 Chef de délégation
M. G. E. de S. Ellawala

CHINE

M. L. C. Fei
 Chef de délégation

M. J. C. Chen

M. W. Lee

M. K. P. Liang

COLOMBIE

M. A. Ospina
 Chef de délégation
M. L. C. Alvarez

M. O. Gamboa

M. P. Pazos

M. J. Quijano-Caballero

M. E. Vargas

M. J. Mosquera
 Secrétaire

CORÉE

M. Y. C. Shin
 Chef de délégation
M. S. W. Kim

DANEMARK

M. H. Laursen
 Chef de délégation
M. I. B. Hyldstrup Larsen
 Adjoint

AP Department of Transport
 No. 3 Building
Ottawa

AP Office équatorial des Postes et Télécommunications
Brazzaville

AP Post and Telecommunication Department
Colombo

AP Post and Telecommunication Department
Colombo

AP Department of P.T.T.
 Ministry of Communications
Taipei (Taiwan)

AP Chinese Embassy
Bangkok, Thailand

AP Taiwan Telecommunication Administration
Taipei (Taiwan)

AP Ministry of Communications
 P.O. Box 84
Taipei (Taiwan)

AP Ministerio de Comunicaciones, Of. 219
Bogotá

AP Empresa de Teléfonos
Bogotá

AP Empresas Municipales
 Carrera 7a 13-122
Cali

AP Ministerio de Comunicaciones
 Cargo del Director, Of. 219
Bogotá

AP Ministerio de Comunicaciones
Bogotá

AP Empresa Nal. de Comunicaciones
 Carr. 13 A, Número 22-54
Bogotá

AP Ministerio de Comunicaciones, Of. 219
Bogotá

AP Ministry of Communications
Seoul

AP Ministry of Communications
Seoul

AP Direction générale des P.T.T.
Copenhagen

AP Danish Posts and Telegraphs
 Tietgensgade 372
Copenhagen

DANEMARK (suite)

M. P. F. Eriksen

AP Direction générale des Postes et des Télégraphes
Copenhague

M. H. L. Halstrøm

AP Copenhagen Telephone Co.
21, Nørregade
Copenhague K

ESPAGNE

M. G. Gella
Chef de délégation

AP Dirección General Telecomunicación
Lope de Rueda 33
Madrid

ETATS D'OUTRE-MER DE LA COMMUNAUTÉ ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER

M. Skinazi
Chef de délégation

AP Office Central des P. et T. d'Outre-Mer
5 rue Oswaldo Cruz
Paris 16^e

M. M. L. Jeudy

AP Office central des P. et T. d'Outre-Mer
5 rue Oswaldo Cruz
Paris 16^e

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. J. J. Nordberg
Chef de délégation

AP Federal Communications Commission
Washington D.C.

M. M. H. Woodward
Adjoint

AP Federal Communications Commission
Washington D.C.

M^{me} F. T. Dowling

AP Telecommunications Division
Department of State
Washington 25 D.C.

M. C. R. Pasquale
Secrétaire

AP Department of State
Washington D.C.

ETHIOPIE

M. G. Tedros
Chef de délégation

AP Imperial Board of Telecommunications
P.O. Box 1047
Addis Ababa

M. J. Amsalou

AP Imperial Board of Telecommunications
P.O. Box 1047
Addis Ababa

M. I. Girmaw

AP Imperial Board of Telecommunications
P.O. Box 1047
Addis Ababa

FRANCE

M. A. Chovet
Chef de délégation

AP Ministère des P.T.T.
Direction générale des Télécommunications
20, avenue de Ségur
Paris 7^e

M. G. Terras
Chef de délégation adjoint

AP Ministère des P.T.T.
Direction générale des Télécommunications
20, avenue de Ségur
Paris 7^e

M. P. Bassole

AP Lignes à grande distance
24, rue Bertrand
Paris 7^e

M. L. J. Collet

AP C.N.E.T.
Issy-les-Moulineaux

FRANCE (suite)

- M. D. J. P. Faugeras*
- AP Direction générale des Télécommunications
20, avenue de Ségur
Paris 7^e
- M. J. Franz*
- AP Direction générale des Télécommunications
20, avenue de Ségur
Paris 7^e
- M. E. P. L. Guy*
- AP Ministère des Postes et Télécommunications
Direction Budget et Comptabilité
20, avenue de Ségur
Paris 7^e
- M. F. Job*
- C.N.E.T.
3, avenue de la République
Issy-les-Moulineaux
- M. R. Le Gourrierec*
- Lignes à grandes distance
24, rue Bertrand
Paris 7^e
- M. G. H. Letellier*
- AP C.N.E.T.
Issy-les-Moulineaux
- M. P. Pellé*
- AP C.N.E.T.
Issy-les-Moulineaux
- M. R. Roquet*
- AP Ministère des P.T.T.
20, avenue de Ségur
Paris 7^e
- M. R. C. Sueur*
- C.N.E.T.
Issy-les-Moulineaux
- M. R. A. Vargues*
- AP Ministère des Postes et Télécommunications
Direction générale des Télécommunications
20, avenue de Ségur
Paris 7^e
- INDE
- M. R. C. Vaish*
Chef de délégation
- AP Posts and Telegraphs Directorate
New Delhi
- M. P. M. Agerwala*
Suppléant
- AP Posts and Telegraphs Directorate
New Delhi
- M. P. J. Rodgers*
Suppléant
- AP Overseas Communications Service
Government of India
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- M. S. M. Agarwal*
- AP Posts and Telegraphs Directorate
New Delhi
- M. K. M. Balchandani*
- AP Overseas Communications Service
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- Lt-Col. D. C. Barnett*
- Ministry of Defence
Signals Directorate, Air Headquarters
New Delhi
- M. M. K. Basu*
- AP Ministry of Transport and Communications
Wireless Planning and Coordination
New Delhi 1
- M. C. A. Cornelius*
- AP Posts and Telegraphs Department
General Manager, Telephones
Calcutta

INDE (suite)

- M. B. S. Dutt* AP Overseas Communications Service
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- M. M. J. Gandhi* AP Overseas Communications Service
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- M. V. M. Gogte* AP Ministry of Transport and Communications
Wireless Planning and Coordination
New Delhi 1
- M. G. D. Gokarn* AP Overseas Communications Service
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- M. K. R. K. Iyengar* AP Ministry of Transport and Communications
Wireless Planning and Coordination
New Delhi 1
- M. D. F. D. Joshi* AP Posts and Telegraphs Directorate
New Delhi
- M. N. Kalra* AP Overseas Communications Service
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- M. S. K. Kanjilal* AP Posts and Telegraphs Department
New Delhi
- M. A. C. Khanna* AP Ministry of Railways
Railway Board
New Delhi
- M. M. M. Kini* AP Posts and Telegraphs Department
Telephone Planning
New Delhi
- M. G. U. Menon* AP Posts and Telegraphs Department
New Delhi
- M. L. C. Mohindra* AP Ministry of Railways
Railway Board
New Delhi
- M. K. V. Pai* AP Posts and Telegraphs Department
Director P. and T.
Bangalore
- M. M. V. Pai* AP Overseas Communications Service
N.I.C. Building, Parliament Street
New Delhi
- M. K. N. R. Pillai* AP Posts and Telegraphs Department
Posts and Telegraphs
Jabalpur
- M. C. Ramaswamy* AP Meteorological Department
New Delhi 3
- M. A. C. Ramchandani* AP All India Radio
New Delhi
- M. V. V. Rao* AP Ministry of Transport and Communications
Wireless Planning and Coordination
New Delhi 1
- M. M. D. Sant* AP Ministry of Transport and Communications
Wireless Planning and Coordination
New Delhi 1
- M. R. Seshasayee* AP Posts and Telegraphs Department
New Delhi

INDE (suite)

Brig. *Apar Singh**M. C. P. Vasudevan**M. H. N. Aggarwal**M. A. Banerjee**M. S. R. Banerjee**M. A. K. Banerji**M. P. N. Choudhary**M. S. L. Desai**M. Y. G. Hegde**M. N. Kasinathan**M. K. Kora Thomas**M. K. N. Krishnan**M. S. Mahadeva Iyer**M. S. Y. Nadkarni**M. R. Radhakrishnan**M. K. C. Ramdoss**M. S. K. Roy**M. P. Sadagopan**M^{lle} B. H. Shanta**M. T. V. Srinivasan**M. T. V. Srirangan**M. S. Subburatnam**M. T. S. Subramanian**M. K. Swaminathan**M. N. T. Taskar**M. K. D. Vaidya**M. H. Vasantha Rao*

INDONÉSIE

M. R. M. A. Soeria Negara
Chef de délégation*M. G. Bahdar Djohan*

IRAN

M. M. Badii
Chef de délégationAP Signals Directorate
Army Headquarters
*New Delhi*AP Posts and Telegraphs Department
*New Delhi*Posts and Telegraphs Directorate
New Delhi

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

»

Indian Telephone Industries
*Bangalore*Posts and Telegraphs Directorate
*New Delhi*Hindustan Cables Ltd.
P.O. Box Hindustan Cables Ltd.
*Distt. Burdwan*Posts and Telegraphs Directorate
New Delhi

»

»

»

»

»

»

»

»

»

AP Head Office P.T.T.
Telecommunications Department
*Bandung*AP Head Office P.T.T.
Telecommunications Department
*Bandung*AP Planning Department
Ministry of P.T.T.
Teheran

IRAN (suite)

M. K. Motamedi

AP Ministry of P.T.T.
Teheran

IRLANDE

M. S. O'Droma
Chef de délégation

AP Department of Posts and Telegraphs
Telecommunications Branch
Dublin

M. A. J. Litton
Adjoint

AP Department of Posts and Telegraphs
Dublin

ITALIE

D^r F. Nicotera
Chef de délégation

AP Ministero Poste e Telecomunicazioni
Via del Seminario
Roma

M. A. Bigi

AP Ministero Poste e Telecomunicazioni
Ispettorato Generale Telecomunicazioni
Roma

M. M. Bonacci

Istituto Superiore P.T.
Viale Trastevere 189
Roma

M. A. Caruso

AP Ministero Poste e Telecomunicazioni
Via del Seminario
Roma

M. D. Gagliardi

Istituto Superiore P.T.
Viale Trastevere 189
Roma

M. G. Filacchioni

AP Istituto Superiore P.T.
Viale Trastevere 189
Roma

M. G. Saraco

Istituto Superiore P.T.
Viale Trastevere 189
Roma

M. G. Verlicchi

AP Azienda di Stato per i Servizi Telefonici
Via del Seminario 76
Roma

M. M. Maffei

Società Esercizi Telefonici
Via Bracco 20
Napoli

M. R. Possenti

S.T.E.T.
Via Arcangelo Corelli 10
Roma

JAPON

M. H. Matsuda
Chef de délégation

AP Administrative Director's Office
Ministry of Posts and Telecommunications
Azabu-Iikura, Minatoku
Tokyo

M. T. Kashiwagi

AP Administrative Director's Office
Ministry of Posts and Telecommunications
Azabu-Iikura, Minatoku
Tokyo

KUWAIT

M. K. Abdulrazak
Chef de délégation

AP Posts, Telegraphs and Telephones Department
Kuwait

KUWAIT (suite)

M. A. A. Al-Saadoun

AP Posts, Telegraphs and Telephones Department
Kuwait

M. G. Taylor

AP Posts, Telegraphs and Telephones Department
Kuwait

M. M. A. Aboulainien
Délégué et Secrétaire

AP Posts, Telegraphs and Telephones Department
Kuwait

LAOS

M. T. M. Soukhathammavong
Chef de délégation

AP Ministère des Postes et Télécommunications
Vientiane

M. G. H. Sengier

AP Ministère des Postes et Télécommunications
Vientiane

LIBAN

M. N. Kayata
Chef de délégation

AP Ministère des P.T.T.
Direction générale des Postes et Télégraphes
Beyrouth

M. G. Hatem

AP Direction générale des Téléphones
Beyrouth

MALAISIE

M. J. H. Wagstaff

AP Headquarters, Telecommunications Department
Kuala Lumpur

M. K. W. Chong

Telecommunications Headquarters
Kuala Lumpur

M. T. A. Narayanan

Telecommunications Headquarters
Kuala Lumpur

M. K. S. Shanmugan

AP Telecommunications Headquarters
Kuala Lumpur

M. M. H. Wahab

Telecommunications Headquarters
Kuala Lumpur

MALI

M. B. Diall
Chef de délégation

AP Ministère des T.P.T.T.
Office Postes et Télécommunications
Bamako

MEXIQUE

M. C. Núñez-Arellano
Chef de délégation

AP Departamento Asuntos Internacionales
Dirección General de Telecomunicaciones
S.C. y T., Xola y Universidad
México 12, D.F.

MONACO

M. R. Chattaram
Chef de délégation

AP Consul général de Monaco
New Delhi

NORVÈGE

M. S. Rynning-Toennesen
Chef de délégation

AP Telegrafstyret
Oslo

M. J. Ringstad

AP Telegrafstyret
Oslo

M. A. Strand

AP Telegrafstyret
Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE

M. C. W. Heyward
 Chef de délégation

AP General Post Office
Wellington

PAKISTAN

M. A. Hamid
 Chef de délégation

AP Director General
 Posts and Telegraphs
Karachi

M. S. A. Sathar
 Adjoint

AP Deputy Director General
 Posts and Telegraphs
 Directorate General
Karachi

M. M. Bashir

AP Pakistan Posts and Telegraphs
Rawalpindi

M. M. Aslam

Pakistan Posts and Telegraphs
Karachi

M. S. M. Muqtadir

Pakistan Posts and Telegraphs
 Telephone House
 McLeod Road
Karachi

M. A. Rafique

Pakistan Posts and Telegraphs
 Telegraph House
 McLeod Road
Karachi

M. A. B. M. Taher

Pakistan Posts and Telegraphs
 D.E. Wireless, V.H.F. South
Dacca 2

M. M. R. A. Khan

Pakistan Posts and Telegraphs
 Principal, Staff College
Haripur/Hazara

M. S. A. Raheem
 Délégué et Secrétaire

AP Pakistan Posts and Telegraphs
Karachi

PAYS-BAS

M. G. H. Bast
 Chef de délégation

AP Direction Centrale P.T.T.
La Haye

M. D. A. Alberts

Direction Centrale P.T.T.
La Haye

M. G. J. Kamerbeek

Direction Générale P.T.T.
 Kortenaerkade 12

M. J. J. Kolijn

La Haye

Direction Centrale P.T.T.
La Haye

M. H. L. van Lommel

AP Direction Générale P.T.T.
La Haye

M. T. Perry

AP Direction Générale P.T.T.
 Kortenaerkade 12
La Haye

M. D. van den Berg

Direction Générale P.T.T.
 Kortenaerkade 12
La Haye

POLOGNE

M. H. Baczko
 Chef de délégation

AP Ministère des P.T.T.
Warszawa

POLOGNE (suite)

M. W. Fijalkowski
Adjoint

M. J. Fabijanski

AP Ministère des P.T.T.
Warszawa

AP Ministère des P.T.T.
Institut des Télécommunications
Warszawa

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

M. S. H. Raheb
Chef de délégation

M. M. M. Abdallah

M. M. A. Sedki

M. R. Jabri

AP Telecommunication Organization
Cairo

AP Telecommunication Organization
Cairo

AP Telecommunication Organization
Cairo
Direction générale des P.T.T.
Damas

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. H. Bornemann
Chef de délégation

M. R. Fernau
Adjoint

M. H. Bitter

M. R. Deutler

M. O. Huber

M. J. Muller

M. H. Pausch

M. O. Reheusser

M. H. Riedel

M. F. Ring

M. W. Zerbel

M. H. Marko

AP Bundespostministerium
Koblenzerstrasse 81
Bonn

AP Bundespostministerium
Koblenzerstrasse 81
Bonn

AP Fernmeldetechnisches Zentralamt
Rheinstrasse
Darmstadt

AP Bundesministerium
Koblenzerstrasse 81
Bonn

AP Bundesministerium
Koblenzerstrasse 81
Bonn

AP Fernmeldetechnisches Zentralamt
Rheinstrasse 110
Darmstadt

Fernmeldetechnisches Zentralamt
Waisenhausstrasse 4
München

AP Bundespostministerium
Koblenzerstrasse 81
Bonn

AP Fernmeldetechnisches Zentralamt
Rheinstrasse 110
Darmstadt

AP Fernmeldetechnisches Zentralamt
Rheinstrasse 110
Darmstadt

AP Fernmeldetechnisches Zentralamt
Rheinstrasse 110
Darmstadt

Standard Elektrik Lorenz A.G.
H. Hirthstrasse 42
Stuttgart-Zuffenhausen

| | |
|---|---|
| R.F.P. DE YOUGOSLAVIE | |
| <i>M. I. Lipković</i> Chef de délégation | AP Generalna Direkcija P.T.T. <i>Beograd</i> |
| R.S.S. DE L'UKRAINE | |
| <i>M. P. P. Bajan</i> Chef de délégation | AP Ministry of Telecommunication <i>Kiev</i> |
| <i>M. J. Savitski</i> | AP Ministry of Telecommunication <i>Kiev</i> |
| ROUMAINE R.P. | |
| <i>M. M. Grigore</i> Chef de délégation | AP Ministère des Transports et des Télécom- munications <i>Bucuresti</i> |
| <i>M. P. Postelnicu</i> | AP Ministère des Transports et des Télécom- munications <i>Bucuresti</i> |
| ROYAUME-UNI de GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE du NORD | |
| <i>M. D. A. Barron</i> Chef de délégation | AP General Post Office Engineering Department 2-12 Gresham St. <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. J. T. Baldry</i> Adjoint | AP General Post Office Headquarters <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. E. W. Anderson</i> | Post Office Engineering Department 2-12 Gresham St. <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. L. T. Andrew</i> | AP P.O. Headquarters St. Martin's le Grand <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. R. H. Franklin</i> | AP General Post Office 2-12 Gresham St. <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. E. T. C. Harris</i> | General Post Office 2-12 Gresham St. <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. H. C. Hayes</i> | British Post Office (C.N. Branch) 2-12 Gresham St. <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. J. Hodgson</i> | AP External Telecommunications Executive General Post Office Alder House 1, Aldersgate St. <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. R. Murray</i> | AP Accountant General Department General Post Office Armour House <i>London E.C. 1</i> |
| <i>M. R. N. Renton</i> | General Post Office <i>London</i> |
| <i>M. J. Rhodes</i> | AP P.O. Engineering Department T.G. Branch <i>London E.C. 2</i> |

ROYAUME-UNI (suite)

*M. W. J. E. Tobin*P.O. Engineering Department
2-12 Gresham St.
*London E.C.1**M. M. B. Williams*Engineering Department
General Post Office
2-12 Gresham St.
*London E.C.1**M. H. F. Woodman*Creed & Company Ltd.
Telegraph House
*Croydon**M. F. B. Cope*Standard Telephones and Cables
Henley Road, North Woolwich
*London E. 16**M. B. B. Jacobsen*Standard Telephones and Cables
Henley Road, North Woolwich
London E. 16

SÉNÉGAL

M. A. Fofana

Chef de délégation

AP Ministère des Transports et Télécommunications
*Dakar**M. Fal Cheikh*

Adjoint

AP Ministère des Transports et Télécommunications
Dakar

SUÈDE

Dr H. Sterky

Chef de délégation

AP Royal Board of Swedish Telecommunications
*Stockholm 16**M. B. Akesson*Royal Board of Swedish Telecommunications
*Stockholm 16**M. A. B. E. Bjurel*Board of Telecommunications
*Stockholm 16**M. H. Heimbürger*Board of Telecommunications
*Stockholm 16**M. V. F. Stending*Royal Board of Telecommunication
*Stockholm**M. G. Svedhem*AP Royal Board of Telecommunication
Stockholm

SUISSE

M. A. Langenberger

Chef de délégation

AP Direction générale des P.T.T.
Speichergasse 6
*Berne**M. G. Baggenstos*AP Direction générale des P.T.T.
Speichergasse 6
*Berne**M. J. Valloton*AP Direction générale des P.T.T.
Speichergasse 6
Berne

TCHÉCOSLOVAQUIE

M. S. Houdek

Chef de délégation

AP Ministère des Transports et des Communi-
cations, Division internationale
*Praha**M. M. Halada*AP Ministère des Transports et des Communi-
cations, Division des télécommunications
Praha

TERRITOIRES D'OUTRE-MER DU ROYAUME-UNI

M. R. V. Talbot-Jones
 Chef de délégation

AP Wireless Division
 General Post Office
Hong Kong

THAÏLANDE

M. S. N. Powtongsook
 Chef de délégation

AP Radio Division Posts and Telegraphs
 Department
Bangkok

M. B. Phienpanjj

AP Telephone Organization of Thailand
 Ploenchit Rd.
Bangkok

M. S. Limpisthien

AP Telegraph Division
 Posts and Telegraphs Department
Bangkok

TUNISIE

M. M. Mili
 Chef de délégation

AP Ministère des P.T.T.
Tunis

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

M. A. C. Poukhalsky
 Chef de délégation

AP Ministère des Postes et des Télécommunications
Moscou

M. A. Blokhine AP »

M. G. G. Borodziuk AP »

M. M. Filippov AP »

M. S. Vasiliev AP »

M. S. A. Zarin AP »

Interprètes:

M^{me} H. Chotnieva AP »

M^{me} B. Elkina AP »

Secrétaire-Interprète

M^{me} M. Levchenko AP »

VENEZUELA

M. M. A. Tejada
 Chef de délégation

AP Ministerio de Comunicaciones
 Dirección de Telecomunicaciones
Caracas

VIET-NAM

M. Nguyễn Quang Tuân
 Chef de délégation

AP Direction générale des Postes et Télécom-
 munications
Saigon

B. EXPLOITATIONS PRIVÉES RECONNUES

CANADA

Telephone Association of Canada:

M. C. H. McGuire AP Telephone Association of Canada
1050 Beaver Hall
Montreal

CHILI

Chile Telephone Company:

M. E. P. G. Wright Chile Telephone Company
63, Aldwych
London W.C. 2

M. C. M. Della Giovanna Chile Telephone Company
c/o Face Standard
via Bodio 33
Milan

M. W. T. Jones AP Chile Telephone Company
Connaught House
63, Aldwych
London W.C. 2

M. J. Kemp »

M. M. van Hasselt AP »

DANEMARK

Great Northern Telegraph Company:

M. A. W. Mortensen AP Great Northern Telegraph Company
28, Kongens Nytorv
Copenhagen

M. H. P. Andersen AP »

M. B. A. K. Gehlshøj »

ESPAGNE

Compañía Telefónica Nacional de España:

M. E. del Riego Salazar AP Compañía Telefónica Nacional de España
Avenida de José Antonio 28
Madrid

M. J. M. Rebollo Castrillo AP »

ETATS-UNIS d'AMÉRIQUE

American Cable and Radio Corporation:

M. T. Greenish AP Mackay Radio and Telegraph Company
Paris

M. A. A. Hennings AP American Cable and Radio Corp.
67, Broad Street
New York 4

American Telephone and Telegraph Company:

M. W. E. Bloecker AP American Tel. & Tel. Co.
195, Broadway
New York 7

ETATS-UNIS (suite)

M. T. A. Chandler AP American Tel. & Tel. Co.
32, Av. of Americas
New York 13

M. C. M. Mapes AP American Tel. & Tel. Co.
195, Broadway
New York 7

General Telephone and Electronics Corporation:

D^r I. Molnar AP General Tel. & Elect. Corp.
730, Third Av.
New York

M. G. Wallenstein AP Lenkurt El. Co.
San Carlos, Calif.

International Telephone and Telegraph:

M. D. Childers AP International Telephone and Telegraph
67, Broad Street
New York 4

R.C.A. Communications:

M. T. H. Mitchell R.C.A. Communications
66, Broad Street
New York 4

M. D. E. Hempstead AP »

M. E. W. Peterson AP »

M. T. D. Meola AP Viale Pola 6
Roma

Western Union Telegraph Company:

M. P. R. Easterlin AP Western Union Telegraph Co.
60, Hudson Street
New York 13

M. E. B. English AP »

FRANCE

Compagnie Générale de Télégraphie sans fil:

M. A. J. F. Roper AP Compagnie Générale de T.S.F.
79, boulevard Haussmann
Paris 8^e

ITALIE

Italcable:

M. A. Spasiano AP Italcable
Via Calabria 48
Roma

M. E. Brizzi »

M. G. Puccioni »

JAPON

Kokusai Denshin Denwa Company Ltd.:

M. T. Hachifuji AP Kokusai Denshin Denwa Co. Ltd.
Ohtemachi, Chiyodaku
Tokyo

M. K. Kawashima »

M. T. Kitazume »

M. T. Muroi AP »

M. H. Shinkawa AP »

JAPON (suite)

Nippon Telegraph and Telephone Public Corporation:

| | |
|-----------------------|--|
| <i>M. Y. Makino</i> | AP Japanese Embassy to Thailand <i>Bangkok</i> |
| <i>M. K. Ogata</i> | Nippon Telegraph and Telephone Co. Minato-Ku <i>Tokyo</i> |
| <i>M. T. Shimbori</i> | AP Nippon Telegraph and Telephone Co. Akasaka <i>Tokyo</i> |
| <i>M. S. Yamamoto</i> | AP » |

MEXIQUE

Telefonos de México:

| | |
|---------------------------|--|
| <i>M. Z. Aguirre-Ruiz</i> | AP Telefonos de México Parque Via 198 <i>México D.F.</i> |
| <i>M. S. E. O. Bager</i> | AP Telefonaktiebolaget L.M. Ericsson <i>Stockholm 32</i> |
| <i>M. B. H. Barkland</i> | AP Telefonaktiebolaget L. M. Ericsson <i>Stockholm 32</i> |
| <i>M. P. Carlström</i> | » |
| <i>M. E. J. Eriksen</i> | » |
| <i>M. C. M. Green</i> | AP » |
| <i>M. J. Pyddoke</i> | » |

ROYAUME-UNI de GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE du NORD

Cable & Wireless Ltd.:

| | |
|---------------------------|---|
| <i>M. H. C. Baker</i> | AP Cable & Wireless Ltd. Mercury House, Theobalds Road <i>London W.C. 1</i> |
| <i>M. L. J. Harris</i> | » |
| <i>M. W. A. D. Talbot</i> | » |
| <i>M. L. A. Wilkins</i> | » |
| <i>M. A. T. Wood</i> | » |

SUISSE

Radio-Suisse S.A.:

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| <i>M. H. Obrist</i> | Radio-Suisse S.A. <i>Berne</i> |
|---------------------|-----------------------------------|

C. ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

BELGIQUE

Bell Telephone Manufacturing Co.:

| | |
|--|--|
| <i>M. L. Braem</i> | Bell Telephone Manufacturing Co. Francis Welles Plein <i>Antwerp</i> |
| <i>M. N. Neyt</i> | » |
| Manufacture belge de lampes et de matériel électronique: | |
| <i>M. M. Karlin</i> | M.B.L.E. 80, rue des Deux-Gares <i>Bruxelles</i> |

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Lenkurt Electric Co.:

*M. G. Wallenstein*Lenkurt Electric Co.
San Carlos, Calif.

FRANCE

Compagnie Générale de Constructions Téléphoniques:

*M. Dejean*C.G.C.T.
251, rue de Vaugirard
Paris

Le Matériel Téléphonique:

*M. P. Borel*L.M.T.
46, quai de Boulogne
Boulogne-Billancourt

Lignes Télégraphiques et Téléphoniques

89, rue de la Faisanderie

Compagnie Industrielle des Téléphones

33, rue Emeriau

Société anonyme de Télécommunications

40, avenue de New York

Société alsacienne de Constructions mécaniques

69, rue de Monceau

*M. A. G. Labrousse*69, rue de Monceau
Paris

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Siemens & Halske A.G.:

*M. F. Bath*Siemens & Halske A.G.
Hofmann Str. 51
*München 25**M. F. Pfeiderer*

»

M. H. Raedler

»

M. F. Rosenhaupt

»

M. K. Schoenhammer

»

Telefunken G.m.b.H.:

*M. H. Geissler*Telefunken G.m.b.H.
*Backnang**M. W. Wolff*

»

ROYAUME-UNI de GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE du NORD

Automatic Telephone & Electric Co. Ltd.:

*M. T. H. Cloud*Automatic Telephone & Electric Co. Ltd.
Strowger House
8, Arundel St.
*London W.C. 2**M. J. L. Galvin*

»

M. H. G. Kidner

»

M. G. W. Thompson

»

*M. D. S. Tod*Automatic Telephone & Electric Co. Ltd.
P. Box 17
Bangalore/India

General Electric Co. Ltd.

*M. E. W. Collett*General Electric Co. Ltd.
Telephone Works
*Coventry**M. T. R. Hockney*

»

M. S. A. Phillips

»

D. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Association Internationale du Transport Aérien (I.A.T.A.):

- M. H. Berg* AP I.A.T.A. Liaison Officer Europe
Curzon St.
London
- M. M. Dekker* AP K.L.M. Royal Dutch Airlines
Schiphol Airport
Amsterdam
- M. R. A. Gratz* AP T.W.A.
Paris
- M. H. Kershaw* AP I.A.T.A.
Curzon St.
London
- M. N. P. Lazarus* AP Air India International
Bombay Airport
Bombay
- M. G. A. Monniot* AP I.A.T.A.
Paris

Chambre de Commerce Internationale (C.C.I.):

- M. R. G. Agrawal* AP Federation of Indian Chambers of Commerce
and Industry
Federation House
New Delhi

Conférence Internationale des Grands Réseaux Electriques à haute tension (C.I.G.R.E.):

- M. Dietsch* AP C.I.G.R.E.
112, boulevard Haussmann
Paris
- M. M. Paimbæuf* AP »

Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E.C.A.F.E.):

- M. M. S. Ahmad* AP United Nations E.C.A.F.E.
Bangkok

Organisation Internationale de Radiodiffusion et Télévision (O.I.R.T.):

- M. S. Houdek* AP O.I.R.T.
15, Liebknechtova
Prague 16
- M. G. Barrasch* AP »
- M. K. Gebhardt* AP »
- M. G. Winkler* AP »

Organisation Météorologique Mondiale (O.M.M.):

- D^r P. Koteswaram* AP Meteorological Office
Lodi Road
New Delhi

U.N.E.S.C.O.:

- M. D. Blickenstaff* AP c/o United Nations
21, Curzon Road
New Delhi

Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'Energie Electrique (UNIPEDE):

- M. M. Paimbæuf* AP UNIPEDE
12, place des Etats-Unis
Paris

E. DIRECTION ET SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

| | |
|--|--|
| <i>M. J. Rouvière</i> Directeur du C.C.I.T.T. | Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique Palais Wilson, Genève |
| <i>M. J. Besseyre</i> Conseiller supérieur | » |
| <i>M. R. Chapuis</i> | » |
| <i>M. J. Lalou</i> Conseillers | » |
| <i>M. D. J. Dormer</i> Ingénieur principal | » |
| <i>M. A. Wolf</i> Administrateur | » |
| <i>M^{me} Y. Wisard</i> Secrétaire du Directeur | » |
| <i>M^{lle} M. Sauser</i> Chef du Planning | » |
| <i>M^{lle} M. Pomel</i> Assistante de M. Besseyre | » |
| <i>M^{lle} J. Estrabaut</i> Assistante de M. Chapuis | » |
| <i>M^{lle} N. Schuli</i> Assistante de M. Lalou | » |
| <i>M^{lle} G. Chenevière</i> Assistante de M. Dormer | » |
| <i>M^{me} J. Girard</i> Réception et Enregistrement | » |
| <i>M. J. Revoy</i> Chef du Service Interprétation et Traduction | U.I.T. - Secrétariat général Palais Wilson, Genève |
| <i>M^{lle} Banerji</i> | » |
| <i>M^{lle} Hemmerich</i> | » |
| <i>M. Koreneff</i> | » |
| <i>M^{lle} Pojidaieff</i> | » |
| <i>M^{me} Prejsman</i> | » |
| <i>M. Quintano</i> | » |
| <i>M^{me} Repond</i> | » |
| <i>M^{lle} Sieveking</i> | » |
| <i>M. Vassilchikov</i> | » |
| <i>M^{me} Vejarano</i> | » |
| <i>M. Vonwiller</i> | » |
| <i>M. Werner</i> Interprètes | » |
| <i>M^{me} Bouladon</i> | » |
| <i>M^{lle} Baieff</i> | » |
| <i>M. Brodsky</i> | » |
| <i>M^{lle} Delgado</i> | » |
| <i>M. Heaton</i> | » |
| <i>M. Hernandez</i> | » |
| <i>M. Subiotto</i> Traducteurs | » |

| | |
|---|--|
| <i>M. Buecher</i> Chef de la Distribution des documents | U.I.T. - Secrétariat général Palais Wilson, <i>Genève</i> |
| <i>M. Masson</i> Chef du Service des messagers | » |
| <i>M^{me} Jentzer</i> Chef du Service de sténodactylographie | » |
| <i>M. Burge</i> Chef du Service ronéographique | » |

F. UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

| | |
|--|------------------------------------|
| Secrétariat général | |
| <i>M. Gerald C. Gross</i> Secrétaire général | AP Palais Wilson, <i>Genève</i> |
| <i>M. V. Sundaram</i> Chef Dpt. Assistance technique | AP » |
| Comité Consultatif International des Radiocommunications (C.C.I.R.): | |
| <i>M. E. R. Metzler</i> Directeur du C.C.I.R. | AP Villa Bartholoni, <i>Genève</i> |
| <i>M. L. W. Hayes</i> Vice-Directeur du C.C.I.R. | AP » |

G. SERVICES DE LIAISON ET RÉCEPTION DE L'ADMINISTRATION INDIENNE

| | |
|--|--|
| <i>M. N. V. Gadadhar</i> Fonctionnaire de Liaison | Ministry of Transport and Communications Wireless Planning and Coordination <i>New Delhi</i> |
|--|--|

LISTE DES DOCUMENTS
DE LA II^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.C.I.T.T.

| N ^o | Titre |
|----------------|--|
| AP II/1 | Exposé du Directeur sur la nouvelle Convention des télécommunications (Genève, 1959) et sur ses conséquences quant au Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique. |
| AP II/2 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 8 ^e Commission d'études (Appareils télégraphiques) — 1 ^e partie: Appareils pour la télégraphie alphabétique. |
| AP II/3 | Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'activité du C.C.I.T.T. pendant la période 1957-1960. |
| AP II/4 | Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur les méthodes de travail du C.C.I.T.T. |
| AP II/5 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 10 ^e Commission d'études (Commutation télégraphique). |
| AP II/6 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 8 ^e Commission d'études (Appareils télégraphiques) — 2 ^e partie: Appareils pour la télégraphie fac-similé (y compris la phototélégraphie). |
| AP II/7 | Projet de Tome III du Livre Rouge du C.C.I.T.T. |
| AP II/8 | Rapport préliminaire sur les transmissions de données. |
| AP II/9 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 9 ^e Commission d'études (Qualité de la transmission télégraphique; spécification des équipements et directives de maintenance des voies télégraphiques). |
| AP II/10 | Rapport préliminaire à la II ^e Assemblée Plénière du C.C.I.T.T. sur les travaux de la 7 ^e Commission d'études (Vocabulaire et symboles). |
| AP II/11 | Premier rapport préliminaire sur les travaux de la Sous-Commission 2/1 (Exploitation et tarification télégraphiques). |
| AP II/12 | Rapport de la Sous-Commission 2/1 sur les codes et abréviations à l'usage des services internationaux de télécommunication. |
| AP II/13 | Publication du « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications ». |
| AP II/14 | Projet de Tome VI du Livre Rouge du C.C.I.T.T. |
| AP II/15 | Rapport final sur les travaux de la 12 ^e Commission d'études (Qualité de transmission et réseaux locaux téléphoniques) (avec corrigendum). |
| AP II/16 | Projet de texte soumis à l'Assemblée plénière pour les deux premières parties des Directives. |
| AP II/17 | Projet de texte soumis à l'Assemblée plénière pour la 3 ^e partie des Directives. |
| AP II/18 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 5 ^e Commission d'études. |

| N° | Titre |
|----------|---|
| AP II/19 | Deuxième rapport préliminaire sur les travaux de la Sous-Commission 2/1 (Exploitation et tarification télégraphiques). |
| AP II/20 | Projet final de texte pour les Recommandations concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion. |
| AP II/21 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 11 ^e Commission d'études (Commutation téléphonique). |
| AP II/22 | Rapport préliminaire sur les travaux de la Sous-Commission 2/4. |
| AP II/23 | Rapport préliminaire à la II ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. sur les travaux de la Sous-Commission 2/2. |
| AP II/24 | Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur la participation des exploitations privées reconnues et des organismes scientifiques ou industriels aux travaux du C.C.I.T.T. |
| AP II/25 | Conditions de participation à la II ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. des pays qui n'ont pas jusqu'ici contribué aux dépenses de cet organisme. |
| AP II/26 | Rapport préliminaire sur les travaux de la 6 ^e Commission d'études. |
| AP II/27 | Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'organisation des Commissions d'études à constituer par la II ^e Assemblée plénière. |
| AP II/28 | Propositions pour l'organisation future du secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. |
| AP II/29 | Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'assistance technique. |
| AP II/30 | Considérations relatives à l'exploitation automatique intercontinentale et inter-régionale. |
| AP II/31 | Rapport financier du Directeur du C.C.I.T.T. à la II ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., New Delhi 1960. |
| AP II/32 | Tome IV du Livre Rouge — Consignes de maintenance (projet présenté par la 4 ^e Commission d'études). |
| AP II/33 | Rapport sur les travaux de la 4 ^e Commission d'études (Maintenance téléphonique). |
| AP II/34 | Propositions de la Commission electrotechnique internationale au sujet de la collaboration entre la C.E.I., le C.C.I.T.T. et le C.C.I.R. à la préparation d'une liste de symboles graphiques pour les télécommunications. |
| AP II/35 | Commentaires du Royaume-Uni sur les méthodes de travail du C.C.I.T.T. |
| AP II/36 | Propositions du Ministre des Affaires Etrangères de la République de Corée tendant à la création d'une Commission d'études chargée des questions relatives aux communications de presse. |
| AP II/37 | Modifications proposées à la Section 3 de la 1 ^{re} Partie et à la 3 ^e Partie du Projet de Tome III du Livre Rouge du C.C.I.T.T. |
| AP II/38 | Considérations émises par la Régie belge des Télégraphes et des Téléphones au sujet de certaines des propositions figurant au rapport du Directeur du C.C.I.T.T. sur l'organisation des Commissions d'études. |
| AP II/39 | Propositions de M. Sueur, Rapporteur principal de la Sous-Commission 1/1 relatives à la procédure de mise à l'étude de questions nouvelles. |
| AP II/40 | Rapport définitif sur les travaux de la Sous-Commission 2/4. |
| AP II/41 | Rapport final sur les travaux de la 5 ^e Commission d'études. |
| AP II/42 | Rapport définitif de la 6 ^e Commission d'études et de la Sous-Commission 6/1 à l'Assemblée plénière. |
| AP II/43 | Rapport final de la 10 ^e Commission d'études (Commutation télégraphique). |

| N° | Titre |
|----------|---|
| AP II/44 | Rapport final de la Sous-Commission 2/1 (Exploitation et tarification télégraphiques). |
| AP II/45 | Rapport final de la Sous-Commission 1/1 destiné à la 1 ^{re} Commission d'études. |
| AP II/46 | Australie: Propositions concernant la Question 38/21. |
| AP II/47 | Rapport définitif de la 4 ^e Commission d'études (Commission de maintenance). |
| AP II/48 | Rapport final de la 9 ^e Commission d'études: Qualité de transmission télégraphique; spécification des équipements et directives de maintenance des voies télégraphiques. |
| AP II/49 | Rapport final de la 3 ^e Commission d'études. |
| AP II/50 | Association internationale du transport aérien: Besoins des transporteurs aériens en matière de circuits de télécommunication loués. |
| AP II/51 | Rapport final de la Sous-Commission 2/2. |
| AP II/52 | Rapport final de la 7 ^e Commission d'études (Définitions et symboles). |
| AP II/53 | Note de la 7 ^e Commission d'études à l'Assemblée plénière. |
| AP II/54 | Commentaires de l'Administration polonaise sur les questions d'Assistance technique. |
| AP II/55 | Commentaires de l'Administration polonaise au sujet de l'organisation et des méthodes de travail du C.C.I.T.T. |
| AP II/56 | Tunisie: Commentaires sur les Commissions régionales. |
| AP II/57 | Second rapport final de la 8 ^e Commission d'études: Appareils pour la télégraphie fac-similé. |
| AP II/58 | Rapport de la Sous-Commission 2/3. |
| AP II/59 | Premier rapport final de la 8 ^e Commission d'études (Appareils de télégraphie alphabétique). |
| AP II/60 | Additions et modifications proposées au Document AP II/15. |
| AP II/61 | Rapport définitif de la 2 ^e Commission d'études. |
| AP II/62 | Rapport définitif de la 11 ^e Commission d'études. |
| AP II/63 | Collaboration avec la C.E.I. pour la normalisation des câbles, fils et guides d'ondes. |
| AP II/64 | Rapport final sur les travaux de la Sous-Commission 1/2 approuvé par la 1 ^{re} Commission d'études. |
| AP II/65 | Approbation par la 1 ^{re} Commission d'études du rapport de la Sous-Commission 1/1. |
| AP II/66 | Rapport final de la 1 ^{re} Commission d'études. |
| AP II/67 | Procès-verbal de la séance inaugurale en présence de M. le Premier Ministre de l'Inde (Jeudi 8 décembre 1960). |
| AP II/68 | Pologne: proposition de question nouvelle (Service télex). |
| AP II/69 | Document présenté par le Président de la Sous-Commission du Plan pour l'Amérique Latine. |
| AP II/70 | Rapport de la Commission A (Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études). |
| AP II/71 | Procès-verbal de la première séance plénière (Jeudi 8 décembre 1960). |
| AP II/72 | Procès-verbal de la deuxième séance plénière (Vendredi 9 décembre 1960). |
| AP II/73 | Question posée par l'Administration tunisienne. |
| AP II/74 | Rapport de la Commission D. |
| AP II/75 | Procès-verbal de la troisième séance plénière (Samedi 10 décembre 1960). |

| N° | Titre |
|----------|---|
| AP II/76 | Espagne: Inclusion de définitions en espagnol dans l'édition définitive du « Répertoire des définitions ». |
| AP II/77 | Projet de Résolution présenté conjointement par les délégations de la Colombie, du Mexique et du Venezuela. |
| AP II/78 | Projet de Résolution présenté conjointement par les délégations de la Colombie, du Mexique et du Venezuela. |
| AP II/79 | Rapport sur les deux premières réunions de la Commission des finances (Commission C). |
| AP II/80 | Rapport de la Commission B à l'Assemblée plénière. |
| AP II/81 | Procès-verbal de la quatrième séance plénière (Mardi 13 décembre 1960). |
| AP II/82 | Rapport final de la Commission des finances à l'Assemblée plénière. |
| AP II/83 | Deuxième rapport de la Commission D. |
| AP II/84 | Proposition de la réunion des Chefs de Délégations pour la désignation des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux. |
| AP II/85 | Projet de modifications supplémentaires à la Résolution n° 1 (Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T.). |
| AP II/86 | Résolution (Augmentation des moyens en personnel à mettre à la disposition du secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T.). |
| AP II/87 | Procès-verbal de la cinquième séance plénière (Mercredi 14 décembre 1960). |
| AP II/88 | Procès-verbal de la sixième séance plénière (Mercredi 14 décembre 1960). |
| AP II/89 | Procès-verbal de la septième séance plénière (Jeudi 15 décembre 1960). |
| AP II/90 | Procès-verbal de la huitième séance plénière (Vendredi 16 décembre 1960). |
| AP II/91 | Procès-verbal de la neuvième et dernière séance plénière (Vendredi 16 décembre 1960). |
| AP II/92 | Liste des documents de la II ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. |

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES

SÉANCE INAUGURALE EN PRÉSENCE DE M. LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE

Judi 8 décembre 1960, 10 heures

Président : M. R. C. VAISH (Inde)

La séance est ouverte par M. ROUVIÈRE, directeur du C.C.I.T.T. M. Rouvière indique qu'aux termes du chapitre 13 (paragraphe 3) du Règlement général annexé à la Convention internationale des télécommunications, l'Assemblée plénière doit être présidée par le chef de la délégation du pays invitant. En conséquence, M. Rouvière a l'honneur d'inviter M. R. C. Vaish, ingénieur en chef au Département des Postes et Télégraphes et chef de la délégation indienne, à prendre place au fauteuil présidentiel. — (*Applaudissements.*)

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Transports et des Communications, Mesdames, Messieurs les délégués, mes amis,

» Nous sommes très heureux de la présence parmi nous, en ce jour d'ouverture de l'Assemblée plénière, de notre cher Premier Ministre et du D^r Subbarayan, Ministre des Transports et des Communications. Nous sommes conscients du grand honneur que nous fait à cette occasion le Premier Ministre, dont on connaît bien les efforts en faveur de l'utilisation des techniques modernes pour le bien de l'humanité. La plupart d'entre vous savent que le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique est un des quatre organismes permanents de l'Union internationale des télécommunications, qui compte 101 pays Membres et Membres associés. Un certain nombre d'exploitations privées, d'organismes scientifiques et d'entreprises de construction de matériel participent également aux travaux de ce Comité. Jusqu'ici, le Comité consultatif international télégraphique et le Comité consultatif international téléphonique, fondés respectivement en 1924 et 1925, ont tenu toutes leurs assemblées en Europe. La présente Assemblée est la première qui se tiennent hors d'Europe et nous sommes très honorés qu'elle se réunisse en Inde. Quelque 350 délégués, venus de toutes les parties du monde, assistent à cette conférence, qui a été précédée par des réunions de plusieurs Commissions d'études auxquelles les experts les plus éminents du monde entier ont apporté leur concours. Les participants à ces travaux ont confronté leurs connaissances et échangé leurs vues; ils ont formulé des projets d'avis qui seront examinés par l'Assemblée plénière.

» Les dix années qui viennent de s'écouler ont vu des progrès sensationnels dans le domaine des télécommunications, et nous serons bientôt en mesure de mettre au service du public les moyens de communication les plus modernes et les plus efficaces. L'Inde avait un retard important à

rattraper dans ce domaine, et nous commençons maintenant à introduire les méthodes modernes de communication. J'indiquerai, à titre d'exemple, que nous avons inauguré, il y a quelques jours seulement, le téléphone automatique entre deux grandes villes de l'Inde, Lucknow et Kanpur; un abonné de Lucknow peut maintenant appeler un abonné de Kanpur ou inversement, par simple numérotation au cadran, tout comme s'il s'agissait d'une communication urbaine. Nous espérons étendre ce service et introduire prochainement d'autres perfectionnements techniques de cette nature.

» Il est donc logique que cette conférence groupant les experts les plus éminents de tous les pays en matière de télécommunications se tienne à New Delhi. Je n'abuserai pas de votre temps en vous donnant des détails sur l'œuvre qu'accomplissent le C.C.I.T.T. et l'U.I.T., ni sur leur organisation et leurs tâches; je laisse ce soin à M. Rouvière, Directeur du C.C.I.T.T., et à M. Gross, Secrétaire général de l'U.I.T., qui s'adresseront tout à l'heure à vous. Cependant, avant de leur donner la parole, j'aimerais demander à M. le Ministre de vouloir bien souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et aux délégués. » — (*Applaudissements.*)

Le MINISTRE des Transports et des Communications remercie le Premier Ministre d'avoir accepté de venir inaugurer l'Assemblée plénière en dépit de ses nombreuses occupations et du fait que les sessions parlementaires sont en cours.

Comme il a déjà été indiqué par le Président, la Deuxième Assemblée plénière du C.C.I.T.T. est la première conférence de l'U.I.T. qui se tienne en Asie et le Ministre est très heureux que cette réunion ait lieu en Inde.

Le Ministre fait état de l'énorme progrès accompli au cours des dernières années dans le domaine des télécommunications et des liens qui unissent l'Administration indienne à l'O.A.C.I. et à d'autres organisations internationales. En dépit de tout ce qui a déjà été accompli, il reste encore un long chemin à parcourir.

Le Ministre présente un bref historique de l'Union internationale des télécommunications dont le centenaire sera célébré en 1965 et décrit le rôle que l'Inde y a joué en devenant Membre de l'U.I.T. peu après sa création.

Pour conclure, le Ministre souhaite la bienvenue aux délégués à la Deuxième Assemblée plénière et prie le Premier Ministre de vouloir bien inaugurer la réunion. — (*Applaudissements.*)

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de l'U.I.T. prononce l'allocution suivante:

« Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Communications, Monsieur le Président, honorables invités, Mesdames, Messieurs,

» C'est pour moi un grand plaisir que de me trouver aujourd'hui à New Delhi et de saluer tous ceux qui sont venus assister à la Deuxième Assemblée plénière du C.C.I.T.T. Quand je dis « saluer », je m'exprime, il va sans dire, en ma qualité de chef de cette famille assez complexe qu'est l'Union internationale des télécommunications dont le C.C.I.T.T. est un membre actif et prospère. Les paroles de bienvenue, celles qui comptent véritablement, ont déjà été prononcées avec autant d'éloquence que d'affabilité par Son Excellence le Ministre des Transports et des Communications au nom du grand pays où nous avons le grand privilège de nous réunir.

» Pour moi, le fait que cette Deuxième Assemblée plénière se tienne dans ce beau, vaste et puissant pays, revêt une signification toute particulière. En effet, si l'on fait intervenir le facteur *temps*, on ne pourra s'empêcher de noter qu'en l'occurrence les traditions spirituelles millénaires de l'Inde rejoignent et *accueillent* sur leur sol le progrès matériel et le dynamisme du vingtième siècle que représentent les télécommunications. Il importe de signaler également le facteur géographique car c'est la première fois qu'une conférence d'importance majeure de l'U.I.T. se tient au cœur de l'Asie. Permettez-moi de m'attarder quelques instants sur tout ce que cela implique.

» Tout d'abord, tous ceux qui sont venus de loin reconnaîtront sans peine que la distance qui sépare l'Europe de New Delhi n'est pas plus grande que celle qui sépare New Delhi de l'Europe, et il est grand temps que les voyages rendus nécessaires par la réunion des conférences de l'U.I.T.

entre l'Asie et le reste du monde ne se fassent plus en sens unique. Cependant, nous avons une raison plus générale et plus profonde à la fois de nous réjouir du fait que cette Assemblée se réunit aujourd'hui en Inde.

» L'Asie, comme nous l'avons tous appris sur les bancs de l'école, est le plus grand continent du monde. C'est aussi le tabernacle d'une grande partie de la sagesse et de l'expérience de l'humanité. Et à l'heure où nous vivons, l'on commence à admettre que tous les peuples, quel que soit le continent auquel ils appartiennent, ont le droit, de par leur appartenance à la communauté humaine, de profiter des bienfaits des prodiges *scientifiques et techniques* de notre époque. Notre réunion en est une preuve irréfutable.

» L'U.I.T., en sa qualité d'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, assume une grande responsabilité en stimulant, en encourageant et en favorisant le progrès technique dans le monde entier. En fait, cette responsabilité, nous nous en acquittons déjà depuis quelque temps mais nous allons redoubler d'effort dans l'avenir. Notre programme d'assistance technique, entrepris en 1952 dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, a permis à des étudiants en télécommunications de compléter leurs études dans les meilleurs instituts techniques du monde; grâce à ce programme, des professeurs sont venus dans des pays nouveaux pour les aider à fonder des centres de formation; des experts ont pu se rendre d'un continent à l'autre pour conseiller et seconder les techniciens locaux chargés d'établir les télécommunications dans leur pays. Je n'abuserai pas de votre temps en dressant la liste complète des activités entreprises par l'Union dans le cadre de l'assistance technique. Je dois cependant signaler ici un des aspects les plus importants de ces activités, auquel le C.C.I.T.T. s'est intéressé de très près. Je veux parler, évidemment, du Plan général de développement des réseaux internationaux. A mon sens, la réunion de la Commission du Plan à Rome, en 1958, et les décisions prises alors par cette Commission pourraient bien apparaître plus tard comme marquant un des tournants les plus décisifs du développement des télécommunications depuis la création du C.C.I.T.T. Il est de fait que le C.C.I.T.T. et le C.C.I.R. se sont penchés, dès leur création, sur les problèmes de l'assistance technique, dans le sens le plus pur de ce terme.

» Cela m'amène tout naturellement à parler du C.C.I.T.T. lui-même. Votre deuxième Assemblée plénière vous donne l'occasion de célébrer, en quelque sorte, un anniversaire de mariage et je tiens à vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses. Je me garderai bien de chercher à savoir lequel des deux anciens comités doit être considéré comme l'époux et lequel comme l'épouse; je me bornerai à constater que nous avons maintenant devant nous un ménage incontestablement très réussi et très harmonieux, sous la direction de mon ami et collègue M. Jean Rouvière.

» Ayant à sa tête M. Rouvière et son équipe de collaborateurs compétents, le Secrétariat du C.C.I.T.T. a mené à bien un volume de travail prodigieux pendant les quatre premières années de son existence. Mais on ne saurait nier que c'est vous, représentants des administrations et des exploitations privées reconnues, œuvrant au sein des Commissions d'études et y apportant vos innombrables contributions, qui avez rendu possibles les succès du C.C.I.T.T. Incontestablement, la communauté internationale vous doit une grande reconnaissance, à vous et à vos collaborateurs.

» Je me permettrai d'ajouter que je m'intéresse depuis fort longtemps aux travaux du C.C.I.T.T. et de ses prédécesseurs, le C.C.I.F. et le C.C.I.T. J'ai eu l'honneur d'assister à la réunion du C.C.I.T. à Varsovie en 1936, aux réunions tenues à Genève par le C.C.I.T. et le C.C.I.F. et, bien entendu, à la première Assemblée plénière du C.C.I.T.T., à Genève en 1956. Ces réunions, auxquelles il faut ajouter tous les travaux des Commissions d'études, des Sous-Commissions, etc., dont j'ai pu prendre connaissance dans l'intervalle, m'ont convaincu que vous et vos collaborateurs avez accompli, et que vous continuez d'accomplir, une tâche de la plus haute importance dans le domaine des télécommunications.

» Vous voici maintenant à l'ouverture de votre deuxième Assemblée plénière, et vous devez vous attacher non seulement à évaluer les résultats que vous avez obtenus au cours de la période qui s'achève, mais aussi à envisager les problèmes qui vont se poser à vous dans l'avenir. A ce propos, j'aimerais revenir sur ce que j'ai dit il y a quelques instants concernant l'extension du progrès technique dans le monde entier. La Conférence de plénipotentiaires de l'U.I.T. qui s'est réunie l'an dernier a mis tout particulièrement l'accent sur nos activités dans les régions du monde où les télécommunications n'en sont qu'au début de leur développement. Les travaux des anciens C.C.I.F. et C.C.I.T. se rapportaient principalement à l'Europe, bien qu'un pays comme l'Inde soit devenu membre de l'U.I.T. dès 1868. De nos jours, le télégraphe et le téléphone posent des problèmes qui intéressent le monde entier. Cela, vous l'avez parfaitement compris, comme en témoignent les travaux du C.C.I.T.T. relatifs au Plan d'interconnexion, avec les réunions de

Tokio et de Mexico, comme en témoigne également le fait que vous soyez réunis aujourd'hui à New Delhi. Permettez-moi de vous exhorter à ne pas perdre de vue cette universalité des télécommunications qui est, à mon sens, le plus important de nos buts communs, et aussi à la considérer comme votre objectif prioritaire, sans pour autant sacrifier vos autres activités qui sont si nombreuses. Tant il est vrai que c'est seulement lorsque les télécommunications deviennent internationales dans le sens le plus large de ce terme, que l'Union internationale des télécommunications mérite vraiment de porter son nom.

» Je souhaite que votre Assemblée soit couronnée de tout le succès possible. Je vous remercie de tout ce que vous avez fait dans le passé. Je suis heureux que notre association et notre coopération dans la tâche à laquelle nous nous sommes tous consacrés, individuellement et collectivement, doivent durer de nombreuses années encore.

» Merci.» — (*Applaudissements.*)

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. prononce l'allocution suivante:

« Puisque vous voulez bien, Monsieur le Premier Ministre et vous aussi Monsieur le Ministre des Transports et Communications, nous faire l'honneur d'assister à notre séance inaugurale, j'aurais souhaité vous présenter l'Assemblée qui siège devant vous et qui attache le plus grand prix à votre présence. Mais mon collègue M. Gross s'est déjà chargé de ce soin, empiétant quelque peu sur le domaine qui m'était alloué dans cette joute oratoire. Je m'efforcerai donc d'aborder sous un angle différent ce sujet qui me passionne, en m'excusant d'être contraint de ce fait à me livrer aux hasards de l'improvisation. Je m'efforcerai surtout d'être bref car toute l'assistance, j'en suis certain, attend impatientement l'éloquent discours qui va succéder à mon exposé aride.

» Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique, en abrégé C.C.I.T.T., qui tient ici sa deuxième Assemblée plénière, est chargé, au sein de l'Union internationale des télécommunications, d'effectuer des études et d'émettre des avis sur les problèmes de télégraphie et de téléphonie internationales. Il a été créé, voici quatre ans, grâce à la fusion de l'ancien Comité télégraphique et de l'ancien Comité téléphonique. Ainsi par l'entremise de ses prédécesseurs, son activité remonte en fait à environ trente-cinq ans. Pendant cette longue période, il a rendu de grands services à la cause des télécommunications internationales, contribuant largement aux progrès de l'exploitation et de la technique, permettant aux pays qui ont accepté de suivre ses avis d'établir entre eux des liaisons télégraphiques et téléphoniques de haute qualité. Je ne suis pas gêné pour souligner ici l'importance de son œuvre, puisque aussi bien je n'y ai pris personnellement qu'une part des plus modestes. Tout le mérite en revient aux éminents spécialistes des télécommunications qui se dépensent sans compter au sein de nos Commissions d'études et aussi aux directeurs des anciens Comités télégraphique et téléphonique qui ont jeté les bases de nos travaux actuels et auxquels je tiens aujourd'hui à rendre un particulier hommage.

» Mais nous n'avons pas l'habitude au C.C.I.T.T. d'épiloguer longuement sur le passé, nous préférons nous tourner résolument vers l'avenir. A cet égard les plus brillantes perspectives s'ouvrent devant nous, je crois même pouvoir dire que nous atteignons un tournant décisif de notre activité. J'aimerais en quelques mots préciser deux aspects particulièrement importants de cette orientation nouvelle.

» D'une part le C.C.I.T.T. tout en conservant les traditions qui ont fait sa force doit accorder le rythme de ses travaux aux exigences de la vie moderne. Il a pu dans le passé prendre le temps de la réflexion avant d'aborder l'étude des problèmes qui se posaient à lui et polir longuement la solution de ces problèmes. Désormais les progrès des télécommunications sont beaucoup trop rapides pour que ces habitudes confortables puissent être conservées. Dès qu'une technique nouvelle surgit à l'horizon, le C.C.I.T.T. doit s'en saisir et en mener l'étude dans les délais les plus brefs, sous peine d'arriver trop tard pour en assurer la normalisation sur le plan international. Notre Assemblée plénière doit se pencher sur ce problème et rajeunir l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T. pour lui conserver toute l'efficacité sans laquelle, je n'hésite pas à le déclarer ici, il n'aurait plus de raison d'être.

» D'autre part, et c'est là l'événement majeur de notre deuxième Assemblée plénière, le C.C.I.T.T. qui a été jusqu'ici un organisme presque exclusivement européen est en passe d'acquiescer un champ d'action véritablement mondial. Vous avez devant vous, Monsieur le Premier Ministre, les délégués de 54 pays. Ce nombre est encore trop faible à mon gré, mais ce n'est qu'un commencement et, ce qui est véritablement significatif, c'est que ces 54 pays appartiennent à toutes les régions du monde. Certes, je suis heureux de retrouver ceux d'entre eux qui ont été les fondateurs du

C.C.I.T.T. et depuis de longues années les artisans de ses succès. Mais ils ne m'en voudront pas si je salue aujourd'hui avec une satisfaction toute particulière les pays qui participent pour la première fois à nos travaux, parmi lesquels certains ont tout récemment accédé à l'indépendance. J'espère qu'ils seront désormais assidus à nos réunions auxquelles ils vont infuser un sang nouveau et je crois pouvoir leur donner l'assurance qu'une part très importante de notre activité consistera à étudier leurs besoins et à rechercher les moyens de les satisfaire.

» Au moment où ces perspectives nouvelles s'ouvrent devant nous, je vois dans la généreuse invitation du Gouvernement de l'Inde et dans votre présence à notre séance inaugurale, Monsieur le Premier Ministre, un symbole plein de signification et riche de promesses pour l'avenir. Pour la première fois en effet, grâce au Gouvernement de l'Inde, une Assemblée plénière télégraphique ou téléphonique siège en dehors du continent européen et notre vocation mondiale trouve ainsi la plus heureuse consécration.

» A cette occasion nous avons la bonne fortune d'être les hôtes d'un peuple dont nous pouvons utilement méditer l'exemple, car il sait unir le respect des traditions avec le goût des innovations les plus hardies. Nous avons également la bonne fortune d'avoir aujourd'hui parmi nous un grand homme d'Etat qui s'est fait l'apôtre infatigable de la paix dans cette période troublée de l'histoire du monde. Tous les délégués auront à cœur, Monsieur le Premier Ministre, de suivre votre généreux enseignement; ils feront abstraction de leurs divergences de vues, ne fussent-elles que techniques, pour aboutir à d'heureuses solutions de conciliation. Ainsi je puis affirmer d'ores et déjà qu'une conférence placée sous de tels auspices ne saurait aboutir qu'à un succès complet, dans ce magnifique Palais de la science où le travail nous est agréable et facile et sous la présidence éclairée d'un homme dont nous apprécions tous la compétence et l'habileté.

» Qui sait ? peut-être même réussirons-nous, en faisant progresser les télécommunications internationales, à apporter notre pierre à cet édifice grandiose de la concorde universelle que vous avez entrepris de bâtir, Monsieur le Premier Ministre. Car les télécommunications, vous le savez, ne sont pas seulement un facteur essentiel de la prospérité économique; elles ont aussi une haute portée humanitaire et sociale; en multipliant les contacts entre les hommes, entre les peuples, elles sont un magnifique instrument de compréhension et de rapprochement. Et nous pourrions être fiers de notre œuvre, si nous avons contribué pour notre modeste part à hâter l'avènement de cette ère de fraternité et de paix que dans le monde entier les hommes raisonnables appellent de tous leurs vœux. » — (*Applaudissements.*)

M. NEHRU, Premier Ministre de l'Inde, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Directeur, Excellences, Mesdames, Messieurs,

» Ceux d'entre vous qui vont siéger à cette conférence sont des experts et des spécialistes dans le domaine des télécommunications. Pour ma part, vous le savez, je ne suis qu'un profane, très peu au courant des mécanismes complexes qui vous occupent mais je sais que ces mécanismes jouent un rôle dans la vie quotidienne de presque chaque être humain de par le monde. Le domaine qui vous intéresse continue à se développer non seulement en étendue mais aussi en profondeur et personne ne saurait se désintéresser des progrès que vous réalisez, de la manière dont vous mettez les moyens de communication à la disposition du monde entier. Je pense qu'il y a plusieurs manières d'écrire l'Histoire du monde, celle du progrès humain, et j'imagine que retracer l'historique des communications dans le monde ne serait pas parmi les moins intéressantes.

» La découverte de la roue, aux temps reculés, a amené bien des changements; ceux-ci se sont succédé pendant des milliers d'années jusqu'aux découvertes qui ont suivi la révolution industrielle, mais le rythme du progrès n'a jamais été aussi rapide qu'au cours des dernières années. L'avènement du télégraphe et du téléphone a révolutionné les communications du monde; puis vinrent la radio et le radar — histoire combien passionnante ! Et si je ne craignais pas d'employer un terme dont on abuse, je dirais: histoire combien romanesque !

» A l'heure où nous vivons, le rythme des changements ne fait que s'accélérer; le réseau télégraphique et téléphonique constitue le système nerveux du monde; en fait, il est devenu une partie à tel point essentielle de la vie humaine, qu'on imagine difficilement comment on pourrait se passer du télégraphe, du téléphone et de la télégraphie sans fil. Nombreux sont les messages qui sont transmis à travers le monde, établissant ainsi des liens entre les peuples et les pays — quelquefois aussi, malheureusement, véhicules des antagonismes — mais dans l'ensemble, tendant à unifier le monde toujours davantage. On parle beaucoup de ce monde unique de l'avenir, mais jusqu'ici

c'est la télégraphie et la téléphonie de même que leurs développements qui ont le mieux réussi à nous le faire entrevoir, car en fait, nous faisons véritablement là une incursion dans un monde nouveau. Je ne fais pas allusion aux autres planètes ni aux étoiles mais aux expériences nouvelles dans notre monde à nous, qui résultera des progrès accomplis dans le domaine des télécommunications. Ce doit être passionnant que d'avancer pas à pas sur cette voie en découvrant sans cesse des horizons de plus en plus vastes. Je ne sais pas ce que sera l'avenir mais il est certain qu'il nous réserve beaucoup de changements. Au cours de ma propre existence, j'ai assisté déjà à un certain nombre de changements; ils sont venus s'installer dans notre vie subrepticement et progressivement bien des choses dont on n'aurait même pas rêvé au temps de mon enfance sont déjà acceptées; comme allant de soi et nous avons tendance à négliger les prodiges qui les ont rendues possibles.

» Vous avez le privilège de vous occuper de ces prodiges qui forment une partie essentielle de la vie humaine et du progrès et qui, comme vient de dire un orateur précédent, se rapprochent constamment de l'universalité, alors que les politiciens et leurs semblables s'adonnent fréquemment aux querelles. Mais en dépit de ces querelles, vos travaux avancent, à moins qu'une terrible catastrophe ne s'abatte sur nous. Vous avez les pieds sur la terre, cela s'entend, mais vous êtes aussi dans les airs, aussi bien physiquement que métaphoriquement parlant. Vous vivez dans le présent, mais vos regards sont toujours tournés vers l'avenir. Il est certain qu'une personne qui contemple ce tableau en étendue et en profondeur se laisse passionner par la découverte de nouvelles choses, de nouvelles méthodes de communications qui, dans certains cas, sont presque instantanées. Ce que vous faites est assez exceptionnel car vous changez la texture même de nos existences et, partant, nos existences proprement dites, ce qui ne manque pas d'affecter la pensée des êtres humains. Il est étrange d'ailleurs que dans bien des cas cette pensée soit en retard par rapport aux réalisations pratiques de l'esprit humain, cet esprit qui a conçu ces progrès prodigieux et qui, pourtant, ne sait pas s'adapter à la vie dans le nouveau monde qu'il est en train de créer. Et c'est parce que son niveau politique est tellement au-dessous de son niveau scientifique qu'un danger de conflit nous menace. Peut-être, lorsque le niveau politique aura rattrapé le niveau scientifique, connaîtrons-nous une époque de meilleure collaboration et de progrès pacifique. Lorsque je vous regarde ici, réunis pour cette conférence qui va commencer, j'ai l'impression de me trouver hors du monde des conflits et d'entrevoir d'un regard furtif l'avenir qui, je l'espère, sera plus paisible et plus ouvert à la collaboration. Grande est votre tâche et j'espère que vos efforts porteront des fruits. Comme je l'ai déjà dit, je ne suis qu'un profane, et vous êtes hautement qualifiés; je ne sais pas grand-chose des problèmes dont vous allez débattre sauf que je vis, comme tant d'autres, au cœur même de ces problèmes. Mais je suis venu ici avant tout pour vous souhaiter la bienvenue au nom du Gouvernement de l'Inde et en mon nom personnel. Les travaux auxquels vous allez vous livrer mis à part, j'espère que vous goûterez le climat agréable de Delhi et tout ce que vous verrez dans ce pays. » — (*Applaudissements.*)

M. COLLET (France), doyen de l'Assemblée, prononce l'allocution suivante:

« Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Transports et Communications, Mesdames, Messieurs,

» Le privilège d'avoir le plus longtemps pris part aux travaux des C.C.I. qui aujourd'hui constituent le C.C.I.T.T. a paru un titre suffisant pour que me soit confiée la mission d'être le porte-parole des participants à cette Assemblée plénière à qui l'Inde offre une magnifique hospitalité: mission honorable certes, mais combien délicate puisque m'adressant au Chef du Gouvernement qui a contribué à ajouter tant de pages nouvelles à l'histoire millénaire d'un grand pays, il conviendrait que j'exprimasse les sentiments de personnalités éminentes appartenant aux nations des cinq parties du monde. Je réclame l'indulgence et me propose seulement de faire part de quelques observations faites au cours d'un premier séjour hors de l'Europe, et de quelques réflexions que ces observations paraissent devoir suggérer.

» Je crois, Messieurs, que dès nos premiers contacts avec les habitants de ce pays, et plus particulièrement avec nos excellents collègues des services des télécommunications, nous fûmes tous agréablement touchés par la courtoisie, la gentillesse, les prévenances qu'ils manifestent le plus naturellement et en toutes circonstances, à l'égard de leurs hôtes: gagner l'amitié de ceux avec qui on doit collaborer est considéré dans l'Inde comme une condition nécessaire pour mener à bien l'entreprise d'œuvres grandes et même modestes...

» Au cours de visites à Delhi ou en Agra, nous fûmes voir des monuments magnifiques dans leur conception, admirables par leur harmonie et remarquables autant par la noblesse de leur

ensemble que par la perfection de leurs moindres détails: ils nous rappelèrent que l'Inde est un pays de vieille civilisation qui, en toutes époques de son histoire, a aimé les arts, fait avancer les sciences et simultanément développé l'application des techniques les plus diverses.

» Ils nous rappelèrent aussi qu'avant tout les sages de l'Inde ont recherché quels principes supérieurs devaient animer les hommes. Au cours des siècles, quelles qu'aient été les épreuves successives subies par leur nation, ils ont eu le culte des hautes valeurs spirituelles et se sont notamment attachés à préconiser la synthèse de ce qu'il y a de meilleur en tout.

» Ce beau programme de travail n'est-il pas celui que notre Assemblée plénière du C.C.I.T.T. doit s'efforcer de réaliser: nous devons être très reconnaissants au Gouvernement de l'Inde de nous l'avoir suggéré de manière si délicate en nous recevant à New Delhi, et en nous plaçant dans les conditions les meilleures pour tenter cet effort. Qu'il nous permette donc de le remercier de tout notre cœur et de lui exprimer nos vœux les plus vifs pour la grandeur et la prospérité de la noble nation indienne.» — (*Applaudissements.*)

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 8 décembre 1960, 11 h. 30

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Hommage rendu aux collaborateurs du C.C.I.T.T. retraités ou décédés depuis l'Assemblée spéciale de 1958.
2. Déclarations au sujet de la composition du C.C.I.T.T. (voir annexe).
3. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée plénière.
4. Constitution des Commissions de l'Assemblée plénière.
5. Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions.

Annexe: Déclarations sur la représentation de différents pays à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

1. Hommage rendu aux collaborateurs du C.C.I.T.T. retraités ou décédés depuis l'Assemblée spéciale de 1958.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. donne lecture d'une liste de noms des collaborateurs du C.C.I.T.T. qui ont pris leur retraite depuis l'Assemblée spéciale de 1958 et leur souhaite, au nom de l'Assemblée, de longues années de bonheur:

- M. L. C. Pocock (Chile Telephone Company).
- M. Foz (Espagne).
- M. F. Gladenbeck (République fédérale d'Allemagne).
- M. P. A. Walker (Etats-Unis d'Amérique).
- M. Haemers (Belgique).
- M. Sovet (Belgique).
- M. R. V. McKay (Australie).

M. E. H. Jolley (Royaume-Uni).
M. L. E. Magnusson (Royaume-Uni).
M. H. R. Huntley (Etats-Unis).
M. Glenn Ireland (Etats-Unis).
M. J. D. H. van der Toorn (Pays-Bas).
M. I. Svetel (R.F.P. de Yougoslavie).

Le Directeur du C.C.I.T.T. donne ensuite lecture des noms des collaborateurs décédés depuis l'Assemblée spéciale de 1958:

M. C. P. Edwards (Canada).
M. J. L. de Vries (Union de l'Afrique du Sud).
M. Walter Gaertner (République fédérale d'Allemagne).
M. Heinrich Fuelling (République fédérale d'Allemagne).
M. W. J. Norfleet (Etats-Unis d'Amérique).
M. Lambin (Belgique).
M. P. B. Frost (Royaume-Uni).
M. V. Kostić (R.F.P. de Yougoslavie).

L'Assemblée, debout, observe une minute de silence pour honorer leur mémoire.

2. Déclarations au sujet de la composition du C.C.I.T.T.

Les délégués du SÉNÉGAL, du MALI, de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, des ETATS D'OUTRE-MER DE LA COMMUNAUTÉ ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER, de la RÉPUBLIQUE DE CHINE, de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE, des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, du VIET-NAM, de la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE TCHÉCOSLOVAQUE, de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE ROUMAINE et de la RÉPUBLIQUE DE CORÉE font des déclarations dont le texte est annexé au présent procès-verbal.

3. Election des Vice-Présidents de l'Assemblée plénière.

Sont élus, par acclamation, Vice-Présidents de l'Assemblée plénière les délégués dont les noms suivent:

M. H. Sterky (Suède).
M. C. Núñez-Arellano (Mexique).
M. H. Baczko (Pologne).
M. S. H. Raheb (République Arabe Unie).

4. Constitution des Commissions de l'Assemblée plénière.

L'Assemblée *décide* de constituer les Commissions ci-après:

Commission A (Méthodes de travail et organisation des Commissions d'études)

Commission B (Examen et attribution des questions; programme des travaux des Commissions d'études)

Commission C (Contrôle budgétaire)

Commission D (Questions intéressant les pays nouveaux et en voie de développement).

A la demande du délégué de l'ETHIOPIE, le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. précise que la Commission D pourrait, dans le cadre de ses attributions, être appelée à veiller à l'application de la Recommandation N° 2 de la Conférence de plénipotentiaires de Genève et des numéros 178 et 179 de la Convention internationale des télécommunications, de même qu'à examiner d'autres questions qui intéressent directement les pays nouveaux et en voie de développement.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. rappelle qu'aux termes du Règlement intérieur additionnel (page 43 du Tome II du *Livre Rouge*) la Commission B devrait être présidée par lui-même. Il propose d'annuler cette disposition et de confier la présidence de la Commission B à un délégué. Si cette proposition était adoptée, il conviendrait de modifier en conséquence le Règlement intérieur additionnel.

Il serait également souhaitable de supprimer la phrase qui limite la composition de la Commission et de modifier sa dénomination afin d'éviter toute confusion avec la Commission A.

Ce principe est *approuvé*.

5. Election des Présidents et Vice-Présidents des Commissions.

L'Assemblée procède aux élections ci-après:

| | <i>Présidents</i> | <i>Vice-Présidents</i> |
|--------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Commission A | M. G. H. Bast (Pays-Bas) | M. P. Postelnicu (Roumanie). |
| Commission B | M. A. Chovet (France) | M. S. A. Zarine (U.R.S.S.). |
| Commission C | M. A. Langenberger (Suisse) | M. I. Lipković (Yougoslavie). |
| Commission D | M. G. Tedros (Ethiopie) | M. S. A. Sathar (Pakistan). |

ANNEXE

DÉCLARATIONS AU SUJET DE LA REPRÉSENTATION DE DIFFÉRENTS PAYS A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.C.I.T.T.

1. Le délégué du SÉNÉGAL fait la déclaration suivante:

« Le Gouvernement du Sénégal, que je représente ici en ma qualité de Ministre des Télécommunications, tient d'abord à exprimer par ma voix tout l'honneur qu'il ressent à se trouver en votre éminente compagnie, au sein de cette réunion internationale des télécommunications. Il me revient également d'être, conjointement avec la République du Mali, chargé de représenter les Républiques sœurs du Dahomey et de la Côte-d'Ivoire. De plus, la République du Niger nous a confié le soin de la représenter.

» Pour les jeunes nations, il est toujours intimidant et parfois émouvant de siéger pour la première fois dans des assemblées internationales de caractère technique. Nous avons en effet le sentiment d'apporter une contribution positive trop modeste par le fait même que nous n'avons pas encore eu la possibilité ni les moyens de donner à nos problèmes des solutions sinon nouvelles du moins originales dans leur adaptation. En contre-partie, notre présence qui matérialise l'accès-

sion de nos nations à la personnalité internationale est pour nous source de joie et de fierté. Il est exaltant de rompre un isolement séculaire et de se trouver à la table commune des nations de l'univers. C'est pourquoi, par-delà les problèmes qui nous préoccupent, je voudrais vous adresser d'abord, au nom de mon Gouvernement, le message d'universelle amitié du peuple sénégalais.

» C'est pourquoi également, l'éventail de nos préoccupations s'ouvre peut-être plus largement que pour d'autres délégués. Nous avons besoin de mieux connaître le monde, les hommes et les techniques. Nous espérons profiter très largement de cette réunion pour nous informer auprès de vous, pour nouer des liens que l'avenir resserrera, pour confronter des problèmes, pour harmoniser des solutions.

» En abordant le sujet qui nous préoccupe, je voudrais d'abord souligner l'intérêt que nous attachons, au Sénégal, au problème général des télécommunications. Je pense que je vais trouver un écho à nos préoccupations dans la plupart des pays en voie de développement et en particulier dans les zones tropicales et dans la zone équatoriale. Il serait outrepassant d'insister, devant cet auditoire, sur la complexité des problèmes qui se posent.

» Telles sont, Messieurs, brièvement exposées, les préoccupations du Sénégal en matière de télécommunications. Comme vous le voyez, nous n'apportons rien de nouveau à votre haute expérience. Nous espérons cependant que nous tirerons d'exposés plus complets et plus originaux des idées nouvelles, des solutions hardies, qui nous permettront de résoudre des problèmes, qui, je le souligne, achoppent le plus souvent contre des difficultés de crédit et d'investissement, comme dans la plupart des jeunes pays en voie de développement.

» Je n'oublierai pas pour terminer, d'adresser mes remerciements au Gouvernement du grand pays qui nous accueille et qui, pour tant de raisons, est cher à tous les Africains, et plus particulièrement au peuple sénégalais, si accessible aux idées de justice, de paix et de fraternité humaine. »

2. Le délégué du MALI déclare ce qui suit:

« La République du Mali, devenue indépendante par le vote unanime de son Assemblée nationale, a fait son entrée à l'Organisation des Nations Unies le 29 septembre 1960.

» Je pense que vous ne m'en voudrez pas, si je dis que l'objectif fondamental de tout peuple colonisé est l'indépendance, ce droit sacré pour lequel bien des peuples ont versé du sang et continuent encore à en verser dans certaines parties du monde.

» Nous sommes parmi les ardents défenseurs de la libération complète du continent africain.

» Est-il besoin de dire que son indépendance obtenue, la République du Mali a demandé son adhésion à toutes les organisations internationales de la famille des Nations Unies.

» C'est dans ce cadre que, le 21 octobre 1960, le Président du Gouvernement de la République du Mali signait à la fois l'instrument d'adhésion à la Convention de Buenos Aires de 1952 et celle d'Ottawa ainsi que les dispositions qui y sont annexées.

» Par ces deux actes, la République du Mali devient Membre de deux institutions qui sont les plus anciennes du monde.

» Pour s'affirmer et se faire connaître, notre jeune Etat sera présent à tous les rendez-vous internationaux.

» Certes, en participant à vos débats, nous ne vous apportons aucun projet de technique moderne, mais au contraire, nous venons profiter de votre expérience.

» En effet, grâce aux efforts conjugués des techniciens de réputation universelle, les télécommunications se modernisent de jour en jour.

» L'évolution économique des pays les plus avancés marche de pair avec l'évolution des télécommunications et les conditions d'exploitation deviennent de plus en plus avantageuses et rationnelles.

» Le Mali appartient à ces vastes pays d'Afrique (sa superficie est de 1 204 000 km²) dont les problèmes sont liés aux grands espaces. Son développement économique ne lui permet pas de réaliser le réseau que nécessite son organisation politique, économique et sociale.

» Néanmoins, le Service des postes et télécommunications du Mali assure, avec les pays de l'ex-A.O.F. et à l'intérieur de la République, une quarantaine de liaisons radiotélégraphiques.

» Les appareils sont employés indifféremment pour la graphie et la phonie, à l'exception des émetteurs BLI, affectés exclusivement aux liaisons Bamako-Abidjan et Bamako-Dakar.

» Quatre mille soixante quinze kilomètres de lignes assurent dans les régions où les distances permettent ces installations, des liaisons interurbaines de qualité moyenne. Toutes ces lignes peuvent être utilisées pour la télégraphie.

» D'une manière générale, les bureaux sont équipés de standards téléphoniques dont la capacité varie selon l'importance du trafic du bureau; les tableaux installés sont à batterie locale à l'exception de Ségou qui dispose d'un multiple FM à batterie centrale, de Kati qui a un meuble automatique rural et de Bamako équipé d'un automatique du type R6 normalisé à mille lignes.

» Les bureaux de Bamako et de Ségou sont équipés sur cette liaison de meubles à courants porteurs à 3 voies.

» Toutes ces liaisons télégraphiques sont assurées au sounder, sauf Bamako et Ségou qui fonctionnent au téléimprimeur.

» Dans le domaine des radiocommunications, le matériel employé est pour la plupart constitué par des Temco-Thomson et Sadir à l'émission et par des S.F.R. et Bachelet à la réception.

» Les essais sur des ensembles V H F ont donné des résultats satisfaisants.

» Actuellement la maintenance de tout ce matériel aussi bien « fil » que « radio » est assurée par un personnel africain qui a reçu une formation élémentaire dans les écoles locales mais qui est fermement résolu à réussir et à se perfectionner.

» La République du Mali est consciente des nombreux problèmes techniques auxquels elle doit faire face. Faisant sien l'adage du pays qui dit « Aide-toi le ciel t'aidera », elle entrevoit l'avenir avec confiance.

» Elle espère que sa collaboration au sein de votre organisation lui donnera les moyens de consolider efficacement son indépendance politique et économique et de participer à la marche en avant des peuples dans le cadre de la coopération universelle. »

3. Le délégué de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES félicite, au nom de son Administration, les délégations des pays nouveaux et en voie de développement et leur souhaite la bienvenue. Leur présence à l'Assemblée plénière est une source de joie et de satisfaction. Cette participation aux travaux du C.C.I.T.T. leur sera utile à l'avenir mais leur permettra également de contribuer plus tard à la tâche commune et cette collaboration est entièrement conforme aux objectifs de l'U.I.T. qui sont énoncés dans sa Convention.

Le délégué de l'U.R.S.S. déplore toutefois l'absence de représentants de pays tels que la République démocratique allemande, la République populaire de Mongolie, la République populaire de Corée et la République populaire du Viêt-Nam sans parler de la République populaire de Chine. L'orateur poursuit en ces termes :

« Les personnes qui participent à l'Assemblée plénière au nom de la Chine ne sont pas les véritables représentants de ce pays. Les représentants légitimes de la Chine au sein de l'Union internationale des télécommunications et de ses organismes permanents ne sauraient être désignés que par le Gouvernement central de la République populaire de Chine. »

4. Le délégué des ETATS D'OUTRE-MER DE LA COMMUNAUTÉ ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER se réjouit lui aussi de la présence dans cette Assemblée de M. le Ministre représentant de la République du Sénégal et de M. le délégué de la République du Mali. Il est heureux d'indiquer qu'il représente lui-même provisoirement d'autres Etats devenus indépendants, tels que la République Malgache, la République de Mauritanie, la République de Haute-Volta, qui seront bientôt Membres de l'U.I.T. Il précise que la République Centrafricaine, celle du Congo, celle du Gabon et celle du Tchad seront effectivement représentées dans cette Assemblée le surlendemain, les représentants de ces pays n'ayant pas été en mesure d'arriver plus tôt à la Nouvelle-Delhi. Ces nouveaux Etats participeront aux travaux avec le vif désir de progrès technique qui les anime, et dans un esprit de parfaite coopération.

5. Le délégué de la CHINE souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats africains et poursuit en ces termes :

« Il m'est très désagréable — et l'ensemble de ma délégation ainsi que les autres délégations présentes partagent sûrement mon sentiment — d'avoir à subir une nouvelle fois, sans rémission, les attaques politiques, fruits d'une guerre froide sans fin, lancées par certains milieux qui prennent prétexte de toutes les assemblées où ils ont l'occasion de s'exprimer, même d'une conférence purement technique comme la nôtre. Les motifs de cette conduite ne m'échappent certes pas, mais je dois dire que les milieux en question perdent purement et simplement leur temps. Je me refuse à me laisser entraîner dans cette discussion stérile, conscient que je suis de la perte de temps qu'elle impliquerait. Mais puisque les droits légitimes et l'honneur de mon pays sont attaqués aujourd'hui dans cette enceinte, la simple justice demande que je les défende et que je réponde aux attaques que nous venons d'entendre. J'espère, Monsieur le Président, que vous ferez preuve à mon égard d'une indulgence égale à celle que vous avez témoignée à l'orateur qui m'a précédé.

» Le statut légal du C.C.I.T.T. est défini par l'Article 7 de la Convention internationale des télécommunications de Buenos Aires, 1952, et par l'Article 13 de la Convention de Genève, 1959; le Gouvernement de la République de Chine est signataire de ces deux conventions.

» La délégation de la République de Chine à cette deuxième Assemblée plénière du C.C.I.T.T. est la seule à représenter légitimement la Chine, comme cela avait été le cas déjà à la première Assemblée plénière de 1956 et à l'Assemblée spéciale de 1958; elle est reconnue comme telle aussi bien par le C.C.I.T.T. que par l'U.I.T. en général.

» La soi-disant « Question de la représentation de la Chine » constitue un sujet fastidieux que tous les honorables délégués connaissent certainement déjà. Je me garderai de vous importuner par un exposé de tous les aspects juridiques et moraux de cette question; je me contenterai de souligner que celle-ci a été tranchée de façon satisfaisante et décisive au cours de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme d'ailleurs au cours des dix dernières sessions annuelles de cette Assemblée. Le C.C.I.T.T. fait partie d'une institution spécialisée des Nations Unies. A ce titre, le C.C.I.T.T. devrait s'en tenir à la résolution adoptée sur ce sujet par les Nations Unies et s'abstenir de débattre de cette question plus avant.

» Les délégations ici présentes, y compris la mienne, venues de toutes les parties du monde, ont interrompu les travaux urgents et importants qui retenaient leur attention dans leurs pays respectifs; elles se sont réunies ici *non pas* pour entendre des discussions politiques, *mais* pour examiner des problèmes purement techniques qui sont de la compétence du C.C.I.T.T. et qui requièrent notre attention immédiate à tous. La tâche qui nous attend est lourde et nous disposons de peu de temps. Je pense que les honorables délégués m'approuveront lorsque j'affirme que nous ne pouvons nous accorder le luxe d'examiner des questions qui sortent de la compétence du C.C.I.T.T. et de la présente conférence.

» De plus, je crois que nous ne devons pas perdre de vue que le C.C.I.T.T. a pour tâche, ainsi que le stipule l'Article 13 de la Convention de 1959, « d'effectuer des études et d'émettre des » avis sur des questions techniques d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et » téléphonie ».

» Pour ces raisons, j'estime que la « Question de la représentation de la Chine » est étrangère à la compétence du C.C.I.T.T. et à celle de l'Assemblée plénière et que par conséquent celle-ci n'a pas à en connaître. »

6. Le délégué de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE déclare :

« Ma délégation salue cordialement les nouveaux membres du C.C.I.T.T. et leur souhaite une activité fructueuse au sein de notre Assemblée plénière. Cependant, nous déplorons que la République démocratique allemande, la République démocratique du Viêt-Nam, la République populaire de Corée et la République populaire de Mongolie n'assistent pas à la présente Assemblée plénière et ne prennent aucune part aux activités du C.C.I.T.T.

» Ceci a un effet défavorable sur les travaux du C.C.I.T.T. en ce qui concerne leur valeur et la portée de leurs réalisations futures, empêchant en même temps l'aboutissement des objectifs de l'Union internationale des télécommunications qui sont définis au paragraphe 4 de la Convention de Genève de 1959.

» Nous déplorons également l'absence, à la présente Assemblée, de représentants de la République populaire de Chine.

» La Chine a plus de 600 millions d'habitants et l'absence de ses représentants a un effet défavorable sur la portée, la valeur et la réalisation des décisions qui seront prises par la présente Assemblée plénière ainsi que sur toute l'activité du C.C.I.T.T.

» La délégation polonaise estime que la Chine ne peut être représentée que par les personnes déléguées par le Gouvernement central de la République populaire de Chine et non par les représentants de Tchang-Kaï-Chek ici présents.»

7. Le chef de la délégation de la CHINE a également envoyé au Président de l'Assemblée la déclaration écrite suivante :

« La délégation de la République de Chine considère comme hors de propos et comme inadmissibles à la présente réunion la déclaration communiquée par la délégation soviétique ainsi que toutes autres déclarations de teneur analogue qui peuvent être faites.

» Le Gouvernement de la République de Chine, seul gouvernement légalement constitué de la Chine, a signé au nom de ce pays les Conventions internationales des télécommunications de 1952 et de 1959.

» La délégation de la République de Chine à la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., de même qu'à la I^e Assemblée plénière en 1956 et à l'Assemblée spéciale de 1958, est la seule représentation légitime de la Chine, reconnue comme telle par le C.C.I.T.T. comme par l'U.I.T.

» En vertu de l'Article 13 de la Convention de Genève (1959), le seul rôle du C.C.I.T.T. est d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques, d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie. Le C.C.I.T.T. est incompétent en matière politique. Toute remarque au sujet de la représentation de la Chine à la présente Assemblée plénière est donc en dehors des préoccupations et de la compétence du C.C.I.T.T.»

8. Le délégué des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE fait la déclaration suivante :

« La délégation des Etats-Unis d'Amérique constate avec satisfaction que le nombre des Membres de l'U.I.T. s'est encore accru et souhaite la bienvenue aux nations qui participent pour la première fois aux travaux du C.C.I.T.T.

» Cependant, elle déplore le fait que la présente Assemblée doive consacrer du temps et de l'attention à des questions d'ordre politique qui n'entrent pas dans la compétence du C.C.I.T.T. La Conférence de plénipotentiaires, qui est l'organe suprême de l'U.I.T. et qui s'est réunie à Buenos Aires en 1952 et à Genève en 1959, de même que le Conseil d'administration de l'U.I.T., sont les organes qualifiés pour statuer sur des questions de cet ordre et ont établi, depuis des années, la composition admise et reconnue de l'U.I.T. pour toutes les activités de cette institution et pour celles de ses organismes permanents. La présente Assemblée n'est donc pas le forum approprié pour débattre de ces questions, et il est regrettable qu'elles aient été signalées à son attention.

» En conséquence, la délégation des Etats-Unis espère que l'Assemblée décidera de clore le débat sur ces questions et abordera sans tarder l'examen des nombreuses questions techniques qui figurent à son ordre du jour.»

9. Le délégué de la RÉPUBLIQUE DU VIÊT-NAM déclare :

« Au nom de la délégation du Viêt-Nam et au nom de mon pays, je souhaite la bienvenue aux nouveaux pays membres du C.C.I.T.T.

» La délégation de la République du Viêt-Nam déplore qu'une conférence de caractère purement technique soit saisie d'une question politique, à savoir la légitimité de la représentation de certains pays membres, tels que la Chine, la Corée, la République fédérale d'Allemagne et le Viêt-Nam. Comme l'a fait remarquer à juste titre la délégation des Etats-Unis, cette question de représentation a déjà été réglée par l'organe suprême de l'U.I.T., autrement dit la Conférence de plénipotentiaires de Buenos Aires de 1952 et celle de Genève de 1959.

» Etant donné le programme très chargé de nos travaux et pour répondre aux vœux exprimés par notre Président, je m'efforcerai de ne pas abuser de votre temps. Qu'il me soit permis simplement de vous exposer ici un fait nouveau de caractère purement technique intéressant mon pays.

Au cours des derniers mois, les dirigeants du Nord Viêt-Nam ont envoyé, et continuent à envoyer dans le Sud Viêt-Nam, des commandos chargés de détruire les lignes de télécommunications. Ce simple fait prouve, Messieurs les délégués, que les dirigeants du Nord Viêt-Nam, abstraction faite du caractère illégal de leur Gouvernement, ne sont pas dignes d'envoyer des représentants pour siéger à notre Assemblée. »

10. La délégation de la RÉPUBLIQUE SOCIALISTE TCHÉCOSLOVAQUE salue chaleureusement les délégations des nouveaux pays qui participent pour la première fois aux travaux du C.C.I.T.T.

Toutefois, nous tenons à faire la déclaration suivante:

« L'objectif du C.C.I.T.T. en tant qu'organisme permanent de l'U.I.T. étant la coopération entre les peuples par le bon fonctionnement des télécommunications, la délégation de la République socialiste tchécoslovaque déplore vivement l'absence de représentants de la Chine à la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. La délégation tchécoslovaque estime qu'il n'est ni juste, ni raisonnable d'éliminer de la collaboration internationale dans le domaine des télécommunications un pays aussi grand que la Chine. Les prétendus représentants de la Chine ici présents ne peuvent pas représenter la Chine, car ils ne représentent que le régime de Tchang-Kaï-Chek.

» Nous regrettons aussi que les représentants de la République démocratique allemande, de la République populaire de Mongolie, de la République démocratique populaire de Corée et de la République démocratique du Viêt-Nam ne puissent assister à nos travaux pour collaborer avec nous dans le domaine des télécommunications. »

11. Le délégué de la RÉPUBLIQUE POPULAIRE ROUMAINE déclare:

« La délégation de la République populaire roumaine est heureuse du fait que la présente Assemblée plénière du C.C.I.T.T. ait lieu dans ce merveilleux pays, la République de l'Inde, et remercie chaleureusement l'Administration des P.T.T. de ce pays pour l'hospitalité qu'elle nous a accordée et pour la parfaite organisation de la conférence.

» Le fait de convier la II^e Assemblée plénière à New Delhi correspond bien à l'objectif essentiel de l'Union internationale des télécommunications qui consiste à élargir la collaboration internationale dans ce domaine et nous sommes convaincus que ce fait apportera une aide réelle aux pays d'Asie. Dans ce continent il y a un grand pays, avec plus de 600 millions d'habitants, la République populaire de Chine, qui, bien entendu, a des nombreuses liaisons de télécommunications notamment avec d'autres pays d'Asie. L'absence de représentants de cet important pays est contraire aux objectifs de l'U.I.T. mentionnés ci-dessus et porte atteinte à la collaboration internationale dans le domaine des télécommunications de même qu'aux résultats pratiques de notre conférence.

» Nous regrettons l'absence de la délégation de la Chine, considérant que seuls les représentants de la République populaire de Chine peuvent parler au nom de ce pays et que la présence de représentants du Kuomintang est illégale.

» La délégation de la République populaire roumaine espère que le problème de la représentation de la Chine sera résolu et elle est certaine que la délégation de ce grand pays apportera une contribution précieuse aux travaux du C.C.I.T.T. et au développement de la collaboration internationale dans le domaine des télécommunications.

» Nous regrettons également que les pays suivants: la République démocratique allemande, la République populaire de Corée, la République démocratique du Viêt-Nam et la République populaire de Mongolie, ne puissent prendre part aux travaux du C.C.I.T.T., ce qui est contraire à l'objectif essentiel de l'U.I.T. qui consiste à développer la coopération internationale dans le domaine des télécommunications. »

12. Le délégué de la CORÉE déclare qu'il faut rappeler aux délégations de l'U.R.S.S., de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie que l'Assemblée s'est réunie pour discuter de questions techniques, de sorte que toute question politique est hors du sujet. Toute discussion sur une question sans rapport avec l'objet de la présente Assemblée doit être éliminée des procès-verbaux officiels.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 9 décembre 1960, 11 h. 45

Président: M. R. C. VAISH (Inde)*Sujets traités*:

1. Rapports de la 6^e Commission d'études. Documents AP II/20, AP II/26, AP II/42.
 2. Rapports de la 5^e Commission d'études. Documents AP II/16, AP II/17, AP II/18, AP II/41.
 3. Rapports de la 12^e Commission d'études. Documents AP II/15, AP II/60.
-

1. Rapports de la 6^e Commission d'études (Documents AP II/20, AP II/26, AP II/42).

M. H. L. HALSTRØM, rapporteur principal de la 6^e Commission d'études et de la Sous-Commission 6/1, présente les documents suivants:

- AP II/20 Rapport préliminaire sur les travaux de la Sous-Commission 6/1.
AP II/26 Rapport préliminaire sur les travaux de la 6^e Commission d'études.
AP II/42 Rapport définitif sur les travaux de la 6^e Commission d'études et de la Sous-Commission 6/1.

Des modifications rédactionnelles à ces rapports ont été communiquées directement au Secrétariat du C.C.I.T.T. et sont données en annexe au procès-verbal. L'Administration indienne a fourni le texte d'une annexe à la Question 20 « Métaux remplaçant le plomb pour l'enveloppe des câbles ». Cette annexe décrit l'expérience acquise avec différents types de revêtements protecteurs pour les câbles sous enveloppe d'aluminium et indique en particulier quelle est l'influence de la nature du sol sur le comportement de ces revêtements.

Aucune observation n'étant présentée, les Documents AP II/20, AP II/26 et AP II/42 sont *approuvés*.

2. Rapports de la 5^e Commission d'études (Documents AP II/16, AP II/17, AP II/18, AP II/41).

M. COLLET, rapporteur principal de la 5^e Commission d'études, présente les rapports de cette commission. Il souligne que les perfectionnements apportés aux lignes de transport d'énergie électrique ont rendu nécessaire une révision assez profonde du texte des « Directives » concernant la protection des lignes de télécommunication. Par ailleurs, la commission estime souhaitable de publier en annexe aux « Directives », et sous forme de fascicules amovibles, certains textes documentaires relatifs à ces questions de protection.

Aucune observation n'étant présentée, les Documents AP II/16, AP II/17, AP II/18 et AP II/41 sont *approuvés*.

Le délégué du MEXIQUE estime que les travaux de la 5^e Commission d'études ont une valeur scientifique et technique des plus élevées. Il propose en conséquence que ces travaux fassent l'objet d'une publicité exceptionnelle afin qu'ils soient parfaitement connus sur le plan international.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. assure qu'il en sera ainsi fait.

3. Rapports de la 12^e Commission d'études (Documents AP II/15, AP II/60).

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. signale que ni le Rapporteur principal, ni le Vice-Rapporteur principal de la 12^e Commission d'études n'assistent à l'Assemblée plénière. Il exprime les regrets de l'assemblée devant cette absence et propose que les rapports de la 12^e Commission d'études soient présentés par M. Lalou, conseiller au Secrétariat du C.C.I.T.T., qui a suivi les travaux de cette commission.

Il en est ainsi *décidé*.

M. LALOU présente le Document AP II/15 qui est le compte rendu de la réunion tenue en mai 1960 à Genève par la 12^e Commission d'études, et qui constitue également le rapport final de la commission, celle-ci ne s'étant pas réunie à la Nouvelle-Delhi. La 1^{re} Commission d'études et la Sous-Commission 1/2 ont proposé que des modifications soient apportées au Document AP II/15; ces modifications sont contenues dans le Document AP II/60.

Le délégué du ROYAUME-UNI, se référant à une recommandation faite précédemment par la 1^{re} Commission d'études, propose la suppression de la « Remarque 2 », au bas de la page 5 du Document AP II/60.

Il en est ainsi *décidé*.

Avec cette modification, les Documents AP II/15 et AP II/60 sont *approuvés*.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Samedi 10 décembre 1960, 9 h. 30

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Rapport de la 4^e Commission d'études (Documents AP II/32, AP II/33 et AP II/47).
2. Rapport de la 10^e Commission d'études (Documents AP II/5 et AP II/43).
3. Rapport de la 9^e Commission d'études (Documents AP II/9 et AP II/48).

1. Rapport de la 4^e Commission d'études (Documents AP II/32, AP II/33, AP II/47).

A la demande du PRÉSIDENT, M. VALLOTON (Suisse), rapporteur principal de la 4^e Commission d'études, présente les Documents AP II/32, AP II/33 et AP II/47. Au sujet de la liste de pays donnée à la page 3 du Document AP II/47, il indique que l'Italie a

accepté de participer aux essais, à condition que les autres pays intéressés donnent aussi leur accord. Il signale également quelques modifications rédactionnelles à apporter au Document AP II/47.

Sous réserve des modifications proposées, les Documents AP II/32, AP II/33 et AP II/47 sont *approuvés à l'unanimité*.

2. Rapport de la 10^e Commission d'études (Documents AP II/5 et AP II/43).

A la demande du PRÉSIDENT, M. FAUGERAS (France), rapporteur principal de la 10^e Commission d'études, présente les Documents AP II/5 et AP II/43. Il signale une erreur dans le texte anglais de la page 3 du Document AP II/43.

Il fait observer que le texte de la nouvelle Question 10/E, à la page 18 du Document AP II/43, est voisin de celui de la nouvelle Question 21/Q qui figure à la page 47 du Document AP II/44 (rapport de la Sous-Commission 2/1). Pour éviter toute confusion, il serait peut-être opportun soit de modifier ces textes, soit de constituer un petit groupe de travail mixte comprenant des représentants de la Sous-Commission 2/1 et de la 10^e Commissions d'études, groupe de travail qui serait chargé d'examiner ce point.

Sur la proposition du délégué de la SUÈDE, il est *décidé* de rétablir dans le rapport final la note qui figure au bas de la page 26 du Document AP II/5, en supprimant par conséquent les indications contraires à la page 8 du Document AP II/43. La suppression de cette note causerait de grandes difficultés à l'Administration suédoise en ce qui concerne le réseau télex, jusqu'à ce que les nouveaux dispositifs d'interdiction mentionnés dans la note puissent être introduits sur une plus grande échelle.

Sur la proposition du délégué des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, il est *décidé* d'apporter les modifications suivantes à la page 12 du Document AP II/43: dans le texte français, remplacer « recommandé » par « réalisable », au milieu de cette page, et dans le texte anglais remplacer « desirable » par « feasible ».

Avec ces modifications, les Documents AP II/5 et AP II/43 sont *approuvés à l'unanimité*.

3. Rapport de la 9^e Commission d'études (Documents AP II/9 et AP II/48). (Voir le Document AP II/44 pour information.)

A la demande du PRÉSIDENT, M. VAN LOMMEL (Pays-Bas), rapporteur principal de la 9^e Commission d'études, présente les Documents AP II/9 et AP II/48. Afin d'indiquer que l'Avis R.57 s'applique à la fois aux réseaux avec commutation et aux communications télégraphiques poste-à-poste, le Rapporteur principal propose que les modifications suivantes soient apportées au texte de cet Avis: ces modifications résultent des travaux d'un petit groupe de travail formé par la 9^e Commission d'études:

Page 119 du Document AP II/9:

Modifier le titre de l'Avis comme suit:

« NORMES LIMITES DE QUALITÉ DE TRANSMISSION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PROJETS DE COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES POSTE A POSTE ET DES RÉSEAUX AVEC COMMUTATION, AU MOYEN D'APPAREILS ARYTHMIQUES (50 BAUDS) (1951, modifié à Arnhem, 1953, et à New Delhi, 1960) (voir également l'Avis R. 58). »

Ajouter le texte suivant après le premier paragraphe:

« De même, pour permettre l'interconnexion entre réseaux nationaux publics ou privés exploités avec commutation, il est nécessaire d'avoir un plan de répartition de la distorsion télégraphique entre réseaux nationaux et circuits internationaux reliant les bureaux têtes de ligne internationale ».

Modifier comme suit le texte de l'alinéa a), au bas de la page:

« a) pour l'établissement des projets de communications télégraphiques internationales, tant poste à poste que par commutation, les administrations... »

Sous réserve des modifications proposées, les Documents AP II/9 et AP II/48 sont *approuvés à l'unanimité*.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 13 décembre 1960, 9 h. 30

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Rapport de la 1^{re} Commission d'études (Documents AP II/7, AP II/8, AP II/37, AP II/45, AP II/63, AP II/64, AP II/65, AP II/66).
2. Rapport de la 3^e Commission d'études (Documents AP II/7, AP II/37 et AP II/49).
3. Rapports de la 8^e Commission d'études:
 - a) Documents AP II/2, AP II/59 et AP II/8;
 - b) Documents AP II/6 et AP II/57.
4. Transmission de données (Document AP II/8).

1. **Rapport de la 1^{re} Commission d'études** (Documents AP II/7, AP II/8, AP II/37, AP II/45, AP II/63, AP II/64, AP II/65, AP II/66).

A la demande du PRÉSIDENT, M. BAST (Pays-Bas), rapporteur principal de la 1^{re} Commission d'études, présente les documents. Il prie l'Assemblée plénière de renouveler le mandat des deux groupes de travail, présidés par M. Claeys, qui ont obtenu d'excellents

résultats et dont les travaux doivent être poursuivis pendant l'intervalle entre les deuxième et troisième Assemblées plénières. M. Bast signale également à l'attention de l'Assemblée la nouvelle Question XXII émanant de la Sous-Commission 1/1. Cette Question, qui figure à la page 72 du Document AP II/45, a été examinée à la dernière réunion de la 1^{re} Commission d'études et, en raison de l'opposition qui s'est manifestée à cette occasion, la 1^{re} Commission d'études a décidé de la supprimer. Le Rapporteur principal de la Sous-Commission 1/1 n'a malheureusement pas été en mesure d'assister à la séance mais il a envoyé, par la suite, un télégramme déplorant la suppression de la nouvelle Question XXII et indiquant qu'il accepterait son maintien sous forme de question documentaire. En conséquence, le Rapporteur principal de la 1^{re} Commission d'études propose que cette nouvelle Question XXII, modifiée par la suppression du troisième alinéa, soit maintenue sous forme de question documentaire. Si l'Assemblée plénière approuve cette proposition, le Document AP II/65 sera modifié en conséquence.

En l'absence d'objection, la proposition du Rapporteur principal de la 1^{re} Commission d'études est *approuvée*.

Document AP II/7 — *approuvé* sans commentaire.

Document AP II/8 — *approuvé* sans commentaire.

Document AP II/37 — *approuvé* sans commentaire.

Document AP II/45 — *approuvé* sans commentaire.

Document AP II/63 — *approuvé* sans commentaire.

Document AP II/64 — *approuvé* sous réserve de modifications proposées par le *représentant de la Chile Telephone Company*.

Document AP II/65.

Le délégué des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE propose de modifier le texte de la nouvelle Question XXVI qui est mentionnée à l'avant-dernier alinéa de la page 9 du Document AP II/65. Il est *décidé* que le Secrétariat rédigera un texte révisé en tenant compte des observations du délégué des Etats-Unis.

A la demande des délégués de l'ITALIE et du JAPON, le nom de ces deux pays sera ajouté à la liste qui figure au dernier alinéa de la page 5.

Compte tenu de ces amendements et de celui qui a été proposé par le Rapporteur principal de la 1^{re} Commission d'études au moment où il a présenté les rapports, le Document AP II/65 est *approuvé*.

Document AP II/66 — *approuvé* sans commentaire.

2. Rapport de la 3^e Commission d'études (Documents AP II/7, AP II/37 et AP II/49).

Le PRÉSIDENT rappelle à l'Assemblée que M. Gori (Italie), rapporteur principal de la 3^e Commission d'études, désigné par la 1^{re} Assemblée plénière, est décédé et que M. Boroditch (U.R.S.S.), Vice-Rapporteur principal, a assuré l'intérim. Le Président déplore que la Commission se soit vue privée de la compétence et des conseils de l'expert hautement qualifié qu'était M. Gori. En l'absence de M. Boroditch (Rapporteur principal par intérim) et de M. M. B. Williams (Royaume-Uni), qui a été chargé par les membres de la 3^e Commission d'études de présider les séances de cette Commission à New Delhi, le Président prie M. LALOU, Conseiller au Secrétariat du C.C.I.T.T., de présenter le rapport.

Les Documents AP II/7 et AP II/37 ayant été approuvés au titre du point 1 de l'ordre du jour, le Président ouvre la discussion sur le Document AP II/49 qui est *approuvé* sans commentaire.

3. Rapports de la 8^e Commission d'études

A la demande du PRÉSIDENT, M. PELLÉ (France), rapporteur principal de la 8^e Commission d'études, présente les rapports de cette commission. Il indique que les Avis de la 8^e Commission d'études ont fait l'objet d'un tri; les avis périmés ont été supprimés, d'autres modifiés. Etant donné que la discussion doit porter sur deux sujets distincts: a) appareils pour la télégraphie alphabétique, b) appareils pour transmission de facsimilé (y compris la phototélégraphie), l'orateur propose que cette discussion soit scindée en deux parties.

a) *Documents AP II/2, AP II/59 et AP II/8*

Document AP II/2 — *approuvé* sans commentaire.

Document AP II/59

Le délégué des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE se réfère à la nouvelle Question 8/I qui figure à la page 23 de ce document, notamment à la Note indiquant que les nouvelles rapidités de modulation envisagée sont 75 et 100 bauds. Il propose l'addition du mot « environ » devant « 75 », en raison du fait qu'un grand nombre d'appareils utilisés aux Etats-Unis ne fonctionnent pas avec une rapidité de modulation rigoureusement égale à 75 bauds.

Une brève discussion s'engage, au cours de laquelle le RAPPORTEUR PRINCIPAL de la 8^e Commission d'études explique que les rapidités de modulation envisagées ne s'appliquent pas aux appareils actuellement en service; il ajoute qu'il ne lui est guère possible d'accepter la formule « environ 75 bauds », la 8^e Commission d'études ayant décidé à l'unanimité que les appareils construits dans l'avenir devront fonctionner avec une rapidité de modulation égale exactement à 75 bauds. Le délégué de l'U.R.S.S. se prononce en faveur du texte actuel du Document AP II/59.

Le délégué des ETATS-UNIS déclare qu'il n'insistera pas sur ce point pourvu que le procès-verbal de la séance fasse état de son intervention et de l'opinion qu'il a exprimée.

Le Document AP II/59 est *approuvé* et il est *pris acte* du Document AP II/8, ce dernier document devant être examiné au cours de la discussion sur le point 4 de l'ordre du jour.

b) *Documents AP II/6 et AP II/57*

M. BESSEYRE, conseiller supérieur au Secrétariat du C.C.I.T.T., reprenant une explication donnée précédemment par le Rapporteur principal de la 8^e Commission d'études, signale que la numérotation des avis de la série T dans le Tome VII du *Livre Rouge* diffèrera probablement de la numérotation qui a été adoptée dans le rapport, en raison d'une part de la suppression des avis périmés, d'autre part du fait que les nouveaux avis ajoutés sont en nombre plus grand qu'il n'avait été prévu initialement. Se référant ensuite aux mires dont il est fait mention à la page 5 du Document AP II/57, M. Besseyre indique que celles-ci seront construites par l'Union internationale des télécommunications, sous le contrôle du C.C.I.T.T., et qu'elles seront mises en vente par l'U.I.T.

Les Documents AP II/6 et AP II/57 sont *approuvés à l'unanimité*.

4. **Transmission de données** (Document AP II/8).

A la demande du PRÉSIDENT, M. RHODES (Royaume-Uni), président du Groupe de travail 43, présente le rapport de ce groupe. Il insiste plus particulièrement sur le point 3 figurant à la page 1 de ce document, où deux propositions sont faites concernant la publication des futurs avis relatifs à la transmission de données: 1) création d'une série spéciale d'Avis, ou 2) classement de ces avis dans les séries actuelles S ou H, selon le cas.

Sur proposition du délégué de la SUÈDE, Vice-Président de l'Assemblée, il est *décidé* qu'une nouvelle série sera créée pour les avis relatifs à la transmission de données, afin de faciliter leur emploi par les constructeurs de matériel de traitement de données et par les autres usagers; il appartiendra au Secrétariat du C.C.I.T.T. de faire les recoupements nécessaires et, si besoin est, de répéter certains avis dans deux publications différentes, afin de faciliter au maximum la tâche de ceux qui auront à consulter les divers tomes du *Livre Rouge* du C.C.I.T.T.

Le Document AP II/8 est *approuvé à l'unanimité*.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 14 décembre 1960, 9 h. 30

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Rapports de la 11^e Commission d'études (Documents AP II/14, AP II/21 et AP II/62).
2. Documents concernant la Sous-Commission 2/1:
 - a) Rapports de la Sous-Commission 2/1 (Documents AP II/11, AP II/12, AP II/19 et AP II/44).
 - b) Proposition australienne relative à la Question 38/21 (Document AP II/46).
 - c) Besoins des transporteurs aériens en matière de circuits de télécommunication loués (Document AP II/50).
3. Rapports de la Sous-Commission 2/2 (Documents AP II/23 et AP II/51).
4. Rapport de la Sous-Commission 2/3 (Document AP II/58).
5. Rapports de la Sous-Commission 2/4 (Documents AP II/14, AP II/22 et AP II/40).
6. Rapport de la 2^e Commission d'études (Document AP II/61).

1. Rapports de la 11^e Commission d'études (Documents AP II/14, AP II/21 et AP II/62).

M. BARRON (Royaume-Uni), rapporteur principal de la 11^e Commission d'études, présente les rapports.

Les Documents AP II/14, AP II/21 et AP II/62 sont *approuvés* à l'unanimité.

Se référant à la proposition qui figure à la page 4 du Document AP II/62, M. STERKY, chef de la délégation suédoise, signale que son Administration publie une revue technique en suédois. Les articles d'intérêt général sont traduits en anglais et publiés dans un tirage à part. M. Sterky se fera un plaisir de communiquer ces tirages aux autres administrations et cette pratique pourrait être étendue.

2. Documents concernant la Sous-Commission 2/1.

- a) *Rapports de la Sous-Commission 2/1* (Documents AP II/11, AP II/12, AP II/19 et AP II/44)

Ces documents sont présentés par M. PERRY, rapporteur principal de la Sous-Commission 2/1. Ils sont *approuvés* à l'exception du passage relatif à la Question 35/21 (Document AP II/44, page 18), lequel sera examiné au moment où l'Assemblée étudiera les rapports de la 2^e Commission d'études, et du passage relatif à la Question 38/21, lequel sera examiné au titre du point suivant (2b) de l'ordre du jour.

M. BESSEYRE, conseiller supérieur, signale qu'il y a lieu de modifier la page 67 du Document AP II/11, du fait qu'il a été décidé que la deuxième partie du projet d'Avis formerait un Avis distinct, appartenant à la série Q. Il conviendra donc de modifier en conséquence le titre de S. 6.

b) *Proposition australienne relative à la Question 38/21* (Document AP II/46)

Le délégué de l'AUSTRALIE ayant présenté sa proposition, le délégué des ETATS-UNIS manifeste son accord et déclare qu'il estime qu'aucune étude n'est nécessaire et que des mesures doivent être prises immédiatement.

La discussion montre que l'opinion générale de l'Assemblée est favorable à la proposition de l'Australie et de nombreux délégués appuient également l'amendement des Etats-Unis.

Toutefois, le délégué de la FRANCE fait ressortir les difficultés pratiques qu'implique cette proposition; il considère qu'il serait regrettable de prendre une décision hâtive qui annulerait les résultats de trois années d'efforts sérieux. Le délégué du ROYAUME-UNI propose une solution de compromis, laquelle ne satisfait pas complètement les desiderata du délégué de la France, et le Rapporteur principal de la Sous-Commission 2/1 attire l'attention sur certaines difficultés. Finalement, sur la suggestion du DIRECTEUR du C.C.I.T.T. il est *décidé* que les délégués de l'Australie, de la France et du Royaume-Uni se réuniront pendant l'interruption de séance afin de rédiger un texte susceptible de recueillir l'unanimité.

Après l'interruption de séance, le délégué de la FRANCE donne lecture du texte suivant qui constituera un renvoi à ajouter à l'Avis F.12:

« L'adresse doit figurer sur deux lignes (ou exceptionnellement sur trois lignes), dont chacune ne doit pas contenir plus de 43 caractères.

» Le C.C.I.T.T. continue à étudier les règles d'exploitation qui permettent de disposer l'adresse sur un télégramme imprimé sur page.

» Les administrations qui, pour le moment, ne sont pas en mesure d'accepter une adresse occupant plus d'une ligne peuvent continuer à demander que la transmission ou la réception de cette adresse se fasse sur une seule ligne. »

Ce texte est *approuvé* à l'unanimité.

c) *Besoins des transporteurs aériens en matière de circuits de télécommunication loués* (Document AP II/50)

L'Assemblée prend note du Document AP II/50, au sujet duquel le C.C.I.T.T. n'a aucune mesure à prendre.

3. *Rapports de la Sous-Commission 2/2* (Documents AP II/23 et AP II/51).

Ces documents sont présentés par M. TERRAS (France), rapporteur principal de la Sous-Commission 2/2. Ils sont *approuvés* sous réserve de ce qui suit:

Document AP II/51, page 17 (modification au texte anglais seulement).

Document AP II/51, page 22 (modification au texte anglais seulement).

Document AP II/51, page 29: Ajouter aux Annexes à la Question supplémentaire G la proposition du Danemark figurant aux pages 24 à 26 du Document S-COM 2/2, n° 58.

4. Rapport de la Sous-Commission 2/3 (Document AP II/58).

Le Document AP II/58, présenté par M. BORNEMANN (R. F. d'Allemagne), rapporteur principal de la Sous-Commission 2/3, est *adopté* à l'unanimité.

5. Rapports de la Sous-Commission 2/4 (Documents AP II/14, AP II/22 et AP II/40).

M. LAMBIOTTE (Belgique), rapporteur principal, présente les documents précités. Il remercie les membres de sa Sous-Commission pour leur efficace collaboration; il remercie notamment le vice-rapporteur principal, M. Chovet (France), pour la clarté et la précision des conseils qu'il a donnés à la Sous-Commission. Il espère que M. Chovet continuera pendant longtemps à faire bénéficier la Sous-Commission de son inestimable concours.

Au sujet des Annexes à la Question 4 (Document AP II/40, page 30), le délégué du ROYAUME-UNI propose que l'on indique qu'il s'agit de réponses à une note par laquelle les administrations avaient été invitées à envoyer leurs suggestions pour le libellé de la question. Il en est ainsi *décidé*.

Les trois documents présentés par la Sous-Commission 2/4 sont *approuvés* à l'unanimité avec l'amendement ci-dessus.

Le PRÉSIDENT exprime la satisfaction de l'Assemblée devant les excellents résultats obtenus par M. Lambiotte et par la Sous-Commission 2/4.

6. Rapport de la 2^e Commission d'études (Document AP II/61).

M. LANGENBERGER (Suisse) présente les documents. Les travaux de la 2^e Commission d'études ont fait ressortir les avantages de la fusion du C.C.I.F. et du C.C.I.T. La téléphonie et la télégraphie ne sont plus des rivales; elles avancent la main dans la main. La 2^e Commission d'études va sans doute disparaître mais elle a fait un excellent travail et M. Langenberger tient à en remercier ses collaborateurs.

Sur la proposition du délégué des ETATS-UNIS, appuyé par les délégués du CANADA, des PAYS-BAS et du PAKISTAN et par le DIRECTEUR du C.C.I.T.T., il est *décidé* que la section 1 (page 6 du Document AP II/61) n'est pas nécessaire.

Le Document AP II/61, à l'exclusion de la section 1 précitée, est donc *approuvé*, ainsi que le questionnaire.

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 14 décembre 1960, 15 h.

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Rapport de la Commission D (Documents AP II/69 et AP II/74).
 2. Rapport de la Commission A (Documents AP II/1, AP II/4, AP II/27, AP II/35, AP II/38, AP II/39, AP II/55 et AP II/70).
-

1. Rapport de la Commission D (Documents AP II/69 et AP II/74).

1a) Document AP II/74

(Rapport du Président de la Commission D)

1.1 A la demande du PRÉSIDENT, M. TEDROS (Ethiopie), président de la Commission D, présente le rapport en déclarant que celui-ci doit être considéré comme un rapport du Président car la Commission D n'a pas eu la possibilité de l'examiner après publication. M. Tedros assure cependant l'Assemblée qu'il s'est efforcé d'y exprimer fidèlement les avis de la Commission et d'y faire figurer les conclusions unanimes auxquelles elle a abouti.

Le rapport qui a fait l'objet du Document AP II/74 est relatif à la première partie du mandat confié à la Commission D; celle-ci doit examiner à une séance ultérieure d'autres questions intéressant les pays nouveaux ou en voie de développement.

Section 1. — Le Président de la Commission D signale une erreur à la page 1 dont le dernier alinéa doit être rattaché au point 3) du paragraphe 1.3. M. Tedros prie instamment l'Assemblée plénière d'approuver les trois propositions contenues dans le paragraphe 1.3.

Section 2. — Se référant au paragraphe 2.2 et prenant la parole en sa qualité de délégué de l'ETHIOPIE, M. Tedros n'est pas certain que la première réunion de la Commission régionale du Plan pour l'Afrique puisse se tenir avant la prochaine Assemblée du C.C.I.R. qui est prévue pour l'hiver 1962-1963.

Section 3. — Amendement au texte anglais portant sur la disposition des paragraphes.

Section 4. — M. Tedros signale l'importance du paragraphe 4.3 dont l'approbation par l'Assemblée plénière est liée à celle des trois points du paragraphe 1.3.

Section 5. — Il convient d'apporter au paragraphe 5.4 une modification rédactionnelle en ajoutant à la fin le membre de phrase suivant: « de même qu'à la situation qui règne dans les pays moins développés pour pouvoir en tirer des comparaisons ».

1.2 Sur une question posée par le délégué de l'ITALIE et, après un échange de vues entre les délégués de la TUNISIE et du PAKISTAN et le DIRECTEUR du C.C.I.T.T., il est *décidé* que les questions relatives à la constitution des Sous-Commissions du Plan seront considérées à l'occasion de l'examen du rapport de la Commission D (Assistance technique) et non à l'occasion du rapport de la Commission A (Organisation).

1.3 Le DIRECTEUR du C.C.I.R. indique qu'il a pris bonne note du paragraphe 2.2 du Document AP II/74 relatif au C.C.I.R. L'enquête effectuée en juillet 1960 par le C.C.I.R. au sujet de la création d'une commission spéciale pour l'assistance technique n'a pas donné de bons résultats car la proposition formulée dans ce sens n'est pas strictement conforme aux Résolutions 35 et 36 de la Conférence de plénipotentiaires. La décision qui sera prise par l'Assemblée plénière doit tenir compte dans toute la mesure du possible des dispositions de ces résolutions.

1.4 Le délégué de la TUNISIE propose à l'Assemblée, si elle approuve, conformément au paragraphe 1.3 du Document AP II/74, le principe de la création des Sous-Commissions du Plan, d'examiner la création d'une Sous-Commission pour l'Afrique. Se référant au Document AP II/62 approuvé à la cinquième séance plénière qui prévoit, au sein de la 11^e Commission d'études, la création d'un groupe de travail sur la signalisation et la commutation téléphoniques, le délégué de la Tunisie propose de créer de façon analogue un groupe de travail au sein de la 3^e Commission d'études pour répondre au souhait exprimé au paragraphe 5.4 du Document AP II/74. Ce groupe de travail serait responsable de l'étude de la part accordée aux télécommunications dans les plans de développement économique d'un pays. Ce groupe de travail aurait un intérêt spécial pour les pays dont les télécommunications sont sous-développées. L'Assemblée plénière *décide* de remettre sa décision sur ce point à l'occasion du rapport de la Commission A.

1.5 A l'issue d'un échange de vues entre les délégués du CANADA, de la R.F.P. de YOUGOSLAVIE et du PAKISTAN, le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. indique que la procédure à suivre pour lancer l'étude d'un problème général ayant un caractère d'Assistance technique devrait être fondée sur les numéros 179 et 180 de la Convention. S'il s'agit d'une question de caractère mondial, elle serait confiée à la Commission d'études compétente du C.C.I.T.T. En revanche, s'il s'agit d'une question d'ordre purement régional, elle serait réglée par la Sous-Commission compétente du Plan qui pourrait à cet effet créer des Groupes de travail. Comme l'a indiqué le délégué de la R.F.P. de Yougoslavie, la distinction entre

les problèmes d'intérêt mondial et les problèmes d'intérêt régional est délicate mais elle ne présente pas cependant de difficultés insurmontables.

Répondant au délégué du PAKISTAN, le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. précise qu'au début l'organisation des travaux des Sous-Commissions du Plan ne doit pas être trop rigide; on pourra l'améliorer par la suite à la lumière de l'expérience acquise.

En répondant à une question posée par le délégué du CANADA, le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. indique que les groupes de travail visés ci-dessus pourraient se réunir pendant ou immédiatement après les réunions des sous-commissions régionales du Plan de manière à éviter des frais de voyage supplémentaires.

Le délégué de l'U.R.S.S. n'est pas certain que la procédure énoncée dans les paragraphes 3.2 et 3.5 du Document AP II/74 permette d'accorder une assistance technique efficace aux pays nouveaux ou en voie de développement. Il y aurait peut-être intérêt à ce que les questions d'intérêt régional fussent transmises par les sous-commissions du Plan aux commissions compétentes du C.C.I.T.T., lesquelles pourraient, le cas échéant, créer des groupes de travail pour étudier ces questions.

1.6 Une discussion s'engage à la suite d'une question posée par le délégué de l'ITALIE sur le point de savoir s'il convient de créer une sous-commission du Plan pour l'Europe et si les pays du Bassin méditerranéen doivent ou non y être rattachés.

A l'issue d'une discussion entre les délégués de l'ITALIE, du PAKISTAN, du CANADA, de la TUNISIE, du MEXIQUE et du VIÊT-NAM, et le DIRECTEUR du C.C.I.T.T., il est *décidé* de créer des sous-commissions du Plan pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique Latine et de surseoir pour le moment à la création d'une sous-commission pour l'Europe.

1.7 Les délégués des PAYS-BAS, du CANADA et de l'U.R.S.S. estiment qu'il y a lieu d'ajourner la décision définitive sur les procédures de travail des Sous-Commissions régionales jusqu'à ce que l'on ait acquis une certaine expérience en la matière, et que la section 3 devrait donc être extraite du corps du rapport et ne devrait être maintenue que comme annexe afin de servir de renseignements provisoires pour le Conseil d'administration lorsque celui-ci devra préciser le mandat de la Commission du Plan. La III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. sera en mesure de prendre une décision au sujet des procédures de travail à la lumière de l'expérience acquise dans l'intervalle.

L'Assemblée plénière *accepte* la disjonction de la section 3.

1.8 Le délégué de la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, appuyé par les délégués de l'U.R.S.S. et de la FRANCE D'OUTRE-MER, propose de modifier comme suit la dernière phrase du paragraphe 3.5: « Les projets d'avis émanant de sous-commissions régionales devraient être transmis à la Commission d'études intéressée à titre d'information seulement ».

Il en est ainsi *décidé*.

Les délégués de l'AUTRICHE, de la FRANCE, de l'ITALIE, de l'U.R.S.S. et de la TUNISIE ayant émis l'avis que la rédaction du paragraphe 1.3 devrait être modifiée, il est *décidé* que le Secrétariat sera chargé de préparer pour ce paragraphe un nouveau texte tenant compte des modifications proposées par le délégué du CANADA et par le représentant de la CHILE TELEPHONE COMPANY.

Sur la proposition du DIRECTEUR du C.C.I.T.T., il est *décidé* de modifier le point 2 du paragraphe 1.3 par l'addition des mots « pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique » après « les Sous-Commissions régionales du Plan ».

Sur la demande de M. CHAPUIS, conseiller du C.C.I.T.T., et de M. HAYES, vice-directeur du C.C.I.R., les modifications ci-après sont apportées au Document AP II/74:

Page 2: paragraphe 2.6, cet amendement ne concerne que le texte anglais.

Page 3: paragraphe 3.4, remplacer, aux 6^e et 7^e lignes « Sous-Commissions d'études » par « Commissions d'études ».

1.9 Avec ces amendements, et les modifications proposées par le Président de la Commission D au cours de la présentation du Document AP II/74, ce document est *approuvé* étant entendu que la Section 3 doit être considérée comme provisoire et qu'elle deviendra une annexe au rapport.

1b) *Document AP II/69*

(*Proposition de création d'une « Commission temporaire pour le réseau interaméricain »*)

1.10 A la demande du PRÉSIDENT, le délégué du MEXIQUE présente le Document AP II/69; M. NUÑEZ souligne que ce document est parfaitement conforme aux principes qui viennent d'être énoncés à propos du Document AP II/74 et qu'il traduit une demande unanime émanant de dix-neuf pays. En réponse à une question du délégué du CANADA, il confirme que toute décision qui serait prise ne concernerait que le seul C.C.I.T.T., puisque celui-ci n'est évidemment pas habilité pour parler au nom du C.C.I.R.

1.11 A l'issue d'une discussion dans laquelle interviennent le DIRECTEUR du C.C.I.T.T., les délégués du MEXIQUE, de l'ITALIE, de la COLOMBIE, du VENEZUELA et de l'U.R.S.S., l'Assemblée *approuve* la Résolution contenue dans le Document AP II/69, et *décide* de créer à titre temporaire une Commission pour le réseau interaméricain en attendant que la Sous-Commission du Plan pour l'Amérique latine soit en mesure de s'acquitter pleinement de sa tâche.

2. Rapport de la Commission A (Documents AP II/1, AP II/4, AP II/27, AP II/35, AP II/38, AP II/39, AP II/55 et AP II/70).

2.1 A la demande du PRÉSIDENT, le président de la Commission A, M. BAST (Pays-Bas), présente le rapport contenu dans le Document AP II/70, en précisant que ce rapport

doit être considéré comme un projet, la Commission A n'ayant pas encore eu le temps de l'examiner. Il propose ensuite les modifications suivantes:

Page 2: dernier paragraphe de *d*): remplacer « La Commission recommande... faculté » par « La Commission attire l'attention des Rapporteurs principaux sur la faculté »;

ajouter à la fin de ce même paragraphe: « Par ailleurs, il pourrait être utile que les Rapporteurs principaux élaborent, aussitôt que possible après l'Assemblée plénière, et en accord avec le Directeur du C.C.I.T.T., un programme de travail pour leur Commission d'études respective ».

Page 3: concerne le texte anglais seulement.

Page 5: après « pour la 11^e Commission d'études, etc. » ajouter la rubrique: « pour la 12^e Commission d'études: pas de changement »;

paragraphe 3: concerne le texte anglais seulement.

Sur proposition des délégués de l'Australie et de la Tunisie, il est *décidé* de charger le Secrétariat d'élaborer un texte révisé pour les pages 2 et 6 du document, à la lumière des décisions prises au début de la séance à propos du rapport de la Commission D.

2.2 Le délégué du ROYAUME-UNI ayant posé une question sur le dernier point du paragraphe 3 de la page 5 (transformation de la Commission d'études du C.C.I.R. pour les faisceaux hertziens en une Commission mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R.), une discussion s'engage. A l'issue de cette discussion, il est *décidé* de supprimer le dernier point du paragraphe 3 à la page 5 du Document AP II/70.

SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Judi 15 décembre 1960, 9 h.

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Rapport de la Commission A (Document AP II/70) (suite).
2. Nouvelles Questions dont l'Assemblée plénière demande l'étude (Document AP II/36).
3. Lieu de réunion de la prochaine Assemblée plénière.

1. Rapport de la Commission A (Document AP II/70) (suite).

a) Le PRÉSIDENT de la Commission A se réfère au point *c*) de la page 1 du Document AP II/70, concernant la création de groupes de travail mixtes; il estime qu'il n'y a aucune raison de limiter à deux le nombre des Commissions dont peut dépendre un tel groupe.

Il propose par conséquent la rédaction suivante pour les deuxième et troisième lignes de ce point :

« ... il pourra être créé un *groupe de travail mixte* à plusieurs Commissions; ce groupe ferait rapport aux Commissions dont il dépend... ».

Il en est ainsi *décidé*.

b) Le VICE-DIRECTEUR du C.C.I.R. se réfère à la procédure de nomination des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions mixtes C.C.I.T.T./C.C.I.R. Il attire l'attention de l'Assemblée sur le quatrième paragraphe de la page 1 du Document AP II/70 et plus particulièrement sur la phrase « cette dernière règle... dans cette Commission ». Il estime que les conditions de répartition géographique sont totalement étrangères à la question de ces nominations.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. rappelle que lors des débats de la Commission A sur cette question, on s'est référé à la tradition qui veut que le Rapporteur principal et le Vice-Rapporteur principal de la Commission du Plan soient nommés l'un et l'autre par le C.C.I.T.T., non pour des conditions de répartition géographique mais en raison du rôle prépondérant qui est celui du C.C.I.T.T. dans ce domaine. Cela ne signifie certes pas que le C.C.I.R. ait un rôle négligeable à jouer au sein de la Commission du Plan, mais il n'en reste pas moins que tous les problèmes de trafic et d'exploitation sont du ressort du C.C.I.T.T., qu'ils s'agisse de liaisons par fil ou par radio. Dans ces conditions, il estime logique que les Rapporteurs et Vice-Rapporteurs principaux de la Commission du Plan soient désignés par l'organisme qui y joue le rôle le plus important.

Le PRÉSIDENT de la Commission A propose de remplacer, dans le Document AP II/70, l'expression « considérations de répartition géographique » par « considérations d'ordre pratique ». Il explique que ces nominations doivent être faites dès maintenant et qu'il n'est pas possible d'attendre la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R.

Le délégué de l'ITALIE propose la solution suivante: Le C.C.I.T.T. nommerait, dès la présente Assemblée plénière, les Rapporteurs principaux de la Commission et des Sous-Commissions du Plan; il nommerait également les Vice-Rapporteurs principaux, mais à titre provisoire seulement, à charge pour la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R. de nommer les Vice-Rapporteurs définitifs.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. et le VICE-DIRECTEUR du C.C.I.R. se ralliant à cette proposition, et aucune objection n'étant présentée, il est *décidé* d'accepter la proposition de l'Italie relative à la nomination des Vice-Rapporteurs principaux de la Commission du Plan et de ses Sous-Commissions.

c) Le délégué de la POLOGNE, se référant aux points d) et e), page 2 du Document AP II/70, estime que la création et les attributions des groupes de travail devraient faire l'objet d'une plus grande publicité auprès des administrations, afin que celles-ci puissent

envoyer des experts aux réunions de ces groupes. Il demande également que des modifications soient apportées au Règlement additionnel du C.C.I.T.T. au sujet de la diffusion des documents préparatoires et temporaires des groupes de travail.

d) Le délégué de l'U.R.S.S. se réfère à la page 2 du Document AP II/70, point g), concernant les groupes de coordination. Il s'inquiète de savoir si ces groupes auront un statut équivalent à celui des Commissions d'études.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. assure que les groupes de coordination n'auront aucun pouvoir de décision. Il rappelle que le Secrétariat s'est toujours efforcé de faire coïncider les réunions des Commissions d'études qui traitent de questions connexes. Ce sera là l'occasion de réunir également les groupes de coordination qui n'auront pas statut d'organismes permanents. Le Directeur du C.C.I.T.T. propose de remplacer le mot « études » par « travaux », à l'avant-dernière ligne du premier paragraphe du point g).

Les délégués de la FRANCE et de la BELGIQUE signalent certaines difficultés liées à la réunion simultanée de plusieurs Commissions d'études traitant de sujets connexes.

En conclusion de cette discussion, le délégué de l'U.R.S.S., appuyé par le PRÉSIDENT de la Commission A, propose de charger le Secrétariat de rédiger une note modifiant ce paragraphe dans le sens indiqué par le Directeur du C.C.I.T.T. et précisant que les groupes de coordination n'auront pas pouvoir de décision.

Il en est ainsi *décidé*.

Avec ces modifications, le Document AP II/70 est *approuvé*.

2. Nouvelles Questions dont l'Assemblée plénière demande l'étude (Document AP II/36).

Le délégué de la CORÉE présente le Document AP II/36 qui se rapporte à la création d'une Commission d'études chargée des questions relatives aux communications de presse.

Le Représentant de l'UNESCO fait la déclaration suivante:

« Monsieur le Président,

» Le Directeur général de l'UNESCO remercie l'Union internationale des télécommunications et le Gouvernement de l'Inde de l'avoir invité à se faire représenter à l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. Cette invitation prouve l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre l'Union et l'UNESCO.

» Ce lien qui unit les deux organisations tire son origine des conventions qui ont porté leur création. L'objectif essentiel de l'Union consiste à faciliter les relations entre les peuples par le bon fonctionnement des télécommunications. Pour sa part, l'UNESCO est appelée, par sa constitution, à favoriser la libre diffusion des idées par la parole et l'image. Il est inévitable que dans le monde contemporain, où les télécommunications constituent l'instrument essentiel de la transmission des nouvelles et de l'information, deux objectifs aussi voisins se rejoignent.

» Il n'est donc pas surprenant que l'U.I.T. et l'UNESCO aient commencé à travailler de concert dans ce domaine depuis la Conférence d'Atlantic City qui remonte à 1947. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies s'est associée à ces efforts conjugués et le Conseil économique et social a exprimé l'espoir que l'U.I.T. interviendra, aux réunions compétentes, en vue d'aboutir à une réduction des tarifs télégraphiques de presse.

» Votre Assemblée est à présent saisie de cette question à la suite d'une proposition du Gouvernement coréen tendant à créer, au sein du C.C.I.T.T., une commission d'études chargée d'étudier les problèmes relatifs à la transmission des messages de presse. Je tiens à remercier cette délégation au nom de l'UNESCO et, avec sa permission, à exposer brièvement quelques-unes des considérations qui ont motivé l'intérêt que l'UNESCO attache à ces questions.

» La plupart de ces considérations ont déjà été énoncées dans la documentation volumineuse qui a été publiée à ce sujet. Je signale notamment l'étude entreprise par l'U.I.T. et l'UNESCO à la demande de l'Organisation des Nations Unies et publiée sous le titre « Problèmes de transmission des messages de presse ». Cette étude a été élaborée grâce aux renseignements qui ont été recueillis par l'U.I.T. dans plus de 90 Etats et territoires et indique les conclusions auxquelles l'UNESCO a abouti après avoir analysé ces nombreux renseignements.

» Elle a constaté notamment que la structure des tarifs de télécommunications pour le trafic de presse est loin d'être uniforme et cela pour différentes raisons. Parmi ces raisons, il convient d'indiquer la difficulté qu'on éprouve à appliquer l'équivalent exact du franc-or pour fixer les éléments qui entrent dans la composition des taxes et la dévaluation de certaines monnaies nationales. Pour ces raisons et d'autres encore, les écarts entre les tarifs de presse appliqués dans le monde entier ont tendance à accroître. A l'heure actuelle, les taxes perçues pour la transmission d'un message entre deux points équidistants et pour un service identique varient considérablement et, dans certains cas, la transmission d'un message dans un sens coûte plus du double de la transmission d'un message identique dans l'autre sens.

» Cela impose de sévères restrictions à la diffusion des nouvelles et empêche qu'elles atteignent le grand public. Le montant élevé des taxes contraignent les correspondants à relater les événements importants en s'en tenant à un simple énoncé des faits sans en expliquer les raisons profondes qui auraient permis au lecteur de situer ces faits dans leur contexte. C'est aussi en raison du montant élevé des taxes que certains journaux hésitent à maintenir des correspondants étrangers. Toutes ces restrictions causent de graves préoccupations à une époque où la cadence à laquelle se produisent les événements exige qu'ils soient diffusés librement et de manière complète.

» Cette situation atteint surtout les pays moins développés. Dans ces régions, très éloignées des centres où parviennent les nouvelles du monde entier, le coût de la transmission des messages de presse est presque prohibitif, ce qui a pour effet d'entraver la diffusion des nouvelles à l'intérieur d'un continent et d'un continent à l'autre.

» Une grande conférence organisée dernièrement par l'UNESCO qui réunissait à Bangkok les représentants des gouvernements et des experts de 21 pays, a étudié ce problème et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour développer les moyens d'information en Asie du Sud-Est. Dans son rapport, la conférence n'a pas hésité à dire franchement :

Les agences de presse mondiales et nationales qui travaillent en Asie du Sud-Est éprouvent de sérieuses difficultés du fait de la lenteur des communications et des tarifs élevés qui sont appliqués pour la transmission des messages de presse dans la plupart des pays. D'une part, les services et installations dont elles disposent sont insuffisants ; d'autre part, certains pays imposent des restrictions techniques à l'utilisation de ces services et installations par la presse ; enfin, la tarification est loin d'être uniforme.

» Il est vrai que le problème des tarifs dans cette région est particulièrement grave. Les prix varient entre un penny le mot, comme c'est le cas dans le Commonwealth britannique, et un montant qui est parmi les plus élevés du monde. Les différences atteignent parfois 700 pour cent. Il convient de noter qu'en règle générale la taxe perçue pour un message transmis par radio, même dans les cas où le transit manuel n'intervient pas, est la même que pour les messages transmis par câble où le paiement d'une taxe additionnelle de transit à une ou plusieurs stations intermédiaires est nécessaire. De plus, de nombreuses administrations ne permettent pas aux usagers de recevoir directement des messages transmis par liaisons radioélectriques et ce sont les agences étrangères qui en assurent la réception, ce qui augmente les frais. Une révision de ces procédures permettrait de réduire considérablement les différences qui existent actuellement.

» Pour ce qui est de l'insuffisance des services et installations de télécommunications dans la région, je tiens à préciser qu'en dépit de la demande croissante en matière de service télex, de circuits loués et de services de phototélégraphie, le trafic est limité en raison des frais élevés, de l'insuffisance des circuits radioélectriques et des restrictions imposées aux heures de transmission. Tout en reconnaissant que les administrations déploient de grands efforts pour développer le service téléphonique, je ne vous apprendrai rien en disant que cette expansion ne fait que commencer. On pourrait également améliorer les services télégraphiques qui, dans bien des cas, sont concurrencés par la poste aérienne, en introduisant un service de téléimprimeurs et en accélérant la manipulation et remise des messages. Il reste encore beaucoup à faire pour développer les services de transmission des messages de presse payables à l'arrivée.

» Toutes ces insuffisances, je tiens à l'ajouter, causent un grave préjudice aux agences de presse nationales de l'Asie du Sud-Est, car les agences mondiales peuvent utiliser les services de télécommunications installés hors de la région.

» Compte tenu de ces considérations, la conférence de Bangkok a abouti à la conclusion suivante :

La Conférence a estimé que les difficultés auxquelles se heurtent les agences de presse de l'Asie du Sud-Est sont étroitement liées au problème qui consiste à assurer des services de télécommunications appropriés et économiques dans la région. Elle a donc tenu à souligner qu'aucun moyen d'information de masse ne saurait être efficace si l'on ne dispose pas d'un ensemble d'installations et services appropriés pour recueillir et transmettre les nouvelles.

» Afin de remédier à cette situation, la réunion de Bangkok a recommandé au C.C.I.T.T. d'envisager à l'Assemblée plénière de New Delhi la création éventuelle d'une commission qui s'occuperait de la transmission des messages de presse.

» Comme l'U.I.T., l'UNESCO est peu favorable à la création de nouveaux organismes qui à la fois entraînent de grosses dépenses et risquent de prolonger indéfiniment ses propres travaux, mais si l'on veut favoriser la transmission des messages de presse, un examen concerté des problèmes complexes et multiples qui appellent une solution s'impose de toute évidence.

» Cet état de choses nous amène à nous demander tout d'abord s'il ne serait pas possible d'aborder cette étude sur le plan régional en commençant par la région de l'Asie du Sud-Est où le problème se pose de manière urgente et où la réunion de Bangkok a déjà accompli un travail préliminaire considérable. Peut-être, une enquête régionale du moins pourrait-elle être entreprise par l'une des Commissions d'études existantes de l'U.I.T. Peu importe la forme de l'étude qui sera entreprise, car nous sommes convaincus qu'une réunion d'experts en télécommunications des administrations de cette région leur permettra de formuler des recommandations efficaces et pratiques tendant à remédier à la situation. De plus, ces recommandations pourront servir de base à des études analogues dans d'autres régions.

» Seul le C.C.I.T.T. est compétent pour trouver la manière d'aborder le problème. Je tiens à vous assurer seulement qu'il s'agit d'un problème de grande et de réelle importance et qu'en y apportant des solutions, le C.C.I.T.T. permettra aux télécommunications de mieux servir la diffusion des informations. L'UNESCO est toute disposée à vous seconder dans une initiative de cet ordre, afin que les progrès techniques insignes dans le domaine des télécommunications soient utilisés au mieux pour éclairer l'opinion publique, ce qui est la meilleure garantie de la paix. »

Dans la discussion qui s'engage sur le Document AP II/36, les délégués de la COLOMBIE et de la CHINE appuient la proposition de la Corée. En revanche, les délégués de la NORVÈGE, du CANADA, de l'IRLANDE, de la SUÈDE, de la FRANCE, des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, des PAYS-BAS et de la SUISSE, tout en exprimant le vif désir de leurs administrations respectives de favoriser la libre circulation des informations, se prononcent contre cette proposition; ils soulignent les inconvénients et l'inopportunité de la création d'une Commission d'études spécialement chargée de veiller aux intérêts de la presse qui se trouverait ainsi placée dans une situation privilégiée par rapport aux autres usagers des télécommunications.

En conclusion de cette discussion, il est *décidé* de ne pas créer la Commission d'études proposée.

3. Lieu de réunion de la prochaine Assemblée plénière.

Le chef de la délégation COLOMBIENNE fait la déclaration suivante :

« Au nom du Gouvernement de la Colombie, et exprimant le désir des pays américains, ma délégation a l'honneur et le plaisir de vous proposer la ville de Bogota comme lieu de réunion de la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. J'ai appris que mon collègue M. Poukhalsky, chef de la délégation soviétique, a l'intention de vous proposer Moscou comme lieu de cette réunion. Je sais aussi qu'il désire vivement que sa proposition soit accueillie favorablement par l'Assemblée plénière, avec une conviction égale à la mienne en ce qui concerne Bogota.

» Nous regrettons, l'un et l'autre, de n'avoir pu arriver à un accord qui vous aurait épargné le pénible devoir de choisir l'une des deux villes proposées. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour vous soumettre une proposition unique, mais il nous a été impossible de réaliser ce dessein. Vous êtes en droit, Messieurs les délégués, de nous demander une explication. La délégation colombienne a maintenu sa position pour plusieurs raisons que vous jugerez, j'en suis certain, correctes et légitimes :

» — tout d'abord la conviction intime et sincère que la réunion de l'Assemblée en Amérique latine apportera les plus grands avantages aussi bien au C.C.I.T.T. qu'aux pays en voie de développement du continent américain et du reste du monde;

» — ensuite, l'appui quasi unanime reçu par nos délégations lorsqu'elles firent part de leur intention de proposer Bogota. Je dois remercier tous les délégués qui ont donné leur appui direct ou indirect à mon pays, et je saisis cette occasion pour remercier aussi à l'avance tous ceux qui vont voter pour notre proposition.

» Je suis convaincu que vous déciderez tous de vous rendre en Amérique, y compris la délégation soviétique, lorsque vous aurez examiné nos arguments. Ma délégation serait disposée à voter en faveur de Moscou si la délégation de l'U.R.S.S. pouvait avancer des arguments aussi convaincants que les nôtres, abstraction faite des considérations d'ordre touristique.

» Nous pourrions invoquer l'argument de la répartition géographique pour les réunions du C.C.I.T.T. Nous pourrions alors rappeler que la première réunion de cet organisme ne s'est pas tenue en Amérique latine. Mais nous laisserons ces considérations de côté et nous examinerons plutôt les arguments qui présentent vraiment de l'importance pour l'organisation du C.C.I.T.T. et pour la grande majorité des pays, puisque aussi bien nous nous sommes fixé deux objectifs : faire du C.C.I.T.T. un organisme universel et efficace, et cultiver un esprit de coopération et de service entre tous les peuples.

» Parmi les pays qui sont actuellement en voie de développement et qui viennent de naître à la vie politique, il en est un grand nombre qui ont acquis récemment l'indépendance politique et d'autres qui s'efforcent depuis plusieurs années de conserver cette indépendance. Nous devons d'autre part nous libérer de l'ignorance, de la pauvreté et de la stagnation économique. Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons adhéré à ces organisations internationales où sont représentés des pays plus avancés et plus puissants; dans le domaine des télécommunications, l'U.I.T. en général et le C.C.I.T.T. en particulier jouent un rôle de la plus grande importance. Conscients de ce fait, les pays de l'Amérique latine désirent s'associer aux activités et aux travaux de ces organisations. Ces activités rencontreront un terrain propice sur le continent américain. Si le C.C.I.T.T. décide de se réunir en Amérique, il y sera reçu chaleureusement par 21 pays. Il ne s'agit pas de la convenance politique ou autre d'un pays particulier; il s'agit des aspirations de tout un continent et du désir de coopération d'un très grand nombre de pays.

» Je dois maintenant vous donner certaines précisions au sujet de la ville qui vous est proposée : Bogota, capitale de la Colombie, est située au cœur du continent américain; son climat est excellent pendant toute l'année. La Colombie a une superficie de 1 million de kilomètres carrés et une population de 14 millions d'habitants; ses voies de communication sont encore peu nombreuses mais d'excellente qualité.

» Mon pays se sentira immensément honoré par votre présence à la III^e Assemblée plénière; les délégués des pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie seront accueillis avec un enthousiasme particulier et une affection fraternelle. Les délégués des pays d'Europe seront reçus, eux aussi, avec l'enthousiasme, l'affection et le respect qui sont dus aux initiateurs de notre culture et de notre civilisation.

» J'espère que nous nous rencontrerons sur le continent américain, dans un esprit d'amitié, de concorde et de coopération. Vous aurez la satisfaction d'avoir contribué à une œuvre constructive dans un climat de paix et de cordialité car, comme vous aurez l'occasion de le constater, au cœur du continent américain palpite cette promesse de paix qui est l'objet de tous nos désirs et de tous nos espoirs. »

Le chef de la délégation de l'U.R.S.S., au nom de son Administration, invite la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. à se réunir à Moscou. L'Administration de l'U.R.S.S. fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les travaux de cette III^e Assemblée soient couronnés de succès. L'orateur fait observer qu'il est deux régions du monde où ne s'est encore tenue aucune conférence importante de l'U.I.T. ni du C.C.I.T.T.: l'Afrique et l'Europe de l'Est. Il ne serait que logique de réunir la III^e Assemblée plénière à Moscou, ce qui fournirait une preuve supplémentaire de la vocation mondiale du C.C.I.T.T. et de l'U.I.T. Les délégués auront à Moscou l'occasion de mieux connaître le peuple soviétique et de s'informer sur les réseaux de télécommunication de l'U.R.S.S., qui n'ont cessé de se développer depuis 40 ans.

Le délégué de la POLOGNE, Vice-Président, propose que le vote ait lieu au scrutin secret. Il en est ainsi *décidé*.

Il est procédé au vote sur les invitations de la Colombie et de l'U.R.S.S. Le vote donne les résultats suivants:

| | |
|---------------------|----|
| Nombre d'inscrits: | 50 |
| Absents: | 5 |
| Bulletins nuls: | 2 |
| Suffrages exprimés: | 43 |

Pour Moscou: 25

Pour Bogotá: 18

(*Applaudissements.*)

En conséquence, il est *décidé* que la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. se réunira à Moscou.

Le PRÉSIDENT félicite la délégation de l'U.R.S.S. Il ne doute pas que les travaux de l'Assemblée plénière de Moscou seront couronnés de succès. Il prie le délégué de la Colombie de remercier son Administration au nom de l'Assemblée plénière. (*Applaudissements.*)

Le délégué de l'U.R.S.S. remercie chaleureusement l'Assemblée plénière. Son Administration fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les délégués soient satisfaits de leur séjour à Moscou.

Le délégué de la COLOMBIE remercie les délégations qui ont voté en faveur de Bogota et félicite la délégation de l'U.R.S.S. de son succès. L'Administration colombienne fera tout son possible pour envoyer des délégués à Moscou et pour participer à toutes les activités du C.C.I.T.T. (*Applaudissements.*)

HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 16 décembre 1960, 9 h. 30

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Questions traitées:

1. Approbation du procès-verbal de la séance d'ouverture (Document AP II/67) et des procès-verbaux des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e séances plénières (Documents AP II/71, AP II/72, AP II/75 et AP II/81).
2. Rapport de la 7^e Commission d'études et questions relatives au Répertoire des définitions (Documents AP II/10, AP II/13, AP II/34, AP II/52, AP II/53, AP II/76, AP II/77 et AP II/78.)
3. Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. (Document AP II/3).
4. Nomination des Rapporteurs et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions, Sous-Commissions et Groupes de travail (Document AP II/84).
5. Rapport financier et rapport de la Commission C. Besoins du Secrétariat pour l'avenir (Documents AP II/24, AP II/25, AP II/28, AP II/31, AP II/79 et AP II/82).

-
1. **Approbation du procès-verbal de la séance d'ouverture (Document AP II/67) et des procès-verbaux des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e séances plénières (Documents AP II/71, AP II/72, AP II/75 et AP II/81).**

Le Document AP II/67 est *approuvé* sans commentaire.

Le Document AP II/71 est *approuvé* avec des amendements rédactionnels.

Le Document AP II/72 est *approuvé* sans commentaire.

Le Document AP II/75 est *approuvé* sans commentaire.

Le Document AP II/81 est *approuvé* sans commentaire.

2. **Rapport de la 7^e Commission d'études et questions relatives au Répertoire des définitions (Documents AP II/10, AP II/13, AP II/34, AP II/52, AP II/53, AP II/76, AP II/77 et AP II/78).**

M. GELLA (Espagne), rapporteur principal de la 7^e Commission d'études, présente les documents et propose à l'assemblée de commencer par les Documents AP II/52, AP II/53 et AP II/10.

M. DORMER, secrétaire de la 7^e Commission d'études, donne quelques explications sur la situation, après quoi il est *décidé* que le Répertoire des définitions (1957), Partie I,

sera réimprimé en anglais et en français, avec les corrections de rédaction, étant entendu que sera également publié ultérieurement un supplément qui serait valable aussi bien pour l'édition originale que pour l'édition révisée. Puis on procéderait à une révision complète de la Partie I du Répertoire avec inclusion des termes et définitions également en espagnol et en russe. Les traductions des définitions dans ces langues seront fournies par les délégations de langue espagnole et de langue russe.

Au cours de la discussion, les délégués de l'U.R.S.S., de l'ESPAGNE, de la COLOMBIE, du CHILI et du VENEZUELA ainsi que le représentant de la COMPAÑÍA TELEFÓNICA NACIONAL DE ESPAÑA manifestent leur intention de collaborer à la traduction des définitions en espagnol et en russe; le délégué du ROYAUME-UNI souligne l'importance du paragraphe h) qui figure à la page 11 du Document AP II/52.

Au cours de l'examen du Document AP II/34, M. DORMER soulève la question de la compétence des représentants du C.C.I.T.T. au sein de la Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R.-C.E.I.

Il est *décidé* que ces représentants auront qualité pour prendre des décisions pendant les débats de la Commission mixte et qu'ils pourront toujours faire appel aux organes compétents du C.C.I.T.T. en cas de grave difficulté. Il est bien précisé que la présente Assemblée ne peut parler qu'au nom du C.C.I.T.T., sans engager en rien le C.C.I.R.

Compte tenu des décisions ci-dessus, les Documents AP II/10, AP II/13, AP II/34, AP II/52, AP II/53, AP II/76, AP II/77 et AP II/78 sont *approuvés*.

3. Rapport du Directeur du C.C.I.T.T. (Document AP II/3).

En présentant son rapport, le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. signale que celui-ci renferme certaines appréciations personnelles, notamment sur l'organisation et le fonctionnement des services de l'U.I.T. (section 7). Il ne sollicite pas l'approbation de l'Assemblée sur ces appréciations, dont il entend conserver l'entière responsabilité et qui figurent dans le rapport uniquement à titre d'information.

Le délégué du ROYAUME-UNI félicite le Directeur du C.C.I.T.T. de son excellent et utile rapport. Il convient de ne pas oublier que ce rapport, après son approbation par l'Assemblée plénière, doit être soumis au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Le délégué du Royaume-Uni estime donc que des impressions personnelles sont hors de propos dans un tel rapport, aussi propose-t-il que l'on supprime la section 7 (pages 13 et 14).

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. estime qu'il est de son devoir de porter à la connaissance de l'Assemblée toutes les difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de sa tâche. Il n'ignore pas que la solution de ces difficultés n'est pas de la compétence de l'Assemblée, mais bien du Conseil d'administration ou de la Conférence de plénipotentiaires. Il a simplement voulu attirer l'attention des pays représentés à la Nouvelle Delhi sur certains

défauts qui lui paraissent devoir être corrigés ultérieurement par les instances compétentes. Du moment que cet objectif d'information est atteint, il ne s'oppose pas à ce que la section 7 soit supprimée dans le rapport d'activité qui sera présenté au Conseil d'administration.

Le délégué des ETATS-UNIS appuie l'opinion du délégué du Royaume-Uni.

Le délégué de la FRANCE estime que c'est le devoir du Directeur du C.C.I.T.T. que de signaler ses difficultés à l'Assemblée plénière, et que c'est le devoir de l'Assemblée que d'en prendre note.

Le délégué de l'ITALIE rappelle que le Directeur du C.C.I.T.T. a fait certaines propositions à la Conférence de plénipotentiaires, tendant à accroître les pouvoirs du Secrétaire général. Ces propositions n'ont pas été approuvées mais, si elles l'avaient été, M. Rovière aurait rencontré encore davantage de difficultés.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. persiste à penser — et l'expérience quotidienne le confirme dans cette opinion — que la meilleure organisation des services de l'Union serait une organisation centralisée avec un chef unique, à condition bien entendu que ce dernier soit judicieusement choisi, car les organisations ne valent que ce que valent les hommes chargés de les appliquer.

Le Document AP II/3 est *approuvé*, à l'exception de sa section 7 dont l'Assemblée *prend note*. Cette section ne figurera pas dans le rapport qui sera présenté au Conseil d'administration.

4. Nomination des Rapporteurs et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions, Sous-Commissions et Groupes de travail (Document AP II/84).

Le Document AP II/84 est *approuvé* avec les modifications suivantes:

6^e Commission d'études:

Vice-Rapporteur principal: M. S. M. Muqtadir (Pakistan) au lieu de M. Gagliardi (Italie).

15^e Commission d'études:

Vice-Rapporteur principal: M. Gagliardi (Italie) au lieu de M. Jacot (Suisse).

Vice-Rapporteur principal de la Commission du Plan:

Deux candidats sont en présence: M. Arafazayan (R.A.U.) et M. Hamid (Pakistan). Sur la proposition du délégué de l'IRAN, appuyé par ceux de l'INDONÉSIE, de l'U.R.S.S., de l'INDE, de la YOUGOSLAVIE et de la TCHÉCOSLOVAQUIE, il est procédé à un vote secret, lequel donne les résultats suivants:

M. Hamid: 24 voix

M. Arafazayan: 21 voix

En conséquence, M. Hamid (Pakistan) est nommé Vice-Rapporteur principal de la Commission du Plan.

Le PRÉSIDENT et le délégué de la RÉPUBLIQUE ARABE UNIE félicitent M. Hamid.

Le délégué de la FRANCE D'OUTRE-MER demande qu'il soit pris note de ce que les nominations des Vice-Rapporteurs principaux concernant la Commission du Plan et ses Sous-Commissions sont provisoires, le C.C.I.R. devant lui aussi faire connaître son opinion.

En réponse à une question du délégué de la SUISSE, il est précisé que le mandat du Groupe de travail de maintenance internationale est entièrement de la compétence de la nouvelle IV Commission d'études.

5. Rapport financier et Rapport de la Commission C. Besoins du Secrétariat pour l'avenir (Documents AP II/24, AP II/25, AP II/28, AP II/31, AP II/79 et AP II/82).

M. LANGENBERGER (Suisse), président de la Commission C, présente les documents, après quoi le Document AP II/82 est examiné page par page.

Page 2

Une discussion s'engage au sujet des propositions du Directeur pour le recrutement de nouveaux fonctionnaires et pour le reclassement.

Finalement, l'Assemblée reconnaît la nécessité de renforcer le Secrétariat afin qu'il puisse mener à bien les nouvelles tâches qui viennent de lui être confiées. Les questions d'effectifs, de grade, etc. sont manifestement de la compétence du Conseil d'administration.

L'Assemblée décide de publier une résolution à présenter au Conseil d'administration, dans laquelle elle déclarera qu'elle approuve et appuie les propositions du Directeur.

Page 5

M. LANGENBERGER, se référant au paragraphe qui précède la section 2, déclare que la Commission estime qu'il faut remercier l'Administration indienne pour les excellentes dispositions prises au sujet des locaux et du mobilier ainsi que pour toutes les facilités dont a joui l'Assemblée.

L'Assemblée accueille cette suggestion par ses *applaudissements*.

Page 11

La déléguée des ETATS-UNIS fait observer que, dans la liste des organisations internationales inscrites comme participant à l'Assemblée (voir page 11 du document), figurent certaines organisations qui ne se sont pas soumises à la procédure formelle prévue au numéro 672 du Règlement général annexé à la Convention. Elle suggère que cette liste soit soigneusement réexaminée par le Secrétariat général, que l'approbation de la participation desdites organisations ne soit valable que pour la durée de la présente Assem-

blée, et que les organisations dont il s'agit s'adressent au Secrétaire général, conformément aux termes du Règlement général (chapitre 11), si elles désirent continuer à participer aux travaux du C.C.I.T.T.

Page 12

En regard de Mali, ajouter: « 1 unité ».

Ajouter « République Centrafricaine ».

Les Documents AP II/24, AP II/25, AP II/28, AP II/31, AP II/79 et AP II/82 sont *approuvés*.

NEUVIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 16 décembre 1960, 15 h.

Président: M. R. C. VAISH (Inde)

Sujets traités:

1. Déclarations des délégués de l'Indonésie et des Pays-Bas.
2. Recrutement de personnel pour le Secrétariat du C.C.I.T.T.
3. Texte proposé par la délégation de la Tunisie pour la nouvelle question concernant les conditions de développement économique pour les télécommunications.
4. Rapport de la Commission B (Document AP II/80).
5. Deuxième rapport de la Commission D (Document AP II/83).
6. Opinions et résolutions (Documents AP II/1, AP II/85 et AP II/86).
7. Clôture de la II^e Assemblée plénière.

1. Déclarations des délégués de l'Indonésie et des Pays-Bas.

Le délégué de l'INDONÉSIE fait une déclaration à laquelle répond le délégué des PAYS-BAS (voir les Annexes 1 et 2 au présent procès-verbal).

2. Recrutement de personnel pour le Secrétariat du C.C.I.T.T.

En réponse au délégué de l'U.R.S.S. qui se réfère au numéro 152 (article 11) de la Convention internationale des télécommunications et déplore l'insuffisance de la répartition géographique au Secrétariat du C.C.I.T.T., le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. déclare qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour appliquer les dispositions du numéro 152, mais que cette application n'a été possible que pour les vacances d'emploi qui se sont présentées, au nombre d'une ou deux. Si le Conseil d'administration approuve la création des nouveaux postes demandés par le C.C.I.T.T., le Directeur donne au délégué de

l'U.R.S.S. l'assurance qu'il pourvoira ces postes par un recrutement tenant compte de la répartition géographique aussi largement que possible.

Le délégué de l'U.R.S.S. remercie le Directeur du C.C.I.T.T. de cette assurance; il n'était pas dans son intention de suggérer que cette mauvaise répartition géographique était imputable à un manque d'impartialité de la part du Directeur. Il pensait plutôt au recrutement futur et se déclare satisfait de la réponse reçue.

3. Texte proposé par la délégation de la Tunisie pour la nouvelle question concernant les conditions de développement économique pour les télécommunications

A la demande du PRÉSIDENT, le délégué de la TUNISIE présente sa proposition. Il rappelle que, le matin même, il a proposé que le groupe de travail envisagé soit présidé par un délégué de l'Inde et que la Vice-Présidence revienne à la République Arabe Unie.

Le PRÉSIDENT prie le Rapporteur principal de la 3^e Commission d'études d'exposer son point de vue, le groupe de travail en question devant être formé au sein de cette Commission d'études.

Le Rapporteur principal de la 3^e Commission d'études (M. LANGENBERGER, Suisse) estime qu'il vaudrait mieux confier l'étude de la nouvelle question à la Commission d'études elle-même, laquelle pourrait constituer ultérieurement un Groupe de travail, si besoin est; cette procédure serait préférable à la création du Groupe de travail par l'Assemblée plénière.

Le délégué du ROYAUME-UNI craint que l'étude envisagée ne se révèle inutile; il doute fort que les résultats de cette étude permettent d'atteindre le but visé par le délégué de la Tunisie.

En réponse au délégué de l'ITALIE, le délégué de la TUNISIE confirme que les télécommunications auxquelles il se réfère sont des télécommunications par fil.

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. souligne que la création immédiate du Groupe de travail envisagé pourrait présenter entre autres avantages celui d'améliorer la répartition géographique des présidences et vice-présidences qui, en dépit des efforts de l'Assemblée, n'est pas encore pleinement satisfaisante.

A l'issue d'une discussion dans laquelle interviennent les délégués des PAYS-BAS et du ROYAUME-UNI, la proposition de la Tunisie est mise aux voix. *Par 16 voix contre 14 et 5 abstentions*, cette proposition tendant à la création par l'Assemblée plénière d'un Groupe de travail chargé de l'étude de la nouvelle question est *rejetée*.

Il est ensuite *décidé* que la nouvelle question concernant les conditions de développement économique pour les télécommunications sera confiée à la 3^e Commission d'études.

Le délégué de la TUNISIE, parlant au nom des pays nouveaux et en voie de développement, remercie l'Assemblée plénière d'avoir accepté que soit mise à l'étude une nouvelle question qui concerne exclusivement ces pays.

4. Rapport de la Commission B (Document AP II/80).

A la demande du PRÉSIDENT, le Président de la Commission B (M. CHOVET, France) présente le rapport. Il indique que la séance de la Commission B n'a pu se terminer la veille qu'à la fin de l'après-midi, mais que grâce aux efforts du Secrétariat, le document a été publié rapidement et distribué dans la matinée. Il faut cependant y apporter quelques corrections et ajouter une référence à la nouvelle question qui vient d'être confiée à la 3^e Commission d'études (voir le point 3 ci-dessus).

Le Président de la Commission B se réfère d'autre part au Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T. qui stipule que la Commission B de l'Assemblée plénière doit établir le programme des réunions des Commissions d'études dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées plénières. Il a malheureusement été impossible d'établir ce programme au cours de la II^e Assemblée plénière car les Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux qui devaient examiner les questions à étudier et décider des programmes de réunions de leurs Commissions respectives n'ont été nommés que le matin même. Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. a indiqué qu'il sera possible d'établir ce programme par des consultations entre les Rapporteurs principaux, et lui-même, dès que les intéressés auront eu le loisir d'examiner la question en détail.

Avec les amendements proposés, le Document AP II/80 est *approuvé*.

Au nom de l'Assemblée, le PRÉSIDENT remercie le Président de la Commission B de l'excellent travail qu'il a accompli en dépit de l'accident qui lui est survenu et qui a compromis sa santé; il lui demande de transmettre les sentiments de gratitude de l'Assemblée plénière aux membres de la Commission B. (*Applaudissements.*)

5. Deuxième rapport de la Commission D (Document AP II/83).

A la demande du PRÉSIDENT et du PRÉSIDENT de la Commission D, le Vice-Président de la Commission D (M. S. A. SATHAR, Pakistan), qui a présidé la troisième séance de cette Commission, présente le rapport.

Le Vice-Président de la Commission D signale ensuite les corrections qu'il convient d'apporter au document:

page 2, par. 2.1 — modifier comme suit: «La Commission a recommandé que les pays nouveaux et en voie de développement soient avisés, par la voie d'une notification diffusée périodiquement par le Secrétariat général de l'U.I.T., qu'il leur est loisible de demander des renseignements techniques leur permettant de résoudre les problèmes... »

par. 2.4 — ajouter « également » à la fin de la 1^{re} ligne.
page 3, point 3 — concerne le texte anglais seulement.

Sur proposition du VICE-DIRECTEUR du C.C.I.R., il est *décidé* de modifier comme suit le paragraphe 2.2 de la page 2:

3^e ligne: remplacer « C.C.I.T.T. » par « C.C.I. intéressé. »

5^e ligne: supprimer les mots « et le C.C.I.T.T. » et remplacer « puiseront » par « puisera ».

En réponse à une question posée par le délégué de l'U.R.S.S. au sujet du paragraphe 1.2 de la page 2, le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. explique que lors d'une réunion tenue à Genève en 1957, la Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour l'Assistance technique a émis l'avis qu'il serait intéressant de constituer à Genève un petit stock d'appareils de mesure et de charger le personnel technique des C.C.I. d'assurer l'entretien de ces appareils qui seraient mis à la disposition des experts d'Assistance technique au cours de leurs missions. Cependant, le Conseil d'administration a rejeté une proposition dans ce sens, ce qui explique la mention selon laquelle il n'a pas encore été donné suite à cette recommandation.

Avec les amendements proposés, le Document AP II/83 est *approuvé*.

6. Opinions et résolutions (Documents AP II/1, AP II/85 et AP II/86).

a) Document AP II/85

A la demande du PRÉSIDENT, M. BESSEYRE, conseiller supérieur au Secrétariat du C.C.I.T.T., fait l'exposé des projets d'amendements au Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T. qui sont contenus dans le Document AP II/85; ce document reprend également les amendements proposés dans le Document AP II/1.

Sur intervention des délégués de la SUISSE et de l'ITALIE, il est *décidé* de remplacer « Commission du budget » par « Commission de contrôle budgétaire » à la première ligne du nouveau texte proposé pour le point 1.

Sur proposition du VICE-DIRECTEUR du C.C.I.R., il est *décidé* de modifier comme suit la note figurant au bas de la page 2:

(Les deux premières modifications proposées concernent le texte anglais seulement.)

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant: « ces nominations sont provisoires et valables jusqu'à la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R. qui procédera à la nomination définitive des Vice-Rapporteurs principaux ».

Sur proposition du délégué des ETATS-UNIS, il est *décidé* de charger le Secrétariat de reviser les textes anglais et français afin d'éviter toute confusion entre les termes « Commission d'études » et « Commission », ce qui facilitera la tâche de la III^e Assemblée plénière lorsqu'elle examinera la question.

Sur proposition du délégué de la FRANCE, il est *décidé* de supprimer les mots « si besoin en est » à la deuxième ligne de l'alinéa b), point 8, page 2.

Avec ces modifications, le Document AP II/85 est *approuvé*.

b) *Document AP II/86*

(Projet de résolution sur les renforts à accorder au Secrétariat du C.C.I.T.T.)

Le délégué du ROYAUME-UNI s'excuse de relancer la discussion sur le sujet dont traite ce document. Il propose cependant, appuyé en cela par le délégué de l'ITALIE, que le dernier paragraphe soit modifié comme suit:

« attire l'attention du Conseil d'administration de l'U.I.T. sur la nécessité de prévoir le personnel indispensable pour faire face aux tâches nouvelles du C.C.I.T.T. en prenant en considération, dans toute la mesure du possible, les propositions présentées par le Directeur du C.C.I.T.T. dans le Document AP II/28 ».

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. indique que le texte proposé dans le Document AP II/86 est en tous points conforme aux conclusions tirées par le Président à la suite du débat qui s'est institué à ce sujet au cours de la 8^e séance plénière. Cependant il ne fait pas d'objection à l'amendement proposé.

Moyennant l'amendement proposé par le délégué du Royaume-Uni, le Document AP II/86 est *approuvé*.

7. Clôture de la II^e Assemblée plénière.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante:

« Mesdames et Messieurs,

» Nous voici arrivés au terme de la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. Notre cher Ministre des Transports, qui s'est intéressé de très près aux débats de notre assemblée, a adressé aux délégués un message dont je vais donner lecture. Il lui a été impossible d'assister à cette séance pour vous faire ses adieux, car il a dû s'absenter de Delhi pour effectuer une mission urgente.

« Mon cher Vaish,

» Je désire exprimer aux membres de l'Assemblée plénière mon regret de ne pouvoir être présent à la séance de clôture pour faire mes adieux aux délégués qui sont venus d'un si grand nombre de pays. J'avais déjà un engagement à Indore, où je dois participer à une Conférence sur les transports, et c'est pourquoi il m'est impossible d'assister à cette séance pour faire mes adieux. Veuillez dire aux délégués que cela a été pour nous un plaisir de les recevoir en Inde, pour la première fois que cette Assemblée se réunit en Asie. J'espère que les délégués s'en retournent chez eux animés de sentiments chaleureux à l'égard de l'Inde et du peuple indien. Je vous demande de leur souhaiter de ma part un bon retour dans leurs pays respectifs. »

» Permettez-moi maintenant de faire quelques remarques. Ceux d'entre vous qui participaient à la Conférence administrative télégraphique et téléphonique de Genève en 1958 se rappelleront que c'est à moi que revint l'honneur d'inviter la II^e Assemblée plénière à se réunir à New Delhi. À l'époque, il m'avait échappé que le chef de la délégation du pays invitant deviendrait automatiquement Président de l'Assemblée plénière. J'étais loin de mériter cet honneur. Il y a parmi nous des vétérans dont l'expérience de ces conférences date d'une vingtaine d'années et qui sont bien plus qualifiés que moi pour occuper ce poste éminent. Mon expérience des conférences internationales

était limitée. C'est pourquoi j'avais certaines appréhensions quant aux conséquences de ma présidence, craignant que celles-ci ne compromettent le bon travail de la Conférence. Je constate avec plaisir que mes appréhensions étaient sans fondement. On ne saurait nier que nous avons fait du bon travail, et je puis affirmer sans craindre la contradiction que s'est trouvée réalisée la prédiction faite par le Président de l'Assemblée spéciale, mon ami M. Nicotera, selon laquelle l'Assemblée plénière de New Delhi aurait certainement les répercussions les plus favorables sur les travaux du C.C.I.T.T. et servirait les intérêts généraux de l'Union (*Livre Rouge*, Tome II, page 39, 3^e paragraphe). Ce succès est dû entièrement au concours et à la coopération spontanés de chaque délégué et de chaque membre du Secrétariat. Je dois remercier en premier lieu les quatre Vice-Présidents, MM. Sterky, Nuñez-Arellano, Baczko et Raheb. J'ai dû faire appel à eux à diverses reprises pour qu'ils m'éclaircissent de leurs avis, et ils m'ont été d'un immense secours. Je remercie les Présidents et Vice-Présidents des quatre Commissions qui ont accompli un excellent travail en si peu de temps; sans leurs rapports, il eût été impossible à la conférence de clore ses travaux dans les délais prévus. Mes remerciements vont aussi aux fonctionnaires du Secrétariat du C.C.I.T.T. dont le travail a été des plus efficaces. Toutes les tâches dont dépendaient les activités de la conférence, par exemple l'établissement et la distribution des documents, ont été accomplies avec une célérité et une efficacité dignes d'éloges. Il serait désobligeant de citer certains noms plutôt que d'autres, car tous les fonctionnaires ont fait un travail remarquable; je ferai toutefois une mention spéciale pour M. Rouvière, directeur du C.C.I.T.T., qui est passé maître en matière d'organisation, qui possède toujours les renseignements dont on a besoin, n'est jamais embarrassé pour répondre aux questions les plus difficiles, et qui connaît sur le bout des doigts les règlements régissant les conférences internationales. Sans son aide et sans sa coopération, les travaux ne se seraient pas déroulés de la façon satisfaisante que nous avons connue. Je l'en remercie chaleureusement et le prie de transmettre mes remerciements aux fonctionnaires du C.C.I.T.T. pour le travail remarquable qu'ils ont accompli. Je dois également remercier les rapporteurs, les interprètes, le pool dactylographique et tous les autres participants de leur excellent travail. Je remercie également le Secrétaire général qui a assisté à certaines de nos séances et dont les utiles avis nous ont permis de régler certains points délicats. Je n'aurai garde d'oublier de remercier mes collaborateurs ainsi que les fonctionnaires placés sous leurs ordres, qui m'ont assisté de la façon la plus efficace; sans leurs efforts incessants, sans leur généreuse coopération, nous n'aurions pas pu obtenir les résultats auxquels nous sommes parvenus. Certains d'entre eux ont travaillé la journée entière et même la nuit, en plus de leurs tâches habituelles. Je les en remercie chaleureusement.

» Mesdames et Messieurs, je ne retiendrai pas votre attention plus longtemps. Certains d'entre vous ont réservé leurs places dans des avions dont le départ est prévu dans quelques heures et ils ont hâte de partir. Je vous remercie du fond du cœur pour votre aide, votre compréhension et votre indulgence qui m'ont permis de remplir la tâche que vous m'aviez confiée. J'espère que votre séjour dans notre pays a été agréable et je vous souhaite à tous un bon retour dans vos pays, joyeux Noël et bonne année. »

(Applaudissements prolongés.)

Le délégué de la SUÈDE, Vice-Président, remercie le Président au nom des quatre Vice-Présidents. Le Président a parlé de l'aide et des avis que ceux-ci lui ont donnés, mais l'orateur ne pense pas que ces éloges soient tellement mérités, puisque les Vice-Présidents se sont bornés à jouer le rôle de scrutateurs à deux reprises; quant à lui, il a remplacé le Président pendant environ quinze minutes en tout et pour tout. Rien n'est plus agréable, dans une conférence internationale, que d'être nommé Vice-Président lorsque le Président est constamment à son poste. Les Vice-Présidents ont tous admiré l'activité et la bienveillance du Président. L'orateur sait que M. Vaish avait certaines appréhensions quant aux résultats de sa présidence, mais on ne saurait nier que celui-ci a gagné l'admiration de tous. Il lui souhaite maintenant de bien se reposer après la conférence. *(Applaudissements.)*

Le délégué du MEXIQUE, Vice-Président, dit son admiration pour le grand pays qui a été l'hôte de la conférence et pour les conceptions philosophiques qui y ont vu le jour

et dont certaines ont été adoptées par l'humanité toute entière. Il exprime également ses remerciements au Président avec lequel ce lui a été un plaisir de travailler, et il met l'accent sur la grande activité déployée par celui-ci, sur son commerce agréable et sur les décisions équitables qu'il a prises. (*Applaudissements.*)

Le délégué du ROYAUME-UNI parlant au nom de tous les délégués présents, remercie M. Vaish de tout ce qu'il a fait. Il a le plaisir de connaître M. Vaish, en tant qu'ami personnel, depuis de nombreuses années. Celui-ci a toujours été un homme modeste et c'est cette modestie qui est la cause des appréhensions avec lesquelles il a abordé sa tâche, comme il l'a dit. Cependant, en dépit du manque d'expérience, dont il a fait état, il a bien su faire progresser la Conférence et celle-ci a pris des décisions sur un grand nombre de sujets très divers qui ont pu être examinés en un temps limité.

L'orateur exprime également la gratitude de tous les délégués pour les admirables conditions de travail qu'ils ont trouvées. Les délégués se souviendront longtemps de l'accueil généreux qui leur a été fait, du charme qui émane du pays et de sa population, du temps magnifique, qui a été apprécié tout particulièrement par les membres de la délégation britannique. Un autre point qui restera gravé dans les mémoires est le fait que pour la première fois une Assemblée plénière a été présidée par un représentant de ce grand pays qu'est l'Inde. L'orateur est convaincu que tous les délégués reconnaîtront avec lui que la courtoisie et l'efficacité dont M. Vaish a fait preuve à la présidence ont non seulement été extrêmement précieuses pour les travaux de la Conférence, mais ont également contribué à accroître — si besoin en était — le prestige, pleinement mérité, dont jouissaient déjà le Président, ses collaborateurs et son pays. (*Applaudissements.*)

Le délégué des ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE exprime au Président les sincères remerciements de sa délégation et souhaite à tous les délégués présents joyeux Noël et bonne année. (*Applaudissements.*)

Le délégué du PAKISTAN s'associe aux paroles prononcées par les orateurs précédents, se référant à l'excellente présidence dont a bénéficié l'Assemblée, à l'hospitalité de l'Administration indienne et aux bonnes conditions de travail qui ont été procurées aux délégués. La réunion de cette Assemblée en Asie est un événement de grande importance dans l'histoire des télécommunications et la délégation pakistanaise est reconnaissante au Gouvernement de l'Inde d'avoir pris l'initiative de cette réunion, facilitant ainsi la participation active de plusieurs pays d'Asie.

Pour conclure, le délégué du Pakistan complimente le Président de l'excellente manière dont il a conduit les débats de la Conférence. (*Applaudissements.*)

Le délégué de la FRANCE s'associe aux remerciements qui ont été exprimés. Contrairement au délégué du Royaume-Uni qui connaît le Président depuis longtemps et qui a eu l'occasion d'apprécier ses qualités de courtoisie, de compétence et ses talents d'organisateur, aucun membre de la délégation française ne connaissait M. Vaish précédemment, ni le magnifique pays qu'il a si bien représenté au fauteuil présidentiel. L'orateur dit la profonde impression que lui ont laissée l'hospitalité reçue et les qualités du Président et de ses collaborateurs, il dit également la grande amitié qu'éprouvent tous les délégués

pour le Président et pour son pays qu'ils vont quitter avec grand regret; ils pourront au moins, maintenant, faire connaître et apprécier, dans le cercle de leurs connaissances, ce grand pays qu'est l'Inde. (*Applaudissements.*)

Le délégué du VENEZUELA fait observer que son pays est très éloigné de l'Inde, mais que ses compatriotes n'en aiment et n'en admirent pas moins le grand peuple indien. M. Vaish a été le capitaine d'un navire appelé Assemblée plénière du C.C.I.T.T.; il l'a conduit à bon port, avec l'aide précieuse des Vice-Présidents, des Rapporteurs principaux des Commissions d'études, du Secrétariat du C.C.I.T.T., des représentants du C.C.I.R., du service des documents, des traducteurs, etc., et celle aussi de tous les délégués présents. L'orateur remercie sincèrement tous ceux qui ont aidé le Président dans sa tâche, souhaitant qu'ils continuent à participer à toutes les activités du C.C.I.T.T. dans le même esprit de coopération. Il espérait que la prochaine réunion aurait lieu en Colombie en 1964, mais le sort en a décidé autrement et cette Assemblée plénière se tiendra à Moscou, dans ce grand pays qu'est l'U.R.S.S.; peut-être la réunion suivante aura-t-elle lieu à Bogotá. Quel que soit le lieu de réunion de la prochaine Assemblée, l'esprit qui anime les délégués restera inchangé, car ceux-ci se sentent fraternellement unis au sein de l'Union internationale des télécommunications.

Pour conclure, le délégué du Venezuela félicite très chaleureusement le Président, présente ses meilleurs vœux à celui-ci et au peuple indien et souhaite à tous les délégués présents joyeux Noël et bonne année. (*Applaudissements.*)

Le délégué du CANADA félicite très chaleureusement M. Vaish de la présidence qu'il a exercée et propose un toast qui est en usage au Canada: « Happy to meet - Sorry to part - Happy to meet again ». (*Applaudissements.*)

Le délégué de la RÉPUBLIQUE ARABE UNIE remercie le Président de l'esprit de compréhension dont il n'a cessé de faire preuve; en sa qualité de représentant d'un pays d'Orient, il déclare qu'il est véritablement fier de ce qu'a fait l'Inde. (*Applaudissements.*)

Le délégué de la SUISSE, qui assiste depuis longtemps aux réunions du C.C.I.T.T. et qui représente un petit pays, dit son admiration pour l'Inde. L'Administration indienne s'est dépensée sans compter pour montrer aux délégués comment vit et travaille le peuple de l'Inde; ceux-ci sont en admiration devant les progrès remarquables qui ont été accomplis dans ce pays et souhaitent tout le succès au peuple indien.

La II^e Assemblée plénière a été une réussite qui doit être mise entièrement au crédit du Président, que l'orateur félicite et remercie au nom de la Délégation suisse. (*Applaudissements.*)

Le délégué de l'U.R.S.S. s'associe aux paroles prononcées par les orateurs précédents qui ont exprimé leur gratitude et leur admiration à l'Administration indienne pour la remarquable organisation dont ont bénéficié les travaux de la Conférence. Le succès de la conférence et l'esprit de coopération et de compréhension mutuelle qui l'a marquée sont dus, dans une large mesure, à l'hospitalité hors pair qui a été offerte aux délégués; ceux-ci sont devenus, sans exception, des amis de l'Inde. L'Assemblée a accompli un travail utile en ce qui concerne le développement des télécommunications dans les pays

nouveaux et en voie de développement, et l'orateur espère que ces pays seront représentés dans l'avenir en nombre croissant. Les délégués ont eu, par ailleurs, l'occasion de faire la connaissance du grand peuple indien qui a accédé à l'indépendance il y a douze ans seulement. Les membres de la Délégation soviétique ont eu grand plaisir à venir en Inde, non seulement parce qu'ils ont laissé derrière eux le froid et la neige de Moscou pour retrouver le soleil et les fleurs, mais aussi parce qu'ils ont le plus profond respect pour le peuple indien et pour ses réalisations. Ces sentiments ont gagné en vivacité et en profondeur après ce séjour en Inde.

L'orateur dit ensuite sa gratitude à M. Vaish pour l'excellente organisation de la Conférence. Le tact et la bonne volonté du Président ont été appréciés au plus haut point et les délégués lui sont reconnaissants des confrontations intéressantes dont il s'est fait l'artisan.

La II^e Assemblée plénière a décidé que la prochaine Assemblée se réunira à Moscou; tout en remerciant les délégués de cette décision, l'orateur reconnaît que son Administration va avoir fort à faire si elle entend organiser une Assemblée plénière qui soutienne la comparaison avec celle de Delhi. Il ne saurait donner l'assurance que l'on pourra trouver un président comparable à M. Vaish, mais l'Administration de l'U.R.S.S. fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le séjour des délégués dans son pays soit agréable, utile et intéressant. Au nom de sa délégation, il souhaite donc d'ores et déjà la bienvenue en U.R.S.S. à tous les délégués présents. L'Assemblée plénière de Moscou marquera une nouvelle étape dans l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples. (*Applaudissements.*)

Le DIRECTEUR du C.C.I.T.T. dit combien il a été touché par les paroles élogieuses dont le Président l'a gratifié. A vrai dire sa tâche a été bien facile avec un Président tel que M. Vaish que la plupart du temps il s'est borné à écouter en admirant sa maîtrise. Il n'a donc pas conscience de mériter de tels éloges et il demande à l'Assemblée de les reporter sur le personnel du Secrétariat qui vient de se dépenser sans compter pendant quatre semaines. Il tient à rappeler que le Secrétariat a été renforcé par des fonctionnaires indiens dont il loue la compétence et le zèle. Il rend un hommage particulier à la magnifique organisation mise au point par l'Administration de l'Inde; il a été le témoin quotidien des efforts déployés par les artisans de cette réussite et il leur exprime toute sa gratitude.

Le Directeur du C.C.I.T.T. remercie ensuite les délégués de la confiance et de l'amitié qu'ils n'ont cessé de lui témoigner pendant les travaux de l'Assemblée plénière et dans lesquelles il puise un précieux encouragement pour l'accomplissement de sa tâche future.

Il croit pouvoir affirmer que cette Assemblée plénière a abouti à un succès complet; elle a en particulier consacré par des réalisations concrètes la vocation mondiale du C.C.I.T.T. Il est convaincu que la prochaine Assemblée, qui se tiendra à Moscou grâce à l'aimable invitation de l'Union Soviétique, marquera un nouveau et important progrès dans la même voie.

En terminant, l'orateur dit sa foi dans les destinées du C.C.I.T.T. auquel tous les délégués comme lui-même sont profondément attachés; il exprime le vœu que le déve-

loppement des télécommunications contribue à renforcer les liens d'amitié entre les peuples qui ont donné à la Nouvelle Delhi un bel exemple de coopération constructive. (*Applaudissements.*)

Le PRÉSIDENT déclare close la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

La séance est levée à 18 h. 15.

Annexes: 1. Déclaration du délégué de l'Indonésie.

2. Déclaration du délégué des Pays-Bas.

ANNEXE 1

DÉCLARATION DU DÉLÉGUÉ DE L'INDONÉSIE

« Etant donné que, aux termes de sa Constitution, Irian Barat (Nouvelle Guinée occidentale) fait partie intégrante de la République d'Indonésie, la Délégation indonésienne à la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., New Delhi, décembre 1960, déclare formellement que son acceptation des décisions prises par ladite Assemblée plénière n'implique aucunement qu'elle accepte que le nom de Irian Barat (Nouvelle Guinée occidentale) soit accompagné du mot « néerlandais » dans les documents du C.C.I.T.T. (rapports, recommandations, annexes, etc.). »

ANNEXE 2

DÉCLARATION DU DÉLÉGUÉ DES PAYS-BAS

« Je me permettrai de prononcer quelques mots en réponse à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Indonésie.

» Dans cette déclaration, le délégué de la République d'Indonésie fait des commentaires sur le statut du territoire de la Nouvelle-Guinée néerlandaise, à propos de la participation des Pays-Bas aux activités du C.C.I.T.T. Je tiens à faire observer, Monsieur le Président, que ces commentaires sont de caractère politique et qu'il n'appartient pas au C.C.I.T.T. de discuter de questions politiques ni de prendre de décisions sur ces questions.

» Je me bornerai à indiquer que la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée a été formellement exclue du transfert de souveraineté opéré en décembre 1949 entre le Royaume des Pays-Bas et la République d'Indonésie et que par conséquent ce sont les Pays-Bas qui exercent la souveraineté sur la Nouvelle-Guinée néerlandaise. C'est donc légitimement que les Pays-Bas jouissent des droits et remplissent les obligations découlant de cette souveraineté.

» La discussion de cette question par le C.C.I.T.T. ne serait d'aucune utilité. Ce serait nécessairement une discussion de caractère politique qui n'a pas sa place dans les activités du C.C.I.T.T.»

RAPPORT

DU DIRECTEUR DU C.C.I.T.T. SUR L'ACTIVITÉ DU C.C.I.T.T. PENDANT LA PÉRIODE 1957-1960

1. Ce rapport couvre la 1^{re} période d'activité du C.C.I.T.T. entre le 1^{er} janvier 1957, date de la fusion du Comité consultatif international télégraphique (C.C.I.T.) et du Comité consultatif international téléphonique (C.C.I.F.) qui, pratiquement, coïncide avec la date de clôture de la I^{re} Assemblée plénière du C.C.I.T.T. et le 1^{er} mai 1960. Il sera éventuellement complété par un rapport supplémentaire, pour la fin de la 1^{re} période du C.C.I.T.T. entre le 1^{er} mai 1960 et le début de la II^e Assemblée plénière.

Cette période a été marquée par

- l'organisation de la Direction et du Secrétariat spécialisé du nouveau C.C.I.T.T. à la suite de la fusion du C.C.I.T. et du C.C.I.F.
- l'activité des Commissions d'études
- la participation du C.C.I.T.T. à l'Assistance technique et au Plan de développement des réseaux internationaux
- l'Assemblée spéciale tenue à Genève du 22 au 27 septembre 1958
- la tenue d'une Conférence administrative télégraphique et téléphonique en 1958
- la tenue d'une Conférence de plénipotentiaires en 1959.

2. Organisation de la Direction et du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. à la suite de la fusion du C.C.I.T. et du C.C.I.F.

La fusion du C.C.I.T. et du C.C.I.F. a pris effet à la date du 1^{er} janvier 1957. La fusion des Secrétariats du C.C.I.T. et du C.C.I.F. a été complètement réalisée le 1^{er} mars 1957, date à laquelle j'ai pris mes fonctions et à laquelle les légers travaux d'aménagement de locaux ont été terminés.

Le nouveau secrétariat spécialisé a été organisé comme suit, d'après les grands domaines d'activité du C.C.I.T.T.:

M. Besseyre, conseiller supérieur, a été chargé des questions de Télégraphie (technique et exploitation) et des études générales concernant le C.C.I.T.T.;

M. Lalou, conseiller, a été chargé des questions de Transmission, du Laboratoire et du Secrétariat de la C.M.I.;

M. Chapuis, conseiller, a été chargé des questions de Commutation et d'Exploitation téléphoniques et des questions d'Assistance technique.

A la suite de la décision de publier en langue anglaise toute la documentation du C.C.I.T.T., j'ai pourvu le poste d'ingénieur-reviseur de langue anglaise qui a été accordé au C.C.I.T.T. Après large consultation, c'est M. Dormer, de l'Administration du Royaume-Uni, qui a été choisi et a pris son service le 1^{er} décembre 1957. Ce choix a été des plus heureux et, par la suite, j'ai pu confier à M. Dormer le secrétariat de certaines Commissions d'études, ce qui a permis de décharger les Conseillers. L'intéressé s'acquitte de ses nouvelles fonctions à la satisfaction générale.

L'organigramme ci-après indique schématiquement l'organisation de la Direction et du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. et montre l'affectation de leurs 19 emplois permanents (dont 12 au Secrétariat spécialisé et 6 au Laboratoire).

Cet effectif était insuffisant pour faire face à tout le travail matériel qui incombe au Secrétariat du C.C.I.T.T.; j'ai dû engager des fonctionnaires temporaires ou surnuméraires payés sur le budget extraordinaire du C.C.I.T.T.; bien entendu, j'ai fait appel le plus possible aux services « communs » du Secrétariat général. Dans l'ensemble et grâce à ces mesures, l'exécution des travaux du Secrétariat a été assurée correctement; des retards dans la publication de certaines contributions se sont produits surtout en fin 1959, à un moment où les services du Secrétariat général ne pouvaient plus nous aider et demandaient même le secours de mon personnel (Conférence de plénipotentiaires et Conférence des radiocommunications simultanées).

Quelques chiffres permettront de fixer l'importance du travail exécuté par le Secrétariat pendant cette première période d'activité du C.C.I.T.T.

Il a été émis:

120 circulaires (en français, anglais, espagnol)

22 documents pour l'Assemblée spéciale (en français, anglais, espagnol)

1000 contributions aux travaux des Commissions et Sous-Commissions (en anglais et en français)

et les publications décrites à l'article 7.

Le nombre des inscriptions auprès des Commissions et Sous-Commissions était, au 1^{er} mars 1960, de 2615.

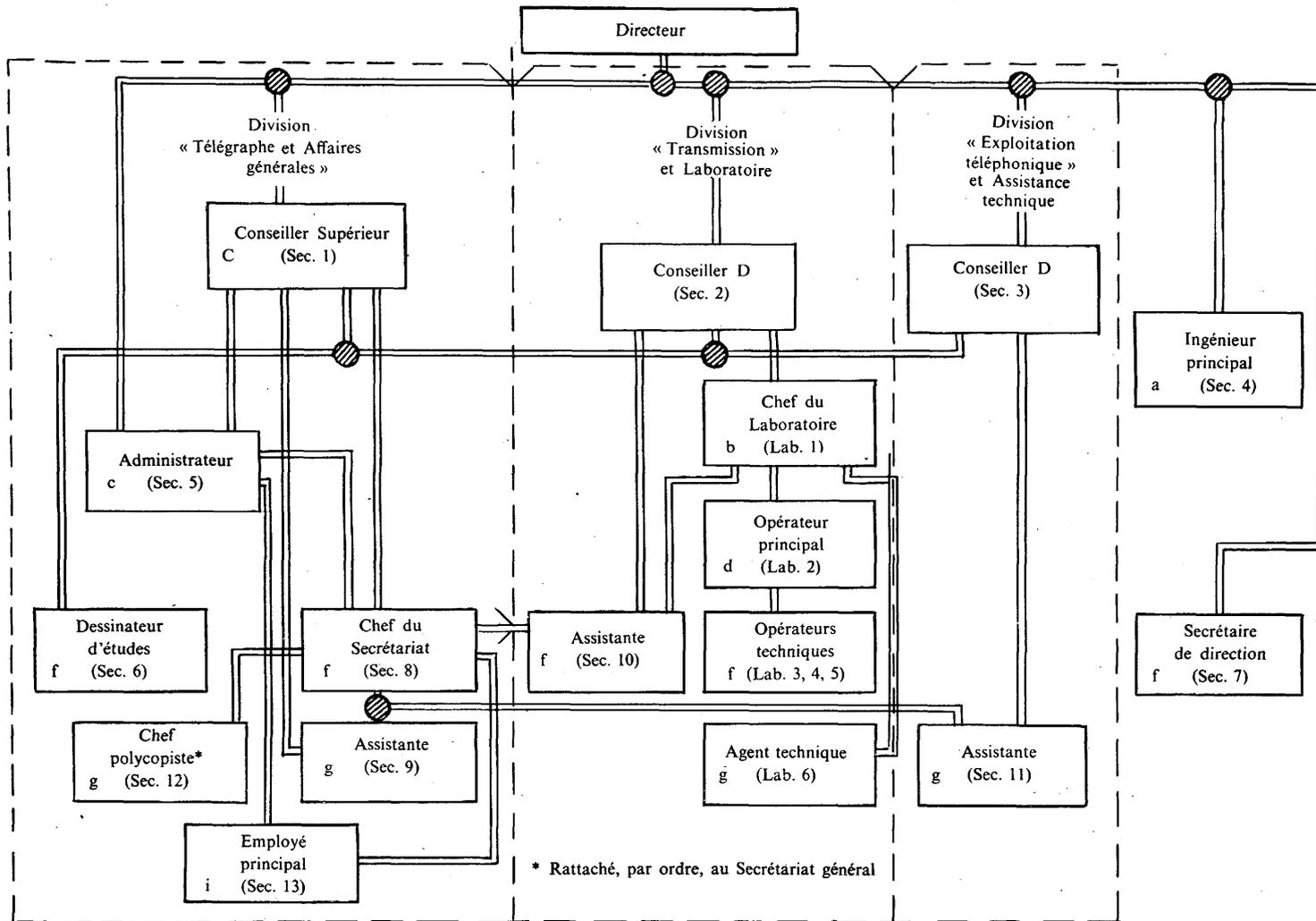
Enfin, au 1^{er} mai 1960,

58 Membres ou Membres associés participaient aux travaux du C.C.I.T.T., ainsi que

20 Exploitations privées reconnues et

22 Organismes industriels.

ORGANIGRAMME DU C.C.I.T.T.



On voit que le personnel du Secrétariat a eu une lourde tâche à remplir; il l'a fait avec une compétence et un dévouement que je tiens à signaler à l'Assemblée plénière. Cette tâche ne cesse d'ailleurs d'augmenter: les nouvelles méthodes de travail dont il sera question plus loin imposent de nouvelles charges au Secrétariat; à ces charges nouvelles s'ajoutent celles que la Conférence de plénipotentiaires nous demande d'assumer au titre de l'Assistance technique et de la Commission du Plan ainsi que celles qui résulteront de l'extension du nombre de pays Membres du C.C.I.T.T.

Des renforts en personnel permanent et notamment en personnel technique s'avèrent donc nécessaires; mes propositions à ce sujet seront indiquées dans la partie du rapport sur le budget qui concerne les besoins entre les II^e et III^e Assemblées plénières du C.C.I.T.T.

3. Activités des Commissions d'études.

Les 14 Commissions et les 10 Sous-Commissions créées par la I^{re} Assemblée plénière ont eu une grande activité pendant la période séparant la I^{re} et la II^e Assemblée plénière.

L'état de leurs travaux est exposé dans leurs rapports finals ou leurs rapports préliminaires qui font l'objet de documents pour la II^e Assemblée plénière. Il faut noter qu'une partie des travaux demandés aux Sous-Commissions 2/1 (Exploitation et tarification télégraphiques), 2/2 (Exploitation et tarification téléphoniques), 2/3 (Prix de revient) et à la 2^e Commission (Coordination de l'exploitation et de la tarification) a été achevée pour l'Assemblée spéciale de 1958.

Le tableau ci-après donne la liste des réunions tenues par les Commissions, Sous-Commissions et Groupes de travail en 1957, 1958, 1959, 1960 (réunions de New Delhi non comprises).

M. Jolley (Royaume-Uni), rapporteur principal de la 10^e Commission, a pris sa retraite le 1^{er} janvier 1960. Il a été remplacé par le vice-rapporteur principal, M. Faugeras (France).

Nous avons eu à déplorer le décès de M. Gori (Italie), rapporteur principal de la 3^e Commission. Il a été remplacé par le vice-rapporteur principal, M. Boroditch (U.R.S.S.).

Liste des réunions de Commissions, Sous-Commissions et Groupes de travail qui ont eu lieu entre la I^{re} et la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

Année 1957

18-23 février: Groupes de travail des Sous-Commissions 2/1, 2/2 et 2/3 pour les règles d'exploitation et le prix de revient des communications photo-télégraphiques, Francfort-sur-le-Main.

- 25-27 février: Groupe de travail mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour les bruits de circuits, Genève.
- 18-23 mars: Groupe de travail de la Sous-Commission 2/1 pour la revision du Règlement télégraphique, La Haye.
- 27-30 mars: Groupe de travail de la 7^e Commission pour les définitions et le vocabulaire, Genève.
- 1^{er}-5 avril: Groupe de travail mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour l'Assistance technique, Genève.
- 8-13 avril: Groupe de travail de la Sous-Commission 2/2 pour la revision des Avis d'exploitation et de tarification téléphoniques, Paris.
- 21-25 mai: Groupe de travail de la 4^e Commission pour la stabilité de la transmission du réseau européen, Bruxelles.
- 13-22 juin: Sous-Commission 2/1 (exploitation et tarification télégraphiques), Genève.
- 24 juin-4 juillet: Sous-Commission 2/4, Genève.
- 8-12 juillet: Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour les questions relatives aux transmissions de télévision sur grande distance (C.M.T.T.), Paris.
- 9-18 septembre: Sous-Commission 5/1, Stockholm.
- 25-27 septembre: Groupe de travail de la 12^e Commission pour le programme de travail du laboratoire du C.C.I.T.T. en 1957-1958, Genève.
- 1^{er}-4 octobre: Groupe de travail sur les systèmes de transmission à large bande, La Haye.
- 7-17 octobre: 4^e Commission d'études (Maintenance), Genève.
- 8-12 octobre: Groupe de travail Sous-Commission 2/1, pour l'exploitation du service gentex international, Munich.
- 22-26 octobre: Groupe de travail « Poteaux en bois », Genève.
- 28 octobre-
23 novembre: Réunions de Groupes de travail des Commissions d'études télégraphiques, Genève:
GT 8/1 (M. Pellé)
GT 8/2 (M. Amarandov)
GT 9/1 (M. Roquet)
GT 9/2 (M. van Lommel)
GT 10^e Commission d'études (M. Jolley)
- 4-7 novembre: Sous-Commission 2/4, La Haye
- 7-16 novembre: 11^e Commission d'études, La Haye.
- 2-17 décembre: Sous-Commission 2/1, Genève.

Année 1958

- 15-18 janvier: Groupe de travail de la Sous-Commission 2/2 pour la revision des Avis d'exploitation téléphonique, Belgrade.
- 20 janvier-
1^{er} février: Sous-Commission 2/2, Belgrade.
- 3-5 février: Sous-Commission 2/3, Belgrade.
- 10-15 février: Groupe de travail « Mesures de bruit », Genève.
- 17-22 février: Sous-Commission 6/1 pour la revision des Recommandations, Genève.
- 3-8 mars: Groupe de travail de la 1^{re} Commission d'études pour les systèmes à grande capacité, Munich.
- 9-19 avril: Commission pour le Plan général de développement du réseau international, Rome.
- 14-15 avril: Groupe de travail de la Sous-Commission 2/2 pour la simplification de la statistique générale de la téléphonie, Rome.
- 1^{er}-8 mai: Groupe de travail mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour les bruits de circuit, Genève.
- 12-15 mai: Sous-Commission 2/4, Bruxelles.
- 16-22 mai: 11^e Commission d'études, Bruxelles.
- 19-23 mai: Groupe de travail commun à la Sous-Commission 2/1 et à la 8^e Commission d'études pour le nouvel alphabet télégraphique, Varsovie.
- 9-27 juin: 5^e Commission puis Sous-Commission 5/1, Paris.
- 1^{er}-3 juillet: Groupe de travail de la 12^e Commission d'études pour le programme de mesures du Laboratoire, Genève.
- 16-20 septembre: Sous-Commission 2/1, Genève.
- 16-20 septembre: Sous-Commission 2/2, Genève.
- 22 septembre: Sous-Commission 2/3, Genève.
- 22-27 septembre: Assemblée spéciale, Genève.
- 23-26 septembre: 2^e Commission d'études, Genève.
- 29-30 septembre: Groupe de travail de la 12^e Commission d'études pour le programme de mesures du Laboratoire, Genève.
- 1^{er}-9 octobre: 12^e Commission d'études, Genève.
- 7-17 octobre: Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour les questions relatives aux transmissions de télévision, Monte Carlo.
- 20-25 octobre: Groupe de travail de la 4^e Commission d'études pour la stabilité du réseau, Munich.
- 27 octobre-
8 novembre: 4^e Commission d'études, Munich.
- 10-12 novembre: 3^e Commission d'études, Genève.

- 13-15 novembre: Sous-Commission 1/4, Genève.
17-22 novembre: Sous-Commission 1/3, Genève.
24-26 novembre: Sous-Commission 1/2, Genève.
25-29 novembre: Groupe de travail de la 11^e Commission d'études pour les compteurs, Genève.
26-29 novembre: Groupe de travail mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour les bruits de circuit, Genève.
1^{er}-4 décembre: 11^e Commission d'études.
5-6 décembre: Groupe de travail de la 1^{re} Commission d'études pour les systèmes à grande capacité, Genève.
1^{er}-9 décembre: Sous-Commission 1/1, Genève.
10-16 décembre: 1^{re} Commission d'études, Genève.

Année 1959

- 29-31 janvier: Groupe de travail de la 9^e Commission d'études, Genève.
2-13 février: 9^e Commission d'études, Genève.
12-21 février: 8^e Commission d'études, Genève.
23-28 février: 6^e Commission d'études, Paris.
16-21 mars: Groupe de travail mixte des compteurs, Genève.
20-25 avril: Groupe de travail pour la revision de l'Instruction pour les opératrices, Paris.
11-15 mai: Sous-Commission du Plan pour l'Extrême-Orient et l'Asie du Sud, Tokio.
1^{er}-6 juin: Groupe de travail de la 4^e Commission d'études pour la préparation d'un nouveau texte pour les consignes de maintenance, Genève.
18-27 juin: 7^e Commission d'études, Genève.
24 juin-1^{er} juillet: 10^e Commission d'études.
2-8 juillet: Sous-Commission 2/2, Genève.
14-26 septembre: 4^e Commission d'études, Genève.
15-25 septembre: Sous-Commission 2/1, Munich.
28 septembre-
2 octobre: Groupe de travail de la 12^e Commission d'études, Berne.
21-27 octobre: Groupe de travail de la 1^{re} Commission d'études pour les petites paires coaxiales, Genève.
4-10 novembre: Groupe de travail mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. des bruits de circuit, Genève.
11-17 novembre: Sous-Commission 6/1, Genève.

- 12-17 novembre: Groupe de travail de la 8^e Commission d'études, Paris.
 18-24 novembre: Sous-Commission 5/1, Genève.

Année 1960

- 25-26 janvier: 11^e Commission d'études, Genève.
 27-28 janvier: Sous-Commission 2/4, Genève.
 29 janvier-
 1^{er} février: Groupe de travail de la Sous-Commission 2/4 pour l'étude statistique du trafic, Genève.
 29 janvier-
 3 février: Groupe de travail de la 11^e Commission d'études pour la rédaction du Tome VI du Livre Rouge, Genève.
 3-9 mars: Groupe de travail de la 4^e Commission d'études pour la rédaction du Tome IV du Livre Rouge, Genève.
 21-28 mars: Groupe de travail 43 pour la transmission des données, Genève.
 29-31 mars: Sous-Commission 1/2, Genève.
 1^{er}-7 avril: Groupe de travail de la 1^{re} Commission d'études pour les systèmes à grande capacité, Genève.
 4-11 avril: Sous-Commission 1/1, Genève.
 12-13 avril: 1^{re} Commission d'études, Genève.
 19-26 avril: Sous-Commission du Plan pour l'Amérique latine, México.
 16-18 mai: Groupe de travail de la 12^e Commission d'études, Genève.
 18-25 mai: Sous-Commission 2/1, Genève.
 19-25 mai: 12^e Commission d'études, Genève.
 19-26 mai: Groupe de travail de la 4^e Commission d'études pour les appareils robots, Londres.
 27 mai-2 juin: Groupe de travail de la 11^e Commission d'études pour la rédaction du Tome VI du *Livre Rouge*, Londres.
 27 juin-4 juillet: Sous-Commission 6/1, Genève.
 5-16 juillet: Sous-Commission 5/1, Genève.
 11-16 juillet: Sous-Commission 2/2, Genève.
 18-20 juillet: Sous-Commission 2/3, Genève.
 21-23 juillet: 2^e Commission d'études, Genève.
 5-17 septembre: 4^e Commission d'études, Genève.
 21 novembre-
 7-16 décembre: Réunions précédant la II^e Assemblée plénière, puis II^e Assemblée plénière, La Nouvelle Delhi.

Cette liste fait apparaître l'importance sans cesse croissante des réunions du C.C.I.T.T. Il en résulte une charge trop lourde pour les administrations et exploitations privées qui participent à nos travaux. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai cru devoir proposer à

l'Assemblée spéciale de 1958 une revision de nos méthodes de travail dans le sens de l'allègement des réunions.

4. Participation du C.C.I.T.T. à l'Assistance technique et au Plan de développement des réseaux internationaux.

La participation du C.C.I.T.T. à l'Assistance technique fait l'objet d'un rapport spécial à la II^e Assemblée plénière. Je me contente de signaler dans le présent rapport que les C.C.I. ont été dès leur création des organes d'Assistance technique et que les recommandations émises par les C.C.I. pour le service international sont, en général, applicables au service intérieur des administrations et peuvent leur apporter une assistance très appréciable.

D'ailleurs, aussitôt après la constitution du C.C.I.T.T., en avril 1957, la Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. s'est réunie à Genève pour étudier les conditions de participation des C.C.I. aux travaux d'assistance technique. Malheureusement les suggestions qu'elle a présentées et qui comportaient notamment la création dans chaque C.C.I. d'un emploi d'ingénieur pour les problèmes d'assistance technique n'ont pas été retenues par le Conseil d'administration.

La Commission du Plan pour le développement des réseaux internationaux a également une activité d'assistance technique. Cette Commission s'est réunie à Rome en avril 1958; elle a établi le Plan 1958-1962 pour l'Europe, le Bassin méditerranéen, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud.

Elle a proposé d'étendre son activité à toute région qui le désirerait. Cette proposition a été admise par le Conseil d'administration (Résolution n^o 383). Une Sous-Commission pour l'Asie du Sud et l'Extrême-Orient a été constituée et s'est réunie à Tokio en mai 1959. Une Sous-Commission pour l'Amérique latine a été également constituée et s'est réunie à Mexico en avril 1960.

Les résolutions et vœux émis par la Commission du Plan sont portés à la connaissance de la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.; leurs textes, extraits du Plan général de développement du réseau international 1958-1962, 1^{re} Partie, sont répétés ci-après. Je dois signaler que, faute d'avoir pu obtenir les moyens en personnel pour mettre en œuvre ces vœux, le service de documentation demandé n'a pu être ouvert et que la rédaction de la 2^e Partie du Plan n'a pas été entreprise.

En tout cas, il semble que le Vœu n^o 2 pourrait être repris à son compte par l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T.

5. L'Assemblée spéciale de 1958.

L'Assemblée spéciale du C.C.I.T.T., envisagée par la I^{re} Assemblée plénière du C.C.I.T.T. et convoquée conformément à la Décision 183 du Conseil d'administration (12^e session) a siégé à Genève, du 22 au 27 septembre 1958, avant les travaux de la Conférence administrative télégraphique et téléphonique. L'Assemblée a tenu sa séance de

clôture vers la fin des travaux de la Conférence, le 24 novembre 1958, pour examiner en ce qui concerne le C.C.I.T.T. les conséquences des décisions de cette Conférence.

Les séances plénières ont été précédées des réunions des Commissions ou Sous-Commissions d'études suivantes:

- du 16 au 20 septembre: Sous-Commission 2/1 (Exploitation et tarification télégraphiques);
- du 16 au 20 septembre: Sous-Commission 2/1 (Exploitation et tarification téléphoniques);
- le 22 septembre: Sous-Commission 2/3 (Prix de revient);
- du 23 au 26 septembre: 2^e Commission (Coordination de l'exploitation et de la tarification).

Les 35 administrations suivantes ont envoyé une délégation à l'Assemblée spéciale: Australie, Autriche, Belgique, Biélorussie, Canada, Ceylan, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Libye, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, R. F. d'Allemagne, Yougoslavie, Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union de l'Afrique du Sud, U.R.S.S.

Les 15 exploitations privées reconnues suivantes y ont été représentées:

Radio Austria, Telephone Association of Canada, Chile Telephone Company, Cuban Telephone Company, Great Northern Telegraph Company, Compañía Telefónica de España, American Cable and Radio Corporation, American Telephone and Telegraph Company, Radio Corporation of America, Western Union Telegraph Company, Compagnie française de câbles sous-marins, Compagnie générale de T.S.F., Italcable, Companhia Portuguesa Radio Marconi, Cable and Wireless.

L'ordre du jour de cette Assemblée spéciale était limité aux problèmes d'exploitation et de tarification télégraphiques et téléphoniques, dans le but de préparer et de faciliter le plus possible les travaux de la Conférence télégraphique et téléphonique qui devait suivre immédiatement l'Assemblée spéciale.

Au cours de sa 13^e session, le Conseil d'administration, après consultation des pays Membres de l'Union, a décidé d'étendre ce mandat à des problèmes d'organisation générale: présentation des documents du C.C.I.T.T., amélioration des méthodes de travail de cet organisme.

En outre la Délégation des Etats-Unis d'Amérique, soucieuse de voir le plus grand nombre possible de pays participer aux travaux du C.C.I.T.T., a attiré l'attention de l'Assemblée sur les Résolutions nos 382, 383 et 384 du Conseil d'administration, relatives au développement des réseaux nationaux et internationaux. L'Assemblée a accepté d'ajouter cette question à son ordre du jour.

Pour l'exploitation et la tarification télégraphiques l'Assemblée a émis dix Avis nouveaux concernant principalement:

- les règles de transmission,
- le service « gentex »,
- les taxes terminales en régime européen,
- la phototélégraphie,
- l'alphabet n° 2,
- le compte des mots.

Dix-neuf Avis de l'ancien C.C.I.T. ont été supprimés, soit qu'ils aient été repris sous une forme dans des Avis nouveaux, soit qu'ils n'aient plus d'objet du fait des travaux de la Conférence administrative.

Quatre questions nouvelles ont été mises à l'étude pour la télégraphie.

La question qui a donné lieu aux débats les plus vifs a été la Question 23 de la Sous-Commission 2/1: Révision éventuelle du Règlement télégraphique.

Après des travaux menés activement et sans interruption pendant les années 1957 et 1958, la Sous-Commission 2/1 avait suggéré un certain nombre d'améliorations au Règlement télégraphique. De plus, elle avait émis, conformément aux directives de la I^{re} Assemblée plénière du C.C.I.T.T., l'opinion que certaines dispositions soient extraites du Règlement pour être désormais traitées par des Avis du C.C.I.T.T. Il s'agissait en particulier des dispositions relatives aux règles de transmission et à la phototélégraphie, qui n'étaient pas appliquées universellement et qui devaient être adaptées fréquemment aux nouvelles possibilités offertes par la technique.

A cette occasion, l'Assemblée spéciale s'est demandé si le C.C.I.T.T. était ou non habilité à présenter des propositions à la Conférence. Elle a estimé en tout cas que, sans se prononcer sur les conclusions de la Sous-Commission 2/1, elle pouvait les porter à la connaissance de la Conférence, pour l'usage que cette dernière voudrait bien en faire.

La Conférence télégraphique et téléphonique a refusé de retirer du Règlement télégraphique les dispositions en cause. Devant cette décision, l'Assemblée spéciale, dans sa séance du 27 novembre 1958, a estimé qu'il serait regrettable de perdre le fruit du travail de la Sous-Commission 2/1; elle a pensé que ces Avis présentaient les dispositions du Règlement sous une forme plus directement utilisable par les administrations; elle a donc adopté sous forme d'avis les conclusions de la Sous-Commission 2/1, bien que ces Avis fassent double emploi dans certaines de leurs parties avec le nouveau Règlement télégraphique (une telle situation existait déjà entre les Avis de l'ancien C.C.I.F. et le Règlement téléphonique).

Bien entendu, les textes de ces Avis ont été mis en harmonie avec les décisions de la Conférence.

Pour l'exploitation et la tarification téléphoniques, l'Assemblée spéciale a émis seulement deux Avis nouveaux:

- exécution du service téléphonique international,
- taxation dans le service automatique des appels aboutissant sur des services spéciaux.

Par contre, elle a procédé à une refonte complète des anciens Avis du C.C.I.F. La structure de ceux-ci a été en particulier sensiblement modifiée du fait que l'Instruction pour le service téléphonique international (ancienne instruction pour les opératrices), bien que continuant à être publiée sous forme d'une brochure séparée, est désormais considérée comme faisant partie intégrante des Avis d'exploitation téléphonique. Il en résulte une simplification importante des textes des Avis du C.C.I.T.T. relatifs à l'exploitation téléphonique, puisque toutes les prescriptions d'exploitation sont regroupées dans l'« Instruction » suivant un ordre cohérent.

Trois questions nouvelles ont été mises à l'étude pour la téléphonie.

D'autre part, l'Assemblée spéciale a émis le vœu que le Règlement téléphonique soit sensiblement allégé. Ce vœu, transmis à la Conférence télégraphique et téléphonique, a été pris en considération par cette dernière, contrairement à ce qui s'est produit pour le Règlement télégraphique. En fait, de nombreuses dispositions ont été retirées du Règlement téléphonique et remplacées par des références à des avis du C.C.I.T.T. Cette solution a grandement facilité la tâche de la Conférence pour donner au Règlement téléphonique un caractère universel.

Les modifications aux méthodes de travail adoptées par cette Assemblée spéciale sont étudiées dans le rapport sur l'organisation du travail du C.C.I.T.T.; de même le rapport sur le développement des réseaux et l'assistance technique est traité dans le rapport sur l'Assistance technique.

Je signale enfin que, pour permettre l'édition du premier Tome d'avis du C.C.I.T.T. (avis concernant l'exploitation et la tarification téléphoniques et Avis concernant l'exploitation et la tarification télégraphiques), l'Assemblée spéciale a émis une Résolution sur la publication des ouvrages du C.C.I.T.T. (Résolution n° 4, *Livre Rouge*, Tome II, page 47) et une Résolution sur la numérotation et la présentation des Avis du C.C.I.T.T. (Résolution n° 5, *Livre Rouge*, Tome II, page 49).

6. La Conférence administrative télégraphique et téléphonique de 1958.

Dans l'article précédent, j'ai déjà décrit en partie les rapports qui s'étaient établis entre le C.C.I.T.T. et la Conférence télégraphique et téléphonique. J'ai toujours pensé — et depuis 1958 je le pense encore davantage — que les méthodes de travail des conférences administratives sont mauvaises: ces conférences reçoivent de nombreuses propositions de modification aux règlements, mais ces propositions sont soumises à la Conférence sans étude préalable. Il en résulte des difficultés et des pertes de temps considérables.

Le C.C.I.T.T. avait offert son concours en étudiant soigneusement les modifications à introduire dans le Règlement télégraphique et le Règlement téléphonique pour adapter ces Règlements aux conditions techniques nouvelles et aux méthodes d'exploitation les plus efficaces. Ne pouvant présenter directement des propositions à la Conférence, il avait transmis le résultat de ses travaux aux administrations pour qu'elles puissent les reprendre à leur compte, si elles le désiraient. En agissant ainsi, il n'avait pas la prétention

de porter atteinte à la souveraineté de la Conférence, mais simplement de faciliter et d'accélérer ses débats.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, le résultat cherché n'a été que partiellement obtenu. En ce qui concerne le télégraphe, la Conférence a refusé de prendre en considération les travaux du C.C.I.T.T. Par contre, pour le téléphone le C.C.I.T.T. peut à juste titre s'enorgueillir d'avoir contribué à l'adoption d'un nouveau règlement de portée universelle.

D'ailleurs les discussions ont en définitive clairement mis en évidence le profit qu'une conférence administrative peut tirer de l'aide d'un comité consultatif, ce qui a incité la Conférence de plénipotentiaires de 1959 à autoriser désormais les C.C.I. à présenter directement des propositions aux conférences administratives. A mon avis il conviendra à l'avenir d'aller plus loin encore dans cette voie et d'habiliter les C.C.I. à préparer les travaux des conférences.

La Conférence télégraphique et téléphonique de 1958 a demandé au C.C.I.T.T. l'étude de 2 questions nouvelles pour la téléphonie et de 4 pour la télégraphie. Le libellé de ces questions figure dans le Tome II du Livre Rouge.

7. La Conférence de plénipotentiaires de 1959.

Les décisions de cette Conférence ayant une influence directe sur les travaux du C.C.I.T.T. sont exposées en détail dans des rapports spéciaux (Rapport AP II/1 et Rapport sur l'Assistance technique). Cependant il me paraît utile de fournir ici quelques indications de caractère général sur l'attitude de la Conférence vis-à-vis du rôle et de l'importance des comités consultatifs au sein de l'Union internationale des télécommunications.

L'organisation de l'Union à l'échelon des secrétariats a donné lieu à des débats longs et animés, au cours desquels deux thèses se sont affrontées: la première favorable à une organisation plus centralisée, avec un chef unique pour l'ensemble des services de l'Union, la deuxième favorable au maintien du statu quo, c'est-à-dire à l'autonomie des divers organismes. La deuxième thèse l'a emporté de façon très nette. Bien que pour des raisons d'économie et d'efficacité, j'aie accordé ma préférence à la première thèse, je reconnais volontiers que la solution adoptée devrait, en toute logique, consacrer l'importance de l'organisme que je dirige.

Pourtant je ne puis me défendre d'une certaine appréhension à cet égard. En effet, la Conférence a approuvé certaines dispositions nouvelles qui auraient été logiques dans le cadre d'une organisation centralisée, mais qui me paraissent en contradiction avec le principe de l'autonomie des divers organismes de l'Union.

D'une part, elle a décidé de procéder elle-même à l'élection du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général, jusqu'ici élus par le Conseil d'administration, ce qui, en fait, sinon en droit, renforce considérablement la situation de ces deux hauts fonctionnaires par rapport à celle de leurs collègues élus.

D'autre part, elle a appliqué au personnel de l'U.I.T. le régime de traitements et d'indemnités du système commun des Nations Unies. Le principe d'une telle assimilation

n'est pas discutable, car l'U.I.T. ne pouvait rester plus longtemps une parente pauvre dans la famille des Nations Unies. Mais les modalités d'application de ce principe au cas particulier des directeurs des C.C.I. sont vraiment regrettables. Non seulement les directeurs des C.C.I. ont pratiquement conservé la même situation matérielle, alors que certains de leurs collaborateurs se sont vu octroyer des augmentations substantielles, ce qui a entraîné un écrasement de la hiérarchie, mais encore les directeurs des C.C.I. ont été nettement déclassés par rapport au Secrétaire général et au Vice-Secrétaire général (jusqu'en 1952 un directeur du C.C.I. était assimilé au Secrétaire général et avait un traitement nettement supérieur à celui des secrétaires généraux adjoints, il est maintenant mis au rang du Vice-Secrétaire général). De même les ingénieurs des C.C.I. ont été nettement déclassés par rapport aux fonctionnaires des services administratifs.

Du fait de ces diverses mesures, j'ai tout lieu de craindre que les C.C.I., qui sont avec l'I.F.R.B. les éléments essentiels du progrès des télécommunications, soient soumis de plus en plus à la tutelle des services administratifs détenteurs des moyens d'exécution en personnel et en crédits. L'importance de ce danger dépend entièrement de la personnalité du Secrétaire général et de sa volonté d'expansion; l'expérience faite depuis le 1^{er} janvier 1960 m'incline à penser que mes appréhensions ne sont nullement exagérées; j'ai la ferme intention de m'opposer, avec tous les moyens en ma possession, à toute tentative d'empiètement qui pourrait diminuer l'efficacité du C.C.I.T.T.; j'espère pouvoir compter dans ce domaine sur l'appui sans réserve de l'Assemblée plénière.

Ces inquiétudes ne sont pas les seules que m'aient inspirées les débats de la Conférence de plénipotentiaires. Influencée peut-être par la Conférence des radiocommunications qui siégeait en même temps qu'elle, la Conférence de plénipotentiaires me paraît avoir eu tendance à attribuer un poids prépondérant aux radiocommunications par rapport aux télécommunications par fil.

Personnellement j'ai toujours pensé que le fil et la radio devraient se développer parallèlement et se conjuguer harmonieusement dans les réseaux de télécommunications, sans que l'un pût porter ombrage à l'autre. Il devrait en être de même dans les divers organismes de l'U.I.T. et si les délégués à l'Assemblée plénière sont convaincus comme moi de cette vérité, peut-être pourraient-ils s'efforcer de la propager dans leurs pays respectifs.

8. Publications du C.C.I.T.T.

Le C.C.I.T.T. a eu tout d'abord à liquider la VIII^e Assemblée plénière du C.C.I.T. et la XVIII^e Assemblée plénière du C.C.I.F., en publiant les ouvrages suivants:

pour le *Comité consultatif international télégraphique (C.C.I.T.)*

Livre Violet. VII^e Assemblée plénière, Genève, 1956

Liste des participants. Extraits des procès-verbaux des séances plénières. Avis émis par le C.C.I.T. Rapports et Résolutions.

Suppléments aux Documents de la VIII^e Assemblée plénière (activités des Commissions d'études de 1953 à 1956).

pour le *Comité consultatif international téléphonique (C.C.I.F.)*

Livre Vert, XVII^e Assemblée plénière, Genève, 1954

- Tome I Liste des délégués. Procès-verbaux des séances de la XVII^e Assemblée plénière. Organisation du C.C.I.F. Avis relatifs aux symboles littéraux et graphiques et aux systèmes d'unités.
- Tome II Protection. Avis du C.C.I.F. Documentation diverse.
- Tome IV Recommandations de principe et mesures relatives à la qualité de transmission. Appareils téléphoniques.
- Tome V Signalisation et commutation.
- Tome VI Exploitation et tarification.

Livre Vert. XVIII^e Assemblée plénière, Genève, 1956

- Tome Ibis Liste des délégués. Procès-verbaux des séances. Modifications à apporter aux Tomes I, V et VI du Livre Vert.
- Tome IIIbis Transmission sur les lignes.

Puis, il a publié les ouvrages suivants pour le C.C.I.T.T.:

Livre Rouge. I^{re} Assemblée plénière, Genève, 1956

- Tome I Liste des participants. Procès-verbaux des séances de la I^{re} Assemblée plénière. Résolutions prises par la I^{re} Assemblée plénière. Questions à l'étude pour la période 1957-1960. Commissions et Sous-Commissions pour la période 1957-1960.
- Tome II Assemblée spéciale, Genève, 1958: Liste des participants. Procès-verbaux des séances. Résolutions, Vœux, Avis et Questions nouvelles. Exploitation et tarification téléphoniques. Exploitation et tarification télégraphiques.

Plan général de développement du réseau international 1958-1962 (1^{re} partie).

Instruction pour les opératrices du service téléphonique international (1960).

Codes et abréviations à l'usage des services internationaux de télécommunications (1948).

Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications (juin 1957):

Partie I: Termes généraux, Téléphonie, Télégraphie.

Imprégnation des poteaux en bois des lignes de télécommunications (juillet 1958).

A ces ouvrages, il faut ajouter les publications suivantes:

programme de maintenance des circuits téléphoniques (annuel),
 programme de maintenance des voies télégraphiques (annuel),
 statistique du trafic téléphonique international (européen) (annuel),
 liste des voies de communication téléphoniques internationales en Europe,
 vocabulaire des termes pour la transmission en ligne (en 10 langues) (1959),
 « Liste des adresses et numéros de téléphone des personnes s'occupant particulièrement des questions concernant la téléphonie et la télégraphie internationales » (1960).

9. Collaboration avec les autres organismes de l'U.I.T. et les organisations internationales.

La Direction et le Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. ont eu à collaborer avec de nombreux organismes ou organisations.

A l'intérieur de l'U.I.T., la collaboration avec le Secrétariat général s'est exercée par divers comités ou commissions tels que:

- le Comité de coordination
- le Comité d'avancement
- le Comité d'appel
- la Commission des marchés
- le Comité du journal
- la Commission de gestion de la Caisse d'assurance
- le Comité de gestion de la Caisse maladie
- les Commissions de reclassement du personnel
- la Commission du nouveau bâtiment.

La collaboration avec le C.C.I.R. a eu l'occasion de s'exercer particulièrement:

- à la Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour l'Assistance technique
- au Groupe de travail « Bruits » de la 1^{re} Commission
- à la Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. pour les transmissions télévisuelles
- à la Commission et aux Sous-Commissions du Plan.

Le C.C.I.T.T. a été représenté à la IX^e Assemblée plénière du C.C.I.R. (à Los Angeles, en 1959) par MM. Rouvière, Besseyre et Lalou.

Le C.C.I.T.T. a eu à travailler avec certaines organisations internationales:

- la Commission mixte internationale pour la protection des lignes de télécommunications (C.M.I.). (Par sa Résolution n^o 12, la Conférence de plénipotentiaires de 1959 a confirmé l'autorisation donnée au Directeur du C.C.I.T.T. d'assurer le secrétariat de la C.M.I.)
- la Commission électrotechnique internationale
- l'Organisation mondiale météorologique
- la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient
- la Conférence internationale des grands réseaux électriques
- l'Organisation internationale de radiodiffusion
- l'Union européenne de radiodiffusion.

10. Conclusions.

Cette première période de quatre années a vu la mise en place du nouvel organisme résultant de la fusion du C.C.I.F. et du C.C.I.T. et la recherche des méthodes propres à lui assurer une activité fructueuse digne de celle de ses devanciers, auxquels je tiens à rendre un particulier hommage. Grâce à la compétence et au dévouement des rapporteurs des diverses commissions d'études, elle a permis en outre d'enregistrer des résultats importants pour le progrès des télécommunications.

La fusion des secrétariats spécialisés du C.C.I.T. et du C.C.I.F. a certainement facilité les travaux matériels du C.C.I.T.T.: le traitement des questions ayant un caractère mixte, télégraphique et téléphonique, a été plus aisé; les programmes des réunions ont pu être établis de façon coordonnée. Une entraide a pu être établie, à l'intérieur du Secrétariat, entre les divers domaines d'activité du C.C.I.T.T.

Les méthodes de travail ont bénéficié de la comparaison des méthodes du C.C.I.T. et du C.C.I.F.; je me suis efforcé de choisir parmi ces méthodes les meilleures pour le travail du C.C.I.T.T. Après deux années d'expérience j'ai proposé à l'Assemblée spéciale — qui m'a suivi — les améliorations qui me paraissaient possibles; ces améliorations avaient surtout pour objet de faciliter la tâche des membres des commissions d'études qui, dans leurs pays, assument des fonctions très absorbantes; en contrepartie ces améliorations augmentaient la charge du Secrétariat spécialisé. Elles n'ont pas, jusqu'alors, pu être appliquées dans leur intégralité, mais j'espère — avec le concours des administrations — que la nouvelle période de travaux du C.C.I.T.T. en profitera plus largement.

Quant aux bénéfices que les études des commissions ont retirés de la fusion, ils n'ont peut-être pas été aussi importants que certains avaient pu le penser. Les méthodes d'exploitation et les techniques du télégraphe et du téléphone sont certes différentes dans de nom-

breux domaines, mais j'ai l'impression que la collaboration entre téléphonie et télégraphie aurait pu être plus poussée. Le fait que dans certains pays l'exploitation du téléphone et l'exploitation du télégraphe dépendent d'administrations différentes et que dans les autres pays il reste souvent encore un esprit « téléphoniste » et un esprit « télégraphiste » n'a sans doute pas été étranger à cette insuffisance. Les études à caractère mixte, télégraphique et téléphonique, ont souvent à se promener de sous-commission en sous-commission puis de commission en commission. Dans mon rapport sur les méthodes de travail, j'ai exposé comment par la pratique des groupes de travail autonomes groupant toutes les compétences nécessaires à l'étude d'une question (ou d'un groupe de questions connexes) — téléphonistes et télégraphistes, exploitants et techniciens, transmetteurs et commutants — j'espérais rendre plus efficaces et plus rapides les études des questions complexes.

Il appartient maintenant à la II^e Assemblée plénière de porter un jugement sur ce qu'a été l'activité du C.C.I.T.T. pendant les quatre premières années de son existence. Il lui appartient surtout de définir ce que sera cette activité pour les années à venir.

Le C.C.I.T.T. me paraît être à un tournant de son histoire. On peut estimer que son champ d'action va s'étendre de plus en plus à l'univers entier et non plus à la seule région européenne. C'est la conséquence logique des décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires et aussi du développement de liaisons modernes entre les divers continents. Cette vocation mondiale est d'ailleurs consacrée par le fait que la II^e Assemblée plénière se tient pour la première fois en dehors d'Europe.

D'autre part, les progrès des télécommunications s'améliorent de plus en plus et le C.C.I.T.T. doit acquérir des réflexes rapides pour se saisir en temps utile des techniques nouvelles et pour procéder avant qu'il soit trop tard aux normalisations nécessaires. L'action qu'il a engagée pour résoudre le problème des transmissions de données est un exemple de ce qui doit être entrepris dans ce sens.

Il faut donc adapter l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T. à ses responsabilités nouvelles. Des propositions concrètes sont présentées à cet effet à l'Assemblée plénière. Je suis convaincu qu'une discussion féconde s'instituera à leur sujet et que le C.C.I.T.T. en sortira allégé et rajeuni, prêt à faire face avec une pleine efficacité à sa mission essentielle qui est le développement harmonieux des télécommunications mondiales.

Le Directeur du C.C.I.T.T.

J. ROUVIÈRE.

RAPPORT DE LA COMMISSION A

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ORGANISATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

(après modifications et approbation par l'Assemblée plénière lors de ses 6^e et 7^e séances)

PREMIÈRE PARTIE

MÉTHODES DE TRAVAIL

a) La Commission A a examiné le cas des Questions dont le domaine s'étend à plusieurs Commissions et pour l'étude desquelles il faut éviter les renvois de Commissions à Commissions et des déplacements trop nombreux des personnes intéressées à ces études.

Elle propose que, dans de tels cas, soient créées des *Commissions d'études spéciales* qui feraient rapport directement à l'Assemblée plénière mais les projets d'Avis qu'elles ont préparés seraient soumis au contrôle des Commissions d'études normales intéressées.

b) La Commission A ne propose pas de modifications au régime actuel, tel qu'il est prévu sous le chiffre 710 de la Convention, pour les *Commissions mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R.*; ces Commissions devront continuer à présenter leurs rapports aux Assemblées plénières des deux C.C.I. et leurs projets d'Avis devront être approuvés par les deux Assemblées plénières; pendant la période entre l'Assemblée plénière d'un C.C.I. qui a approuvé, la première, un tel projet d'Avis et l'approbation par l'Assemblée plénière de l'autre C.C.I., l'Avis n'aurait qu'un effet provisoire.

Chaque Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sera gérée par un des C.C.I.; ce C.C.I. nommera son Rapporteur principal et l'autre C.C.I. nommera le Vice-Rapporteur principal.

Pour la Commission mixte du Plan et ses Sous-Commissions — qui sont gérées par le C.C.I.T.T. —, en raison de l'urgence de leur constitution, la II^e Assemblée plénière désignera provisoirement les Vice-Rapporteurs principaux de cette Commission et de ses Sous-Commissions; ces nominations provisoires seront valables jusqu'à la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.R. qui procédera à la nomination définitive des Vice-Rapporteurs principaux.

c) Lorsqu'une ou plusieurs questions dépendent de 2 Commissions ou plus, il pourra être créé un *groupe de travail mixte* à ces deux Commissions; ce groupe fera rapport aux deux Commissions dont il dépend, mais sera géré et dirigé par une des deux Commissions.

La constitution de groupes de travail mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R. est à éviter.

d) En ce qui concerne les *groupes de travail propres à une Commission*, la Résolution n° 1 du C.C.I.T.T. donne les plus grandes facilités pour leur constitution.

De tels groupes peuvent être créés:

— par l'Assemblée plénière elle-même,

— par accord entre le Rapporteur principal et le Directeur du C.C.I.T.T.

De ce fait, si l'obligation de faire traiter préalablement une Question par un groupe, de travail avant son examen par la Commission d'études ne paraît pas devoir être imposée d'une façon générale, la Commission attire l'attention des Rapporteurs principaux sur la faculté qu'ils ont de constituer des groupes de travail, avant la réunion de leur Commission, lorsque c'est nécessaire pour faciliter les travaux et pour éviter la convocation d'une réunion de Commission ayant pour principal objet la constitution de groupes de travail et l'établissement de leur programme.

Par ailleurs, il pourra être utile que les Rapporteurs principaux élaborent, aussitôt que possible après l'Assemblée plénière, et en accord avec le Directeur du C.C.I.T.T., un programme de travail pour leurs Commissions d'études respectives.

e) La Commission estime qu'il n'est pas utile de prescrire des restrictions à la participation aux groupes de travail.

Elle estime que les restrictions, indiquées comme désirables, au point III 1c) de la Résolution n° 1 (Livre Rouge, Tome II, page 45) ne sont plus opportunes et elle en propose la suppression.

f) La Commission A estime que la procédure proposée dans le Document AP II/39 pour la présentation préalable des Questions dont l'étude doit être demandée à l'Assemblée plénière peut avoir des effets utiles. Elle ne recommande pas que cette procédure soit rendue obligatoire, mais elle compte sur les administrations pour s'y soumettre.

Les questions présentées par les Commissions d'études elles-mêmes ne seront évidemment pas soumises à cette présentation préalable.

Un projet de vœu répondant à cette proposition est annexé à ce rapport (voir le Vœu n° 3).

g) La Commission A propose, à titre d'expérience, la création de *groupes de coordination** composés des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux des Commissions intéressées et des Présidents des groupes de travail mixtes; chacun de ces groupes assurera la coordination des travaux dans un grand domaine d'activité du C.C.I.T.T.

Elle propose la création d'un tel groupe pour les questions de transmission, et d'un autre pour les questions d'exploitation et de tarification.

* Les groupes de coordination n'auront pas le pouvoir de prendre des décisions sur les études elles-mêmes, mais seulement sur l'organisation du travail.

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION DES COMMISSIONS D'ÉTUDES

1. La Commission A propose:

- la transformation de la Sous-Commission 2/1 (exploitation et tarification télégraphiques) en une Commission (exploitation et tarification télégraphiques, Commission I);
- la transformation de la Sous-Commission 2/2 (exploitation et tarification téléphoniques) en une Commission (exploitation et tarification téléphoniques, Commission II);
- la création d'une Commission III ayant pour attribution:
 - les principes généraux de tarification,
 - la location des circuits;
- la création d'un groupe de travail pour les études de prix de revient qui ferait rapport à la Commission des principes de tarification;
- la transformation de la Sous-Commission 2/4 (exploitation téléphonique semi-automatique et automatique) en une Commission (réseaux téléphoniques automatiques et semi-automatiques, Commission XIII).

(La 2^e Commission, les Sous-Commissions 2/1, 2/2, 2/3, 2/4 seraient ainsi supprimées.)

Les attributions de la Commission XIII seraient définies comme suit:

1. Structure du réseau semi-automatique et automatique international.
2. Coordination du développement du service international semi-automatique et automatique,
3. Statistique de trafic (Groupe de travail de M. Wright) avec intervention finale de la Commission II.
4. Détermination des conditions d'exploitation pour le service intercontinental destinées à servir de base aux spécifications techniques.
5. Plan de numérotage mondial.
6. Etablissement des principes directeurs pour la maintenance des circuits semi-automatiques et automatiques avec collaboration des Commissions XI et IV.
7. Entretien des équipements de commutation et éventuellement des équipements terminaux de signalisation.

Note: La maintenance de la voie de transmission est du domaine de la 4^e Commission d'études.

8. Qualité du service,

9. Essais de fonctionnement (journaliers) des équipements internationaux. Contrôle de l'exécution et examen des résultats des essais de fonctionnement tels que décrits dans le Tome VI du Livre Rouge.

10. Coordination et examen de l'activité des centres de maintenance internationaux.

2. La Commission A propose:

- pour la 4^e Commission d'études (Maintenance du réseau commun): pas de changement (Commission IV);
- pour la 5^e Commission d'études (Protection contre les perturbations électromagnétiques): maintien de la Commission (Commission V), mais suppression de la Sous-Commission 5/1, la Commission pouvant constituer un groupe de travail de rédaction des textes pour la révision des « Directives »;
- pour la 6^e Commission d'études (Protection des enveloppes de câbles et des poteaux): maintien de la Commission (Commission VI), mais suppression de la Sous-Commission 6/1, la Commission pouvant constituer un groupe de travail de rédaction des textes pour la révision des « Recommandations »;
- pour la 7^e Commission d'études (Définitions, vocabulaire, symboles): pas de changement (Commission VII), sauf pour le titre qui devient: Définitions et symboles;
- pour la 8^e Commission d'études (Appareils télégraphiques): division de cette Commission en deux Commissions:
 - appareils de télégraphie alphabétique (Commission VIII),
 - télégraphie fac-similé (Appareils et transmission) (Commission XIV).

La question du nouvel alphabet télégraphique pourrait être confiée à un Groupe mixte des Commissions intéressées, Commissions I et VIII, si le besoin s'en manifestait:

- pour la 9^e Commission d'études (qualité de transmission télégraphique et voies télégraphiques): pas de changement (Commission IX);
- pour la 10^e Commission d'études (Commutation télégraphique): pas de changement (Commission X).

Pour l'étude de la retransmission des messages (Question 21/C), la création d'un Groupe de travail mixte des Commissions I, VIII et X;

- pour la 11^e Commission d'études (Commutation et signalisation téléphoniques): pas de changement (Commission XI);
- pour la 12^e Commission d'études (Qualité de transmission téléphonique et réseaux locaux): pas de changement (Commission XII);

- la création d'une Commission d'études spéciale (Commission B: réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique). Cette Commission spéciale devra, à une date rapprochée, se réunir pour établir le calendrier des études à effectuer par les autres Commissions existantes dont elle a besoin de la collaboration; ces dernières Commissions devront organiser leurs travaux de façon à apporter, à la Commission spéciale, la conclusion de leurs études suivant le programme établi;
- la création pour les « transmissions de données » d'une Commission d'études spéciale (Commission A).

3. La Commission propose:

- la suppression de la 3^e Commission d'études (Insertion des faisceaux hertziens dans le réseau général),
- la transformation du Groupe de travail « Bruits », en une Commission spéciale mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. gérée par le C.C.I.T.T. (Commission C).

4. La Commission propose:

- la suppression de la 1^{re} Commission d'études (Coordination des études de transmission et problèmes généraux de transmission);
- la transformation de la Sous-Commission 1/1 (Spécification des lignes interurbaines) en une Commission XV (Systèmes de transmission);
- la transformation de la Sous-Commission 1/2 (Utilisation des lignes pour la téléphonie) en une Commission XVI (Circuits téléphoniques);
- la suppression de la Sous-Commission 1/3 (Utilisation des lignes pour la télégraphie); les attributions de cette Sous-Commission en ce qui concerne l'utilisation des lignes pour la télégraphie fac-similé passeront à la Commission XIV (télégraphie fac-similé); les attributions de cette Sous-Commission en ce qui concerne l'utilisation des lignes pour la télégraphie passeront à un Groupe de travail mixte des Commissions XV et IX;
- la suppression de la Sous-Commission 1/4;
- le maintien de la Commission mixte C.C.I.R.-C.C.I.T.T. pour les transmissions télévisuelles. Les questions de transmissions radiophoniques seraient du domaine de la Commission XV.

5. La Commission suggère que l'Assemblée plénière propose la suppression de la Commission mixte MP C.C.I.R.-C.C.I.T.T. pour la phototélégraphie; les études relatives à l'utilisation de circuits mixtes (fil et radio) pour la télégraphie fac-similé seraient confiées à la Commission XIV en liaison avec le C.C.I.R.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR
SUR LES BESOINS DU C.C.I.T.T.
JUSQU'À LA III^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
APPROUVÉ PAR LA II^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.C.I.T.T.

1. *Dépenses de personnel*

L'Assemblée plénière n'a pas à se prononcer au sujet des dépenses proprement dites de personnel. En effet, une fois prises les décisions de principe quant au nombre de fonctionnaires et aux grades à leur attribuer, les dépenses à envisager découlent automatiquement des dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

2. J'ai signalé dans le Document AP II/28 (Annexe) le besoin d'une réorganisation du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. J'ai indiqué dans ce même document les raisons qui justifiaient à mon avis des effectifs plus nombreux, tant au Secrétariat qu'au Laboratoire du C.C.I.T.T. Enfin j'y ai exposé la nécessité de reclasser une partie des emplois existants dans le but de rectifier des erreurs commises lors de l'intégration du personnel dans l'échelle des traitements des Nations Unies.

Les Annexes 1, 2 et 3 au Document AP II/28 indiquent respectivement:

- l'état du personnel actuel du Secrétariat et du Laboratoire du C.C.I.T.T.
- les effectifs proposés pour l'avenir pour chacun des deux services,
- la liste des emplois dont je compte, avec l'accord de l'Assemblée plénière, proposer au Conseil d'administration la création ou le reclassement.

3. Afin de permettre à la Conférence de plénipotentiaires de fixer le plafond des dépenses de l'U.I.T. jusqu'en 1965, je lui avais demandé, à titre de première estimation, de prévoir au Secrétariat du C.C.I.T.T. la création de 6 emplois nouveaux. La dépense annuelle correspondante avait été évaluée à 160 000 frs.

Depuis la Conférence, une étude complète sur l'organisation du Secrétariat et du Laboratoire a permis de définir avec précision les renforts de personnel indispensables. Cette étude fait l'objet du Document AP II/28 dont l'Annexe 3 donne la liste des renforts proposés à l'Assemblée plénière.

En ce qui concerne tout d'abord le Secrétariat, j'ai prévu la création échelonnée sur les années 1961, 1962 et 1963 de 7 emplois nouveaux (4 P3, 1 G5, 1 G4 et 1 G3). La dépense annuelle correspondante, après exécution complète de la mesure, s'élèverait à environ 180 000 frs.

Mais en compensation, deux emplois temporaires à utilisation permanente, jusqu'ici imputés au budget extraordinaire, seraient supprimés, ce qui entraînerait une économie annuelle de 26 000 frs. sur le budget des réunions. Dans l'ensemble les prévisions de dépenses resteraient donc dans les limites fixées par la Conférence de plénipotentiaires.

Par contre les renforts demandés pour le Laboratoire (2 opérateurs techniques de classe G6) n'ont pu être prévus avant la Conférence de plénipotentiaires, car leur nécessité résulte de délibérations récentes de la 12^e Commission d'études. Ces emplois seraient créés après le transfert du Laboratoire dans le nouveau bâtiment et correspondraient à une dépense annuelle d'environ 40 000 frs.

J'ajoute que le coût total annuel des 7 reclassements d'emploi proposés à l'Annexe 3 du Document AP II/28 serait d'environ 30 000 frs. plus 4000 frs. pour le Chef du Laboratoire.

Dépenses aux rubriques des Services généraux

4. L'*Appendice 1* donne l'état des prévisions budgétaires des années 1961 à 1963 pour les rubriques des Services généraux.

Dépenses des réunions

5. L'*Appendice 2* récapitule l'estimation des dépenses des réunions jusqu'à la fin de la III^e Assemblée plénière.

6. L'ancien budget « extraordinaire » du C.C.I.T.T. était caractérisé par une très grande souplesse. L'Assemblée plénière établissait bien un calendrier des réunions à prévoir jusqu'à l'Assemblée plénière suivante. Ce calendrier, vous le savez, n'était pas toujours respecté. Des lieux de réunion étaient modifiés, des réunions supplémentaires étaient convoquées, des renforts nombreux étaient engagés en cas de besoin (en fait il y en avait en permanence) sans que cela donne lieu à de sérieuses difficultés d'ordre administratif.

7. J'attire cependant l'attention de l'Assemblée plénière sur l'introduction dans la nouvelle Convention du principe du budget unique, consacré par les dispositions suivantes du premier paragraphe de l'Article 15:

« 1. Les dépenses de l'Union comprennent les frais afférents:

- a) ... aux secrétariats des Comités consultatifs internationaux;
- c) à toutes les réunions de Comités consultatifs internationaux; »

Aux termes du paragraphe 5 de ce même article:

« les dépenses de l'Union sont couvertes par les contributions de ses Membres et Membres associés déterminées en fonction du nombre d'unités correspondant à la classe de contribution choisie par chaque Membre et Membre associé... »;

Ces textes sont complétés par le Protocole additionnel II à la Convention, qui traite des dépenses de l'Union pour la période 1961 à 1965 et qui dispose notamment:

« 5. Le Conseil d'administration peut autoriser les dépenses relatives aux conférences et réunions visées aux numéros 197 et 198 de la Convention jusqu'à un montant maximum de 13 189 000 francs suisses pour la période de cinq ans comprise entre 1961 et 1965.

» 5.1 Durant les années 1961 à 1965, le Conseil d'administration, compte tenu, éventuellement, des dispositions de l'alinéa 5.3 ci-dessous, s'efforcera de maintenir ces dépenses dans la limite des montants suivants:

780 000 francs suisses pour l'année 1961

1 184 000 francs suisses pour l'année 1962

4 000 000 francs suisses pour l'année 1963

3 225 000 francs suisses pour l'année 1964

4 000 000 francs suisses pour l'année 1965.

» 7. Si les crédits que le Conseil d'administration peut autoriser en application des dispositions des paragraphes 1 à 5 ci-dessus se révèlent insuffisants pour assurer le bon fonctionnement de l'Union, le Conseil ne peut dépasser ces crédits qu'avec l'approbation de la majorité des Membres de l'Union dûment consultés. Toute consultation des Membres de l'Union doit comporter un exposé complet des faits justifiant une telle demande. »

8. Il est vrai que le paragraphe 5.3 du même Protocole additionnel atténue quelque peu la rigueur du principe énoncé par ailleurs en spécifiant:

« 5.3 Le Conseil d'administration peut autoriser un dépassement des limites annuelles fixées aux alinéas 5.1 et 5.2 ci-dessus, si ce dépassement peut être compensé par des crédits:

— demeurés disponibles sur une année précédente, ou

— à prélever sur une année future. »

9. Il n'en reste pas moins que pour nous éviter de tomber sous le coup des dispositions du paragraphe 7, les Rapporteurs principaux devront se montrer extrêmement circonspects dans leurs demandes de convocation de réunions supplémentaires. Pour la même raison, je pourrai me voir conduit, le cas échéant, à refuser de transférer dans un autre pays une réunion initialement prévue pour Genève, quel que soit l'intérêt offert par l'invitation. Quant à la rapidité de la confection des documents, rapidité qui, je le sais, a souvent fait jusqu'ici votre étonnement, elle pourra désormais pâtir du manque de renfort ou d'équi-

pement. C'est donc un très sérieux avertissement que je me vois obligé d'adresser à tous les intéressés en les priant de faire preuve de compréhension en présence des entraves que la nouvelle Convention menace de mettre à nos activités.

10. Les dispositions relatives à la part des frais à supporter par les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées en vertu de la Résolution n° 222 (modifiée) du Conseil, ont été exposées et commentées en détail dans le Document AP II/24. Elles sont ici brièvement rappelées :

« Article 15. Finances de l'Union.

10. (1) Les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques ou industriels contribuent aux dépenses des conférences ou réunions auxquelles ils ont accepté de participer ou ont participé.

» (2) Les organisations internationales contribuent également aux dépenses des conférences ou réunions auxquelles elles ont été admises à participer à moins que, sous réserve de réciprocité, elles n'aient été exonérées par le Conseil d'administration.

» (3) Le montant des contributions est fixé par le Conseil d'administration et sera considéré comme une recette de l'Union. Il porte intérêt conformément aux dispositions fixées par le Conseil d'administration. »

Résolution n° 415 du Conseil d'administration, prise pendant la session de 1960 :

« ... décide :

» 1. de fixer à 2000 francs suisses à partir du 1^{er} janvier 1961 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses du C.C.I.T.T. ou du C.C.I.R., pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels qui ont accepté de participer ou ont participé aux réunions des C.C.I., et pour les organisations internationales, non exonérées en vertu de la Résolution n° 222 (modifiée), qui ont été admises à participer à ces réunions;

» 2. ...

» 3. ...

» 4. que les sommes dues au titre des contributions indiquées sous 1. et 2. ci-dessus sont productives d'intérêts aux conditions mentionnées au numéro 210 de la Convention de Genève, 1959; toutefois, pour l'année 1961 et à titre exceptionnel, les intérêts ne commenceront à courir qu'à partir du 1^{er} mars 1961; »

Appendice 1

Prévisions budgétaires pour les rubriques des Services généraux 1961 à 1963

| | 1961* | 1962 | 1963 |
|---|--------------|------------|----------|
| <i>Dépenses de caractère social</i> | | | |
| Caisse d'assurance | | | |
| Frais d'administr. de la Caisse d'assur. . . | 1 600,— | 1 700,— | 1 800,— |
| Fonctionnaires retraités | | | |
| Alloc. vie chère, fonct. retr., rég. 1949 . . | 6 100,— | 6 500,— | 7 000,— |
| Alloc. vie chère, fonct. retr., rég. 1958 . . | 1 500,— | 1 600,— | 1 800,— |
| Alloc. charges famille, fonct. retraités . . | 800,— | 800,— | 800,— |
| Assurances maladie et accidents | | | |
| Contribution au Serv. médical des N.U. . . | 1 100,— | 1 200,— | 1 200,— |
| Assurance-maladie | 5 200,— | 5 500,— | 5 500,— |
| Assurance-accidents collective | 3 100,— | 3 200,— | 3 400,— |
| | 19 400,— | 20 500,— | 21 500,— |
| <i>Locaux</i> | | | |
| Loyers, locaux actuels | 8 200,— | —,— | —,— |
| Loyer, nouveau bâtiment de l'U.I.T. . . | 4 000,—** | 16 000,— | 16 000,— |
| Eclairage, chauffage, locaux actuels . . . | 3 100,— | —,— | —,— |
| Eclairage, chauffage, nouveau bâtiment . . | 4 000,—** | 16 000,— | 16 000,— |
| Service, locaux actuels | 6 200,— | —,— | —,— |
| Service, nouveau bâtiment | 2 000,—** | 8 000,— | 8 000,— |
| Frais d'installations | | | |
| Installations et réparations immobilières . | 200,— | 200,— | 200,— |
| Installations dans le nouveau bâtiment . . | 2 000,— | 2 000,—*** | 2 000,— |
| | 29 700,— | 42 200,— | 42 200,— |
| <i>Frais de voyage</i> | | | |
| Frais de mission hors de Suisse | 20 000,— | 25 000,— | 25 000,— |
| Frais de voyage en Suisse | 1 000,— | 2 000,— | 2 000,— |
| Frais de transport locaux | 200,— | 200,— | 200,— |
| | 21 200,—**** | 27 200,— | 27 200,— |

* Budget adopté par le Conseil d'administration dans sa 15^e session.

** Basé sur une durée d'utilisation du nouvel immeuble pendant trois mois de l'année 1961.

*** Sous réserve de l'installation de meubles Compactus, pour lesquels un local est déjà préparé.

**** La répartition définitive du crédit total de 81 000 francs sur les différents organismes devra être revue par le Comité de coordination.

| | 1961* | 1962 | 1963 |
|--|-----------|------------|-----------|
| <i>Frais de bureau</i> | | | |
| Mobilier | | | |
| Mobilier et machines de bureau | 5 000,— | 35 000,—** | 5 000,— |
| Matériel de bureau | | | |
| Cartes, journaux, reliures | 5 000,— | 5 000,— | 5 000,— |
| Bibliothèque, achat de livres | 1 700,— | 1 700,— | 1 700,— |
| Frais généraux | | | |
| Fournitures de bureau | 5 000,— | 5 000,— | 5 000,— |
| | 16 700,— | 46 700,— | 16 700,— |
| Appareils techniques | | | |
| Entretien du Laboratoire du C.C.I.T.T. | 5 000,— | 5 000,— | 5 000,— |
| | 5 000,— | 5 000,— | 5 000,— |
| P.T.T. | | | |
| Affranchissements postaux et taxes télégraphiques | 2 500,— | 2 500,— | 2 500,— |
| Service téléphonique | 3 200,— | | |
| Service téléphonique nouveau bâtiment | 800,— | 4 000,— | 4 000,— |
| | 6 500,— | 6 500,— | 6 500,— |
| Divers | | | |
| Divers et imprévu | 1 500,— | 1 500,— | 1 500,— |
| | 1 500,— | 1 500,— | 1 500,— |
| Installation dans le nouveau bâtiment (dépenses non récurrentes) | | | |
| Installations | | | |
| Installations électriques et téléphoniques | | | |
| Diverses installations | | | |
| Aménagement | | | |
| Aménagement de salles et bureaux | | | |
| Mobilier | | | |
| Mobilier, salles | 42 000,— | | |
| Mobilier, bureaux | | | |
| Mobilier, archives | | | |
| Déménagement | | | |
| Frais de déménagement | | | |
| Installation Laboratoire du C.C.I.T.T. | 114 000,— | | |
| | 156 000,— | —,— | —,— |
| | 256 000,— | 149 600,— | 120 600,— |

* Budget adopté par le Conseil d'administration dans sa 15^e session.

** Dont 30 000 francs pour l'achat de rayonnages Compactus.

Appendice 2

Budget des réunions du C.C.I.T.T. des années 1961-1963

| | Budget 1961* C.E. | 1962** C.E. | 1963** C.E.+III ^e A.P. |
|--|----------------------|----------------|--------------------------------------|
| <i>Dépenses de personnel</i> | | | |
| Services administratifs | 59 000,— | 59 000,— | |
| Services linguistiques | 340 000,— | 355 000,— | |
| Services de reproduction | 24 000,— | 29 000,— | |
| Assurances | 10 000,— | 10 000,— | |
| <i>Dépenses de locaux et de matériel</i> | | | |
| Locaux, mobilier, machines. | 5 000,— | 5 000,— | |
| Production de documents | 30 000,— | 40 000,— | |
| Fournitures et frais gén. de bureau . . | 25 000,— | 25 000,— | |
| Interprét. simult. et autres installations . | 20 000,— | 20 000,— | |
| Imprévu | 1 000,— | 1 000,— | |
| | 514 000,—*** | 544 000,—*** | 1 200 000,— |

* Budget approuvé par le Conseil d'administration.

** Estimation.

*** Sous réserve du transfert de deux emplois du budget des réunions au budget ordinaire (voir page 117).

ANNEXE

PROPOSITIONS POUR L'ORGANISATION FUTURE
DU SECRÉTARIAT SPÉCIALISÉ DU C.C.I.T.T.

(Document AP II/28 de la II^e Assemblée plénière)

1. Au moment de sa mise en place au début de 1957, le Secrétariat du C.C.I.T.T. a été divisé en 3 départements techniques pour le traitement des études: département Télégraphe, département Transmission, département Commutation et Exploitation téléphoniques.

M. Besseyre, conseiller supérieur chargé du département Télégraphe, dirige également le département des Affaires générales (questions générales du personnel, de locaux et de budget du Secrétariat spécialisé et méthodes de travail du C.C.I.T.T.).

Au département Transmission (M. Lalou, conseiller), sont annexés le Laboratoire et le Secrétariat de la C.M.I.

Au département Commutation et Exploitation téléphoniques (M. Chapuis, conseiller), sont annexés les questions d'Assistance technique pour le C.C.I.T.T. et le service de la documentation pour le Secrétariat.

En ce qui concerne les travaux des Commissions d'études, chaque département, dans son domaine d'activité:

— contrôle la publication des contributions;

- organise les réunions des Groupes, Sous-Commissions et Commissions;
- a la charge de la collaboration entre les diverses Commissions;
- suit les travaux des Commissions, conseille ces dernières et rédige leurs rapports.

Dans chaque département, le Conseiller ne dispose pour l'aider que d'une assistante — non spécialiste en matière de télécommunications — qui l'aide surtout dans la procédure matérielle des travaux.

2. L'augmentation incessante des travaux du Secrétariat m'a amené à créer par la suite un département auxiliaire. M. Dormer, engagé à la fin de 1957 comme reviseur technique de langue anglaise, a pris, de ce fait, la charge de la 7^e Commission et de la Sous-Commission 1/1. Il s'acquitte à mon entière satisfaction de ses nouvelles fonctions et fournit la preuve qu'il est à même de diriger un département plus important.

3. Même si le C.C.I.T.T. n'avait pas été chargé de tâches nouvelles par la Conférence de Plénipotentiaires de 1959, j'aurais été conduit à demander un renfort en personnel spécialisé pour le Secrétariat du C.C.I.T.T. Il faut en effet se rendre compte que la rédaction des rapports par les Conseillers — et je ne pense pas que l'Assemblée plénière veuille abandonner cette méthode de travail dont les Commissions me paraissent très satisfaites — peut conduire à des situations intenable lorsque des réunions de Commissions, Sous-Commissions ou Groupes de travail se suivent sans interruption, comme il est recommandable pour les coopérations nécessaires et pour épargner le temps et les voyages des participants. Mais je demande que l'on réfléchisse sur la situation d'un Conseiller qui doit suivre une réunion de bout en bout, en rédiger le rapport de façon qu'il soit prêt pour la fin de la réunion, préparer pendant ce temps la ou les réunions suivantes, étudier les dernières contributions reçues, etc.

4. Il devient absolument indispensable de faire seconder chaque Conseiller par un spécialiste qui pourrait le décharger du contrôle de la publication des contributions, de la revision technique, de l'organisation des réunions et, si nécessaire, le remplacer lors de certaines séances. Les Conseillers pourraient ainsi se consacrer alors à leur tâche d'études, de conseil des Commissions et des Groupes de travail, de coordination des travaux.

5. Les tâches supplémentaires confiées au C.C.I.T.T. par la Conférence de Plénipotentiaires qui ont été décrites dans mes Rapports sur l'Assistance technique et sur l'organisation des Commissions rendent en outre nécessaire une réorganisation du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T.

Dans ces conditions il me paraît opportun de diviser ce Secrétariat en 4 départements techniques au lieu de 3 :

- Télégraphe (M. Besseyre);
- Transmission et Laboratoire (M. Lalou);
- Commutation et Exploitation téléphoniques (M. Chapuis);
- Plan et Assistance technique (M. Dormer).

En outre, le département « Affaires générales » resterait confié pour des raisons de personne à M. Besseyre.

Chaque département, dirigé par un fonctionnaire de classe D1, D2 ou P5 disposerait d'un adjoint technique de classe P3 et d'une assistante de classe G5.

Les adjoints techniques, outre les fonctions que j'ai décrites sous le point 4, seraient chargés, chacun pour la langue de travail qu'il connaît le mieux, de la revision technique des documents publiés par le Secrétariat du C.C.I.T.T.

6. Je me propose d'obtenir également l'autorisation de recruter un deuxième dessinateur pour faire face à mes besoins toujours croissants qui dépassent déjà la charge d'une unité, estimant d'ailleurs que le chiffre de deux dessinateurs pour huit ingénieurs n'est pas exagéré.

7. Je signale, d'autre part, que, suivant les conclusions de la 12^e Commission, le Laboratoire devra disposer de six personnes, lors des essais subjectifs. Trois emplois permanents sont actuellement à ma disposition à cet effet, ce qui me conduira à demander trois emplois supplémentaires, mais seulement à titre temporaire, lorsque des campagnes d'essais subjectifs seront engagées.

8. Enfin, je dois indiquer que, en plus des effectifs permanents inscrits au titre du budget ordinaire, j'ai dû engager sur les crédits du budget extraordinaire du personnel qui travaille de façon permanente au Secrétariat du C.C.I.T.T. La suppression du budget extraordinaire m'incite à proposer l'intégration dans les cadres permanents de ce personnel qui comprend à l'heure actuelle un secrétaire et un employé de bureau.

9. Pour compléter cette remise en ordre des effectifs du Secrétariat du C.C.I.T.T., il convient également de rectifier certaines erreurs qui ont été commises lors du classement du personnel dans l'échelle des traitements des Nations Unies.

10. Mes propositions sont résumées dans les annexes suivantes :

Appendice 1. Etat du personnel existant au Secrétariat et au Laboratoire du C.C.I.T.T.

Appendice 2. Etat du personnel nécessaire pour le Secrétariat et le Laboratoire.

Appendice 3. Liste des emplois à créer et à reclasser avec pour ces derniers les justifications correspondantes.

11. Les conséquences budgétaires de mes propositions sont exposées dans le rapport financier du C.C.I.T.T. Je sou mets ces propositions à l'agrément préalable de la II^e Assemblée plénière. Si comme je l'espère, cet agrément est acquis, il m'aidera à obtenir du Conseil d'administration les moyens de réalisation correspondants.

J'ajoute que dans son projet de budget type pour les années 1961 et suivantes, la Conférence de Plénipotentaires a retenu des crédits pour une extension des effectifs du C.C.I.T.T. qui correspondent sensiblement aux besoins définis ci-dessus.

En terminant je voudrais souligner la grande modestie de ma proposition de renfort. Cette modestie apparaît évidente si l'on considère, d'une part, la charge sans cesse croissante du Secrétariat du C.C.I.T.T., d'autre part, l'importance des renforts obtenus récemment par d'autres organismes de l'Union. Je souhaite que la II^e Assemblée plénière, en approuvant ma proposition, veuille bien m'aider à faire face à la tâche très lourde qui m'est confiée.

Le Directeur du C.C.I.T.T.

J. ROUVIÈRE.

Appendices : 3

Appendice 1

ÉTAT DU PERSONNEL EXISTANT AU SECRÉTARIAT ET AU LABORATOIRE DU C.C.I.T.T.

I. SECRÉTARIAT

A. Personnel affecté à des emplois du cadre permanent

| Nombre | Grade | Classe | Fonction |
|--------|----------------------|--------|---|
| 1 | Conseiller supérieur | D1 | Chef du département « Télégraphe et Affaires générales » |
| 2 | Conseillers | P5 | Chef du département « Transmissions et Laboratoire » Chef du département « Commutation et Exploitation téléphoniques » |
| 1 | Ingénieur II | P4 | Chef du département auxiliaire et reviseur technique (vers l'anglais) |

| Nombre | Grade | Classe | Fonction |
|--------|---------------------------|--------|--|
| 1 | Administrateur adjoint | P2 | Administrateur du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. |
| 1 | Assistante | G7 | Secrétaire du Directeur |
| 1 | Secrétaire administrative | G6 | Chef des travaux de Secrétariat |
| 1 | Commis II | G5 | Dessinateur |
| 3 | Secrétaires II | G5 | Assistants des chefs de département |
| 1 | Employé de bureau II | G3 | Classement et expédition |

B. Personnel à fonctions permanentes payé sur le budget extraordinaire

| | | | |
|---|---------------------|----|--------------------------|
| 1 | Secrétaire I | G4 | Assistante |
| 1 | Employé de bureau I | G2 | Classement et expédition |

II. LABORATOIRE

| | | | |
|---|----------------------|----|---------------------------------|
| 1 | Ingénieur I | P3 | Chef des travaux du Laboratoire |
| 1 | Technicien II | P2 | Opérateur principal |
| 2 | Techniciens I | P1 | Opérateurs techniques |
| 1 | Secrétaire technique | G6 | Opératrice |
| 1 | Commis II | G5 | Technicien aide de Laboratoire |

Appendice 2

*ÉTAT DU PERSONNEL NÉCESSAIRE POUR LE SECRÉTARIAT
ET LE LABORATOIRE DU C.C.I.T.T.*

I. SECRÉTARIAT

| Nombre | Grade | Classe | Fonction |
|--------|---------------------------|--------|---|
| 1 | Conseiller supérieur II | D2 | Chef du département « Télégraphe et Affaires générales » |
| 2 | Conseillers supérieurs I | D1 | Chef du département « Transmissions et Laboratoire » Chef du département « Commutation et Exploitation téléphoniques » |
| 1 | Conseiller | P5 | Chef du département « Plan et Assistance technique » |
| 4 | Ingénieurs I | P3 | Adjoints aux chefs de département et revision technique |
| 1 | Administrateur | P3 | Administrateur du Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. |
| 1 | Administratrice adjointe | P1 | Assistante administrative du Directeur |
| 1 | Secrétaire administrative | G6 | Secrétaire de direction |

| Nombre | Grade | Classe | Fonction |
|--------|----------------------|--------|---------------------------------------|
| 4 | Secrétaires II | G5 | Assistantes des chefs de département |
| 1 | Commis II | G5 | Dessinateur projeteur |
| 1 | Commis I | G4 | Dessinateur calqueur |
| 1 | Commis I | G4 | Chef du classement et des expéditions |
| 1 | Employé de bureau II | G3 | Classement et expéditions |

II. LABORATOIRE

| | | | |
|----|------------------------|----|---------------------------------|
| 1 | Ingénieur I | P4 | Chef des travaux de Laboratoire |
| 1 | Technicien II | P2 | Opérateur principal |
| 2 | Techniciens I | P1 | Opérateurs principaux |
| 3* | Secrétaires techniques | G6 | Opérateurs ou opératrices |
| 1 | Commis II | G5 | Technicien aide de Laboratoire |

*. Deux de ces emplois ne seront tenus que par périodes, lors des campagnes d'essais subjectifs.

Appendice 3

LISTE DES EMPLOIS A CRÉER ET A RECLASSER

1. Emplois à créer

| Nombre | Grade | Classe | Fonction |
|--------|------------------------|--------|--|
| 4 | Ingénieurs I | P3 | Adjoints aux chefs de département et revision technique* |
| 1 | Secrétaire II | G5 | Assistante de chef de département** |
| 1 | Commis I | G4 | Dessinateur calqueur |
| 1 | Employé de bureau | G3 | Classement et expédition*** |
| 2 | Secrétaires techniques | G6 | Opérateurs du laboratoire**** |

Remarques

* Le Conseil d'administration a déjà admis, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée plénière, la création d'un emploi P4 à partir du 1-7-61. Dans le budget révisé de 1961 cet emploi serait prévu en P3.

** Régularisation d'un emploi à fonctions permanentes payé sur le budget extraordinaire. Le C.A. a admis un emploi G4 à partir du 1-7-61. Cet emploi serait à prévoir en G5 pour mettre toutes les assistantes des chefs de départements sur le pied d'égalité.

*** Régularisation d'un emploi à fonctions permanentes payé sur le budget extraordinaire.

**** Deux de ces emplois ne seront tenus que par périodes, lors des campagnes d'essais subjectifs du Laboratoire.

2. *Emplois à reclasser*

| Fonctions | Classement actuel | Classement proposé |
|--|----------------------|-----------------------|
| Chef du département « Télégraphe » et du département « Affaires générales »* | D1 | D2 |
| Chef du département « Transmission et Laboratoire »** | P5 | D1 |
| Chef du département « Commutation et Exploitation téléphoniques »** | P5 | D1 |
| Chef du département « Plan et Assistance technique »*** | P4 | P5 |
| Administrateur**** | P2 | P3 |
| Assistante administrative du directeur***** | G7 | P1 |
| Chef du classement et des expéditions***** | G3 | G4 |

Justifications

* Le chef du département « Affaires générales » agit en fait comme vice-directeur du C.C.I.T.T. Suivant les normes d'emploi pour l'assimilation au régime commun des Nations Unies (document 2155/CA14 du Conseil d'administration), la classe D2 doit être attribuée à l'emploi d'adjoint au chef d'un organisme.

** Suivant les normes d'emploi pour l'assimilation au régime commun des Nations Unies (document 2155/CA14 du Conseil d'administration), la classe D1 correspond à la pleine responsabilité d'un des principaux domaines d'activité, sous réserve seulement des directives d'un chef d'organisme. C'est bien le cas des chefs des départements techniques du C.C.I.T.T.

*** En toute logique le chef de ce département devrait être également classé en D1; cependant en raison de sa faible ancienneté et aussi du fait que ses fonctions exigent une formation scientifique moins poussée, je le propose pour l'instant en P5, en attendant que soit mieux connue l'activité des Commissions d'Assistance technique.

**** Le poste correspondant du C.C.I.R. est classé en P3. Une telle discrimination est d'autant plus injustifiée que, à mon avis, la charge de l'administrateur du C.C.I.T.T. est supérieure à celle de son collègue du C.C.I.R., en raison du nombre considérable de réunions tenues par le C.C.I.T.T., réunions dont l'organisation incombe à l'administrateur.

***** Le poste correspondant du Secrétariat général est classé en P1; un poste moins important au C.C.I.R. (assistante de l'administrateur) est également classé en P1. La titulaire du poste s'est vu confier des attributions d'administrateur, ce qui justifie son classement en catégorie professionnelle.

***** Promotion justifiée par la complexité de la tenue des listes des participants aux Commissions, Sous-Commissions, groupes de travail, qui va amener à introduire l'automatisation par tri au moyen de cartes perforées.

**COMPLÈMENT AU RAPPORT DU DIRECTEUR
SUR LES BESOINS DU C.C.I.T.T.**

En conclusion des débats sur les besoins en personnel du C.C.I.T.T. entre la II^e et la III^e Assemblée plénière, la II^e Assemblée plénière a émis une Résolution n^o 7 sur l'augmentation des effectifs du Secrétariat du C.C.I.T.T. Cette résolution est publiée page 153.

Du fait que l'organisation des Commissions d'études finalement arrêtée par l'Assemblée plénière n'est pas exactement celle que j'avais prévue dans le Document AP II/28, l'aménagement des quatre départements du Secrétariat du C.C.I.T.T. auquel je propose de procéder est un peu différent de celui qui était initialement prévu dans le Document AP II/28; la note adjointe présente le nouvel aménagement envisagé.

En ce qui concerne les dépenses des réunions, la II^e Assemblée plénière n'a pas eu le temps d'établir le programme précis de ces réunions. Elle m'a chargé de ce soin en consultation avec les rapporteurs principaux intéressés. Cette consultation est en cours et j'en présenterai le plus tôt possible les résultats au Conseil d'administration, en les accompagnant de propositions d'amendement aux prévisions de dépenses pour les réunions du C.C.I.T.T.

Cependant une première correction s'impose d'ores et déjà. Les propositions présentées à l'Assemblée plénière ont été établies en supposant un échelonnement régulier des réunions au cours des années 1961, 1962 et 1963. En fait l'année 1961 sera une année relativement creuse et les réunions qui n'auront pu se tenir cette année devront être reportées sur 1962. Il en résulte en première approximation que les dépenses prévues pour 1961 pourront être ramenées de 514 000 fr.s. à environ 360 000 fr.s. et les dépenses de 1962 portées en compensation de 544 000 fr.s. à environ 700 000 fr.s. Les propositions présentées au Conseil pour les budgets de 1961 (révisé) et de 1962 ont été établies sur ces dernières bases. Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, elles devront être amendées lorsque le programme précis des réunions aura été arrêté.

En outre, une modification importante devra être ultérieurement apportée aux prévisions de dépenses pour 1962. Ces prévisions comportaient initialement les dépenses relatives à la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. Or il a été décidé à la Nouvelle Delhi que cette Assemblée se tiendrait seulement au printemps de 1964. Les propositions correspondantes seront présentées au Conseil d'administration lorsqu'il étudiera le budget de 1963.

**NOTE SUR LES MODIFICATIONS QUE LES DÉCISIONS
DE LA II^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.C.I.T.T. ENTRAINENT
QUANT AUX PROPOSITIONS PRÉSENTÉES PAR LE DOCUMENT AP II/28**

1. Les 4 départements techniques envisagés pour le Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. sont les suivants:

Télégraphe et transmission de données (M. Besseyre)

Transmission et laboratoire (M. Lalou)

Commutation et exploitation téléphoniques; plan et assistance technique (M. Chapuis)

Maintenance et protection; définitions et symboles (M. Dormer)

2. Ceci entraîne la modification des désignations des départements dans le Document AP II/28, de la façon suivante:

— Au lieu de: département « Télégraphe »;

lire: département « Télégraphe et transmission de données ».

— Au lieu de: département « Commutation et exploitation téléphoniques »;

lire: département « Commutation et exploitation téléphoniques; plan et assistance technique ».

— Au lieu de: département « Plan et Assistance technique »;

lire: département « Maintenance et protection; définitions et symboles ».

De plus la note *** de la page 22 doit être lue comme suit:

« Le chef de ce département est proposé en P5 en raison de sa faible ancienneté et aussi de l'importance moins grande de son département. »

3. Le tableau ci-après indique la correspondance entre les départements techniques et les nouvelles Commissions du C.C.I.T.T.

| Département | Commissions ou Sous-Commissions gérées par le département |
|--|--|
| Télégraphe et transmission de données (M. Besseyre) | I. Exploitation et tarification télégraphiques VIII. Appareils télégraphiques IX. Transmission télégraphique X. Commutation télégraphique XIV. Télégraphie fac-similé Sp.A Transmission de données |
| Transmission et laboratoire (M. Lalou) | XII. Qualité de la transmission téléphonique XV. Systèmes de transmission XVI. Circuits téléphoniques Sp.C Bruits Transmissions télévisuelles (côté C.C.I.T.T.) Laboratoire |
| Exploitation et commutation téléphoniques; Plan et assistance technique (M. Chapuis) | II. Exploitation et tarification téléphoniques III. Principes généraux de tarification XI. Commutation téléphonique XIII. Réseaux téléphoniques automatiques et semi-automatiques Sp.B Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique PLAN Plan de développement des réseaux avec 3 Sous-Commissions: Afrique, Asie, Amérique latine RIT Réseau interaméricain de télécommunication |
| Maintenance et protection; Moyens d'expression (M. Dormer) | IV. Maintenance du réseau international V. Protection contre les perturbations électromagnétiques VI. Protection des enveloppes de câbles et des poteaux VII. Définitions et symboles Secrétariat de la C.M.I. |

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RAPPORT DE LA COMMISSION C (CONTROLE BUDGÉTAIRE)

(approuvé par l'Assemblée plénière dans sa 8^e séance)

La Commission s'est réunie les 9, 12 et 15 décembre sous la présidence de M. Langenberger (Suisse), la vice-présidence étant assurée par M. Lipkovič, chef de la délégation yougoslave. Les délégations présentes aux réunions furent celles de l'Australie, de la Belgique, du Cambodge, de la Chine, de la Corée, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Italie, de l'Iran, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République Fédérale d'Allemagne, de la R.S.S. d'Ukraine, du Royaume-Uni et de la Tchécoslovaquie.

Les documents soumis à l'étude de la Commission étaient les n^{os} AP II/1, AP II/25, AP II/28 et AP II/31, ainsi que le rapport du Groupe de travail présidé par M. Caruso (Italie) (voir l'annexe).

Le mandat de la Commission était:

1. d'examiner les dépenses extraordinaires du C.C.I.T.T. depuis la dernière Assemblée plénière,
2. d'apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués à la II^e Assemblée plénière,
3. d'examiner les dépenses engagées par la II^e Assemblée plénière,
4. d'examiner les besoins financiers du C.C.I.T.T. pour les années 1961 à 1963.

La Commission a constaté que ses travaux se déroulaient encore sous les dispositions de la Convention internationale des télécommunications de 1952 et du Règlement général y annexé. Ces dispositions sont complétées par celles du Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T., révisé par l'Assemblée spéciale de Genève, 1958.

La Commission a procédé à l'examen du Document AP II/31 intitulé « Rapport financier du Directeur du C.C.I.T.T. à la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., New Delhi, 1960 ». Elle en a approuvé sans discussion la première partie, ayant trait aux dépenses ordinaires des années 1957 à 1960.

L'étude de la deuxième partie du document AP II/31, portant sur les dépenses extraordinaires occasionnées par la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., fut confiée à un

Groupe de travail présidé par M. Caruso, Italie, et composé de délégués de l'Inde, du Pakistan et du Royaume-Uni. Le rapport de ce Groupe de travail à la Commission est joint au présent rapport.

Au sujet des dépenses pour heures supplémentaires mentionnées à la 3^e page de ce rapport, la Commission, sans vouloir insinuer en aucune façon que des heures supplémentaires aient été faites en trop grand nombre ou sans nécessité réelle, a estimé opportun de recommander que toutes mesures utiles soient prises lors de réunions futures, par exemple en décalant les heures de présence ou en constituant des brigades, afin d'éviter les heures supplémentaires du pool et d'autres services.

La Commission a approuvé les transferts de crédits proposés à l'Annexe 2 au rapport du Groupe de travail, transferts qu'elle peut autoriser en vertu de l'Article 18, al. 2, du Règlement financier.

Le découvert constaté au chapitre de la représentation du C.C.I.T.T. aux réunions d'autres organisations internationales provient du fait que par inadvertance, les crédits demandés pour la mission à Mexico, rendue nécessaire par la réunion d'experts de l'O.E.A. et de la Sous-Commission du Plan pour l'Amérique latine, n'ont pas été correctement répartis entre les chapitres « Dépenses de personnel » et « Frais de représentation ».

La Commission a pris connaissance de l'imputation sur le budget extraordinaire du C.C.I.T.T. d'un montant de 400 francs suisses pour l'achat de timbres-poste spéciaux de l'U.I.T. en vue de leur distribution, par le Directeur du C.C.I.T.T., aux délégués présents à l'Assemblée plénière.

La Commission a décidé, ainsi que cela s'est fait lors d'autres réunions, que le Secrétariat général devrait envoyer le décompte final de l'A.P. au Président de la Commission C, afin qu'il puisse le vérifier et le signer avant sa présentation au Conseil d'administration.

L'examen de la troisième partie du document AP II/31 a donné lieu à une longue discussion sur le principe même des engagements de renfort et des reclassements de postes envisagés par le Directeur du C.C.I.T.T. Tout en réservant expressément les résultats d'expertises sur le fonctionnement des Secrétariats de l'Union, dont le principe est fixé par la Résolution n^o 6 annexée à la Convention de Genève, 1959, la Commission a reconnu que l'activité du C.C.I.T.T. est en voie de constante expansion. La Commission a été informée que les effectifs actuels du Secrétariat sont débordés de travail; aussi l'engagement de renforts est-il une conséquence directe de l'augmentation de la tâche. Deux des postes dont la création est demandée seraient d'ailleurs simplement transférés du futur budget des réunions au budget ordinaire, sans augmentation effective des frais. La Commission a pris note que les deux nouveaux postes d'opérateurs pour le Laboratoire du C.C.I.T.T. sont demandés dans le Rapport de la 12^e Commission d'études, rapport qui a déjà été approuvé par l'Assemblée plénière.

Les reclassements de postes dont la nécessité est exposée au Document AP II/28 sont ceux que le Directeur du C.C.I.T.T. pourra être conduit à demander à la Commission de réexamen instituée par la Résolution 433 du Conseil d'administration. Il est prévu d'y ajouter une demande de reclassement de P3 à P4 pour le chef des travaux du Laboratoire. Mais il reste bien entendu que toutes les questions de reclassement sont du ressort,

en premier lieu, de la Commission de réexamen, puis du Secrétaire général, enfin du Conseil d'administration.

La Commission a finalement décidé de prévoir l'inscription dans les besoins financiers de la somme nécessaire aux reclassements proposés par le Directeur du C.C.I.T.T., étant clairement entendu que cette inscription n'exprimait en aucune façon son opinion quant à la nécessité ou à l'opportunité des reclassements effectivement proposés.

La Commission a approuvé, avec quelques modifications de détail, l'Annexe 1 à la troisième partie du Rapport sur les besoins financiers, pages 46 et 47 du Document AP II/31. Les résultats de l'expertise sur le fonctionnement des Secrétariats de l'Union restent également réservés en ce qui concerne leurs répercussions sur le futur budget des Services généraux.

L'examen de l'Annexe 2, budget des réunions du C.C.I.T.T. des années 1961 à 1963, a été renvoyé jusqu'à ce que la Commission A ait pris ses décisions quant aux méthodes de travail et à l'organisation des Commissions d'études.

Le Président de la Commission C

LANGENBERGER

Annexe: Rapport du Groupe de travail de M. Caruso à la Commission C.

ANNEXE

Rapport du Groupe de travail de M. Caruso à la Commission C

Le Groupe de travail est composé de délégués de l'Inde, du Pakistan et du Royaume-Uni; il est présidé par M. Caruso, délégué de l'Italie, et assisté de M. Wolf, administrateur du C.C.I.T.T.

Le mandat du Groupe de travail est:

1. d'examiner l'Accord conclu entre le Gouvernement de l'Inde et l'Union internationale des télécommunications et son application;
2. d'examiner la liste des Membres, Membres associés, exploitations privées reconnues, organismes scientifiques ou industriels et organisations internationales qui doivent participer aux frais de la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.;
3. d'examiner l'état des dépenses de la II^e Assemblée plénière.

1. *Examen de l'Accord passé entre l'Administration de l'Inde et l'U.I.T.*

L'attention du Groupe de travail se porte plus particulièrement sur les annexes jointes à l'accord. A l'Annexe 1 énumérant le personnel nécessaire pour assurer le Secrétariat de l'Assemblée, le Groupe de travail désire connaître au chiffre 24 le nombre des effectifs locaux engagés pour le Comité de réception. Selon une communication de l'Administration de l'Inde, ce nombre est de 40 personnes, échelonnées sur toute la durée de la réunion.

Le coût total de l'engagement des renforts locaux devait, selon les estimations faites en mars 1960, s'élever à 11 400 roupies. Plusieurs changements et adaptations ayant dû être pratiqués

quant au nombre et à la durée d'engagement de ces renforts, il semble que la dépense réelle finale pour leurs salaires sera de l'ordre de 13 000 roupies.

Les changements intervenus sont les suivants:

| Service | Nombre d'effectifs | | Durée d'engagement | |
|--|--------------------|-----------|--------------------|------------|
| | initial | définitif | initiale | définitive |
| | | | <i>jours</i> | |
| Frappe anglaise | 8 | 10 | 30 | 30 |
| | 6 | 4 | 23 | 27 |
| Ronéographie | 10 | 4 | 30 | 34 |
| | 8 | 12 | 23 | 30 |
| Messagers | 10 | 9 | 32 | 36 |
| | | 2 | | 35 |
| Distribution des documents . . | 6 | 5 | 32 | 29 |
| | | 1 | | 27 |
| Dessin | 2 | 2 | 30 | 30 |
| Total des jours d'engagement: 1434 et 1530 | | | | |

Les totaux figurant au bas de l'Annexe 1 pour le personnel emmené depuis Genève et celui recruté localement sont les suivants:

Pour la colonne Genève - C.C.I.T.T.: 14

Pour la colonne Genève - U.I.T.: 38

Pour la colonne « locaux »: 49

Le total général des effectifs à la disposition de la Conférence est de 101.

En examinant l'Annexe 2, le Groupe de travail, tout en renonçant à vérifier l'équipement des locaux, constate qu'ils correspondent entièrement aux besoins de la réunion, et exprime l'avis qu'il y aurait lieu de féliciter l'Administration indienne des excellentes dispositions prises quant aux locaux et au mobilier mis à la disposition de l'Assemblée plénière ainsi que de tous les autres arrangements pris par elle.

2. *Examen de la liste des Membres, Membres associés, exploitations privées reconnues, organismes scientifiques ou industriels et organisations internationales qui doivent participer aux frais de l'Assemblée plénière.*

Le Groupe de travail a examiné cette liste et l'a mise à jour. Il a exprimé le désir qu'elle soit publiée et remise à toutes les délégations présentes à l'Assemblée plénière afin qu'elles puissent en prendre connaissance. La liste figure en Annexe 1 au présent rapport. Les délégations sont priées de bien vouloir la vérifier et de communiquer leurs observations éventuelles dans le plus bref délai au Secrétariat du C.C.I.T.T.

3. *Examen de l'état des dépenses encourues sur place pour la II^e Assemblée plénière.*

Le Groupe de travail a vérifié les pièces comptables se rapportant aux dépenses effectuées à New Delhi jusqu'au 14 décembre et a constaté leur exactitude. Toutes ces pièces ont été dûment signées par l'Administrateur du C.C.I.T.T.

Il a également examiné les factures encore en instance et en a approuvé le principe. Il a approuvé les décisions prises en vue de réduire le montant total de la facture présentée par l'American Express Co. pour le transport du matériel de Bombay à New Delhi.

Le total des heures supplémentaires à faire jusqu'à la fin de l'Assemblée plénière par le personnel, tant européen que local, a été estimé à Fr.s. 8500,— pour le premier et à Rs. 4500,— pour le second, ce qui donne un total général de Fr.s. 12 500,— environ. Les récapitulations des heures supplémentaires du pool devront être examinées en commun avec les organes du Secrétariat général de l'U.I.T. après la fin de l'Assemblée plénière.

De l'avis du Groupe de travail, les estimations de dépenses faites et les crédits demandés par le Secrétariat du C.C.I.T.T. avant le début des travaux de la II^e Assemblée plénière semblent devoir suffire aux besoins réels. Le Groupe de travail approuve l'état des dépenses prévues au 14 décembre pour la II^e Assemblée plénière tel qu'il figure en Annexe 2 au présent rapport.

La Commission C sera invitée à se prononcer sur les virements de crédits proposés pour couvrir les dépassements de crédits inévitables accusés par certains chapitres du budget. Ces transferts de crédits sont de la compétence de la Commission C, conformément à l'Article 18 du Règlement financier de 1955.

Le Président du Groupe de travail,

A. CARUSO

Annexes: 2.

ANNEXE 1 AU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE M. CARUSO

1. Etat des Membres, Membres associés, Exploitations privées reconnues, Organismes scientifiques ou industriels et Organisations internationales qui doivent contribuer aux dépenses extraordinaires du C.C.I.T.T. pour la période allant de la I^e Assemblée plénière à la II^e Assemblée plénière

a) Membres

| | Nombre d'Unités contributives |
|--|----------------------------------|
| Arabie Saoudite (Royaume de l') | 1* |
| Argentine (République) | 25 |
| Australie (Fédération de l') | 20* |
| Autriche | 1/2* |
| Belgique | 8* |
| Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) | 3* |
| Bulgarie (République populaire de) | 1 |
| Cambodge (Royaume du) | 1* |
| Canada | 20* |
| Ceylan | 1* |
| Chine | 15* |
| Danemark | 5* |
| Espagne | 3* |
| Etats d'Outre-Mer de la Communauté et Territoires français d'Outre-Mer | 20* |
| Etats-Unis d'Amérique | 30* |
| Ethiopie | 1* |
| Finlande | 3 |
| France | 30* |
| | 187 1/2 |

* Pays et Organismes ayant participé aux travaux de la II^e Assemblée plénière.

| a) <i>Membres</i> (suite) | Nombre d'Unités contributives |
|--|----------------------------------|
| | 187½ |
| Hongroise (République populaire) | 1 |
| Inde (République de l') | 20* |
| Indonésie (République d') | 10* |
| Iran | 1* |
| Irlande | 3* |
| Israël (Etat d') | 1 |
| Italie | 20* |
| Japon | 25* |
| Jordanie (Royaume Hachémite de) | 1 |
| Laos (Royaume du) | ½* |
| Liban | ½* |
| Libéria | 3 |
| Libye (Royaume-Uni de) | ½ |
| Luxembourg | ½ |
| Malaisie (Fédération de) | ½* |
| Maroc (Royaume du) | 1 |
| Monaco | ½* |
| Norvège | 5* |
| Nouvelle-Zélande | 5* |
| Pakistan | 15* |
| Pays-Bas (Royaume des) | 10* |
| Pologne (République populaire de) | 10* |
| Portugal | 8 |
| République Arabe Unie | 5+1* |
| République Fédérale d'Allemagne | 20* |
| République fédérative populaire de Yougoslavie | 1* |
| République Socialiste Soviétique de l'Ukraine | 5* |
| Roumaine (République populaire) | 1* |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 30* |
| Soudan (République du) | 1 |
| Suède | 10* |
| Suisse | 10* |
| Tchécoslovaquie | 8* |
| Tunisie | 1* |
| Turquie | 5 |
| Union de l'Afrique du Sud et Territoires de l'Afrique du Sud-Ouest | 13 |
| Union des Républiques Socialistes Soviétiques | 30* |
| Viêt-Nam (République du) | 1* |
| b) <i>Membres associés</i> | |
| Singapore-Bornéo britannique (Groupe) | ½* |
| c) <i>Exploitations privées reconnues</i> | |
| Autriche | |
| Radio-Austria A.G. | ½ |
| | 472½ |

* Pays et Organismes ayant participé aux travaux de la II^e Assemblée plénière.

| c) <i>Exploitations privées reconnues</i> (suite) | Nombre d'Unités contributives |
|--|----------------------------------|
| Canada | 472½ |
| Telephone Association of Canada | 10* |
| Chili | |
| Compañía de Teléfonos de Chile | 3* |
| Cuba | |
| Cuban Telephone Company | 5 |
| Danemark | |
| Grande compagnie des télégraphes du Nord | 1* |
| Espagne | |
| Compañía Telefónica Nacional de España | 2* |
| Etats-Unis d'Amérique | |
| American Cable & Radio Corporation | ½* |
| American Telephone & Telegraph Co. | ½* |
| General Telephone and Electronics Corporation, Washington D.C. | ½* |
| Radio Corporation of Puerto Rico | ½* |
| RCA Communications, Inc. | ½* |
| Western Union Telegraph Company | ½* |
| France | |
| Compagnie française de câbles sous-marins et de radio | ½ |
| Compagnie générale de télégraphie sans fil | ½* |
| Italie | |
| Società Italcable | ½* |
| Japon | |
| Kokusai Denshin Denwa Company, Ltd. | ½* |
| Nippon Telegraph and Telephone Public Corporation | 1* |
| Mexique | |
| Teléfonos de México S.A. | 5* |
| Portugal | |
| Companhia Portuguesa Radio Marconi | ½ |
| République Fédérale d'Allemagne | |
| Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft | ½ |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | |
| Cable and Wireless Ltd. | 3* |
| Suisse | |
| Radio-Suisse S.A. | ½* |
| | |
| d) <i>Organismes scientifiques ou industriels</i> | |
| Belgique | |
| Bell Telephone Manufacturing, Anvers | ½* |
| Manufacture belge de lampes et de matériel électronique, Bruxelles | ½* |
| Etats-Unis d'Amérique | |
| International Business Machines Corporation IBM, New York N.Y. | ½ |
| Lenkurt Electric Co. Inc., San Carlos Cal. | ½* |
| Smith-Corona Merchant, Inc., Syracuse N.Y. | ½ |
| France | |
| Centre de recherches de la Compagnie générale d'électricité, Paris | ½ |
| Compagnie générale de constructions téléphoniques, Paris | ½* |
| Compagnie industrielle des téléphones, Paris | ½* |
| | 513 |

* Pays et Organismes ayant participé aux travaux de la II^e Assemblée plénière.

| | Nombre d'Unités contributives |
|---|----------------------------------|
| d) <i>Organismes scientifiques ou industriels (suite)</i> | |
| France (<i>suite</i>) | 513 |
| Etablissements Edouard Belin, Rueil-Malmaison | 1/2 |
| Le Matériel Téléphonique | 1/2* |
| Les Câbles de Lyon | 1/2 |
| Lignes télégraphiques et téléphoniques, Paris | 1/2* |
| Société alsacienne de constructions mécaniques, Paris | 1/2* |
| Société anonyme de télécommunications, Paris | 1/2* |
| Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (S.A.G.E.M.), Paris | 1/2 |
| Société des téléphones Ericsson, Colombes (Seine) | 1/2 |
| Société « Les Téléimprimeurs », Paris | 1/2 |
| Italie | |
| Società Telettra, Milano | 1/2 |
| Pays-Bas | |
| N.V. Philip's Telecommunicatie Industrie, Hilversum | 1 |
| République Fédérale d'Allemagne | |
| Felten & Guillaume, Carlswerk, Köln-Mülheim | 1 |
| Felten & Guillaume, Fernmeldeanlagen, Nürnberg | 1 |
| Siemens & Halske A.G., München | 3* |
| Telefunken G.m.b.H. Backnang | 1* |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | |
| Automatic Telephone and Electric Co. Ltd., London | 2* |
| The General Electric Co. Ltd of England, Coventry (Warwickshire) | 1* |
| e) <i>Organisations internationales</i> | |
| Association internationale du transport aérien (I.A.T.A.) | a* |
| Chambre de commerce internationale (C.C.I.) | a* |
| Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E.C.A.F.E.) | a* |
| Commission électrotechnique internationale (C.E.I.) | a |
| Commission mixte internationale pour la protection des lignes de télécommunication (C.M.I.) | a |
| Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension (C.I.G.R.E.) | a* |
| Organisation des Nations Unies | a |
| Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) | a |
| Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.) | a |
| Organisation internationale de normalisation (I.S.O.) | a |
| Organisation internationale de radiodiffusion et télévision (O.I.R.T.) | a* |
| Organisation météorologique mondiale (O.M.M.) | a* |
| U.N.E.S.C.O. | a* |
| Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.) | a |
| Union internationale des chemins de fer (U.I.C.) | a |
| Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (U.I.P.D.E.) | a* |
| Union internationale des transports publics (U.I.T.P.) | a |
| | 528 |

* Pays et Organismes ayant participé aux travaux de la II^e Assemblée plénière.

a Organisation exonérée de toute contribution aux dépenses, en application de la Résolution N^o 222 (modifiée) du Conseil d'administration.

2. Administrations de pays Membres et Membres associés de l'Union qui participent aux travaux de la
II^e Assemblée plénière en vertu de la Résolution N^o 416 du Conseil d'administration

a) *Membres*

| | Nombre d'Unités à raison de 500 fr.s. |
|--|--|
| Afghanistan | 1* |
| Colombie | 3* |
| Corée | 1* |
| Kuwait | 1* |
| Mali | 1* |
| Mexique | 8* |
| République Centrafricaine | ½* |
| Sénégal | 1* |
| Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouverne- ment du Royaume-Uni | 8* |
| Thaïlande | 5* |
| Venezuela | 10* |

b) *Membres associés*

| | |
|---|----|
| Afrique orientale britannique | ½* |
| | 40 |

* Pays et Organismes ayant participé aux travaux de la II^e Assemblée plénière.

ANNEXE 2 AU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE M. CARUSO

Etat des dépenses de la II^e Assemblée plénière par rapport au budget

134

RAPPORTS D'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

| | Budget révisé 1959/1960 | Dépenses à fin novembre 1960 | Dépenses engagées ou estimées au 14-XII-60 | Dépenses totales probables | Solde budgétaire disponible | Virements de crédits |
|---|----------------------------|---------------------------------|--|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| | Fr.s. | Fr.s. | Fr.s. | Fr.s. | Fr.s. | Fr.s. |
| <i>Dépenses de personnel</i> | | | | | | |
| Services administratifs | 256 696,35 | 161 412,40 | 39 576,55 | 200 988,95 | 55 707,40 | —48 000,— |
| Services linguistiques | 577 401,50 | 378 558,15 | 187 805,45 | 566 363,60 | 11 037,90 | — 5 000,— |
| Service de reproduction | 72 445,95 | 88 785,60 | 18 561,15 | 107 346,75 | —34 900,80 | +40 000,— |
| Assurances | 35 667,85 | 10 013,30 | 345,50 | 10 358,30 | 25 309,05 | —20 000,— |
| <i>Dépenses de locaux et de matériel</i> | | | | | | |
| Locaux, mobilier, machines | 91 296,25 | 7 601,05 | 46 500,— | 54 101,05 | 37 195,20 | —33 000,— |
| Production de documents | 85 819,30 | 109 023,77 | 1 030,— | 110 053,77 | —24 234,47 | +32 000,— |
| Fournitures et frais généraux de bureau | 76 862,15 | 72 509,21 | 30 588,30 | 103 097,51 | —26 235,36 | +41 000,— |
| Interprétation simultanée et autres inst. techn. | 19 456,70 | 6 868,15 | —,— | 6 868,15 | 12 588,55 | —12 000,— |
| Imprévu | 11 095,55 | 95,55 | —,— | 95,55 | 11 000,— | —11 000,— |
| <i>Frais de trésorerie</i> | | | | | | |
| Intérêts des sommes avancées | 32 079,— | 6 079,— | 33 000,— | 39 079,— | — 7 000,— | + 8 000,— |
| <i>Frais de représentation</i> | | | | | | |
| Participation aux réunions d'un autre C.E.I. ou d'autres organisations internationales | 40 419,85 | 48 146,86 | —,— | 48 146,86 | — 7 727,01 | + 8 000,— |
| | 1 299 240,45 | 889 093,04 | 357 406,95 | 1 246 499,49 | 52 740,46 | — |

RAPPORT DE LA COMMISSION D

QUESTIONS INTÉRESSANT LES PAYS NOUVEAUX OU EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

(Texte amendé et approuvé par l'Assemblée plénière dans ses 6^e et 9^e séances)

1. Organisation proposée pour le traitement des questions intéressant les pays nouveaux ou en voie de développement.

1.1 La Commission D est arrivée à la conclusion que la meilleure façon de traiter les questions intéressant les pays nouveaux ou en voie de développement serait de profiter de l'existence actuelle de Sous-Commissions du Plan pour les différentes régions du monde.

1.2 Il a en effet paru plus simple à la Commission D de procéder par adaptation des structures actuelles que par des refontes complètes de structure. L'extension du domaine d'activité des Sous-Commissions régionales du Plan permet en outre d'avoir d'emblée la coordination entre les études du ressort du C.C.I.R. et celles du ressort du C.C.I.T.T. En effet, les Sous-Commissions régionales du Plan sont comme la Commission du Plan des organismes mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R.

1.3 La Commission D a l'honneur de proposer à l'Assemblée plénière les trois directives suivantes:

- 1) Il sera établi trois Sous-Commissions régionales du Plan pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie (Résolution n° 383 du Conseil d'administration).
- 2) Au cours de leurs réunions, les Sous-Commissions régionales du Plan devront examiner les questions techniques, d'exploitation et de tarification que pose, directement ou indirectement, la mise en application des diverses phases du Plan, et prendre les mesures appropriées à leur sujet.
- 3) Les Sous-Commissions régionales du Plan devront veiller à ce que les questions nouvelles qui seront présentées pendant leurs réunions soient traitées conformément aux dispositions du numéro 180 de la Convention. Les Commissions d'études compétentes qui auront été saisies de ces questions pourront, si nécessaire, constituer des groupes de travail spéciaux auxquels sera confié l'examen de ces questions.

2. Mise en place de l'organisation prévue.

2.1 La Commission D a noté que l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T. ne pouvait mettre en vigueur les dispositions ci-dessus au sujet des attributions des Commissions et Sous-Commissions du Plan qu'en ce qui concerne les questions du ressort propre au C.C.I.T.T.

2.2 Pour ce qui est des questions relevant du C.C.I.R., les décisions définitives ne pourront être prises que par l'Assemblée plénière du C.C.I.R., qui doit se réunir à New Delhi en 1963. En attendant la réunion de cette Assemblée plénière, des dispositions provisoires pourront vraisemblablement être définies par le Directeur du C.C.I.R. après consultation des administrations et exploitations privées Membres du C.C.I.R.

2.3 La Commission D estime que le programme des travaux des Sous-Commissions régionales du Plan doit, en ce qui concerne les questions du ressort du téléphone et du télégraphe, être déjà fixé par l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T., qui a pleinement compétence pour en traiter.

2.4 En ce qui concerne les questions du ressort du C.C.I.R., l'Assemblée plénière pourrait exprimer le *Vœu* que l'Assemblée plénière du C.C.I.R. puisse adhérer aux dispositions prévues par l'Assemblée plénière du C.C.I.T.T., quitte à apporter, à la suite de l'enquête réalisée par le C.C.I.R., quelques retouches à l'organisation envisagée.

2.5 La Commission D pense que l'Assemblée plénière voudra sans doute attirer l'attention du Conseil d'administration sur le caractère urgent que présente le problème des besoins des pays nouveaux et en voie de développement et sur la nécessité de mettre en place le plus rapidement possible l'organisation prévue pour apporter, au sein du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R., cette assistance.

2.6 La Commission D a pris connaissance du fait que les prévisions budgétaires du C.C.I.T.T. qui ont été soumises au Conseil d'administration pour être incorporées dans le budget unique de l'U.I.T., ont tenu compte des réunions de Sous-Commissions régionales du Plan, ces réunions ayant été toutefois uniquement prévues en fonction des problèmes qui avaient été jusqu'à présent traités par la Commission du Plan et par ses Sous-Commissions. L'extension des attributions des Sous-Commissions régionales du Plan ne doit entraîner comme complément de dépenses que celles correspondant à la prolongation de durée de ces Sous-Commissions et aux indemnités de séjour correspondantes pour les fonctionnaires de l'U.I.T.

3. Textes régissant les activités de la Commission du Plan et de ses Sous-Commissions.

3.1 La Commission D a constaté qu'il n'existait aucun texte régissant les activités de la Commission du Plan, à l'exception d'une Résolution du Conseil d'administration. Cette Résolution, qui porte actuellement le n° 292, date de 1953 et a été amendée à plusieurs reprises, la dernière fois en mai 1958.

3.2 Les activités de la Commission du Plan relèvent à la fois du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. Son rôle est d'établir par l'intermédiaire de ses Sous-Commissions un Plan général de développement du réseau international, destiné à aider les administrations et exploitations privées reconnues quand elles concluent entre elles, *dans leur pleine souveraineté*, des accords en vue d'organiser et d'améliorer les services internationaux entre leurs pays. Le travail de la Sous-Commission du Plan se traduit ainsi par l'établissement de cartes et de listes donnant la physionomie générale des réseaux de télécommunications existants ou projetés dans la région considérée.

3.3 La Commission D pense que l'Assemblée plénière devrait attirer l'attention du Conseil d'administration sur l'opportunité de compléter les dispositions de la Résolution n° 292, afin de tenir compte des nouvelles activités qui vont être confiées aux Sous-Commissions régionales du Plan en vue de l'examen des problèmes intéressant les pays nouveaux ou en voie de développement.

3.4 La Commission D a relevé le fait que certaines confusions pouvaient se produire par suite de la terminologie existante pour la désignation — de la Commission du Plan — des Commissions d'études des C.C.I.

Si le même terme « Commission » et « Sous-Commission » est bien employé en français, en anglais, au contraire, une distinction est faite entre les « Study Groups » (Commissions d'études) normaux des C.C.I. et les « Committees » and « Sub-Committees » pour le Plan.

L'usage du mot « Committee » qui est celui employé pour le titre du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. ne paraît donc pas le meilleur, si l'on veut, dans la terminologie employée par l'U.I.T., respecter la hiérarchie entre les Comités consultatifs internationaux et leurs organes internes.

4. Etablissement d'une liste des points qui intéressent particulièrement les pays nouveaux ou en voie de développement.

4.1 La Commission D a établi une liste des points qui intéressent plus particulièrement les pays nouveaux ou en voie de développement. Cette liste est donnée ci-après en Appendice.

Elle ne doit pas être considérés comme la liste des questions qui doivent systématiquement être étudiées par les Sous-Commissions régionales du Plan, mais seulement comme une liste des questions qu'il serait éventuellement utile d'étudier. Le libellé des points mentionnés est fort concis et devrait bien entendu être précisé lorsque des questions devront être étudiées par les Commissions d'études d'un C.C.I., ou par les Sous-Commissions régionales du Plan.

4.2 La Commission D a noté en particulier sur cette liste les deux points suivants qui pourraient faire l'objet de questions à mettre à l'étude dès à présent par l'Assemblée plénière:

4.3 Le premier de ces points est relatif à l'établissement de clauses communes générales pour la spécification de centraux automatiques nationaux. Ce point a fait l'objet d'une question nouvelle proposée par la 11^e Commission d'études.

4.4 Un autre point, qui est mentionné sous le numéro I.1. a) de la liste, fait suite à une suggestion présentée par la Commission Mixte d'Assistance technique (C.M.A.T.) lors de sa réunion en 1957. Il s'agit de procéder à l'étude des conditions de développement économique pour les télécommunications et de définir par exemple quelle est, en pourcentage, la part consacrée aux télécommunications dans un plan national d'investissement ou dans un budget économique exprimé en termes de revenu national. Cette étude devrait permettre de se référer à la situation existante à cet égard dans les pays les plus développés ou dans les pays pour lesquels un développement rapide des télécommunications est intervenu, de même qu'à la situation qui règne dans les pays moins développés pour pouvoir en tirer des comparaisons.

APPENDICE

Liste des points qui intéressent les pays nouveaux ou en voie de développement

I. *Etude générale et planification*

1. Etablissement de nouveaux réseaux de communications et développement des réseaux existants:
 - a) planification générale, rôle des télécommunications dans l'économie d'un pays;
 - b) planification des réseaux interurbains;
 - c) planification des réseaux urbains.
2. Spécifications générales de systèmes de transmission.
3. Spécifications générales pour des systèmes de commutation.
4. Spécifications générales pour les réseaux téléphoniques locaux.

II. *Administration et exploitation*

1. Organisation des services de télécommunications.
2. Conditions d'exploitation.
3. Prix de revient, tarifs et répartition des taxes.
4. Problèmes techniques et de maintenance.

III. Formation du personnel

1. Manque de personnel qualifié pour les services techniques, les services administratifs et les services de maintenance.
2. Complément de formation du personnel déjà en service.

ANNEXE

Procédures de travail des Sous-Commissions régionales du Plan pour l'examen des questions intéressant les pays nouveaux ou en voie de développement

(Partie du rapport de la Commission D disjointe par l'Assemblée plénière et soumise au Conseil d'administration à titre d'information provisoire)

1. Les Sous-Commissions régionales du Plan devraient en premier lieu faire l'inventaire des questions qui intéressent les pays nouveaux ou en voie de développement de leur région. Suivant la nature de ces questions, une Sous-Commission régionale peut se trouver placée devant l'une ou l'autre des deux situations suivantes:

2. *Questions déjà traitées par le C.C.I.T.T.*

Certaines des questions envisagées ont déjà fait l'objet d'études et éventuellement d'Avis, de la part du C.C.I.T.T. La Sous-Commission régionale se borne alors à constater la situation, à « extraire des Avis des C.C.I. les dispositions susceptibles d'intéresser les pays nouveaux ou en voie de développement et à présenter ces dispositions sous une forme aussi claire et aussi pratique que possible » pour les pays intéressés. Ce faisant, elle applique les dispositions de la Recommandation n° 2 de la Conférence de Plénipotentiaires de Genève (1959). Le travail de mise au point des Avis des C.C.I. est effectué par la Sous-Commission régionale, et celle-ci a à sa disposition le Secrétariat du C.C.I. s'il lui est nécessaire de compléter la mise au point des textes jugés intéressants par la Sous-Commission régionale.

3. *Questions non encore traitées par le C.C.I.T.T.*

Les questions nouvelles qui sont dégagées par la Sous-Commission régionale n'ont pas encore fait l'objet d'études de la part du C.C.I.T.T. Ces questions peuvent elles-mêmes être divisées en deux catégories:

- questions présentant un caractère mondial;
- questions présentant un caractère purement régional.

4. *Questions présentant un caractère mondial.*

Les questions d'intérêt mondial devraient être transférées aux Commissions d'études compétentes du C.C.I. intéressé en utilisant la disposition de l'alinéa 180 de la Convention des télécommunications, d'après laquelle une question se trouve inscrite au programme des travaux

d'un C.C.I. lorsque 12 pays Membres ou Membres associés de l'Union en font la demande. Ces questions sont dès lors étudiées par les Sous-Commissions d'études compétentes, qui en font rapport devant l'Assemblée plénière du C.C.I.

On notera que ces Commissions d'études peuvent être aussi bien celles du C.C.I.R. que celles du C.C.I.T.T. On remarquera également que, parmi les questions d'intérêt mondial, il faut comprendre toutes les questions présentant un intérêt pour les pays appartenant à plusieurs régions du monde, et parmi celles-ci les questions d'intérêt *national* mentionnées au n° 179 de la Convention. En effet, dès que des problèmes d'intérêt national sont communs à des pays de différentes régions du monde, ils prennent par là même un caractère mondial.

5. *Questions présentant un caractère purement régional**.

La Commission D a examiné la procédure à envisager pour traiter de telles questions. La Sous-Commission régionale du Plan devrait être compétente pour traiter elle-même ces questions en créant, si besoin est, les groupes de travail appropriés; les projets d'Avis élaborés par les Sous-Commissions régionales du Plan seraient soumis directement à l'approbation de la prochaine Assemblée plénière, soit du C.C.I.R. soit du C.C.I.T.T. Les projets d'Avis émanant des Sous-Commissions régionales devraient être transmis à la Commission d'études normale intéressée à titre d'information seulement.

* *Note du Directeur du C.C.I.T.T.* Au cours des débats en Assemblée plénière, l'opinion a été également émise que les questions de caractère régional pourraient être transmises à la Commission d'études intéressée du C.C.I.T.T. ou du C.C.I.R. à charge pour cette Commission de créer un groupe de travail spécial pouvant au besoin se réunir dans la région intéressée.

RÉSOLUTIONS ET VŒUX
ÉMIS PAR LES ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION N° 1

Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T.

(Genève, 1956; Genève, 1958 et New Delhi, 1960)

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique,

vu l'Article 13, § 5 (2), de la Convention internationale des télécommunications, Genève, 1959;

vu l'Article 15, § 1 (c), de la Convention internationale des télécommunications, Genève, 1959;

vu le Chapitre 10, art. 2 (2), le Chapitre 11 et le Chapitre 16, art. 4, du Règlement général annexé à la Convention de Genève, 1959,

DÉCIDE

que les dispositions du Règlement général annexé à la Convention de Genève, 1959, sont complétées comme il suit, en ce qui concerne l'organisation du C.C.I.T.T.:

I. *Assemblée plénière (A.P.)*

1. *a)* Si l'A.P. se réunit au siège de l'Union, la date exacte de cette réunion est fixée par le Directeur du Comité après entente avec le Secrétaire général de l'Union. Si l'A.P. ne se réunit pas au siège de l'Union, la date exacte de la réunion est fixée par le Gouvernement invitant après entente avec le Directeur du Comité.

b) Le Directeur du Comité envoie à tous les Membres et Membres associés de l'Union l'invitation à participer à la réunion de l'A.P. Si une exploitation privée reconnue

est déjà membre du C.C.I.T.T., l'invitation est aussi adressée à cette exploitation privée; dans le cas contraire, il appartient au Membre ou Membre associé de communiquer cette invitation aux exploitations privées reconnues de son pays. Si l'A.P. ne se réunit pas au siège de l'Union, l'invitation précitée est envoyée par le Directeur du Comité au nom du Gouvernement invitant.

c) Les membres du C.C.I.T.T. qui veulent participer à cette réunion sont tenus de faire connaître, par lettre ou télégramme adressé au Directeur du Comité un mois au moins avant la réunion, les noms des délégués des administrations et des représentants des exploitations privées reconnues qui assisteront aux séances des Commissions préparatoires et aux séances de l'A.P. (et spécialement le nom du chef de la délégation) ainsi que les noms des experts des organismes scientifiques et industriels qui assisteront seulement aux séances des Commissions préparatoires. Le Directeur du C.C.I.T.T. en informe l'administration du gouvernement invitant, s'il y a lieu.

d) Le Directeur du C.C.I.T.T. invite à participer à l'A.P., à titre consultatif, le Directeur du C.C.I.R., les Nations Unies, les institutions spécialisées en relation avec les Nations Unies qui admettent réciproquement la représentation de l'Union à leurs conférences, ainsi que les autres organisations internationales reconnues par le Conseil d'administration comme coordonnant leurs travaux avec ceux de l'Union et ayant des activités connexes. Les Nations Unies, les institutions spécialisées et autres organisations internationales sont tenues de faire connaître les noms de leurs observateurs dans les mêmes conditions que celles fixées à l'alinéa *c)* pour les Membres du C.C.I.T.T.

2. *a)* Avant la séance d'ouverture de l'A.P., les chefs de délégation se réunissent:

- pour établir, sur proposition du Directeur du C.C.I.T.T., le plan de travail de l'A.P. qui sera proposé à l'A.P. lors de sa première réunion (ce plan peut contenir des propositions de constitution de Commissions pour la durée de l'A.P.);
- pour désigner les personnes qui seront proposées comme vice-présidents et, s'il y a lieu (réunion de l'A.P. au siège de l'Union), comme président de la réunion de l'A.P.;
- pour proposer à l'A.P. la constitution de la « Commission de contrôle budgétaire » chargée d'examiner le « Rapport sur les besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine A.P. » et les dépenses occasionnées par l'A.P. en cours;
- pour proposer à l'A.P. la constitution de la Commission du « Programme des travaux des Commissions d'études » (voir sous 5) et les autres commissions d'A.P. dont les chefs de délégation estimeraient l'établissement utile.

b) Avant la séance de clôture de l'A.P., les chefs de délégation se réunissent pour faire à l'A.P. des propositions concernant:

- la constitution des Commissions d'études;

— la désignation des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études, des Présidents et Vice-Présidents des Sous-Commissions d'études.

3. a) Les Avis soumis au vote au cours d'une A.P. sont considérés comme acceptés s'ils obtiennent la majorité des voix; les procès-verbaux des séances de l'A.P. indiquent le résultat du vote sans indiquer les délégations ayant voté pour ou contre, à moins qu'une délégation ne demande expressément que son vote soit mentionné.

b) Les Avis correspondants mentionnent également ces résultats sous la forme: « Le C.C.I.T.T. émet, à l'unanimité, l'avis... » ou « Le C.C.I.T.T. émet à la majorité (par ... voix contre ... voix, avec ... abstentions) l'avis ... ».

c) Il n'est pas admis qu'une délégation vote pour le compte d'une administration qui n'est pas représentée à l'A.P. par une délégation; lorsqu'un pays n'est pas représenté par une Administration, les représentants de ses exploitations privées reconnues ont, ensemble et quel que soit leur nombre, droit à une seule voix.

4. L'A. P., sur la proposition des chefs de délégation, constitue les Commissions et les Sous-Commissions d'études. Elle désigne les Rapporteurs principaux, Vice-Rapporteurs principaux, Présidents et Vice-Présidents de ces Commissions ou Sous-Commissions.

5. L'A.P. constitue une Commission du « Programme des travaux des Commissions d'études » formée par:

- les Rapporteurs principaux des Commissions d'études et les Présidents des Sous-Commissions d'études constituées par l'A.P.,
- les représentants des délégations.

Cette Commission du Programme des travaux des Commissions d'études examine les questions dont la création ou la poursuite de l'étude ont été proposées par les Commissions d'études, en apprécie l'opportunité et l'urgence, vérifie que les textes de ces questions sont clairs et précis et qu'il n'y a pas duplication de questions entre Commissions, groupe les questions connexes et présente à l'A. P. un rapport contenant les libellés des questions dont elle propose l'étude et la répartition de ces questions entre les Commissions et Sous-Commissions d'études.

La Commission du Programme des travaux des Commissions d'études propose à l'approbation de l'A.P. un projet de programme de réunions des Commissions et Sous-Commissions d'études jusqu'à l'A.P. suivante.

6. Sur la proposition de la Commission du Programme des travaux des Commissions d'études, l'A.P.:

- établit la liste et le texte des questions dont l'étude doit être entreprise ou poursuivie jusqu'à la prochaine A.P.;

- attribue ces questions aux Commissions et Sous-Commissions;
- décide, lorsqu'une question intéresse plusieurs Commissions ou Sous-Commissions, quelle Commission ou Sous-Commission aura la direction de l'étude; décide s'il y a lieu de constituer pour l'étude de cette question un *groupe de travail mixte* formé par des Rapporteurs de plusieurs Commissions ou Sous-Commissions ou si l'étude sera faite par une seule Commission ou Sous-Commission avec la collaboration de Rapporteurs d'autres Commissions ou Sous-Commissions;
- établit, autant que possible, le projet de programme des réunions des Commissions et Sous-Commissions d'études jusqu'à la réunion de la prochaine A.P.

II. Directeur

1. Le Directeur du C.C.I.T.T. a qualité pour entrer directement en relation avec les Rapporteurs principaux et les Rapporteurs des Commissions et des Sous-Commissions d'études.

2. Pour que le Directeur et ses adjoints puissent se tenir informés des progrès de la technique, les administrations et exploitations privées (dans la mesure où les circonstances le permettent) l'autorisent à visiter leurs installations et à obtenir tous les renseignements nécessaires; les dépenses faites pour ce motif sont à la charge du C.C.I.T.T.

3. Le Directeur prend toutes les mesures nécessaires concernant la préparation des réunions de l'A.P., des Commissions d'études et des Sous-Commissions, dont il doit coordonner les travaux de façon à tirer des réunions le maximum de résultats dans le minimum de temps. A cet effet, il peut, avec l'accord des Rapporteurs principaux des Commissions d'études ou des Présidents des Sous-Commissions d'études, décider, au même titre que l'Assemblée plénière, la constitution de groupes de travail propres à une Commission ou une Sous-Commission ou de groupes de travail mixtes intéressant plusieurs Commissions ou Sous-Commissions en vue de l'étude d'une question ou d'un groupe de questions. Il fixe, en accord avec les Rapporteurs principaux ou Présidents intéressés, les dates et programmes des réunions des Commissions, Sous-Commissions et groupes de travail; il groupe ces réunions dans le temps suivant la nature des travaux et les possibilités du Secrétariat du C.C.I.T.T.

4. a) Dans son « Rapport sur les besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine Assemblée plénière », le Directeur communique à l'A.P., d'une part (à titre d'information), les résumés des comptes des années écoulées depuis la précédente A.P. et, d'autre part, les « Projets de dépenses du C.C.I.T.T. » pour couvrir les besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine A.P.

b) Ces « Projets de dépenses du C.C.I.T.T. » sont soumis à l'examen préalable de la « Commission de contrôle budgétaire »; le Président de cette Commission prépare

sur ce sujet un rapport pour documenter l'A.P. Après approbation, ces « Projets de dépenses du C.C.I.T.T. » sont communiqués (par le Directeur du C.C.I.T.T.) au Secrétaire général de l'Union, pour présentation au Conseil d'administration de l'Union.

c) Après l'A.P., le Directeur communique au Secrétariat général de l'Union (pour documenter le Conseil d'administration de l'Union) la liste des réunions de Commissions d'études prévues jusqu'à la prochaine A.P. et l'estimation des frais probables des dites réunions de Commissions d'études.

d) Le Directeur du C.C.I.T.T. soumet à l'examen préliminaire de la « Commission de contrôle budgétaire », puis à l'approbation de l'A.P., le compte de dépenses extraordinaires occasionnées par l'A.P. en cours.

5. Le Directeur peut, dans les limites de la Réglementation de l'Union, soumettre à l'A.P. pour la suite qu'elle jugera bon de leur donner, tout rapport et toute proposition qui lui sembleront utiles pour l'amélioration des travaux du C.C.I.T.T.

6. a) Après la clôture d'une réunion d'A.P. le Directeur envoie aux administrations Membres de l'Union, aux exploitations privées reconnues et organismes scientifiques ou industriels qui participent aux travaux du C.C.I.T.T., aux organisations internationales admises à coopérer aux travaux du C.C.I.T.T., la liste des Commissions et Sous-Commissions d'études établie par l'Assemblée plénière avec indication des questions qui sont attribuées à ces Commissions (ou Sous-Commissions); il les prie de lui faire connaître les Commissions et Sous-Commissions aux travaux desquelles ils désirent participer et de lui indiquer les noms des Rapporteurs ou Experts qu'ils désignent pour les y représenter.

b) Il les informe qu'ils peuvent lui communiquer leurs observations, leurs résultats d'expérience et les projets des réponses qu'ils proposent de faire à ces diverses questions.

7. Lorsque les circonstances l'exigent, le Directeur du C.C.I.T.T. est autorisé à prendre des mesures exceptionnelles pour assurer l'efficacité des travaux du C.C.I.T.T.

III. *Commissions d'études et Sous-Commissions d'études*

1. a) Les Commissions d'études sont classées en Commissions normales, Commissions mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R., Commissions spéciales.

b) Une Commission spéciale doit, avant présentation à l'A.P., soumettre aux Commissions normales intéressées, les projets d'Avis qu'elle a rédigés.

c) Une Commission mixte, créée par l'accord des Assemblées plénières des deux C.C.I., soumet ses projets d'Avis à la première Assemblée plénière qui se réunit après la

confection du projet d'Avis; l'adoption par cette Assemblée plénière d'un projet d'Avis présenté par une Commission mixte constitue l'adoption provisoire jusqu'à l'approbation par l'A.P. de l'autre C.C.I.

La gestion administrative d'une Commission mixte est confiée à un des C.C.I.; ce C.C.I. en nomme le Rapporteur principal; l'autre C.C.I. en nomme le Vice-Rapporteur principal*.

2. a) Les administrations et exploitations privées sont représentées par des Rapporteurs, nominalement désignés et choisis par elles comme personnes qualifiées pour étudier des solutions techniquement et économiquement satisfaisantes.

b) Pour l'étude des questions présentant un intérêt commun au C.C.I.T.T. et au C.C.I.R., les administrations et exploitations privées peuvent également désigner des Rapporteurs, côté C.C.I.R., à une Commission d'études du C.C.I.T.T.; une telle désignation n'entraîne pas l'obligation de participer aux dépenses du C.C.I.T.T.

3. a) Les administrations et exploitations privées, membres d'une Commission d'études, les Rapporteurs principaux et les Rapporteurs envoient au Directeur du C.C.I.T.T. leurs contributions, observations, résultats d'expérience ou propositions relatifs aux études en cours.

b) Cette documentation est envoyée au Directeur du C.C.I.T.T. en trois exemplaires, dans une des langues de travail du C.C.I.T.T. (français, anglais ou espagnol). Un gros avantage pour le Secrétariat du C.C.I.T.T. résulterait de l'envoi de ces contributions, résultats d'expérience ou propositions, dans deux au moins des langues de travail du C.C.I.T.T.

c) La documentation destinée à être étudiée lors d'une réunion d'une Commission ou d'une Sous-Commission d'études doit parvenir au Directeur quatre mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture de cette réunion.

4. a) Le Directeur réunit, question par question, la documentation reçue, fait procéder aux traductions nécessaires et envoie, autant que possible deux mois avant la date fixée pour le début de la réunion d'une Commission ou Sous-Commission ayant cette question à son ordre du jour, le document ainsi établi aux Rapporteurs intéressés, dans la langue de travail désirée par eux.

b) Les contributions reçues par le Directeur moins de quatre mois avant la réunion d'une Commission ne pourront pas, en règle générale, être publiées par le Directeur du C.C.I.T.T. à temps pour cette réunion.

* Lors de la II^e A. P. du C.C.I.T.T., vu l'urgence que présentait la constitution de la Commission mixte du Plan et de ses Sous-Commissions, le C.C.I.T.T., qui a la gestion de cette Commission, a désigné, à titre provisoire, les Vice-Rapporteurs principaux de cette Commission et de ses Sous-Commissions; ces nominations provisoires sont valables jusqu'à la prochaine Assemblée Plénière du C.C.I.R. qui procédera à la nomination définitive des Vice-Rapporteurs principaux.

c) A l'aide des contributions reçues dans les conditions précisées au § 3 ci-dessus, le Directeur établit pour chaque question un exposé résumant l'état de l'étude. Cet exposé est envoyé, autant que possible, aux Rapporteurs intéressés avant la réunion de la Commission ou de la Sous-Commission.

d) Si un Rapporteur principal, en accord avec les Rapporteurs de sa Commission, déclare que sa Commission (ou Sous-Commission) peut travailler en disposant seulement des documents dans la langue de travail utilisée pour le document original, le Directeur envoie la documentation, regroupée comme il est décrit au § 4 a) ci-dessus, sans faire procéder aux traductions. Cette procédure ne pourra être modifiée pendant la période s'écoulant entre deux Assemblées plénières.

5. Les Commissions et Sous-Commissions d'études se réunissent, en principe, une fois dans l'intervalle de temps qui sépare la clôture d'une A. P. et les réunions prévues ci-après au § 11a). En cas de circonstances exceptionnelles, des réunions supplémentaires peuvent se tenir, avec l'approbation du Directeur et avec l'accord de la majorité des administrations inscrites dans la Commission ou la Sous-Commission.

6. a) Le Rapporteur principal dirige les discussions pendant la réunion, en s'appuyant sur le Secrétariat.

b) Les Commissions et Sous-Commissions peuvent constituer pendant leurs réunions des *équipes de travail* — aussi restreintes que possible — pour l'étude de questions attribuées à ces Commissions ou Sous-Commissions.

c) La rédaction des projets d'Avis, des Recommandations ou Résolutions est faite par le Rapporteur principal, autant que possible avec l'aide du Secrétariat spécialisé ou d'équipes de travail temporaires. Ces textes doivent être approuvés dans leur forme définitive avant la séparation de la réunion.

7. a) Le rapport rendant compte des travaux effectués au cours d'une réunion est préparé par le Secrétariat.

b) Ce rapport est soumis à l'approbation de la Commission d'études ou Sous-Commission d'études, avant la fin de sa réunion.

8. Les administrations et exploitations privées sont autorisées à communiquer les rapports et documents des Commissions d'études à tous les experts qu'elles jugent utile de consulter, sauf dans le cas où la Commission intéressée a décidé que son rapport ou un document devait être tenu confidentiel.

Une Commission peut décider qu'une réunion est limitée aux Rapporteurs des administrations et des exploitations privées reconnues.

9. Une Commission d'études peut renvoyer à une Sous-Commission dépendant d'elle une question qui lui a été attribuée par l'A.P. et elle peut confier à cette Sous-Commission toute question dont elle juge l'étude nécessaire pour la continuation de ses travaux.

Une Commission peut confier à un Groupe de travail l'étude préalable d'une question ou d'un groupe de questions. Elle peut, en accord avec une autre Commission d'études (ou en cas de nécessité avec plusieurs autres Commissions d'études) confier à un Groupe de travail mixte l'étude d'une question ou d'un groupe de questions d'intérêt commun à ces Commissions. Une des Commissions, dite directrice, conserve la responsabilité définitive de l'étude, les rapports des Groupes de travail mixte et les contributions ayant servi à leurs travaux sont envoyés à tous les membres des Commissions intéressées.

10. *a)* Le Directeur du C.C.I.T.T. envoie à toutes les administrations et exploitations privées reconnues membres du C.C.I.T.T., comme rapport préliminaire à l'A.P., des rapports rendant compte des travaux de chaque Commission.

b) Si, par exception à la règle de l'Article 11 *a)* ci-après, une Commission d'études ne se réunit pas au lieu de réunion de l'A.P., avant la séance d'ouverture de l'A.P., c'est le rapport final sur les travaux de cette Commission qui est envoyé par le Directeur.

c) Ces rapports sont présentés aussitôt que possible et au moins un mois avant la date de début de l'A.P., et dans les langues de travail utilisées par l'A.P.

11. *a)* Toutes les Commissions d'études se réunissent simultanément au lieu de réunion de l'A.P., avant la séance d'ouverture de l'A.P., afin de mettre définitivement au point les textes des projets d'Avis à soumettre à l'approbation de l'A.P.

b) Le programme de l'ensemble de ces réunions de Commissions d'études (pendant les jours qui précèdent l'A.P.) est adressé par le Directeur en temps utile aux administrations et aux exploitations privées reconnues des pays Membres du C.C.I.T.T., afin de leur permettre d'assister à ces réunions. Les organismes scientifiques ou industriels autorisés à participer aux réunions des Commissions et des Sous-Commissions d'études reçoivent également ce programme.

c) Le rapport final de chaque Commission d'études, établi dans les conditions définies aux § 7 et 10 *b)* ci-dessus, est transmis à l'A.P.

12. Pendant les sessions de l'A.P., les Rapporteurs principaux se tiennent à la disposition de l'A.P. pour lui fournir tous renseignements sur les questions qui intéressent leurs Commissions d'études.

RÉSOLUTION N° 2

Abréviation pour désigner le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique

(Cette Résolution a été supprimée à New Delhi, 1960)

RÉSOLUTION N° 3**Assistance technique**

(Cette Résolution, publiée pages 87 à 90 du Tome I du *Livre Rouge*, est maintenant dépassée; voir le Rapport sur l'Assistance technique émis par la II^e Assemblée plénière et publié pages 135 à 140 du Tome I *bis*)

RÉSOLUTION N° 4**Publication des ouvrages du C.C.I.T.T.**

(Genève, 1958 et New Delhi, 1960)

Le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique,

DÉCIDE

1. Le livre du C.C.I.T.T. sera publié en Tomes séparés suivant le plan suivant:

- Tome I: Comptes rendus d'Assemblée plénière.
Vœux et Résolutions.
Avis et Questions sur:
— l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T.;
— les moyens d'expression.
Liste des Commissions.
- Tome II: Exploitation et tarification téléphoniques et télégraphiques.
- Tome III: Transmission sur les lignes — Protection.
- Tome IV: Maintenance et mesures sur les lignes.
- Tome V: Qualité de transmission téléphonique et appareils téléphoniques.
- Tome VI: Signalisation et commutation téléphoniques.
- Tome VII: Technique télégraphique et transmission de données.

2. Chaque Tome (à l'exception du Tome I) comprendra pour son domaine:

- les textes des Avis;
- les textes des Questions à l'étude;

— le texte des contributions reçues que, par accord entre les Commissions d'études et le directeur du C.C.I.T.T., il aura été reconnu utile de publier en raison de leur intérêt.

3. Après une Assemblée plénière qui suivra la publication d'un Tome, un Tome *bis* (ou un Tome *ter*) sera publié pour chaque Tome original du livre. Ce Tome *bis* (ou *ter*) comprendra :

- les Avis nouveaux et les Avis modifiés par rapport aux Avis du Tome original (et du Tome *bis*, s'il y a lieu);
- les Questions nouvelles et les Questions modifiées par rapport aux Questions du Tome original (et du Tome *bis*, s'il y a lieu);
- le texte des contributions nouvelles à publier conformément au point 2.

4. Lorsque la substance des différents Tomes d'un Livre aura été trop modifiée par les Tomes *bis* ou *ter* complémentaires, ce Livre sera réédité et mis à jour.

Chaque Livre est caractérisé par une couleur.

5. Après chaque Assemblée plénière, et aussi rapidement que possible, le Directeur du C.C.I.T.T. fera publier, pour chaque Commission d'études, un fascicule imprimé contenant le texte des questions dont l'étude doit être poursuivie ou entreprise par cette Commission.

6. Après la publication d'un Tome III, un extrait sera fait de la partie de ce Tome relative à la Protection et sera publié séparément.

7. Les ouvrages « hors Livre », tels que :

- le Plan général d'interconnexion,
- les Directives pour la protection contre les effets des lignes électriques,
- les Recommandations contre la corrosion,
- le Répertoire des définitions (Partie I),
- l'Instruction sur le service téléphonique international,
- les diverses brochures dont la publication a été demandée ou serait demandée par une Assemblée plénière,

seront publiés et réédités, quand nécessaire, indépendamment des Tomes du Livre.

PRIE

le Directeur du C.C.I.T.T. d'étudier la possibilité de constituer, dans l'avenir, les Tomes du Livre du C.C.I.T.T. au moyen de feuillets mobiles.

RÉSOLUTION N° 5

Numérotation et présentation des Avis du C.C.I.T.T.

(Genève, 1958 et New Delhi, 1960)

Le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique

DÉCIDE

1. Les Avis du C.C.I.T.T. seront tous numérotés; le numéro de chaque Avis se compose d'un préfixe littéral indiquant dans quelle série l'Avis est classé et d'un numéro de référence dans cette série.

2. Les séries d'Avis seront les suivantes:

| Préfixe littéral de la série | Domaine de la série | Tome où se trouvera l'Avis |
|------------------------------------|---|----------------------------------|
| A | Organisation du travail du C.C.I.T.T. | I |
| B | Moyens d'expression (Définitions, vocabulaire, symboles, classification) | I |
| E | Exploitation et tarification téléphoniques | II |
| F | Exploitation et tarification télégraphiques | II |
| G | Transmission: Lignes, faisceaux hertziens, circuits radiotéléphoniques | III |
| H | Utilisation des lignes pour la télégraphie, la phototélégraphie . . | III |
| J | Transmissions radiophoniques et télévisuelles | III |
| K | Protection contre les perturbations | III |
| L | Protection contre la corrosion | III |
| M | Maintenance des circuits téléphoniques et des systèmes à courants porteurs | IV |
| N | Maintenance pour les transmissions radiophoniques et télévisuelles | IV |
| P | Qualité de la transmission téléphonique — Installations et réseaux locaux téléphoniques | V |
| Q | Commutation et signalisation téléphoniques | VI |
| R | Voies télégraphiques | VII |
| S | Appareils de télégraphie alphabétique | VII |
| T | Appareils de télégraphie fac-similé | VII |
| U | Commutation télégraphique | VII |
| V | Transmission de données | VII |

3. Les Avis d'une série seront groupés, par affinités, dans des sections.
4. Le corps des Avis sera précédé d'un exposé des raisons qui ont conduit à l'émission du texte de l'Avis. Cet exposé sera présenté sous une forme aussi didactique que possible, en abandonnant la présentation sous forme de « considérant que ».
5. La nouvelle numérotation des Avis sera mise en œuvre à l'occasion de l'édition des nouveaux Tomes du *Livre Rouge*; la nouvelle présentation des Avis sera appliquée aux Avis nouveaux.

RÉSOLUTION N° 6

Utilisation de l'interprétation simultanée

(Genève, 1958)

Le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique,

CONSIDÉRANT

- que l'interprétation simultanée permet d'écourter la longueur des débats,
- que son usage dans les Assemblées plénières et les réunions de Commissions d'exploitation a été très efficace,
- que son usage lors des réunions de Commissions techniques, où la traduction doit être surveillée constamment par les techniciens spécialistes des problèmes étudiés, est discuté,
- que les dépenses entraînées par l'utilisation de l'interprétation simultanée sont plus élevées que les dépenses entraînées par l'utilisation de l'interprétation successive,

DÉCIDE

- qu'il sera fait recours à l'interprétation simultanée pour les Assemblées plénières;
 - qu'il sera fait, en principe, recours à l'interprétation simultanée pour les réunions de Commissions ou de Sous-Commissions d'études traitant de questions d'exploitation et de tarification;
 - que, dans les autres cas, le Directeur du C.C.I.T.T. décidera quel genre d'interprétation sera utilisé, en tenant compte de l'avis des Rapporteurs principaux ou des Présidents et des considérations d'ordre financier propres à chaque réunion.
-

RÉSOLUTION N° 7**Augmentation des moyens en personnel à mettre à la disposition du Secrétariat spécialisé
DU C.C.I.T.T.**

(New Delhi, 1960)

Le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique,

CONSIDÉRANT

que la tâche confiée au Secrétariat spécialisé du C.C.I.T.T. est constamment croissante, que les décisions qu'elle vient de prendre vont encore augmenter cette tâche dans l'avenir,

*attire l'attention du Conseil d'administration de l'U.I.T. sur la nécessité de prévoir le personnel indispensable pour faire face aux tâches nouvelles du C.C.I.T.T., en prenant en considération, dans toute la mesure du possible, les propositions présentées par le Directeur du C.C.I.T.T. dans le Document AP II/28 *.*

* Voir page 115.

RÉSOLUTION N° 8**Coopération avec la C.E.I. pour la normalisation des câbles, fils et guides d'ondes**

(New Delhi, 1960)

Le Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique,

CONSIDÉRANT

que la Commission électrotechnique internationale a créé un nouveau Comité d'études (C.E. 46) chargé de préparer des recommandations internationales concernant les câbles, les fils et les guides d'ondes et les accessoires destinés à être utilisés dans les équipements de télécommunication et les systèmes employant des techniques similaires;

que les câbles destinés à être utilisés dans les réseaux téléphoniques publics ne sont pas compris dans le domaine d'activité de ce Comité;

que sur d'autres points le domaine d'activité de ce Comité n'a pas été délimité de façon aussi précise et qu'il convient de coordonner ses travaux avec ceux du C.C.I.T.T.;

que les administrations téléphoniques et télégraphiques se réservent d'établir certaines des spécifications pour les fils et câbles destinés au câblage intérieur de certains équipements de télécommunication, chaque fois qu'elles le jugeront utile,

charge le Directeur du C.C.I.T.T. de prendre toutes mesures utiles pour assurer une liaison efficace entre les travaux du C.C.I.T.T. et ceux du Comité d'études 46 de la C.E.I., dans l'esprit des principes indiqués ci-après;

recommande aux administrations Membres du C.C.I.T.T. et dont les pays participent aux travaux de la C.E.I. de prendre une part active, chacune dans son Comité national de la C.E.I., aux travaux qui sont en rapport avec l'activité du Comité d'études 46, afin que le point de vue des administrations des télégraphes et des téléphones soit dûment pris en considération.

ANNEXE A LA RÉSOLUTION N° 8

Principes pour la collaboration entre le C.C.I.T.T. et le C.E. 46 de la C.E.I.

1. La normalisation étudiée par la C.E.I. a pour but de diminuer le nombre de types de câbles à fabriquer, afin d'en abaisser le prix de revient et de rendre interchangeable des câbles fabriqués par des constructeurs différents. Une telle politique est analogue à celle qui est suivie par le C.C.I.T.T. en ce qui concerne les types de câbles pour lesquels il est seul compétent. La C.E.I. peut étudier la normalisation de câbles pour installations intérieures qui sont susceptibles d'être utilisés dans diverses applications de l'électronique, y compris les télécommunications; le même principe a déjà été appliqué dans le cas d'autres éléments des équipements de télécommunication. Toutefois, si des câbles ou fils normalisés par la C.E.I. peuvent être utilisés dans des installations télégraphiques ou téléphoniques, ils doivent permettre de satisfaire aux recommandations du C.C.I.T.T. applicables à ces installations. En particulier, les caractéristiques électriques de ces câbles doivent être compatibles avec les recommandations du C.C.I.T.T. relatives à la transmission, étudiées par les Commissions d'études XV et XVI; certains détails de construction peuvent intéresser les Commissions d'études V et VI.

2. Il semble très utile que les projets de recommandations étudiés par le C.E. 46 de la C.E.I. soient transmis au C.C.I.T.T. pour examen. Afin de simplifier la coopération, le résultat de cet examen devrait, de préférence, prendre une des formes suivantes:

- a) le C.C.I.T.T. n'a pas d'observation à faire au sujet de ce projet, ou
- b) la Recommandation... devrait être mise en accord avec l'Avis... du C.C.I.T.T., ou
- c) le C.C.I.T.T. est en train d'étudier le point faisant l'objet de la Recommandation..., qu'il considère comme étant de sa compétence.

Cet examen devrait, en principe, être effectué par les Commissions d'études compétentes du C.C.I.T.T. Toutefois, comme la procédure de la C.E.I. comporte des délais impératifs, et parfois assez courts, l'Assemblée plénière fait confiance au Directeur pour prendre toute mesure pratique appropriée.

3. Le Directeur du C.C.I.T.T. fera également parvenir à la C.E.I. la documentation utile au sujet des travaux du C.C.I.T.T. Par exemple, les Avis suivants pourraient déjà être transmis à la C.E.I.:

- pour les câblages des centraux téléphoniques, Avis G.122, paragraphes A et B (Tome III du *Livre Rouge*);
- pour les câblages des stations de répéteurs, paragraphe *Diaphonie*, *Livre Vert*, Tome III bis pages 163, 165, 189, 191 et Spécifications B VI, Tome III bis, page 195.*

S'il paraît nécessaire de compléter ces Avis, des questions seront mises à l'étude suivant la procédure habituelle du C.C.I.T.T.

* Ces textes figurent maintenant dans les Avis G.531, G.532 et G.544 paragraphe D (Tome III du *Livre Rouge*).

VŒUX

VŒU N° 1**Lieu des réunions du C.C.I.T.T.**

L'Assemblée spéciale du C.C.I.T.T. (Genève, 1958),

ÉMET LE VŒU

que la tenue de réunions hors de Genève de Commissions, Sous-Commissions ou Groupes de travail du C.C.I.T.T. soit considérée comme souhaitable dans certains cas et dans la mesure où ces réunions restent compatibles avec les possibilités budgétaires du C.C.I.T.T.

VŒU N° 2**Institution d'échanges de vues sur des techniques nouvelles à l'occasion de réunions du C.C.I.T.T.**

L'Assemblée spéciale du C.C.I.T.T. (Genève, 1958),

ÉMET LE VŒU

que le Directeur du C.C.I.T.T., en accord avec le Rapporteur principal ou le Président intéressé et avec l'agrément de l'administration invitante, s'il y en a une, organise, à l'occasion de réunions du C.C.I.T.T., des exposés suivis d'échanges de vues sur des techniques nouvelles dans le domaine de la télégraphie ou de la téléphonie;

que le temps pris par ces exposés ne prolonge pas, en principe, de plus d'un jour la durée de la réunion.

VŒU N° 3

Examen préalable des projets de questions nouvelles

La II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (New Delhi, 1960),

CONSIDÉRANT

que les dépôts de projets de questions nouvelles juste avant les réunions d'une Assemblée plénière ne permettent pas toujours aux Commissions d'études d'étudier profondément l'objet réel de ces questions et d'en présenter les textes d'une façon claire et précise; que, de ce fait, l'étude de ces questions est souvent difficile,

ÉMET LE VŒU

que les administrations ou exploitations privées reconnues, qui désirent qu'une question nouvelle soit mise à l'étude par une Assemblée plénière, déposent le texte de cette question au Secrétariat du C.C.I.T.T. deux mois au moins avant la date du début de l'Assemblée plénière;

que le libellé proposé pour la question soit accompagné d'une justification de l'intérêt de cette question et de l'indication de l'urgence de l'étude;

que, à cet effet, les administrations utilisent une fiche de dépôt établie d'après le modèle ci-annexé;

que les fiches reçues par le Secrétariat du C.C.I.T.T. soient distribuées aux rapporteurs de la (ou des) Commission(s) intéressée(s) de façon à leur parvenir un mois environ avant le début de l'Assemblée plénière;

que la même procédure soit utilisée pour les études proposées par le Directeur du C.C.I.T.T.

ANNEXE

C.C.I.T.T.

Commission n°

FICHE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION NOUVELLE

Administration¹ dépositante :
 Date du dépôt :
 Libellé de la question :

Catégorie de la question² :
 Raisons, expérience qui peuvent motiver le
 dépôt de la question :

Echéance souhaitée pour l'établissement de la
 recommandation et ordre d'urgence³ :

VŒU N° 4

Liste des personnalités s'occupant des questions de téléphonie et de télégraphie internationales

La II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (New Delhi, 1960),

CONSIDÉRANT

que la « Liste des personnalités s'occupant des questions de téléphonie et de télégraphie internationales » publiée par le Directeur du C.C.I.T.T. présente un grand intérêt,

ÉMET LE VŒU

que le Directeur du C.C.I.T.T. publie périodiquement une « Liste des personnalités s'occupant des questions de télégraphie et de téléphonie internationales »;

que les administrations et exploitations privées reconnues communiquent au Directeur du C.C.I.T.T. tous renseignements utiles à cet égard.

¹ Ou C.C.I.T.T.

² Documentaire, en vue de recommandation, etc.

³ L'urgence sera exprimée en:

Court terme devant aboutir à une recommandation à la prochaine Assemblée plénière;
 Long terme.

AVIS DE LA SÉRIE A

ORGANISATION DU TRAVAIL DU C.C.I.T.T.

(Voir aussi la Résolution n° 1)

Numéro
de l'Avis

Titre

- | | |
|-----|--|
| A10 | Collaboration entre la Commission d'études VII et les autres Commissions. |
| A11 | Nouvelle édition de la Partie I du Répertoire des définitions. |
| A12 | Collaboration avec les autres organismes internationaux en matière de définitions. |
| A13 | Etablissement d'une liste de symboles graphiques pour les télécommunications. |

AVIS A 10

COLLABORATION ENTRE LA COMMISSION D'ÉTUDES VII ET LES AUTRES COMMISSIONS

(New Delhi, 1960)

Le C.C.I.T.T.,

CONSIDÉRANT

que, dans le cours de ses travaux, la Commission d'études VII pourra avoir besoin du concours des autres commissions d'études du C.C.I.T.T.;

que, lorsqu'une commission d'études se rend compte de la nécessité d'une nouvelle définition, il convient de normaliser, dans le plus bref délai possible, cette définition ainsi que les termes correspondants dans les différentes langues, et ceci conjointement avec la Commission d'études VII afin d'éviter tout chevauchement avec des termes et définitions existants,

ÉMET, A L'UNANIMITÉ, L'AVIS

qu'il convient de former, selon les besoins, au sein des commissions d'études du C.C.I.T.T., des groupes de travail chargés des questions de vocabulaire, les résultats des travaux de ces groupes devant être communiqués directement à la Commission d'études VII.

AVIS A 11

**NOUVELLE ÉDITION DE LA PARTIE I
DU RÉPERTOIRE DES DÉFINITIONS**

(New Delhi, 1960)

Le C.C.I.T.T.,

CONSIDÉRANT

que l'actuelle édition du « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications » (Partie I) est épuisée;

qu'il y a lieu de donner suite au vœu, exprimé par certaines administrations, que toute révision du Répertoire comporte des définitions et des termes en espagnol et en russe,

ÉMET, A L'UNANIMITÉ, L'AVIS

que la Commission d'études VII du C.C.I.T.T. procède à une révision complète de la Partie I du « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications », en vue de la publication ultérieure de ce Répertoire sous une forme révisée;

que cette publication révisée comporte les définitions et les termes associés en espagnol et en russe; dans ces langues, les textes seront établis en tant que traductions de l'anglais et du français; ces traductions seront faites par l'Administration de l'Espagne et par celle de l'U.R.S.S., lesquelles ont bien voulu se charger de cette tâche;

que la publication révisée soit conforme aux principes exposés dans la note permanente que l'Assemblée plénière a décidé d'ajouter au libellé de la Question 1/VII.

Toutefois, *se rendant compte* de ce que la révision et la nouvelle publication de la Partie I du Répertoire prendront plusieurs années,

le C.C.I.T.T.,

soucieux de reconstituer le stock de la première édition de la Partie I du Répertoire et d'améliorer quelque peu la liste actuelle des définitions sans attendre que le Répertoire soit publié sous sa forme révisée,

ÉMET, A L'UNANIMITÉ, L'AVIS

que la première édition de la Partie I du Répertoire soit réimprimée sous sa forme originale, sans qu'aucune nouvelle définition lui soit ajoutée, mais avec des corrections de forme et de traduction dont se chargera le Secrétariat du C.C.I.T.T.;

que, en outre, soit publié un fascicule séparé contenant une liste des adjonctions et des modifications à la Partie I du Répertoire approuvées par l'Assemblée plénière et s'appliquant aussi bien à la première édition qu'à la réimpression de ce Répertoire.

AVIS A 12

**COLLABORATION AVEC LES AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX
EN MATIÈRE DE DÉFINITIONS**

(New Delhi, 1960)

Le C.C.I.T.T.

ÉMET, A L'UNANIMITÉ, L'AVIS

1. qu'en vue de l'établissement de la partie du Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications, ressortant de la compétence du C.C.I.T.T., et afin qu'en ce qui concerne chacun des concepts concernant également l'activité d'autres organismes internationaux, soit adoptée autant que possible une seule rédaction internationale approuvée par chacun des organismes intéressés, le Directeur du C.C.I.T.T. :
prenne toute mesure pour assurer ou améliorer la collaboration nécessaire entre le C.C.I.T.T. et ces divers organismes,
signale éventuellement aux administrations les mesures qu'elles-mêmes peuvent prendre à ces fins,
et plus particulièrement, désigne comme représentant du C.C.I.T.T. auprès de ces organismes pour participer à ceux de leurs travaux qui concernent la nomenclature et intéressent le C.C.I.T.T., quelques-uns des délégués qui déjà y prennent part ordinairement au titre de représentant de leur administration;
2. que, lorsqu'une administration estime qu'il y a lieu, soit d'introduire un terme nouveau ou une définition nouvelle correspondant à un concept intéressant particulièrement l'activité du C.C.I.T.T., soit de corriger ou d'améliorer une rédaction ancienne, cette administration communique ses propositions au C.C.I.T.T. et ceci au plus tard lorsqu'elle engage la procédure conduisant à leur adoption par un autre organisme international.

AVIS A 13

**ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE DE SYMBOLES GRAPHIQUES
POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

(New Delhi, 1960)

Le C.C.I.T.T.

ÉMET, A L'UNANIMITÉ, L'AVIS

qu'afin d'établir une liste agréée sur le plan international de symboles graphiques pour les télécommunications, il convient que le C.C.I.T.T. participe aux travaux d'un comité mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R.-C.E.I. dont la création à cet effet a été proposée, étant entendu :

que le C.C.I.R. et le C.C.I.T.T. d'une part et la C.E.I. d'autre part devraient être représentés sur un pied d'égalité au sein de ce comité mixte;

que le comité mixte, tout en ayant un caractère bien représentatif, devrait avoir une composition aussi restreinte que possible pour lui permettre d'accomplir un travail efficace et rapide;

que les membres qui seront chargés de représenter le C.C.I.T.T. au sein de ce comité auront pour mandat de prendre des décisions sur les questions relatives aux symboles (en signalant aux Commissions d'études du C.C.I.T.T. les cas présentant de grandes difficultés), afin que la publication de la liste qui sera approuvée ne soit pas retardée dans l'attente de l'approbation formelle de la prochaine Assemblée plénière du C.C.I.T.T.;

qu'il convient de publier, sous forme d'un fascicule séparé du C.C.I.T.T., l'ensemble des renseignements résultant des travaux du comité mixte et relatifs aux symboles graphiques du domaine des télécommunications;

qu'il convient d'incorporer dans ce fascicule « l'Introduction à la liste des symboles graphiques utilisés dans le domaine des télécommunications » qui figure en Annexe au libellé de la question 4/VII (1961-1964) de la Commission d'études VII du C.C.I.T.T., ainsi que la « Classification et normalisation des schémas utilisés en électrotechnologie » qui figure dans la publication n° 113 de la C.E.I., éventuellement modifiée pour répondre aux besoins du C.C.I.T.T.

LISTE
DES COMMISSIONS D'ÉTUDES,
DES SOUS-COMMISSIONS D'ÉTUDES
ET DES GROUPES DE TRAVAIL

LISTE
DES QUESTIONS ATTRIBUÉES AUX COMMISSIONS
ET SOUS-COMMISSIONS

**LISTE DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS D'ÉTUDES
CONSTITUÉES PAR LA II^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU C.C.I.T.T.**

| Indice adopté | | Titre | Rapporteur principal | Vice-Rapporteur principal |
|---------------|------------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Com-mission | Sous-Com-mission | | | |
| I | | Exploitation et tarification télégraphiques (y compris le service telex). | M. Perry (Pays-Bas) | M. Vargues (France) |
| II | | Exploitation et tarification téléphoniques. | M. Terras (France) | M. Balchandani (Inde) |
| III | | Principes généraux de tarification. Location des circuits de télécommunication. | M Langenberger (Suisse) | M. Garrido (Espagne) |
| IV | | Maintenance du réseau commun des télécommunications. | M. Valloton (Suisse) | M. Postelnicu (Roumanie) |
| V | | Protection contre les dangers et les perturbations électromagnétiques. | M. Riedel (Rép. féd. d'Allemagne) | M. Mikhailov (U.R.S.S.) |
| VI | | Protection et spécification des enveloppes de câbles et des poteaux. | M. Halström (Danemark) | M. S. M. Muqtadir (Pakistan) |
| VII | | Définitions et symboles. | M. Gella (Espagne) | M. Bigi (Italie) |
| VIII | | Appareils télégraphiques et lignes locales de raccordement. | M. R. D. Kerr (Australie) | M. Savitzky (Ukraine) |
| IX | | Qualité de transmission télégraphique; spécification des équipements et directives de maintenance des voies télégraphiques. | M. Roquet (France) | M. R. N. Renton (Royaume-Uni) |
| X | | Commutation télégraphique. | M. Jansen (Pays-Bas) | M. Faugeras (France) |
| XI | | Commutation et signalisation téléphoniques. | M. W. J. E. Tobin (Royaume-Uni) | M. Vassilieff (U.R.S.S.) |
| XII | | Qualité de la transmission téléphonique et réseaux locaux téléphoniques. | M. Swedenborg (Suède) | M. Kroutl (Tchécoslovaquie) |
| XIII | | Réseaux téléphoniques semi-automatiques et automatiques. | M. Lambiotte (Belgique) | M. Chovet (France) |
| XIV | | Transmission et équipements télégraphiques fac-similé. | M. Fijałkowski (Pologne) | M. Bitter (Rép. féd. d'Allemagne) |
| XV | | Systèmes de transmission. | M. Job (France) | M. Gagliardi (Italie) |
| XVI | | Circuits téléphoniques. | M. R. H. Franklin (Royaume-Uni) | M. Claeys (Belgique) |
| spA | | Transmission de données. (Commission spéciale) | M. J. Rhodes (Royaume-Uni) | M. V. N. Vaughan (U.S.A.) |
| spB | | Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique. (Commission spéciale) | M. W. E. Bloecker (U.S.A.) | M. Bjurel (Suède) |

| Indice adopté | | Titre | Rapporteur principal | Vice-Rapporteur principal |
|---------------|------------------------------|--|------------------------------|-------------------------------------|
| Commission | Sous-Commission | | | |
| spC | | Bruits. (Commission spéciale et mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.) | M. H. Williams (Royaume-Uni) | M. ... (à désigner par le C.C.I.R.) |
| CMTT | | Transmissions télévisuelles. (Commission mixte C.C.I.R.-C.C.I.T.T. sous l'administration du C.C.I.R.) | M. Angel (France) | M. R. H. Franklin (Royaume-Uni) |
| PLAN | | Plan général de développement du réseau international. (Comité mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.) | M. Antinori (Italie) | M. A. Hamid (Pakistan) |
| | Sous-Commission Afrique | Sous-Commission du Plan pour l'Afrique. (Sous-Commission mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.) | M. Tedros (Ethiopie) | M. Mili (Tunisie) |
| | Sous-Commission Asie | Sous-Commission du Plan pour l'Asie. (Comité mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.) | M. C. P. Vasudevan (Inde) | M. Matsuda (Japon) |
| | Sous-Commission Amér. latine | Sous-Commission du Plan pour l'Amérique latine. (Sous-Commission C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.) | M. Nuñez (Mexique) | M. Ospina (Colombie) |
| RIT | | Réseau interaméricain de télécommunications. (Commission temporaire mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R. sous l'administration du C.C.I.T.T.) | M. Nuñez (Mexique) | M. Tejada (Venezuela) |

**LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL
(LISTE ARRÊTÉE EN MARS 1961)**

| Désignation du Groupe | C.E. directrice | C.E. intéressées (dans le cas de groupes mixtes) | Rapporteur principal | Vice-Rapporteur (s'il y a lieu) |
|---|-----------------|--|----------------------------------|--|
| Prix de revient. | III | I, II, III | M. Bornemann (R. F. d'Allemagne) | M. Eriksen (Danemark) |
| Réseaux automatiques nationaux. | XI | | M. E. R. Banks (Australie) | |
| Maintenance intercontinentale. | IV | | M. Billen (Royaume-Uni) | M. McGuire (Canada, Telephone Association of Canada) |
| Appareils automatiques de mesure de transmission. | IV | | M. Lindstrom (Suède) | |

| Désignation du Groupe | C.E. directrice | C.E. intéressées (dans le cas de groupes mixtes) | Rapporteur principal | Vice-Rapporteur (s'il y a lieu) |
|---|-----------------|--|--------------------------|--|
| Programme de maintenance pour l'Europe. | IV | | Pas encore nommé | |
| Utilisation des lignes pour la télégraphie. | XV | IX, XV | M. Bassole (France) | M. Fabijanski (Pologne) |
| Retransmission des messages. | X | I, VIII, X | M. Bonacci (Italie) | M. D. E. Hempstead (Etats-Unis; R.C.A. Communications) |
| Nouvel alphabet télégraphique. | I | I, VIII | Pas encore nommé | |
| Plan mondial d'acheminement pour le trafic télex et le trafic gentex. | I | I, X | Pas encore nommé | |
| Télégraphie synchrone. | IX | VIII, IX, X | Pas encore nommé | |
| Commission de rédaction pour la révision des avis de la série R. | IX | | Pas encore nommé | |
| Etude des résultats des essais du laboratoire. | XII | | M. G. Swedenborg (Suède) | M. F. Kroutl (Tchécoslovaquie) |
| Systèmes à 12 MHz. | XV | | M. Claeys (Belgique) | |
| Systèmes sur paires coaxiales de petit calibre. | XV | | M. Claeys (Belgique) | |
| Systèmes à transistors sur paires symétriques. | XV | | M. Toutan (France) | |
| Interconnexion entre systèmes en câble et/ou faisceaux hertziens. | XV | C.C.I.R. | Pas encore nommé | |
| Commission pour la rédaction des « Directives ». | V | | Pas encore nommé | |
| Commission pour la rédaction du Chapitre 4 des « Recommandations ». | VI | | Pas encore nommé | |
| Révision du « Répertoire des définitions ». | VII | | Pas encore nommé | |
| Révision de la « Liste des symboles graphiques ». | VII | | Pas encore nommé | |

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**LISTE RÉCAPITULATIVE
DES QUESTIONS CONFIÉES
AUX COMMISSIONS D'ÉTUDES**

EXPLOITATION ET TARIFS

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|------------|
| 1/I | Compte des mots. | I | IIbis |
| 2/I | Nouveaux principes de tarification des télégrammes. | I | IIbis |
| 3/I | Réception sur page des télégrammes. | I | IIbis |
| 4/I | Réception des télégrammes sur formules préparées. | I | IIbis |
| 5/I | Modification éventuelle de l'Alphabet n° 2. | I | IIbis |
| 6/I | Nouvel alphabet télégraphique. | I et VIII | IIbis |
| 7/I | Séquences de service en commutation télégraphique. | I et X | IIbis |
| 8/I | Plan mondial d'acheminement pour le trafic télex et le trafic gentex. | I | IIbis |
| 9/I | Revision du Règlement gentex. | I | IIbis |
| 10/I | Retransmission des messages. | I et X | IIbis |
| 11/I | Observations sur la qualité du trafic dans le service télex. | I | IIbis |
| 12/I | Usage du signal de rappel de l'opérateur. | I | IIbis |
| 13/I | Taxation des communications télex empruntant deux ou plusieurs voies radiotélégraphiques avec correction automatique d'erreurs. | I | IIbis |
| 14/I | Revision du Règlement télex. | I | IIbis |
| 15/I | Prix de revient des communications télex et revision de l'Avis F.66. | III et I | IIbis |
| 16/I | Réglementation mondiale pour la phototélégraphie. | I | IIbis |
| 17/I | Transmissions phototélégraphiques à multiples adresses. | I | IIbis |
| 18/I | Unification des codes de service. | I | IIbis |
| 19/I | Alphabets régionaux. | I | IIbis |
| 1/II | Différence entre: avis d'appel et préavis conversation « de personne à personne ». | II | IIbis |
| 2/II | Désignation du numéro du poste demandé. | II | IIbis |
| 3/II | Cartes de crédit. | II | IIbis |
| 4/II | Simplification des comptes mensuels. | II | IIbis |
| 5/II | Périodes pour l'établissement des comptes. | II | IIbis |
| 6/II | Dégrèvements. | II | IIbis |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|--|-------------------------------|------------|
| 7/II | Demande sans suite d'une utilisation de circuits pour transmissions radiophoniques. | II | IIbis |
| 1/III | Prix de revient et notion de service rendu dans la fixation des tarifs. | III | IIbis |
| 2/III | Prix de revient des communications télex. | III | IIbis |
| 3/III | Conditions de location d'un circuit de télécommunications. | III | IIbis |
| 4/III | Part consacrée aux télécommunications dans un budget économique exprimé en termes de revenu national. | III | IIbis |
| 5/III | Coordination de l'exploitation et de la tarification télégraphiques et téléphoniques dans les différents pays. | III | IIbis |

TRANSMISSION TÉLÉPHONIQUE

| N° de la question | Objet résumé. | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|--|-------------------------------|------------|
| 1/XII | Equivalent de référence des systèmes nationaux dans le nouveau plan de transmission. | XII | V |
| 2/XII | Mesure et limites de l'équivalent de référence de l'effet local. | XII | V |
| 3/XII | Mesure de l'effet perturbateur de bruits impulsifs. | XII | V |
| 4/XII | Effet de bruits de circuit sur la qualité de transmission. | XII | V |
| 5/XII | Effet de bruits induits sur la qualité de transmission. | XII | V |
| 6/XII | Tolérance des abonnés aux échos. | XII | V |
| 7/XII | Détermination de la qualité de transmission à partir de mesures objectives. | XII | V |
| 8/XII | Mesure de l'efficacité d'un microphone à charbon. | XII | V |
| 9/XII | Limites appliquées dans les réseaux urbains et interurbains nationaux. | XII | V |
| 10/XII | Limites pour l'efficacité des systèmes locaux. | XII | V |
| 11/XII | Méthodes statistiques de contrôle des essais subjectifs. | XII | V |
| 12/XII | Réalisation de voix, bouches et oreilles artificielles. | XII | V |
| 13/XII | Distorsion de non-linéarité des appareils téléphoniques. | XII | V |
| 14/XII | Locaux du laboratoire du C.C.I.T.T. | XII | V |
| 15/XII | Bibliographie. | XII | V |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|--|-------------------------------|------------|
| 16/XII | Influence de compresseurs-extenseurs sur la qualité de transmission. | XII | V |
| 17/XII | Postes téléphoniques à haut-parleur. | XII | V |
| 18/XII | Essais du laboratoire non liés à des questions de la C.E. XII. | XII | V |
| 19/XII | Variations de l'impédance des lignes et postes d'abonné. | XII | V |
| 20/XII | Parole synthétique et système de compression en fréquence. | XII | V |
| 21/XII | Systèmes à impulsions ou courants alternatifs modulés par le microphone. | XII | V |
| 22/XII | Intelligibilité de la diaphonie dans les transmissions radiophoniques. | XII | V |
| 23/XII | Mesure objective de l'intelligibilité de la diaphonie. | XII | V |
| 1/XV | Distorsions d'affaiblissement et de phase d'une chaîne mondiale de circuits. | XV | III |
| 2/XV | Equipements terminaux à fréquences porteuses espacées de 3 kHz. | XV | III |
| 3/XV | Limites de l'équivalent en dehors de la bande 300-3400 Hz. | XV | III |
| 4/XV | Systèmes de concentration des communications. | XV | III |
| 5/XV | Compresseurs-extenseurs pour la téléphonie. | XV | III |
| 6/XV | Essai d'intermodulation à 2 fréquences pour les compresseurs-extenseurs pour la téléphonie. | XV | III |
| 7/XV | Compresseurs-extenseurs pour les transmissions radiophoniques. | XV | III |
| 8/XV | Bandes de fréquences pour les circuits normaux pour transmissions radiophoniques de type A et de type B munis de compresseurs-extenseurs. | XV | III |
| 9/XV | Méthodes recommandées pour atteindre les objectifs de bruit et de diaphonie sur des circuits radiophoniques d'une longueur allant jusqu'à 2500 km. | XV | III |
| 10/XV | Transmission radiophonique sur un circuit téléphonique. | XV | III |
| 11/XV | Faisceaux hertziens utilisant la propagation par diffusion. | XV | III |
| 12/XV | Répartition des fréquences pour des faisceaux hertziens à 24 voies. | XV | III |
| 13/XV | Niveaux aux points d'interconnexion entre un câble et un faisceau hertzien. | XV | III |
| 14/XV | Résidus de signaux transmis sur un faisceau hertzien hors de la bande occupée pour la téléphonie. | XV | III |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|------------|
| 15/XV | Transmission simultanée de téléphonie et de télévision sur faisceau hertzien, interconnexion avec paires coaxiales. | XV | III |
| 16/XV | Interconnexion de systèmes dans une station principale de répéteurs. | XV | III |
| 17/XV | Equipements de transfert de groupe primaire et équipements de transfert de groupe secondaire. | XV | III |
| 18/XV | Limites admissibles pour les composantes nuisibles en cas de transfert d'un groupe quaternaire. | XV | III |
| 19/XV | Niveau à l'émission de l'onde pilote de groupe primaire, secondaire ou tertiaire. | XV | III |
| 20/XV | Précautions contre les perturbations à l'extrémité d'une liaison en groupe primaire. | XV | III |
| 21/XV | Systèmes à 8 voies sur fils aériens. | XV | III |
| 22/XV | Câbles et équipements de ligne pour les systèmes à courants porteurs « 4 fils » utilisant des transistors. | XV | III |
| 23/XV | Systèmes du type (12+12) sur paires symétriques utilisant des transistors. | XV | III |
| 24/XV | Câbles et équipements de ligne pour les systèmes du type (12+12) sur paires symétriques utilisant des transistors. | XV | III |
| 25/XV | Caractéristiques d'un système à 12 MHz, utilisé pour une transmission simultanée de téléphonie et de télévision. | XV | III |
| 26/XV | Stabilité en ligne du système à 12 MHz. | XV | III |
| 27/XV | Paires coaxiales pour systèmes à 300 voies. | XV | III |
| 28/XV | Paires coaxiales pour la transmission d'une voie de télévision ou de nombreuses voies téléphoniques. | XV | III |
| 29/XV | Répartition des parasites sur le circuit fictif de référence pour transmissions télévisuelles. | XV | III |
| 30/XV | Sections locales d'une liaison télévisuelle internationale. | XV | III |
| 31/XV | Systèmes en câble sous-marin. | XV | III |
| 32/XV | Système à courants porteurs pour très courte distance. | XV | III |
| 33/XV | Systèmes à modulation par impulsions codées. | XV | III |
| 34/XV | Cahiers des charges détaillés pour les systèmes de transmission. | XV | III |
| 35/XV | Indices statistiques de qualité du matériel. | XV | III |
| 36/XV | Mesures d'intermodulation avec un bruit blanc. | XV | III |
| 1/XVI | Nouveau plan de transmission. | XVI | III |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|------------|
| 1/C | Bruits sur les faisceaux hertziens à diffusion troposphérique. | Sp.C | III |
| 2/C | Ecart entre onde pilote de groupe (primaire, secondaire, etc.) et bruit. | Sp.C | III |
| 3/C | Possibilité d'unifier les Avis du C.C.I.R. et du C.C.I.T.T. au sujet des circuits fictifs de référence pour systèmes à 120 voies. | Sp.C | III |
| 4/C | Influence du bruit sur la transmission télégraphique. | Sp.C | III |
| 5/C | Rédaction des clauses de bruits de circuit dans les systèmes à courants porteurs et méthodes de mesure. | Sp.C | III |
| 1/IV | Stabilité du réseau européen. | IV | IV |
| 2/IV | Interruptions brèves de transmission. | IV | IV |
| 3/IV | Variations brusques de phase. | IV | IV |
| 4/IV | Attributions pour la maintenance des deux stations terminales d'une liaison, d'un circuit. | IV | IV |
| 5/IV | Reréglage à la valeur nominale (Avis M.53, 56, 65). | IV | IV |
| 6/IV | Régulation automatique des groupes primaires et secondaires (Avis M.17). | IV | IV |
| 7/IV | Définition de la liaison en « hypergroupe ». | IV | IV |
| 8/IV | Mesure d'un circuit entre extrémités 4 fils. | IV | IV |
| 9/IV | C.M.I. pour les circuits manuels. | IV | IV |
| 10/IV | Mesures périodiques ou mesures sur ensemble de circuits. | IV | IV |
| 11/IV | Appareils automatiques de mesure de transmission pour la maintenance des circuits automatiques. | IV | IV |
| 12/IV | Maintenance des circuits de télévision. | IV | IV |
| 13/IV | Equipement pour la maintenance de circuits pour transmissions radiophoniques. | IV | IV |
| 14/IV | Maintenance des circuits intercontinentaux automatiques. | IV | IV |
| 15/IV | Application à la maintenance des méthodes de gestion de qualité. | IV | IV |
| 16/IV | Conditions de maintenance pour les nouveaux systèmes spécifiés par le C.C.I.T.T. | IV | IV |
| 17/IV | Incidence sur la maintenance de l'introduction des transistors. | IV | IV |
| 18/IV | Mise à la terre des équipements. | IV | IV |

COMMUTATION TÉLÉPHONIQUE

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|--|-------------------------------|------------|
| 1/XI | Bruit faisant fonctionner le répéteur de signaux. | XI | VI |
| 2/XI | Clauses de spécification pour la limitation du bruit à la traversée d'un central automatique. | XI | VI |
| 3/XI | Bruits à la traversée d'un centre international. | XI | VI |
| 4/XI | Signalisation pour l'exploitation intercontinentale. | XI | VI |
| 5/XI | Insertion ou suppression des supprimeurs d'échos. | XI | VI |
| 6/XI | Incidence du nouveau plan de transmission sur le fonctionnement du récepteur de signaux du système à 2 fréquences. | XI | VI |
| 7/XI | Acheminement des appels dans un centre de transit international relié à deux centres internationaux du même pays de destination. | XI | VI |
| 8/XI | Clauses essentielles d'un cahier des charges pour la fourniture de centraux automatiques (Assistance Technique). | XI | VI |
| 1/XIII | Conditions d'exploitation dans le service automatique intercontinental. | XIII | VI |
| 2/XIII | Plan de numérotage mondial. | XIII | VI |
| 3/XIII | Etudes statistiques de trafic. | XIII | VI |
| 4/XIII | Planification de réseau automatique. | XIII | VI |
| 5/XIII | Prévision des besoins en circuits automatiques. | XIII | VI |
| 6/XIII | Utilisation, en service semi-automatique, de circuits manuels pour les différés. | XIII | VI |
| 1/B | Exploitation téléphonique automatique mondiale. | Sp.B | VI |

TECHNIQUE TÉLÉGRAPHIQUE ET TRANSMISSION DE DONNÉES

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|--|-------------------------------|------------|
| 1/VIII | Mesure de la télémarge. | VIII | VII |
| 2/VIII | Appareils arithmiques pour plus de 50 bauds. | VIII | VII |
| 3/VIII | Réception sur formules. | VIII et I | VII |
| 4/VIII | Indicatifs pour le service télex. | VIII | VII |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|------------|
| 5/VIII | Télégraphie synchrone. | VIII | VII |
| 6/VIII | Systèmes synchrones pour codes spéciaux. | VIII | VII |
| 7/VIII | Détection des erreurs par la voie de retour. | VIII | VII |
| 8/VIII | Nouvel alphabet international. | VIII et I | VII |
| 9/VIII | Alphabets régionaux. | VIII et I | VII |
| 1/IX | Distorsion télégraphique individuelle. | IX | VII |
| 2/IX | Distorsion propre. | IX | VII |
| 3/IX | Influence des perturbations sur la distorsion télégraphique. | IX | VII |
| 4/IX | Etude de la distorsion fortuite. | IX | VII |
| 5/IX | Loi de distribution des degrés de distorsion télégraphique. | IX | VII |
| 6/IX | Degré conventionnel de distorsion. | IX | VII |
| 7/IX | Relation entre les résultats des mesures courantes de distorsion et le degré conventionnel. | IX | VII |
| 8/IX | Taux d'erreur sur les éléments unitaires. | IX | VII |
| 9/IX | Facteur d'efficacité et indice de qualité. | IX | VII |
| 10/IX | Coefficient de stabilité et coefficient de qualité d'une voie télégraphique. | IX | VII |
| 11/IX | Revision des définitions pour la qualité de transmission télégraphique. | IX | VII |
| 12/IX | Effet des variations brusques de niveau sur la distorsion télégraphique. | IX | VII |
| 13/IX | Coopération entre les systèmes de télégraphie harmonique à modulation d'amplitude. | IX | VII |
| 14/IX | Systèmes de télégraphie harmonique à modulation de fréquence pour 50 bauds. | IX | VII |
| 15/IX | Télégraphe harmonique à large bande pour 50 bauds. | IX | VII |
| 16/IX | Voies télégraphiques pour rapidités de modulation supérieures à 50 bauds. | IX | VII |
| 17/IX | Télégraphie harmonique par modulation de fréquence sur voies radioélectriques. | IX | VII |
| 18/IX | Extension de l'Avis R.75 au cas de la modulation de fréquence. | IX | VII |
| 19/IX | Limites du degré de distorsion arithmique. | IX | VII |
| 20/IX | Expression des Avis R.57 et R.58 en degré conventionnel de distorsion. | IX | VII |
| 21/IX | Normes de transmission en commutation. | IX | VII |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|--|-------------------------------|------------|
| 22/IX | Mesures de maintenance en modulation de fréquence. | IX | VII |
| 23/IX | Localisation et relève des dérangements sur les communications télégraphiques. | IX | VII |
| 24/IX | Revision des textes des Avis de la série R. | IX | VII |
| 1/X | Normalisation de la signalisation en service télex. | X | VII |
| 2/X | Normalisation de la signalisation sur le réseau gentex. | X | VII |
| 3/X | Séquences de signaux de service sur les réseaux télex et gentex. | X | VII |
| 4/X | Transmission de la signalisation télex sur les circuits radio-électriques. | X | VII |
| 5/X | Transmission de la signalisation gentex sur les circuits radio-électriques. | X | VII |
| 6/X | Rentrée d'opérateur sur les circuits intercontinentaux. | X | VII |
| 7/X | Service automatique sur les circuits intercontinentaux. | X | VII |
| 8/X | Plans de numérotation et d'acheminement en services télex et gentex intercontinentaux. | X et I | VII |
| 9/X | Circuits spéciaux dans les services par commutation. | X | VII |
| 10/X | Retransmission des messages | X | VII |
| 1/XIV | Utilisation de la mire normalisée. | XIV | VII |
| 2/XIV | Correction de la distorsion de phase pour la télégraphie fac-similé. | XIV | VII |
| 3/XIV | Utilisation de la modulation à bandes latérales asymétriques en télégraphie fac-similé. | XIV | VII |
| 4/XIV | Utilisation de la modulation de fréquence d'une porteuse pour la télégraphie fac-similé. | XIV | VII |
| 5/XIV | Extension de l'Avis T.11 (H.31). | XIV | VII |
| 6/XIV | Transmission fac-similé en alternat avec la conversation téléphonique. | XIV | VII |
| 7/XIV | Service fac-similé pour abonnés. | XIV | VII |
| 8/XIV | Télécommande pour transmission de cartes météorologiques. | XIV | VII |
| 9/XIV | Transmission des demi-teintes par voies radioélectriques et métalliques combinées. | XIV | VII |
| 1/A | Transmission de données. | Sp.A | VII |

PROTECTION

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|------------|
| 3/V | Protection spéciale en cas de croisement avec une ligne électrique. | V | III |
| 4/V | Risques pour un câble dus à un gradient de potentiel élevé. | V | III |
| 5/V | Dispositifs permettant de réduire les bruits. | V | III |
| 6/V | Protection des installations de téléalimentation. | V | III |
| 7/V | Réduction des harmoniques dans des cas spéciaux. | V | III |
| 8/V | Troubles dus aux lignes de traction à courant continu. | V | III |
| 9/V | Lignes de transport d'énergie à très haute tension par courant continu. | V | III |
| 10/V | Dispositifs réduisant la tension des fils par rapport au sol. | V | III |
| 11/V | Définition des lignes à grande sécurité de service. | V | III |
| 12/V | Coefficients de sensibilité. | V | III |
| 13/V | Dissymétrie des installations téléphoniques. | V | III |
| 14/V | Protection contre la foudre. | V | III |
| 15/V | Organes de protection. | V | III |
| 16/V | Dispositifs de protection contre les chocs acoustiques. | V | III |
| 17/V | Voisinage des lignes téléphoniques à courants porteurs et des lignes électriques. | V | III |
| 18/V | Protection de la signalisation téléphonique. | V | III |
| 19/V | Coexistence de lignes de télécommunication et de lignes électriques sur les mêmes supports. | V | III |
| 21/V | Tension induite admissible sur des circuits de télécommunication protégés par des dispositifs spéciaux. | V | III |
| 22/V | Protection d'un câble à enveloppe isolante. | V | III |
| 23/V | Documentation de la C.M.I. | V | III |
| 24/V | Révision des Directives. | V | III |
| 25/V | Transformateurs suceurs. | V | III |
| 26/V | Influence des stations radioélectriques sur les circuits à courants porteurs sur fils nus aériens. | V | III |
| 27/V | Lignes voisines de stations radioélectriques. | V | III |
| 1/VI | Réalisation d'enveloppes de câbles en aluminium. Revêtements protecteurs pour ces enveloppes. | VI | III |
| 2/VI | Réalisation d'enveloppes de câbles en métaux autres que le plomb et l'aluminium. | VI | III |

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|------------|
| 3/VI | Emploi de matières plastiques comme revêtement protecteur pour une enveloppe de câble. | VI | III |
| 4/VI | Réalisation d'enveloppes de câbles entièrement en matière plastique. | VI | III |
| 5/VI | Détérioration des matières plastiques. Attaque des matières plastiques par les insectes et les rongeurs. | VI | III |
| 6/VI | Réalisation de câbles avec des conducteurs à isolation sous matières plastiques. | VI | III |
| 7/VI | Méthodes de maintenance sous pression gazeuse. | VI | III |
| 8/VI | Classification des corrosions non électrolytiques. Corrosion dite autrefois « phénolique ». | VI | III |
| 9/VI | Protection cathodique commune à plusieurs réseaux. | VI | III |
| 10/VI | Cas inhabituels de corrosion. | VI | III |
| 11/VI | Modifications aux Recommandations de Firenze, 1951. Revision des Chapitres VIII, IX B et X B des Recommandations. | VI | III |
| 12/VI | Conclusions à tirer de la documentation de la C.M.I. pour la protection contre la corrosion. | VI | III |
| 13/VI | Protection contre les gaz explosifs et toxiques. | VI | III |
| 14/VI | Protection contre la foudre. | VI | III |

MOYENS D'EXPRESSION

| N° de la question | Objet résumé | Commission chargée de l'étude | Texte Tome |
|-------------------|---|-------------------------------|-------------|
| 1/VII | Modifications et additions au « Répertoire des définitions ». | VII | <i>Ibis</i> |
| 2/VII | Terminologie pour des différents types de voie. | VII | <i>Ibis</i> |
| 3/VII | Définitions nouvelles relatives aux relais et aux contacts de relais. | VII | <i>Ibis</i> |
| 4/VII | Etablissement d'une Introduction à la liste des symboles graphiques. | VII | <i>Ibis</i> |
| 5/VII | Modifications et additions à la liste des symboles graphiques. | VII | <i>Ibis</i> |
| 6/VII | Connexions alternatives. | VII | <i>Ibis</i> |
| 7/VII | Symboles graphiques pour représenter les connexions en 2 fils ou en 4 fils. | VII | <i>Ibis</i> |
| 8/VII | Symboles graphiques pour les guides d'ondes. | VII | <i>Ibis</i> |
| 9/VII | Symboles littéraux pour l'acoustique. | VII | <i>Ibis</i> |

PARTIE II

MOYENS D'EXPRESSION

| | |
|--|---------------|
| Avis de la Série B | pages 179-180 |
| Questions à étudier par la Commission d'études VII | pages 181-191 |

AVIS DE LA SÉRIE B

AVIS RELATIFS AUX MOYENS D'EXPRESSION

| N° de l'avis | Titre | Texte page |
|--------------|--|------------|
| B.1 | Symboles littéraux pour unités de transmission | 179 |
| B.2 | Symboles littéraux pour télécommunications | 179 |
| B.3 | Emploi du système d'unités MKSA | 180 |

AVIS B.1

SYMBOLES LITTÉRAUX POUR UNITÉS DE TRANSMISSION

(Ancien Avis 1 du C.C.I.F., 1954)

Pour les relations entre les techniciens des télécommunications, il est recommandé d'utiliser les symboles suivants afin de représenter les unités de transmission:

pour le *néper*, le symbole N, avec possibilité d'employer le symbole Np dans les cas où la lettre N pourrait donner lieu à des malentendus;

pour le *décibel*, de préférence le symbole db dont l'usage est extrêmement répandu.

AVIS B.2

SYMBOLES LITTÉRAUX POUR TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Anciens Avis 3 et 4 du C.C.I.F.)

Afin de faciliter la lecture des documents traitant de la technique des télécommunications, il est essentiel d'utiliser des notations simples formant un système cohérent et dont la signification soit bien définie. De plus, il y a intérêt à utiliser, dans toute la mesure du possible, des notations universellement adoptées.

Il convient donc de faire usage des symboles littéraux recommandés par la Commission électrotechnique internationale dans sa publication relative à ces symboles.

(B.2)

AVIS B.3

EMPLOI DU SYSTÈME MKSA

(Ancien Avis 6 du C.C.I.F., modifié à New Delhi, 1960)

Il est souhaitable que, dans leurs relations avec l'U.I.T. et ses organismes permanents ainsi que dans leurs relations mutuelles, les administrations et exploitations privées:

1. adoptent les unités du système désigné par le Comité international des Poids et Mesures comme « système international d'unités », lequel est fondé sur les unités de base suivantes: mètre, kilogramme, seconde, ampère, degré Kelvin et candela*;
2. utilisent en principe les relations de l'électrotechnique sous leur forme rationalisée.

* *Remarque:* L'ensemble des unités de ce système intéressant la géométrie, la mécanique, l'électricité et le magnétisme constitue le système Giorgi ou système MKSA.

**QUESTIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS
ET AUX SYMBOLES CONFIEES A LA COMMISSION VII
EN 1961-1964**

| N° de la question | Objet résumé | Autres Commissions ou Organismes associés à l'étude | Texte page |
|-------------------|---|---|------------|
| 1/VII | Modifications et additions au « Répertoire des définitions ». | C.E.I. | 181 |
| 2/VII | Terminologie pour des différents types de voie. | | 182 |
| 3/VII | Définitions nouvelles relatives aux relais et aux contacts de relais. | | 184 |
| 4/VII | Etablissement d'une Introduction à la liste des symboles graphiques. | C.E.I. | 184 |
| 5/VII | Modifications et additions à la liste des symboles graphiques. | C.E.I. | 186 |
| 6/VII | Connexions alternatives. | | 186 |
| 7/VII | Symboles graphiques pour représenter les connexions en 2 fils ou en 4 fils. | | 187 |
| 8/VII | Symboles graphiques pour les guides d'ondes. | | 190 |
| 9/VII | Symboles littéraux pour l'acoustique. | I.S.O. | 190 |

Question 1/VII: Modifications et additions au Répertoire des définitions.

(Intéresse le C.C.I.R. et la Commission électrotechnique internationale)

Quelles modifications ou additions convient-il d'apporter aux définitions contenues dans le « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications, Partie I: Termes généraux, Téléphonie, Télégraphie » ?

Note: *Méthode à suivre pour la révision du « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications » (Partie I).*

a) Bien que l'arbitre suprême soit l'administration du pays dont la langue nationale est celle utilisée, les corrections d'ordre rédactionnel ou linguistique devront être effectuées par le secrétariat, pour autant que celui-ci dispose d'ingénieurs dont la langue maternelle est celle qui est utilisée dans la partie à corriger.

b) La révision des définitions existantes, comme celle des définitions nouvelles à ajouter au répertoire, devrait commencer par un examen de chaque définition à inclure, les termes appropriés étant ajoutés dans les diverses langues après qu'une décision aura été prise sur le texte de la définition. Cette méthode permettra de mieux satisfaire les besoins sur

le plan international et de garantir que les définitions ne refléteront pas uniquement la signification de termes particuliers employés dans telle ou telle langue.

c) Si, à une définition donnée, ne correspond pas un terme approprié d'usage courant dans une (ou plusieurs) des langues employées, il y aura lieu de donner à la place de ce terme, dans la ou les langues en question, une description (en caractères ordinaires) aussi brève que possible, qui traduise correctement le concept auquel se rapporte la définition. Dans certains cas spéciaux, un terme transcrit en caractères ordinaires et placé entre guillemets, servirait à indiquer que le mot, sans être adopté dans la langue, est suffisamment connu pour être « emprunté » à une autre langue.

d) La Partie I du « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications » devrait finalement comprendre des termes et définitions en espagnol et en russe en plus de l'anglais et du français. Les termes (mais non les définitions) devraient également être donnés en allemand, italien, néerlandais et polonais.

Question 2/VII: Terminologie pour des différents types de voie.

(Avec la collaboration des Commissions d'études et du C.C.I.R.; la Commission d'études est priée de faire connaître ses propositions en premier lieu)

Quelle est la terminologie appropriée pour préciser la désignation des différents types de voies actuellement cités dans les documents du C.C.I.T.T. et du C.C.I.R. ?

Note 1: Cette question prend naissance du fait que, par exemple, il est de plus en plus fréquent qu'une voie obtenue par un multiplex à division de fréquence soit elle-même divisée par un multiplex à division du temps et que les moyens de transmission qui résultent de cette division dans le temps soient, dans la pratique actuelle, également appelés voies de transmission, ce qui peut être une cause de confusion dans la pratique.

Note 2: Des observations déjà faites par la 7^e Commission d'études au sujet de l'étude de cette question sont reproduites dans les annexes ci-dessous.

ANNEXE 1

(à la Question 2/VII)

Dans une étude préliminaire à cette question, faite en 1957-1960, la 7^e Commission d'études du C.C.I.T.T. a présenté les commentaires suivants au sujet de la signification des mots qui peuvent entrer dans la description d'une « voie ».

Cependant, la 7^e Commission d'études présente les commentaires suivants au sujet de la signification des mots qui peuvent entrer dans la description d'une « voie ».

Les significations restreintes données en anglais aux mots « channel » (transmission dans un seul sens) et « circuit » (combinaison de deux « channels » associés pour assurer une transmission dans les deux sens) ne peuvent pas être reproduites en français par l'emploi d'expressions formées d'un seul mot. Les termes français correspondants sont « voie de transmission » pour « channel » et « voie de communication » ou « circuit (de télécommunication) » pour « circuit ». Cependant le mot « voie » possède en français un sens général, et on ne peut pas garantir qu'il ne sera pas utilisé seul, auquel cas le contexte montrerait s'il s'agit de « channel » ou de « circuit ».

L'usage et les définitions nationales ne permettent pas d'attribuer des significations analogues au mot anglais « channel » et au mot allemand « Kanal » pris dans son sens général, dont l'équi-

valent en anglais est « circuit », et le mot français « canal » ne convient pas comme équivalent de l'anglais « channel ».

ANNEXE 2

(à la Question 2/VII)

Termes et définitions relatifs aux voies et aux circuits proposés par Telefonos de México, y compris certains termes s'appliquant aux systèmes multiplex par répétition dans le temps et par répétition en fréquence.

(Dans les propositions originales, les termes et définitions étaient en français, mais il était dit dans une note que la rédaction des termes et des définitions pourrait être améliorée.)

- A. *Voie de transmission*
Ensemble des moyens nécessaires pour assurer une transmission dans un seul sens.
- B. *Voie de communication — Circuit (de télécommunication)*
Comme dans 02.03 du « Répertoire ».
- C. *Voie de transmission physique*
Voie de transmission où ni les fréquences ni les positions dans le temps ne sont transposées.
- D. *Voie de communication physique*
Voie de communication où ni les fréquences ni les positions dans le temps ne sont transposées.
- E. *Voie de transmission à courants porteurs*
Voie de transmission où l'on utilise une bande de fréquences transposée.
- F. *Voie de communication à courants porteurs*
Voie de communication où l'on utilise une bande de fréquences transposée.
- G. *Voie de transmission à intervalles de temps*
Voie de transmission où l'on utilise des intervalles de temps pour la transmission.
- H. *Voie de communication à intervalles de temps*
Voie de communication où l'on utilise des intervalles de temps pour la transmission.
- I. *Voie de transmission d'une seule communication téléphonique*
Voie de transmission pour la transmission d'une seule communication téléphonique.
- J. *Voie de communication d'une seule communication téléphonique*
Voie de communication pour la transmission d'une seule communication téléphonique.
- K. *Voie de transmission d'un groupe*
Voie de transmission pour la transmission d'un groupe de plusieurs communications téléphoniques.
- L. *Voie de communication d'un groupe*
Voie de communication pour la transmission d'un groupe de plusieurs communications téléphoniques.
- M. *Voie de transmission d'une bande*
Voie de transmission pour la transmission d'une bande de fréquences.
- N. *Voie de communication d'une bande*
Voie de communication pour la transmission d'une bande de fréquences.

Question 3/VII: Définitions nouvelles relatives aux relais et aux contacts de relais.

(Intéresse la Commission électrotechnique internationale)

Quelles définitions nouvelles relatives aux relais et aux contacts de relais convient-il de faire figurer dans la Partie I du « Répertoire des définitions des termes essentiels utilisés dans le domaine des télécommunications » ?

Question 4/VII: Etablissement d'une Introduction à la liste des symboles graphiques.

(Intéresse le C.C.I.R. et la Commission électrotechnique internationale)

Etablissement d'une Introduction à la liste des symboles graphiques concernant les télécommunications, fixant les principes directeurs à observer pour l'utilisation de ces symboles.

Note: La réponse à cette question dépend désormais des résultats des travaux du comité mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R.-C.E.I., dont la création a été proposée par la C.E.I. et auquel la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. (New Delhi, 1960) a donné son approbation, pour ce qui est de la collaboration du C.C.I.T.T. (voir l'Avis A.13). Un projet d'introduction approuvé par la II^e Assemblée plénière est donné dans l'Annexe ci-après.

ANNEXE

(à la Question 4/VII)

Introduction à la liste des symboles graphiques utilisés dans le domaine des télécommunications

A. GÉNÉRALITÉS

Dans le choix des symboles utilisés dans le domaine des télécommunications, le C.C.I.T.T. s'est inspiré des principes directeurs suivants:

Le symbole doit être aussi simple que possible, pour faciliter l'établissement des dessins et pour éviter des pertes de temps.

Le symbole doit être clair et tel que toute confusion avec d'autres symboles soit impossible.

La construction mécanique de l'appareil ou de la partie d'appareil à représenter est d'importance secondaire. Ainsi, le même symbole est employé pour tous les genres de relais qui remplissent la même fonction bien que leur construction puisse être très différente.

Les symboles pour la téléphonie, la télégraphie et les radiocommunications forment un tout inséparable; toute répétition inutile doit être évitée.

Les symboles pour les télécommunications se répartissent en quatre sections:

1^{re} section — Symboles communs aux télécommunications;

2^e section — Symboles pour la téléphonie;

3^e section — Symboles pour la télégraphie;

4^e section — Symboles pour les radiotélécommunications.

Dans chaque section l'ordre de classement est le suivant:

- a) Symboles pour schémas électriques détaillés;
- b) Symboles pour schémas électriques d'ensemble;
- c) Symboles pour plans de situation et cartes d'exploitation.

Un nombre entre parenthèses correspond au numéro que porte le même symbole dans les publications de la C.E.I.

Les moteurs-générateurs et autres parties d'équipement à courant fort utilisés dans les installations de télécommunication doivent être représentés par les symboles correspondants adoptés par la C.E.I.

B. UTILISATION DES SYMBOLES GÉNÉRAUX ET DES SYMBOLES SPÉCIAUX

1. Un symbole général est utilisé pour représenter chacun des objets d'un ensemble d'objets ayant un caractère commun.

Quand cet ensemble peut être partagé en grandes catégories, on peut établir pour chacune d'elles un symbole propre, soit en complétant le symbole général par quelque signe particulier (dessin, lettre ou groupe de lettres), soit, lorsqu'il est possible, en associant entre eux plusieurs symboles généraux ou symboles de base définissant les divers caractères de la catégorie considérée.

Certains des symboles ainsi établis peuvent eux-mêmes être traités comme des symboles généraux, desquels on peut faire dériver, par le même procédé, des symboles spéciaux.

2. Le recours aux symboles spéciaux n'est pas obligatoire lorsque, de quelque autre manière (titre, légende, renvoi à une spécification) on peut préciser suffisamment la particularité intéressante, ou même, lorsque le seul examen de l'ensemble du schéma l'indique avec évidence.

3. En principe, on ne doit faire figurer sur un schéma que les particularités essentielles dont la connaissance est nécessaire pour la compréhension de ce schéma.

4. Si, sous un même nom, figurent plusieurs variantes de symboles, l'emploi en est laissé au choix de l'utilisateur.

5. Lorsque cela ne prête pas à confusion, il n'est pas nécessaire de représenter les lignes de connexion aux symboles telles qu'elles sont indiquées dans le texte. Cependant, il existe souvent une pratique générale établie par l'usage, qui devrait être respectée.

6. En général, les symboles peuvent être dessinés dans une orientation quelconque ou sous la forme résultant d'une transformation par symétrie (anglais = mirror image).

7. On peut faire ressortir une ou plusieurs parties par l'emploi de lignes plus épaisses ou d'une échelle plus grande. Les parties moins importantes peuvent être dessinées à une échelle plus petite.

8. Lorsqu'un circuit ou un organe comporte une grandeur électrique considérée comme parasite, d'une valeur non négligeable, celle-ci doit être représentée par le symbole de cette grandeur, tracé en pointillé, accompagné, le cas échéant, d'une note explicative.

C. REPRÉSENTATION DES CLÉS, RELAIS, ETC.

Pour la représentation des clés, relais et autres organes de commutation, on peut à volonté:

1. Grouper les lames mobiles à proximité immédiate de l'organe de commande (bouton, enroulement, etc.).
2. Ecarter les lames mobiles de cet organe et les répartir parallèlement sur un même alignement.

3. Disperser les contacts dans le schéma, avec emploi de lettres de référence correspondant à l'organe de commande.

D. INDICATION DE LA POSITION DE PARTIES MOBILES

1. *Cas général*

En principe, les schémas doivent, sauf indication contraire, représenter les appareils dans la position de repos (c'est-à-dire en l'absence de courant), notamment dans le cas où des relais ou des dispositifs analogues peuvent agir l'un sur l'autre. En pareil cas, ces dispositifs doivent être représentés dans des positions mutuelles compatibles.

2. *Cas particulier des circuits télégraphiques*

- 2.1 Dans un schéma représentant l'ensemble d'une communication télégraphique, toutes les positions que doivent occuper simultanément les organes mobiles de l'équipement de cette communication, pour que l'électro-aimant de l'appareil récepteur soit placé dans une position déterminée (A ou Z), doivent être notées de la même manière que cette position.
- 2.2 Dans le cas d'une communication poste à poste, les organes mobiles doivent tous être figurés dans la position Z.
- 2.3 Dans le cas d'un schéma relatif à une communication par commutation, les organes mobiles doivent tous être figurés dans la position correspondant à la condition de disponibilité des circuits.
Ainsi, par exemple, dans le système télex international normalisé, cette position est la position A.
- 2.4 La position A est celle qui correspond au signal de départ d'un appareil arithmétique normalisé desservant la communication; la position Z est celle qui correspond alors au signal d'arrêt.
- 2.5 Dans un schéma représentant une partie constitutive d'une communication télégraphique déterminée, les mêmes conventions sont appliquées.

Question 5/VII: Modifications et additions à la liste des symboles graphiques.

(Intéresse la Commission électrotechnique internationale)

Quelles modifications ou additions convient-il d'apporter à la liste des symboles graphiques concernant les télécommunications, déjà proposées par le C.C.I.F. et le C.C.I.T. ?

Note: L'étude de cette question sera entreprise en commun avec le comité mixte C.C.I.T.T.-C.C.I.R.-C.E.I. qui sera constitué en vue d'établir une liste commune de symboles graphiques concernant les télécommunications (voir l'Avis A.13 de la II^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T.).

Question 6/VII: Connexions alternatives.

(Nouvelle question)

Quels moyens convient-il d'adopter pour indiquer, sur les schémas de câblage ou les diagrammes de circuits:

- a) qu'une seule connexion, parmi plusieurs connexions possibles, doit être réalisée ?
- b) qu'un élément, dont la possibilité de montage a été prévue, ne figure pas dans le matériel fourni, mais peut être inséré et connecté en cas de besoin ?

Question 7/VII: Symboles graphiques pour représenter les connexions en 2 fils ou en 4 fils
(*Texte révisé de l'ancienne Question 10 de la 7^e Commission d'études*)

A. Quel mode de représentation doit-on utiliser dans un schéma électrique d'ensemble pour une connexion du type à 4 fils et pour une connexion du type à 2 fils, lorsqu'on désire les distinguer ?

Note: Cette question s'applique non seulement à la représentation des connexions, mais aussi éventuellement à la représentation des dispositifs de recherche ou de sélection, ainsi qu'au symbole général pour un commutateur automatique.

B. Quel mode de représentation doit-on utiliser dans les mêmes conditions, pour un appareil connectant:

- un circuit de conversation à 4 fils à un circuit de conversation à 2 fils ?
- un circuit de conversation à 4 fils, par commutation, soit à un circuit de conversation à 2 fils, soit à un circuit de conversation à 4 fils ?
- un circuit de conversation à 2 fils à un circuit de conversation à 4 fils ?

C. Quel mode de représentation devrait-on utiliser lorsque c'est nécessaire, pour indiquer d'une façon générale le nombre de fils que comporte une connexion, en séparant éventuellement les fils de conversation des fils auxiliaires ?

(Les annexes suivantes reproduisent des contributions à l'étude de la Question 10 de la 7^e Commission d'études.)

ANNEXE 1

(à la Question 7/VII)

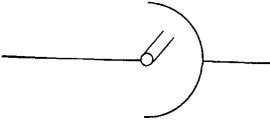
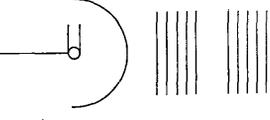
Contribution de la République Fédérale d'Allemagne

Aucune prescription au sujet de la représentation de sélecteurs-4 fils ne se trouve jusqu'à présent dans les normes allemandes. Néanmoins, l'Administration fédérale allemande des postes et télécommunications et aussi l'industrie allemande font, pour la représentation de sélecteurs-4 fils dans des schémas d'ensemble, déjà couramment usage d'un symbole fondamental unitaire dont la normalisation est maintenant prévue.

La caractéristique de ce symbole fondamental est que le frotteur de sélecteur est dessiné en double, contrairement au sélecteur-2 fils. En Allemagne, on renonce à faire une distinction spéciale dans la représentation des faisceaux comme le prévoit la proposition de l'Administration du Royaume-Uni (voir l'Annexe 4). En outre, la ligne conduisant au sélecteur n'est pas dessinée double, mais simple.

Avec utilisation du symbole pour le sélecteur-4 fils dont la normalisation est envisagée en Allemagne et en tenant compte des symboles pour sélecteurs figurant dans le Livre Vert, Tome I bis,

pages 64 à 67, l'Administration allemande propose donc d'insérer dans la Liste des symboles graphiques concernant les télécommunications les symboles représentés ci-dessous.

| Nom | Symbole |
|--|--|
| Sélecteur-4 fils sans position de repos, symbole général |  |
| Sélecteur-4 fils avec position de repos, avec représentation des faisceaux |  |

Proposition de l'Administration fédérale allemande pour la représentation du sélecteur-4 fils dans la Liste des symboles graphiques pour télécommunications du C.C.I.T.T.

ANNEXE 2

(à la Question 7/VII)

Contribution de la Société Téléfonos de México

Nous sommes d'avis que l'on a besoin d'une méthode générale et simple pour cette distinction. Nous proposons que l'on utilise la méthode générale avec un petit trait qui croise la ligne représentant les conducteurs.

Par exemple :

deux fils

2



quatre fils

4



deux fils et trois fils auxiliaires

2 + 3



quatre fils et trois fils auxiliaires

4 + 3



ou, si l'on n'indique pas le nombre de fils auxiliaires

2



4



ANNEXE 3
(à la Question 7/VII)

Contribution de l'Administration des Pays-Bas

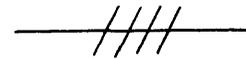
L'Administration des Pays-Bas tient à formuler sa réponse à la Question 10 d'une manière telle qu'elle soit valable de façon générale, en d'autres termes qu'elle s'applique tout autant à des circuits qui ne sont ni des chercheurs ni des sélecteurs.

De plus, il est souhaitable de prévoir *deux adjonctions différentes* pour distinguer les cas des circuits de conversation à 2 fils ou à 4 fils. Nous considérons qu'il n'est pas correct d'admettre que le symbole à utiliser de façon générale doit comporter un circuit de conversation à 2 fils car, même entre des bureaux moins importants, on utilise de plus en plus des circuits à 4 fils.

Nous considérons comme incorrect d'employer les symboles



et



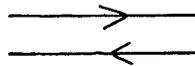
car ils indiquent le nombre des fils (voir par exemple la première liste de symboles publiée par la C.E.I.). Le nombre de fils dont un sélecteur établit la connexion, dans le cas où le circuit de conversation est à 4 fils, est en général (bien) supérieur à quatre.

Il ne semble pas facile de trouver un symbole pour la conversation qui s'explique de soi-même.

Les symboles 382, 383, 384, 561, 562 et 563 du Livre Vert du C.C.I.F. (Tome I, pages 141, 146 et 147) semblent être ceux qui conviennent le mieux comme point de départ. Le sens des symboles 384a et 384b est particulièrement clair.

Nous proposons les symboles suivants:

Circuit de conversation à 4 fils



Circuit de conversation à 2 fils



A ce sujet, il convient d'attirer l'attention sur une difficulté qui se présente dans l'application des symboles 571 et 571-1 (termineur). Actuellement, le transformateur différentiel est souvent incorporé dans l'équipement et il serait difficile de dessiner le symbole à l'intérieur d'un rectangle.

Nous proposons d'ajouter les symboles suivants:

571-2



Organe de connexion entre un circuit de conversation à 2 fils et un circuit de conversation à 4 fils.

Note: L'extrémité bifurquée est celle où le circuit de conversation est à 4 fils.

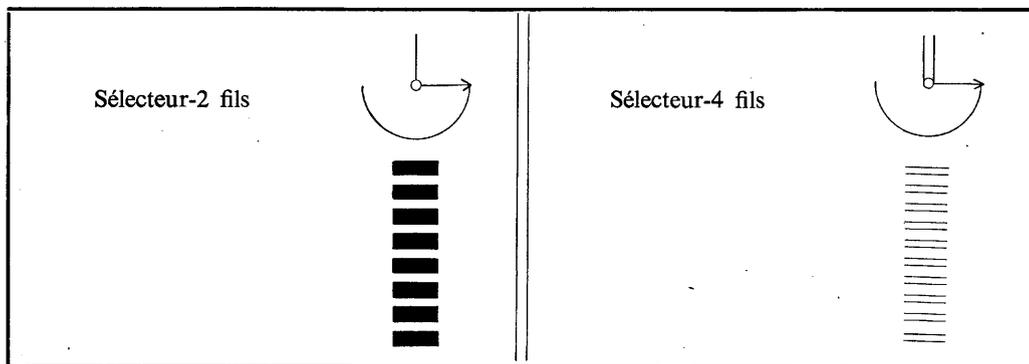
571-3



Organe de connexion entre un circuit de conversation à 4 fils et un circuit de conversation à 2 fils ou à 4 fils.

ANNEXE 4
(à la Question 7/VII)

Contribution de l'Administration du Royaume-Uni
(Document C.C.I.F. 1955/1956 - S.COM 10 - N° 5)



Question 8/VII: Symboles graphiques pour les guides d'ondes.

(En collaboration avec le C.C.I.R.)

Etablissement d'une liste de symboles concernant la technique des guides d'ondes.

Question 9/VII: Symboles littéraux pour l'acoustique.

(Intéresse l'Organisation internationale de normalisation)

Symboles littéraux des grandeurs principales de l'acoustique, notamment de celles qui concernent la téléphonie.

Remarque 1. Il convient d'attendre que l'Organisation internationale de normalisation (I.S.O.) présente des propositions.

Remarque 2. Des propositions présentées au C.C.I.F. au sujet de cette question sont contenues dans les documents suivants:

- C.C.I.F., 1947-1948, Symboles, Document n° 1: Observations des Administrations des téléphones du Danemark, de la Norvège, de la Tchécoslovaquie, de la Suède et de la Suisse, concernant les questions étudiées par la Commission des symboles littéraux et graphiques.

- C.C.I.F., 1947-1948, Symboles, Document n° 4: Réponses de l'Administration des téléphones des Pays-Bas, aux questions étudiées par la Commission des symboles littéraux et graphiques.

 - C.C.I.F., 1947-1948, Symboles, Document n° 7: Réponses de l'Administration suédoise des téléphones et de la Société Telefonos de México (Mexique) aux Questions 1 et 2 étudiées par la Commission des symboles littéraux et graphiques.
-

Imprimé en Suisse